A 827,896

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

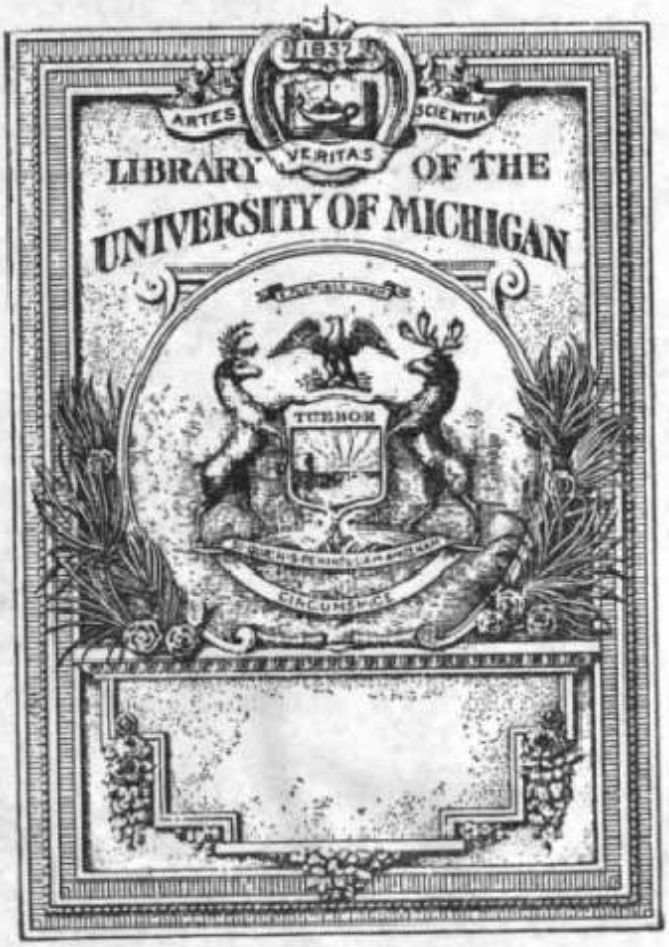

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

DG
540
.R69
V.1

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LA RÉFORME EN ITALIE

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Cola di Rienzo, *histoire de Rome de 1342 à 1354*, 1 vol. in-8°, 1888.

Le Saint-Siège et les Juifs, *histoire de la communauté juive de Rome sous la papauté*, 1 vol. in-8°, 1891.

Les Corporations ouvrières de Rome depuis la chute de l'Empire Romain, *analyse des statuts et histoire des corporations romaines*, 2 vol. in-4°, 1894. *Couronné par l'Académie française.*

Courtisans et Bouffons, 1 vol. in-18, 1894.

Renée de France, duchesse de Ferrare, *une Protectrice de la Réforme en Italie et en France* (Montargis), 1510-1575, 1 vol. in-8°, 1895. *Couronné par l'Académie française.*

Tolla, esquisse de la vie Romaine en 1700, 1 vol. in-16, 1897.

Bonaparte et les îles Ioniennes, *histoire de la conquête et de l'occupation de l'archipel, 1796-1814*, siège de Corfou, 1 vol. in-8°, 1899.

Les derniers temps du siège de la Rochelle, *relation du nonce apostolique qui y assista*, 1 vol. in-8°, 1899.

Aventures d'un grand seigneur italien à travers l'Europe en 1606, *résumé de la relation du voyage écrite par son secrétaire*, 1 vol. in-16, 1899.

Elisa Napoléon en Italie, *souveraineté d'Elisa Baciocchi a Piombino, à Lucques et à Florence*, 1 vol. in-16, 1900.

Les institutions communales de Rome, *histoire de l'organisation communale de Rome et analyse des divers statuts communaux*, 1 vol. in-8°, 1901.

Marguerite d'Orléans, grande duchesse de Toscane, petite fille de Henri IV, *sa vie en Italie et en France d'après les relations secrètes des envoyés florentins*, 1 vol. in-8°, 1902.

Un ouvrage de piété inconnu de la grande Mademoiselle, *reproduction d'un traité sur les Huit Béatitudes resté inconnu*, 1 vol. in-18, 1903.

Le Capitole Romain Antique et Moderne, *histoire du monument et des principaux événements dont il a été le théâtre, établissement des musées*, 1 vol. in-4°, 1904.

La Femme Italienne à l'époque de la Renaissance, *mœurs, coutumes, habillement*, 1 vol. in-4°, 1907. *Couronné par l'Académie française.*

Boccace, *poète, conteur, moraliste*, 1 vol. in-8, 1908.

Le Château Saint-Ange, *Sièges, Prisonniers, Transformations*, 1 vol. in-4°, 1909.

Rome au temps de Jules II et de Léon X, *la Cour Pontificale, Artistes et Gens de Lettres, la Ville, le Sac de 1527*, 1 vol. in-4°, 1911.

Les Monuments de Rome après la chute de l'Empire, 1 volume in-4°, 1914.

Etudes et fantaisies Historiques, 1re série, 1914; 2e série, 1 vol. in-12, 1919.

Les Monuments de Rome encore existants, 1 vol. in-12, 1920.

Leopardi, *traduction et notice biographique*. 1 vol. in-12, 1920.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Emmanuel Pierre
E. RODOCANACHI, 1859-

LA RÉFORME EN ITALIE

PREMIÈRE PARTIE

AUGUSTE PICARD, ÉDITEUR
Librairie des Archives nationales et de la Société de l'École des Chartes
32, Rue Bonaparte, PARIS
1920

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

History General
Stiefel
Tex quem
2933
Ex

DG
540
.R69
v.1

LA RÉFORME EN ITALIE

I

CARACTÈRE DE LA RÉFORME EN ITALIE

L'Italie qui, plus qu'aucun autre pays, a été fertile en hérésies, n'a pas produit de révoltes religieuses; l'hérésie y fut concentrée, humble et méditative; elle y conserva toujours la modération, sinon dans les idées, du moins dans les actes ; elle s'attaqua plutôt à la discipline qu'aux dogmes, aux représentants de l'Église qu'à l'Église elle-même. Les spirituels, les cathares, les arnaldistes, les minorites, les patarins, les césarins rêvaient le retour du clergé et des chrétiens aux vertus primitives, conseillaient et pratiquaient souvent la désappropriation, voulaient la transformation de la hiérarchie, mais se contentaient de répandre leurs doctrines par leur exemple et leurs exhortations et ne cherchèrent nullement à imposer de force la

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

réalisation de leurs vœux. Ce furent surtout d'exquis rêveurs, remplis de douces pensées envers leur prochain et que leur imagination berçait de si enivrantes images qu'ils ne souhaitaient rien autre chose que de vivre dans leur rêve. L'esprit d'agitation et de combat était bien loin d'eux et ils ne furent jamais pour l'Église romaine de fougueux ni d'intraitables adversaires[1].

Ils pouvaient, au reste, d'autant mieux s'abandonner à leurs tentatives sans se mettre en opposition avec le Saint-Siège que les dogmes théologiques et les principes de la discipline ecclésiastique n'étaient pas déterminés d'aussi rigoureuse façon avant le concile de Trente qu'ils le devinrent par la suite; il fallait oser beaucoup pour être exclu du sein de l'Église ; on pouvait se mouvoir dans l'orthodoxie.

L'agitation réformiste, bien que l'impulsion en soit venue du dehors et qu'elle ait été entretenue par des influences extérieures, ressemble cependant par certains traits aux mouvements précédents.

Elle revêt assurément des caractères très divers selon les diverses régions où elle s'est développée. Les partisans de la Réforme à Naples se compor-

1. Felice Tocco, *L'Eresia nel Medio Evo*, Florence, 1884. Cantu, *Gli Eretici d'Italia*, Turin, 1865. Emilio Comba, *Storia della Riforma in Italia*, Florence, 1881. Gebhart, *L'Italie mystique*, Paris, 1890. Charles Dejob, *La Foi religieuse en Italie*, Paris, 1906. F. Rocquain, *La Cour de Rome et l'Esprit de Réforme avant Luther*, Paris, 1897. Antonino de Stefano, *I Tedeschi e l'Eresia medievale in Italia*, 1916.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tèrent de toute autre façon que ceux de Venise et s'attachèrent à d'autres conceptions, et il en fut de même de ceux de Ferrare, de Sienne, de Rome, de Modène ou du Piémont[1]. Il n'y eut, dans la Réforme italienne ni unité dans le temps, ni uniformité dans les aspirations. L'esprit particulariste italien s'y fait fortement sentir. Toutefois un caractère commun domine ces dissemblances, c'est que, pendant un fort long temps, les protestants ne mirent pas en Italie cette vivacité dans la discussion ni cette violence dans les moyens d'action qu'ils apportèrent ailleurs ; la Réforme fut conciliante au début et ne se montra point du tout hostile au Saint-Siège et à l'Église romaine. Ses premiers et ses plus fervents adeptes furent, pour la plupart, de pieuses personnes fort dévouées à la papauté, des moines attachés à leur foi première, des ecclésiastiques dont le seul objet et le plus vif désir étaient d'empêcher par la réforme des abus la ruine de la catholicité qu'ils voyaient imminente ; s'ils cherchaient aussi des éclaircissements sur quelques points de la foi, c'est que l'examen ne leur en paraissait pas incompatible avec le respect très grand dans lequel ils tenaient les enseignements du clergé.

On était très éloigné de penser qu'une réforme de l'Église ne pouvait s'accomplir qu'en suppri-

1. On trouvera au cours de cet ouvrage quelques indications sur le mouvement réformiste dans diverses régions d'Italie; ces aperçus n'ont d'autre objet que d'en marquer l'allure générale. L'histoire locale de la Réforme en Italie, étudiée dans son détail, entraînerait à des développements infinis, car elle est partout fertile en incidents, en figures caractéristiques, en retours imprévus.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mant le trône apostolique et en bouleversant les dogmes. Ce ne fut que plus tard que la rupture se produisit.

C'est ce qui explique que, durant la première moitié du siècle, on rencontre chez un grand nombre d'esprits, parmi les plus éclairés, les plus sincères et les plus sagaces, l'espérance de voir rénover les pratiques aussi bien que quelques-unes des doctrines de l'Église ainsi qu'une extrême déférence pour la papauté et une foi catholique qu'ils croyaient entière[1].

La souplesse italienne sait concilier ce qui semble inconciliable et se joue des antinomies. Non seulement les femmes chez qui la subtilité des sentiments l'emporte sur la rigueur des raisonnements et qui, lorsqu'elles veulent admettre des choses contradictoires, excellent à découvrir d'habiles accommodements ou bien passent outre tout simplement, mais même les hommes les moins portés aux chimères, ne voyaient rien de décisif qui les empêchât d'accorder leurs désirs avec leurs respects.

Cette finesse de sentiments et ces délicates nuances d'intention expliquent suffisamment la conduite en apparence équivoque de bien des parti-

1. L'imprimeur Gabriele Giolito, par exemple, imprima, sans penser à mal, plusieurs ouvrages contraires au Saint-Siège, des œuvres d'Erasme, l'*Inventore delle Cose* de Polidoro Virgilio, les Actes du Concile de Cologne ; il fut un auditeur assidu des sermons d'Ochino et cependant resta, il le crut du moins, un serviteur fidèle et obéissant de l'Eglise. Bonci, *Annali di Giolito*, Rome, 1890-1895, vol. I, p. XLII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sans de la Réforme[1]. Pendant longtemps il n'y eut pas de délimitation bien tranchée entre les adeptes de la réforme et les fidèles de l'Église, et il serait très injuste de taxer de duplicité les protestants italiens ; leur erreur fut de ne pas comprendre le désaccord foncier qui existait entre leurs aspirations et les nécessités qu'imposait au Saint-Siège le souci même de son existence[2].

Le respect que chacun professait pour les anciennes traditions, le sens politique si avisé des Italiens, leur attachement au passé et la persuasion où ils étaient, grâce à une longue expérience historique, qu'il eût été impolitique et maladroit de renverser des institutions que leur antiquité seule suffisait à rendre utiles, tous leurs instincts enfin, les éloignaient des solutions brutales ; il leur répugnait aussi de supprimer l'une des causes de la grandeur et de la richesse du pays. Rome devait rester la métropole de la chrétienté. Depuis longtemps il n'était personne qui ne fût persuadé que le maintien du Saint-Siège avec son appareil de pompe et de puissance importait à la prospérité de l'Italie et nul n'aurait travaillé sciemment à en amoindrir le prestige. Le vœu général fut donc qu'il fallait opérer, non « une réforme de l'Église catholique » mais « une réforme catholique de l'Église », sui-

1. Vittoria Colonna, Renée de France, Marguerite de France, duchesse de Savoie, Valdès, Carnesecchi, Vergerio... Battistella les appelle d'un nom assez plaisant ; *Ereticaloidi*.

2. On a accusé Curione d'avoir dit qu'il fallait parler avec la foule et penser avec le petit nombre. Le philosophe Cesare Cremonini disait plus tard : *Foris ut mores, intus ut libet*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vant une habile formule fournie plus tard par les jésuites.

Le spectacle peu édifiant qu'offrit la ville éternelle à la fin du xve siècle et au commencement du xvie, n'inspira pas aux Italiens les mêmes sentiments d'étonnement et de réprobation qu'à un Luther, à un Bonivard[1] ou à un Ulrich von Hutten qui visitèrent Rome au temps de Léon X.

Luther est souvent revenu dans ses écrits sur l'impression que lui fit son court séjour à Rome. « Je n'y puis penser sans frémir, dit-il. Entre autres infamies débitées à table par les courtisans, je les entendis se vanter en riant de la façon dont on disait la messe. En consacrant le pain et le vin, plus d'un prêtre prononçait ces paroles : « *Panis es et panis manebis; vinum es et vinum manebis* » (Pain tu es, pain tu resteras; vin tu es, vin tu resteras...). Je ne puis me rappeler sans dégoût l'indécente prestesse avec laquelle les prêtres italiens débitaient leurs offices. Je n'en étais pas encore à l'Évangile que le prêtre, officiant à côté de moi, me criait : *Passa, Passa.* A Rome, dit-il encore, toutes les iniquités deviennent licites; on délie des vœux; on légitime les enfants; l'infamie est ennoblie, le vice armé chevalier. Quelle avidité, quelle avarice! Les lois canoniques sont des chaînes que l'argent délie. Satan lui-même est saint[2]. »

« J'ai vu, disait Ulrich von Hutten, les murailles

1. *Advis et Devis,* Genève, 1856.
2. F. Kuhn, *Luther,* Paris, 1883, vol. I, p. 98. On verra plus loin que ces accusations et les suivantes étaient en partie fondées.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à moitié détruites de la ville ausonienne où Dieu se vend avec tout ce qui est sacré; j'ai vu ceux qui commettent le mal et ceux qui souffrent vivant dans l'orgie et ceux qui négligent de dissimuler leur mauvaise vie... toute cette populace de Romaines, je ne dirais pas de Romains abîmés dans le luxe et les plaisirs[1]. »

C'est lui qui, dans la *Trinité Romaine,* enseigne qu'on emporte de Rome trois choses : une conscience viciée, un estomac délabré, une bourse vide; qu'on s'y prend à douter de trois choses : de l'immortalité de l'âme, de la résurrection des morts, de l'enfer; qu'on y trafique de trois choses : de la grâce divine, des dignités ecclésiastiques, des femmes...

Un peu plus tard, Roger Ascham écrivait dans le Scholemaster[2] : « Je fus en Italie une fois, mais je remercie Dieu que mon séjour n'y dura que neuf jours; cependant je vis dans ce peu de temps, dans une seule ville, accomplir plus de péchés que je n'en ai entendu raconter à Londres pendant neuf ans. » Robert Greene parle de même vers la fin du siècle, mais il avoue qu'il profita quelque peu de la corruption générale[3].

1. *De statu romano epigrammata.* Voir ZELLER, p. 66. Il avait écrit ailleurs : « *Mobilis Italia est, nobilis ante fuit.* » Hutten fut deux fois à Rome en 1515 et 1516.

2. *The Scholemaster...*, Londres, 1570, Ed. 1863, p. 87.

3. *The Repentance of Robert Greene,* cité par AD. SYMONDS, *Renaissance,* vol. I, p. 371. On connaît le proverbe : « *Inglese italianato, diavolo incarnato.* »

Dans le *Voyage en Allemagne* de Vettori, qu'a traduit récemment Louis Passy (*François Vettori, sa Vie et ses Œuvres,* 1914), un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pour les Italiens, l'accoutumance atténuait le scandale de ces excès, joint que la morale n'avait pas tout à fait le même canon en Italie qu'ailleurs. On ne se choquait pas trop de voir les plus hauts dignitaires de l'Église de même que ses plus humbles représentants, prendre part activement aux divertissements du carnaval, se travestir, se mêler à de folles réjouissances, se permettre des manquements à la morale d'une espèce plus grave.

Les Italiens savaient trop bien faire la part entre la qualité d'une institution et l'indignité de quelques-uns de ses représentants pour que, même s'ils avaient jugé plus sévèrement ces fautes, leur foi en eût été sérieusement ébranlée. Elle ne fut pas plus assurée au temps où des souverains pontifes d'une haute piété dirigeaient un clergé qu'ils animaient de leur zèle et qui se modelait sur leur austérité, que lorsque le trône de saint Pierre était la proie d'aventurières qui accordaient ou reprenaient la tiare à des enfants[1], quand Innocent VIII ou Alexandre VI déshonoraient le Vatican ou bien quand Léon X lui donnait les allures quelque peu désordonnées d'une cour princière.

Ce n'est pas à dire que le désir de voir imposer

allemand, aide du secrétaire du cardinal Guillaume Briçonnet (mort en 1514), dit à Vettori : « Je suis resté à Rome plusieurs années, j'ai observé la vie qu'y mènent les prélats et les personnes de qualité et il en est résulté que j'ai craint, si j'y restais davantage, non seulement de perdre la foi du Christ, mais de devenir épicurien et de tenir l'âme pour mortelle... » Toutefois la suite montre qu'il était malveillant. Vol. II, p. 63.

1. Theodora et Marozia au xe siècle.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

au clergé une existence plus conforme à ses devoirs ne fût très général et des plus vifs, mais on tenait surtout à mettre un terme à ses exactions dont on souffrait en Italie plus qu'ailleurs.

Les querelles religieuses venaient en second lieu.

On ne s'en désintéressait pas, certes; de tout temps, les Italiens s'étaient plu à diriger leur esprit vers ce genre de spéculations dont la grandeur et ce qu'elles ont de mystérieux les attiraient[1].

Le xve siècle s'en était un peu détaché mais à l'époque de la Renaissance, on s'y passionnait plus que jamais comme de toutes les controverses.

Lorsque l'agitation réformiste commença, une fureur prit à chacun de discuter sur les questions qu'elle soulevait; on en disputa aussi bien dans les boutiques que dans les salons, dans les cercles littéraires que dans les monastères. Il fallut tirer sept éditions du *Trattato del Amore di Jesu Christo*. Plus de quarante mille exemplaires du *Beneficio della Morte di Cristo* furent vendus, en peu de temps, assure-t-on. Les éditions de la Bible se succédèrent nombreuses depuis celle de Venise et celle de Rome de 1471. Cette passion pour la polémique religieuse eut pour résultat que les bou-

1. « Il y a beaucoup de cordonniers et de fourreurs, dit Giordano de Rivalto en 1301, qui n'entendent rien à leur état et qui ne s'en piquent pas moins de disserter sur l'Ecriture... Que dire du même travers chez les femmes? » Cité par DEJOB, *La Foi religieuse en Italie*, Paris, 1906, p. 333. Cf. *Sermoni* di FRANCO SACCHETTI.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tiques des libraires italiens étaient pleines de livres sur la foi dont beaucoup sentaient l'hérésie. Le catalogue d'un libraire de Naples, Cappello, en est la preuve[1].

Pietro Nelli, qui écrivait dans la première moitié du XVIe siècle, raille ce penchant dans ses satires[2] :

Pas seulement en Allemagne où est vieux
Ce fardeau, où le moine Luther
A mis au monde cette puce à l'oreille,
Mais aussi en Italie, il n'est personne
Qui ne songe à se charger de ce poids,
Nul docteur qui ne veuille expliquer
Quelle opinion le conduit, le stimule;
Le batelier, le forgeron, l'apprenti menuisier
Vous aident à porter votre faix.
Les faquins, la servante, l'esclave
Font l'anatomie du libre arbitre[3]
Et disputent de la prédestination.
Celui-ci le veut boiteux, cet autre qu'il soit
Un char conduit par des bœufs
Qui s'épuisent à le tirer
En haut et le tirent en bas.
Ainsi la théologie devient matière
A conversation dans les cuisines.

1. Bongi, *Annali*..., vol I, p. XLIII. On pourrait donner aussi comme preuve de l'extrême importance qu'avaient à cette époque les questions religieuses, l'affluence aux prédications que l'on constate partout; tant de moines passent pour avoir eu du succès aussi bien à Venise qu'à Naples, à Rome qu'à Milan, qu'il faut bien admettre que le public y mettait du sien et s'enthousiasmait parce qu'on lui parlait de choses qui le passionnaient.

2. Il publia ses Satires sous le nom de Andrea da Bergamo avec le titre *Satire alla Carlona* (sans gêne), à Venise, en 1546. L'édition citée est celle de Londres, 1786, p. 60.

3. Il parut vers ce temps un ouvrage portant le titre de *Anatomie de la Messe* (voir p. 169) et plusieurs traités sur le Libre Arbitre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les prêcheurs ont rendu la foi bien malade
Car, au lieu d'être des biens suprêmes
La trompette et d'apprendre aux hommes le chemin
Ils ne s'occupent que de « bocaciser » [de l'éternité,
Et veulent paraître familiers avec Quintilien et Cicéron.

Le point essentiel pour les Italiens était néanmoins l'abolition plus ou moins complète des exigences financières du clergé. Tous leurs efforts tendaient vers ce but. Or Luther et Calvin se proposaient également de supprimer le mal dans son principe en anéantissant la croyance à l'efficacité des bonnes œuvres, mais Luther trouva infiniment plus de partisans en Italie que Calvin. Il n'en pouvait être autrement.

Les rapports étaient plus fréquents entre l'Italie du nord et l'Allemagne qu'entre la France et la vallée du Pô; Venise par son commerce, Padoue, Pavie, Bologne par leurs universités, entretenaient d'actives relations avec les centres allemands et ce fut, en effet, en Vénétie et dans le Milanais que s'insinua d'abord le « venin protestant ». Le luthérianisme avait déjà fait de sensibles progrès quand apparurent les premiers messagers de la doctrine calvinienne. En outre, les conceptions de Luther convenaient beaucoup mieux aux idées italiennes que celles de Calvin. Luther se proposait dans les commencements d'amender l'Église romaine, d'en retrancher les abus, tandis que Calvin en entreprit tout de suite avec vigueur la destruction, catastrophe que les Italiens voulaient, bien au contraire, écarter à tout prix. Il s'élevait aussi contre des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cérémonies auxquelles on tenait essentiellement en Italie par tradition et par goût. Enfin, il y avait la question de la prédestination et celle du libre arbitre, dont l'importance fut capitale en Italie.

« Nous appelons prédestination, dit Calvin au livre III de l'*Institution chrétienne,* le conseil éternel de Dieu par lequel il a déterminé ce qu'il voulait faire d'un chaque homme, car il ne les crée pas tous en pareille condition, mais préordonne les uns à vie éternelle, les autres à éternelle damnation. » Dans les *Articuli de Praedestinatione,* il insiste sur cette répartition divine des hommes, antérieure à toute création : « De ce même décret résulte la différence entre les élus et les réprouvés parce que Dieu a adopté les uns pour le salut, et qu'il a destiné les autres à une perdition éternelle. »

Ainsi le décret de réprobation est aussi irrévocable que le décret d'élection, car Dieu ne saurait revenir sur une de ses décisions prises dans sa pleine sagesse. « Dieu ne peut prendre et retirer sa grâce, dit Calvin, rendre le chrétien alternativement l'objet de son choix et de sa réprobation. » Les élus ne sauraient démériter la faveur dont ils ont été l'objet, leur foi n'y contribue en rien; ils « perçoient par la foi la grâce de l'adoption, cependant l'élection ne résulte pas de la foi ». En 1552, dans son traité intitulé : *De la prédestination éternelle de Dieu par laquelle les uns sont élus à salut, les autres laissés en leur condamnation...*, il répète : « D'entre les hommes, Dieu choisit à salut

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ceux que bon lui semble et rejette les autres sans que nous sachions pourquoi sinon qu'il en a la raison cachée en son conseil éternel. »

Calvin ne reculait pas devant les dernières conséquences de sa doctrine; il acceptait qu'elle était la négation du libre arbitre. *La Confession des Écoliers* contient ce passage : « Je déteste ceux qui nous attribuent quelque franc arbitre pour nous préparer à être en la grâce de Dieu ou coopérer comme de nous-mêmes à la vertu qui nous est donnée par le Saint-Esprit... et tiens pour une présomption détestable que les hommes s'attribuent aucun mérite pour y mettre une seule goutte de la fiance de leur salut. » Admettre le libre arbitre était aux yeux de Calvin se ranger parmi les papistes, et un Hollandais, Albert Pigghe, archidiacre de l'église d'Utrecht, s'étant élevé contre la thèse de Calvin dans une Apologie[1] qu'il publia à Paris en 1543, Calvin y répliqua sur-le-champ[2] avec sa fougue habituelle, par une *Réponse aux calomnies d'Albert Pighius contenant la défense de la saine et sainte doctrine contre le franc arbitre des papistes, par laquelle est montré que la volonté de l'homme est naturellement serve et captive de péché et aussi est traité par quel moyen elle vient à être affranchie et mise en liberté.* « C'est par la seule grâce de Dieu, y lit-on, que les hommes

1. Martin Bucer y est mis en cause mais, de fait, c'étaient les idées de Calvin que Pigghe attaquait.

2. Le texte latin est de la même année 1543, la traduction française de 1560. Cf. *De Æterna Dei Prædestinatione*, Genève, 1552.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sont affranchis de la servitude du péché et sans elle ils ne font du tout aucun bien, ne quant à la pensée, ne quant au vouloir et affection, ne quant à l'effet. » Et encore : « La foi, et pour le commencement et pour l'accomplissement, est don de Dieu... tant il y a que c'est lui qui fait que les hommes fassent les choses qu'il a commandées et non pas eux font qu'il fasse ce qu'il a promis. Autrement il s'ensuivrait que l'accomplissement des paroles de Dieu dépendrait des hommes et non pas de Dieu[1]. »

Calvin admettait que l'homme « veut quant il veut », mais avec cette restriction que c'est « Dieu qui fait que nous voulons ce qui est bon ».

L'objection que l'on ne pouvait manquer de faire à cette négation de toute décision volontaire chez l'homme, à savoir que Dieu ne saurait punir le mal qu'il aurait lui-même ordonné, Calvin la pose très nettement dans l'*Institution chrétienne :* « Pourquoi Dieu imputerait-il à vice aux hommes les choses desquelles il leur a imposé nécessité par sa prédestination? » Seulement il n'y répond pas autrement que saint Paul dans la célèbre comparaison du vase d'argile : « O hommes, qui êtes-vous

1. P. 187. Plus loin, il dit encore : « Toutes les grâces de Dieu nous sont conférées gratuitement et non pas données en récompense de notre reconnaissance comme si nous les avions de nous-mêmes méritées en bien usant des grâces précédentes. Or saint Augustin le confirme..., il a démontré bien clairement que la grâce ne nous est pas baillée de Dieu selon nos mérites, mais nous est donnée selon sa volonté..., car ceux qu'il a prédestinés, il les a aussi appelés. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pour contester avec Dieu... »[1] et se borne à invectiver contre ceux qui veulent « soumettre les œuvres de Dieu à cette condition que, lorsque nous n'en pouvons entendre raison, nous les osions vitupérer ».

Dans l'*Institution,* il prend de même à parti « ceux qui osent gazouiller hardiment de ce haut mystère », ceux qui prétendent « intenter procès à Dieu, tancer et geigonner contre lui[2] ». « Quand on demande pourquoi est-ce que Dieu a fait ainsi? Il faut répondre : Parce qu'il l'a voulu. Si on passe outre en demandant : Pourquoi l'a-t-il voulu? C'est demander une chose plus grande et plus haute que la volonté de Dieu, ce qui ne se peut trouver[3]. »

Cependant, il tente de lever l'obstacle quand, dans sa *Réponse,* il écrit : « Nous ne nions pas que l'homme n'ait été créé ayant son franc arbitre, vu qu'il était doué et de saine intelligence en son entendement, et de droiture en sa volonté[4]. Vrai est que nous affirmons que maintenant notre franc arbitre est tenu captif sous la servitude du péché, mais d'où vient cela sinon d'autant qu'Adam,

1. « O hommes, qui êtes-vous pour contester avec Dieu? Un vase d'argile dit-il à celui qui l'a fait : Pourquoi m'avez-vous fait ainsi? Le potier n'a-t-il pas la liberté de faire de la même masse d'argile un vase destiné à des usages honorables et un autre destiné à des usages viles et honteux? Qui peut se plaindre de Dieu... » *Epître aux Romains,* IX, 11.

2. *Institution,* III, 22, 1.

3. *Institution,* III, 23, 2, 5. Ochino use des mêmes arguments dans son sermon intitulé : *Pourquoi?* Voir plus loin, appendice.

4. C'est aussi ce que pensait Savonarole. Voir plus loin, p. 214.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lorsqu'il avait son franc arbitre, en a abusé? »

Que l'on songe que l'Italie a toujours été le pays où l'action personnelle s'est le plus librement, le plus fièrement et le plus activement exercée, que l'énergie individuelle, allât-elle au crime, y était prisée et récompensée plus que partout ailleurs, qu'il devait paraître inadmissible de renoncer au franc arbitre et l'on comprendra qu'une pareille doctrine ait rencontré une vive résistance.

Tout autre se présentait aux Italiens la doctrine luthérienne. Pratiquement elle laissait quelque place à l'action personnelle. Luther n'admettait pas l'inamissibilité de la grâce; l'homme d'après lui avait une part dans son salut; il pouvait y travailler dans une certaine mesure ou le démériter. « Au lieu que Luther, dit Bossuet, voulait simplement que le fidèle se tînt assuré, d'une certitude infaillible, qu'il était justifié, Calvin voulut qu'il tînt pour certaine, avec sa justification, sa prédestination éternelle, de sorte qu'un parfait calviniste ne peut non plus douter de son salut qu'un parfait luthérien de sa justification. »

Ce n'est pas que Luther acceptât, du moins en principe et au début, pas plus que Calvin, le libre arbitre[1]; tous les réformateurs étaient à peu près d'accord sur ce point; il composa, en 1525, son traité *De servo arbitrio* pour réfuter le livre *De libero arbitrio* dans lequel Érasme soutenait la thèse contraire. La liberté humaine lui semblait

1. « La doctrine de Luther qui est aussi la nôtre », dit Calvin dans la *Réponse aux Calomnies*, Genève, 1559, p. 65.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

attentatoire à la puissance divine. « L'homme est incapable de se sauver lui-même, dit-il, le salut vient du Christ et c'est un don de Dieu. Si nous croyons que Jésus-Christ nous sauve par son sacrifice, n'est-ce point anéantir son œuvre de grâce que d'en revendiquer une part quelconque pour nous? »

Si Dieu a donné des commandements à l'homme, avait dit Érasme, c'est apparemment parce que celui-ci pouvait les accomplir. A quoi Luther répond que, par ces commandements mêmes, Dieu veut le convaincre de son impuissance. « La volonté de l'homme, dit-il, est une bête de somme que mènent tour à tour le diable et Dieu. Quiconque n'est pas saisi par la main puissante de Dieu demeure dans le péché et la perdition. De qui dépend cet affranchissement ou cette servitude? De la volonté seule de Dieu. »

Toutefois, Luther ne soutint pas ce système avec la même intransigeance que Calvin; il ne s'y attacha pas exclusivement et y trouva ou y laissa pénétrer des atténuations. Une distinction est établie entre la volonté secrète de Dieu et sa volonté révélée et patente. La première a disposé d'avance et irrévocablement du sort de tous les humains, a décidé quels devaient être ceux qui seraient sauvés et ceux qui seraient irrémissiblement condamnés aux souffrances éternelles. La seconde peut donner à croire que Dieu a ordonné le contraire de ce que sa volonté cachée a décidé; on ne saurait donc préjuger de l'une par l'autre et l'on doit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

agir en conséquence et fréquenter les sacrements car, par ces moyens, Dieu atteste sa volonté de sauver le pécheur.

Ce fut sur ce point de sa doctrine que Luther insista le plus dans la suite; il recommanda aux méditations des fidèles l'efficacité des sacrements et de la parole. La prédestination, en ce qu'elle avait d'absolu, demeura dans l'ombre[1]. Dans le XVIIIe article de la Confession d'Augsbourg, il est dit : « Qu'il faut reconnaître le libre arbitre dans tous les hommes qui ont l'usage de la raison non pour les choses de Dieu que l'on ne peut commencer ou du moins achever sans lui, mais seulement pour les œuvres de la vie présente et pour les devoirs de la vie civile ». Les disciples de Luther allèrent plus loin. Mélanchton, qui avait d'abord adopté les mêmes idées que Luther en ce qui concernait le libre arbitre et la grâce, en abandonna peu à peu la rigueur; soit que les Pères grecs, défenseurs de la liberté, l'eussent persuadé, soit qu'il reculât à anéantir la responsabilité humaine et à charger Dieu de tout le mal commis dans l'univers, il finit en 1546 par accepter la définition du libre arbitre donné par Érasme : *Facultas se applicandi ad gratiam.* Ces atténuations devaient nécessairement contribuer à faire admettre les doctrines luthériennes de préférence à celles de Calvin. C'est pour toutes ces raisons, que le luthérianisme l'emporta. Les protestants furent

1. *Commentaire sur la Genèse*, 1536.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

longtemps qualifiés de luthériens en Italie quelles que fussent leurs opinions.

La liste des ouvrages prohibés à Lucques en 1545 ne contient guère que des livres allemands, anglais, hollandais ou italiens [1]. A Venise, dans la seconde moitié du XVIe siècle, il y eut 803 procès faits à des luthériens et seulement 5 à des calvinistes.

La seule ville où le calvinisme pénétra fut Ferrare en raison de la présence de Renée de France; un petit groupe de calvinistes français se groupa autour d'elle, mais il n'essaima pas [2]. Plus tard, vers la fin du siècle, l'influence calviniste se fit sentir en Savoie et en Piémont [3].

Le terme huguenot ne fut employé que tardivement; il apparaît en 1563 pour la première fois dans les correspondances des nonces et des inquisiteurs.

Servet eut quelques partisans. Son traité de *De Trinitatis erroribus* est de 1531, le *Dialoghi de Trinitate* de l'année suivante et, dès 1538, Mélanchton considérait que ses doctrines n'avaient fait que trop de progrès en Italie [4]; subtiles, inaccessibles au commun, elles devaient au contraire séduire de façon toute particulière les membres des académies si nombreuses dans le nord de l'Italie. C'est

1. *Sommario della Storia di Lucca*, dans *Archivio Stor. Italiano*, 1847, *Documenti* et Reusch, *Indices librorum prohibitorum..*, Tübingen, 1886. Voir chapitre Index.
2. Voir chapitre relatif à Renée de France.
3. Voir chapitre relatif à la Savoie.
4. Voir chapitre relatif à Venise.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à Vicence que les idées de Servet rencontrèrent le plus d'adeptes. Le socinianisme en est sorti, mais il fit des progrès surtout hors d'Italie.

En fait, les protestants italiens prirent dans le protestantisme les opinions qui convenaient le mieux à leurs aspirations et négligèrent les autres.

Il est assez facile de connaître ces opinions.

A propos d'une querelle survenue à Asti entre un moine augustin et un frère mineur, en 1532, le pape fit établir un résumé des principales assertions hérétiques et des réponses qu'il convenait d'y faire :

— Si la prédestination éternelle n'existait pas aucun homme ne pourrait bien agir.

Réponse : Les Écritures nous apprennent que certains réprouvés ont été reçus en grâce et ont pu bien agir; les hommes peuvent bien agir sans avoir été prédestinés.

— La divine prédestination est cause de toutes les bonnes œuvres.

Réponse : La divine prédestination, pour les mêmes raisons que plus haut, n'est pas cause des bonnes œuvres.

— Ceux qui disent qu'il ne faut pas parler au peuple de la prédestination ignorent la vertu de Dieu et sont ennemis de sagrâce.

Réponse : Cette proposition est fausse, car elle est en contradiction avec un passage de Paul (non cité). Les difficultés qui se trouvent dans la foi catholique ne doivent pas être livrées aux discussions du peuple; il est clair que la question de la prédesti-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nation est parmi les plus difficiles; elle n'est pas propre à la prédication populaire.

— Nous ne pouvons sans la grâce de Dieu faire quoi que ce soit de bien par notre libre arbitre, mais seulement pécher.

Réponse : L'auteur de cette proposition, qui doit être repoussée, est Grégoire de Rimini[1]; il se met en contradiction avec l'opinion commune, car sans la grâce nous pouvons accomplir quelque bien moral, mais non quelque bien méritant la vie éternelle.

— Le dogme d'Aristote que l'homme est maître de ses œuvres, est faux.

Réponse : Cette proposition sent l'hérésie, car être maître de ses actes et posséder le libre arbitre sont une même chose.

— Tout ce que font les hommes sans la grâce ou la foi ou la charité est péché, car sans la foi il est impossible de plaire à Dieu.

Réponse : La parole de Pierre est contraire à cette opinion. Même explication qu'au paragraphe 4.

— Les hommes justes vivent dans le péché.

Réponse : Cet article est faux, car les hommes justes peuvent être pendant quelque temps sans pécher, ainsi que l'a affirmé le Christ en parlant de ses disciples.

— Les enfants mourant sans autre souillure que le péché originel sont condamnés aux flammes éternelles.

1. Moine augustin, général de son ordre en 1357, mort en 1358. Voir TIRABOSCHI, vol. V, p. 144; BAYLE, vol. XII, p. 531.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Réponse : Cet article ne doit pas être prêché, car il est contraire à l'opinion commune de l'Église, bien que son auteur soit Grégoire de Rimini, auteur non réprouvé. Le passage de saint Augustin qui semble confirmer cette opinion est expliqué par les docteurs ; il convient donc de s'abstenir.

— Le précepte relatif à l'amour de Dieu ne peut être suivi, conformément à la loi, que par celui qui est parvenu au plus haut degré de la charité.

Réponse : Les ordres de la loi sont donnés pour être exécutés « sur la route de la perfection », car Dieu, a dit saint Jérôme, n'a rien ordonné d'impossible.

— Les hommes les plus saints pèchent parce qu'ils manquent de charité.

Réponse : Les justes en charité méritent la vie éternelle ; s'ils pèchent dans leur amour de Dieu, ils méritent la damnation[1].

En 1545, Gian Pietro Ferretti, suffragant de Brescia, puis évêque de Lavallo, énumérait ainsi les erreurs des hérétiques[2] :

Parler contre les décisions de l'Église, les canons, les résolutions des conciles.

Posséder des livres défendus.

Penser que la foi seule peut justifier et procurer le salut sans les œuvres.

Nier la confession.

1. Fontana, *Documenti*, p. 132.
2. Tacchi-Venturi, *Storia della compagnia di Jesu in Italia*, Rome, 1910, p. 517.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nier l'efficacité des indulgences.

Nier la présence réelle.

Nier l'utilité de la messe.

Nier le libre arbitre.

Nier le purgatoire.

Protester contre le culte des saints et soutenir que ce culte porte atteinte à la souveraineté divine.

Prétendre que le culte des images est une idolâtrie.

Manger de la viande en tout temps.

Ne pas jeûner.

S'élever contre les vœux monastiques.

Affirmer qu'on ne peut vivre qu'en péché mortel.

Affirmer que le Christ étant mort pour expier les péchés de tous les hommes, il est superflu que chaque homme expie en son particulier.

Affirmer que le pape n'est pas le chef de l'Église.

« Ils disent, écrivait-on à Loyola le 15 mai 1548, que point n'est besoin de jeûnes et d'oraisons ni de tant se fatiguer, car le Christ a répandu son sang pour nous tous[1]. »

Un moine milanais, Sereno de Pontremoli, confessait devant l'Inquisition en 1550, qu'il avait professé que :

Le corps de Jésus n'est pas dans l'hostie puisque l'Écriture dit qu'il siège à la droite du Père, que son esprit seul et non son corps se trouve dans l'hostie ;

1. TACCHI-VENTURI, p. 343.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Que celui qui adore l'hostie d'un culte de latrie commet une idolâtrie ;

Que Jésus n'a pas imposé d'observer les Quatre-Temps et le vendredi, mais la sobriété en tout temps, que les bonnes œuvres étaient un don de Dieu et un mérite ;

Que les vœux monastiques étaient sans valeur ;

Que les apôtres ne célébraient pas la messe ;

Que les Écritures ne disaient nulle part qu'il fallait adorer les saints ;

Que la foi seule suffisait au salut et que, lorsqu'on a la foi, on fait nécessairement le bien, que le manque de foi était la seule cause de damnation ;

Que la confession auriculaire était une invention des papes et que jamais Dieu ne l'avait ordonnée, et il ajoutait que ses pensées lui étaient venues en lisant les saintes Écritures ainsi que la Tragédie (du *Libre Arbitre*) et celle intitulée *Capofinto*[1].

En 1564, un hérétique napolitain, Giovanni Micro, fut convaincu d'avoir déclaré que les jeûnes étaient inutiles, qu'on peut manger de la chair le vendredi, le samedi et autres jours défendus, qu'on ne doit ni vénérer ni invoquer les saints, exception faite pour la Vierge, ni faire des oraisons, ni adorer les reliques, ni croire au purgatoire ; il avait également soutenu que « les œuvres ne sont pas méritoires et ne sont pas nécessaires au salut » et que la justification est due uniquement au sang du Christ.

1. Fumi, *L'Inquisizione Romana*, dans *Archiv. Stor. Lombardo*, an. XXVII, Milan, 1910, p. 195.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Marco de Bergame, dont la sentence fut lue le 16 septembre 1565 dans l'église della Minerva, lieu habituel de ces cérémonies, avait publiquement professé que ce n'était pas pécher que de s'abstenir d'aller à la messe, de jeûner, de révérer les images ; il s'était élevé contre les pèlerinages et le culte de la Croix, avait nié le purgatoire et affirmé que les œuvres ne servaient à rien puisque le Christ s'était dévoué pour tous les hommes, que le pape était sans autorité, que l'on ne devait pas se confesser...[1].

Dans un de ses traités, Pietro Cittadella de Padoue[2] nie le purgatoire et s'élève contre la confession auriculaire, les prières pour les défunts, l'invocation des saints, les indulgences, les compositions[3], la primauté du pape.

D'une manière générale, parmi les chefs d'accusation qui figurent le plus souvent dans les réquisitoires du Saint-Office, on relève les propositions suivantes :

La foi est le seul moyen d'obtenir la justification

1. Voir Pontificat de Pie IV.
2. Voici quelques vers du Pæan de Cittadella qui montrent combien il penchait vers les idées protestantes :

Beatus qui credit Evangelio.
Sine Christo cœci sumus.
Fides bonos fructus parit.
In mundo nullus te sine mundus homo est.
Cum bonus Deus non adest
Nulla sunt bona.

Cittadella est aussi l'auteur d'un poème intitulé *De Redemptore*.
3. Voir Pontificat de Paul IV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et le salut, le purgatoire n'existe pas, il n'y a que deux sacrements, le baptême et la cène, la confession est sans utilité, l'intervention des saints n'a point d'efficacité, le prêtre ne peut absoudre, il peut simplement déclarer absous, l'adoration des images est criminelle, les trois essences divines sont réunies dans l'hostie.

Ainsi les croyances contre lesquelles les dissidents italiens se révoltaient le plus étaient précisément celles dont l'Église tirait le plus d'avantages directs.

La question de la présence réelle qui passionna l'Allemagne et la France semble avoir beaucoup moins occupé les protestants italiens.

Les doctrines protestantes gagnèrent toutes les classes de la société. « Celui-là n'était pas estimé homme de mérite qui n'avait pas quelque teinture d'hérésie », rapporte un moine que cite Caracciolo[1]. C'est bien à tort que Quinet a dit dans les *Révolutions d'Italie,* que « la Réforme ne fut en Italie qu'une fantaisie de lettrés, de poètes et de gentilshommes ». Au contraire, les plus humbles artisans y prirent une part souvent active et énergique, allant jusqu'au martyre. Paul III se plaignait « que des gens ignorants et s'occupant d'arts mécaniques » osassent disputer à Mantoue sur des questions de foi. Dans certains procès d'inquisition comparaissent à la fois des libraires, des ferrons, des hommes de loi, des gentils-

1. Caracciolo Ant., *De Vita Pauli IV*, Cologne, 1612.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

hommes. A Modène, au dire de l'évêque, non seulement les personnes éclairées, mais les ouvriers, les gens de petite condition, discutaient publiquement et jusque dans les églises « sur la Loi du Christ, les Écritures saintes, les Pères de l'Église ». Les médecins furent parmi les plus ardents zélateurs des doctrines protestantes. Paul IV disait d'eux qu'ils guérissaient les corps mais perdaient les âmes. Nombre de moines et de prélats se passionnèrent pour la Réforme; deux cardinaux et plusieurs évêques furent arrêtés et subirent des détentions plus ou moins longues à cause de leur sympathie pour la cause protestante et combien devinrent suspects! Au temps de Pie V, un inquisiteur fut envoyé aux galères comme hérétique ainsi que le doyen des chapelains du pape; au temps de Grégoire XIII, l'Inquisition fit arrêter un notaire de l'Inquisition; au temps de Clément VIII, un secrétaire du cardinal Mattei fut condamné du chef d'hérésie. Les femmes s'associèrent au mouvement : des grandes dames comme Giulia Gonzaga, comtesse de Fondi, Caterina Cibo, duchesse de Camerino, nièce de Léon X et Vittoria Colonna; des érudites comme Olimpia Morata; des femmes du peuple comme celles de Faenza. Seuls les habitants des campagnes restèrent en dehors de l'entraînement général; c'est le propre des *pagani* de demeurer longtemps attachés à leurs vieilles croyances.

Toutefois, dans la région de Mantoue, l'hérésie envahit même les campagnes; dans les plus petits

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

villages se rencontraient des gens qui niaient l'eucharistie, la confession, l'autorité pontificale, qui n'allaient pas à la messe; les dénonciations dont ils furent l'objet en sont la preuve[1].

1. L. Fumi, p. 358. Voir aussi l'affaire Lupetino et les procès d'inquisition dont il sera parlé plus loin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

II

CAUSES QUI FAVORISÈRENT LE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉFORME

ÉTAT GÉNÉRAL DU PAYS. — PEU D'AUTORITÉ ET DIVISION DU CLERGÉ.

La Réforme put se développer avec rapidité et évoluer librement grâce à un concours de circonstances singulièrement favorables.

Tout d'abord l'extrême division politique et morale du pays, les rivalités et les jalousies locales, empêchèrent longtemps toute répression concertée. Ainsi Lucques se gardait de sévir contre les prédicateurs protestants pour ne pas paraître subir la loi de Rome et pour faire pièce à Florence; il en était de même à Sienne et à la Mirandole; le duc de Ferrare, soucieux de ménager le roi de France presque autant que de ne pas indisposer le pape son suzerain, fermait volontiers les yeux sur les menées des calvinistes qui venaient chercher refuge auprès de sa femme, Renée

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de France[1]; la République de Venise, afin de ne pas s'aliéner l'Allemagne et parce qu'elle était extrêmement jalouse de son indépendance, ne se prêta guère aux mesures de contrainte envers les luthériens; les ducs de Savoie, en raison de leurs rapports avec Genève, Lyon et le Languedoc, se refusaient à exercer les rigueurs que voulaient leur imposer les nonces et l'Inquisition.

D'une façon générale, l'action de l'Église, puis celle du Saint-Office furent constamment entravées par la grande crainte qu'avaient les principautés italiennes de laisser s'établir une juridiction étrangère sur leur territoire, joint qu'il n'en était pas une qui ne vît avec quelque satisfaction la cour de Rome diminuée et aux prises avec de nouvelles difficultés.

Un hérétique, chassé d'une ville du Nord, vivait en paix à Rome; un autre, condamné à Naples, était appelé par un évêque à professer dans les écoles de son diocèse. Il suffisait souvent de franchir une frontière voisine pour être à l'abri de la justice ecclésiastique.

Le clergé, mal recruté, ne jouissait pas de l'autorité qu'il acquit par la suite; il était désuni, sans influence et peu respecté. Ne résidant point dans leurs diocèses, les évêques n'y exerçaient aucune action; l'administration et la direction spirituelle se trouvaient aux mains des chapitres ou des vicaires; on pourrait citer des évêques qui,

1. Elle était fille de Louis XII et belle-sœur de François Ier qui avait épousé sa sœur Claude.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ne pouvant se résoudre à quitter Rome, ne parurent dans leur ville épiscopale qu'une fois ou deux et pour peu de temps. Ainsi Cervini raconte qu'il ne vint jamais dans son diocèse de Nicastro et que, dans celui de Reggio, il ne coucha qu'une fois.

A Caserte, qui était ville épiscopale, il s'écoula quarante ans sans qu'on y vît d'évêque; aussi les choses de l'Église étaient-elles en fort mauvais état[1].

Sous le pontificat de Paul III, plus de quatre-vingts évêques vivaient à Rome sur deux cent soixante-dix qu'il y avait en Italie. Vers la fin du siècle, le nonce à Venise ne pouvait obtenir d'un évêque qu'il s'occupât personnellement de son diocèse.

Il y avait hostilité entre le clergé et l'Inquisition; le pape Pie V, alors qu'il était inquisiteur à Côme, eut un conflit des plus violents avec le chapitre de la cathédrale; il faillit y perdre son avenir et même la vie. Les démêlés de saint Borromée avec le clergé de son diocèse sont caractéristiques[2].

Le patriarche de Venise ne pouvait s'accorder ni avec son propre clergé, ni avec le sénat et le doge, ni avec le nonce; il s'éloigna en 1535 et mourut à Vicence en 1554 sans être rentré dans son diocèse.

1. Lettre du cardinal Cervini (1554); Buschbell, *Reformation und Inquisition in Italien*... Paderborn, 1910, p. 7. Le cardinal Della Rovere, plus tard Jules II, fut simultanément évêque ou archevêque de Carpentras, Coutances, Mende, Bologne, Verdun, Bologne, Lausanne, Catane, Ostie et de la Sabine (1475-1503).

2. Voir le chapitre qui lui est consacré.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il y avait conflit aussi entre le cardinalat et l'épiscopat, entre l'épiscopat et les ordres réguliers. Sous le pontificat de Léon X, les évêques voulurent profiter du concile du Latran pour réduire leurs adversaires. « Une tempête formidable s'est abbatue sur nous, écrivait alors le général des augustins, Egidio Canisio ; l'assaut des évêques contre nous et tous les ordres mendiants fait rage depuis tantôt trois ans et, pendant tout ce laps de temps, nous n'avons pas eu un jour de repos ni une seule suspension d'armes. Tous les jours nous sommes assignés, nous devons répondre[1]. » Les moines protestaient contre la bulle « *Mare Magnum* » de Sixte IV[2] qui les soumettait à l'épiscopat; pour montrer combien cette sujétion était injuste, ils exposèrent sans ménagements les vices du clergé séculier et surtout du haut clergé; en outre ils soutenaient qu'eux seuls prêchaient et faisaient connaître le nom du Christ. Pico prit parti pour eux; il fit une peinture effrayante des mœurs des membres du clergé; il ne demandait pas, disait-il, qu'ils fussent savants, mais simplement qu'ils connussent les obligations de leur ministère; peu lui importait, ajoutait-il, qu'ils fissent pénitence, pourvu qu'on ne les vît pas mener une vie de sybarites, couvrir leurs servantes de bijoux, revêtir leurs chevaux de harnachements superbes et faire de leurs demeures de somptueux palais. Le clergé

1. Pastor, *Histoire des papes*, trad., vol. VIII, p. 245.
2. *Amplissimæ gratiæ... quæ propterea Mare Magnum nuncupantur*, 31 août 1471. La suivante porte le même titre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

répondit en énumérant les faits d'immoralité reprochés aux moines qui n'étaient que trop nombreux et avérés[1]. On se querella longtemps. Les moines défendirent désespérément leurs privilèges, franchises de taxes, droit sur les indulgences, indépendance spirituelle, et les évêques, l'intégrité de leur autorité[2].

Le concile de Trente dut plus tard reprendre la question. Cette animosité contribua sans nul doute à l'ardeur avec laquelle certains moines luttèrent de concert avec le parti protestant contre le haut clergé.

Les grands ordres des capucins, des jésuites, des théâtins, des somasques, dont le concours devait être si précieux au Saint-Siège, n'entrèrent en scène qu'au milieu du siècle.

Le Saint-Office n'acquit que vers le même temps l'organisation qui le rendit formidable.

Ainsi tout ce qui fit par la suite la force et assura le triomphe du Saint-Siège lui manquait au début de la crise. En outre, loin de pouvoir s'appuyer sur une foi profonde et docile, la papauté devait compter avec un mouvement littéraire et philosophique qui n'était rien moins que favorable à l'esprit du catholicisme tel qu'on l'entendait à Rome.

1. Imbart de La Tour, *Les Origines de la Réforme*, Paris, 1905-1909, vol. II, p. 281. Guglia, *Studien zur Geschichte... Latran Konzils*, Vienne, 1906. Pastor, vol. X, p. 281.
2. Voir Pontificat de Léon X.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'HUMANISME.

L'humanisme contribua pour une bonne part à la diminution de la foi, non pas tant de façon directe que par les idées et les doctrines qu'il fit prévaloir et l'état d'esprit qu'il engendra. Et son action fut d'autant plus forte que, depuis les papes humanistes de la seconde moitié du xve siècle, il était devenu tout-puissant à Rome.

On avait beaucoup de pente dans les milieux humanistes à évoquer, même dans les exercices pieux, les souvenirs païens. C'était d'ailleurs un retour aux origines. Les mosaïques de Ravenne montrent Jésus sous les traits d'Apollon. Il entra donc beaucoup de mythologie dans le langage chrétien, si ce n'est dans les rites. Dieu devint Jupiter, et reçut l'épithète de *altitonans;* la Vierge fut Diane; le Saint-Esprit, un zéphir céleste; le paradis, les Champs Élysées; le consistoire, le collège des augures ; les prêtres prirent le nom de flamines ; les anges se transformèrent en génies; les saints, en héros ou en demi-dieux. Le pape Clément VII qualifie le sacré collège du nom de sénat. La description de l'enfer de Paolo Cortese, qui était protonotaire apostolique, rappelle à s'y méprendre celle de l'Érèbe; il y place le Styx, le Tartare et le Cocyte. Dans le *Jugement dernier* de la Sixtine figure Charon et sa barque. Le paradis se trouve transformé en un empyrée dans lequel étaient admis les grands hommes de l'antiquité

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

païenne auxquels Dante, deux siècles auparavant, n'osait accorder que les honneurs d'un séjour exquis sans doute mais tout voisin de l'Enfer. Pulci fait recevoir au paradis Cosme l'aîné par Cicéron, Fabius, Curius et Fabricius. Les élus n'étaient plus seulement les humbles et les pieux comme jadis mais, d'après les idées antiques, ceux-là aussi qui avaient soutenu de grandes luttes et accompli de grands travaux. L'admiration des Italiens pour l'énergie personnelle, l'activité audacieuse et indépendante, reprenait le dessus[1].

Le poème de Sannazar sur l'enfantement de la Vierge commence par ces vers ;

> Que l'enfantement de la Vierge et la progéniture
> Envoyé du haut des cieux [d'un illustre parent
> Pour effacer l'antique souillure des mortels
> Et aplanir la route obstruée de l'Olympe
> Soit, célicoles, mon premier ouvrage.

Ailleurs, il qualifie la Vierge « d'espérance des dieux ». Érasme le raille sur son énumération des Néréides qui environnent le Christ à sa naissance, sur la Vierge consultant les livres sybillins, sur les nymphes, Protée et les nombreuses divinités païennes qu'il met en scène. Plus tard, le fils de Racine devait lui adresser le même reproche[2].

Lorsqu'en 1526, la cité de Sienne subit l'attaque

1. Pastor, *Histoire des Papes*, vol. V, p. 98 et suiv. J. Burckhardt, *La Civilisation en Italie*, Paris, 1900, vol. II, p. 266 et suiv. Voigt, *Il Risorgimento dell' Antichita...*, trad. Florence, 1888-1897, 2e part., p. 115 et suiv. Comba, *Storia della Riforma*, p. 425 et suiv.

2. Préface de la traduction de l'abbé Delatour, Paris, 1830.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des bannis, le chanoine Tizio prononça contre eux, dans la forme antique, une obsécration qu'il tira des *Saturnales* de Macrobe[1]. Seulement au lieu de « *Tellus mater teque Jupiter obtestor* », il dit : « *Tellus teque Christe obtestor* »; après qu'il eut répété cette formule deux jours de suite, les assiégeants se retirèrent[2].

Érasme fut révolté d'entendre l'humaniste Fedra, chargé de glorifier le Christ le Vendredi Saint, le comparer à Curtius, à Épaminondas, à Aristide et à Iphigénie; mais les Romains prenaient un goût extrême à ces rapprochements[3]. En juillet 1522, on sacrifia suivant le rituel antique un taureau au Colisée pour mettre fin à une épidémie[4].

Peu à peu les idées païennes pénétrèrent la religion ; on a pu dire que le christianisme devint un système de formules et de traditions idolâtres ; dans la VIIIe églogue de Mantovano (Battista Spagnuoli) la Vierge est considérée comme la patronne particulière des biens ruraux.

Que si l'Église ne s'opposait pas à ces fantaisies, c'est que ses ministres n'y répugnaient pas, car ils n'en apercevaient nullement le danger. Les humanistes ne passèrent que bien plus tard, au

1. Livre III, 9.

2. Della Valle, *Lettere Sanesi*, III, 18. On lisait au Capitole sur une citerne de création moderne l'inscription suivante que rapporte Forcella, *Iscr.*, vol. I, p. 32, n. 38.

Nos vas condidimus, pluvia tu Jupiter, imple,
Praesidibus tuæ Rupis adesse velis.

3. Il raille finement ces manies dans son dialogue *Ciceronianus*.

4. Sanuto, *Diari*, vol. XXXIII, col. 402.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

temps des papes rigoristes, pour des ennemis de la foi. Cependant il est bien évident que, devenus presque païens sous des noms payens, les personnages de l'Écriture et les choses de la foi ne pouvaient manquer d'être attaqués avec moins de scrupule et raillés avec plus d'audace que lorsqu'ils étaient revêtus de noms vénérables [1].

C'est ainsi que Vergerio s'excuse d'avoir dit que des images de piété étaient des idoles, en alléguant qu'il n'y avait dans cette expression qu'une tournure littéraire.

L'humanisme porta en outre les Italiens à considérer avec un certain dédain la latinité, à la vérité médiocre, des écrits saints et leur crédit ne pouvait que s'en trouver diminué. Le cardinal Bembo engageait, raconte-t-on, Sadoleto à ne pas lire les épîtres de saint Paul, de crainte que leur style ne lui corrompît le goût [2].

Ce qui est infiniment plus grave, on s'habituait à avoir recours en métaphysique comme en morale aux écrits des philosophes anciens de préférence aux auteurs sacrés. Érasme raconte qu'un savant prêtre italien, dissertant avec lui sur l'immortalité de l'âme, s'appuya uniquement sur l'autorité de Pline l'ancien [3]. Dans son oraison funèbre de

1. Gregorovius, *Geschichte der Stadt Rone*, liv. XIV, chap. IV.
2. Bayle, Dict., éd. 1820, vol. III, p. 301. D'après Vittorio Strigelio (1524-1569), théologien protestant, *Commentario dei Salmi*, psaume IV, Bembo, étant allé voir Sadoleto et l'ayant trouvé occupé à lire l'épître de saint Paul aux Romains, lui aurait dit : « *Omitte has nugas, non decent gravem virum tales ineptiæ.* »
3. J. de Burigny, *Vie d'Érasme*, Paris, 1757, vol. I, p. 147.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Francesco Sforza, Filelfo cite les Grecs, les Latins, même les Arabes et presque pas les Pères de l'Église. Pétrarque fonde ses espérances d'outre-tombe sur le *Songe de Scipion* et sur le *Phédon* de Platon, sur le témoignage de Caton et sur celui de Pythagore, et il se borne à ajouter : « Pourquoi n'accepterais-je pas comme catholique une conviction que me donnent les païens[1]?. Marcile Ficin, s'efforçant de consoler une femme d'un deuil, lui tient un langage uniquement emprunté aux doctrines de Platon. Bien plus, du haut de la chaire, il recommandait aux fidèles la lecture de ses œuvres[2].

Les souvenirs païens l'emportaient sur les convictions chrétiennes sans les effacer cependant.

Le dernier entretien que Pietro Paolo Boscoli eut avec Luca della Robbia après qu'il eut tenté d'assassiner Julien de Médicis en mars 1513, en est une preuve[3].

Il avoue ignorer les éléments de la religion, se rappeler à peine le *Pater* et l'*Ave* et avoir accompli son régicide presque uniquement sous l'inspiration des exemples anciens, il n'en regrettait pas moins avec amertume de n'avoir plus assez de temps pour faire sa paix avec le Ciel, se désolait « qu'ayant mangé trop de choses salées, il ne

1. *Epist. de Rebus fam.*, liv. IV, ép. III, au roi de Sicile.
2. FRANCK, *Dictionnaire des Sciences philosophiques*, Paris, 1885, p. 538.
3. SANUTO, *Diari*, vol. XVI, col. 26. La confession est dans VARCHI, *Storia Fiorentina*, vol. III, p. 283-295. Cf. G. CAPPONI, *Storia della Repubblica di Firenze*, Florence, 1875. vol. II, p. 312.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pourrait unir son esprit à Dieu » et il suppliait ceux qui l'assistaient « de lui débarrasser l'esprit de Brutus » parce qu'il voulait mourir en chrétien.

Quand Lorenzino assassina, en 1536, son cousin Alessandro, il invoqua, comme Boscoli, les maximes et l'exemple des anciens.

On pourrait citer assurément des humanistes très attachés à la foi catholique tels que Pétrarque, le camuldule Ambrogio Traversari, Giannozzo Mannetti, Vittorino de Feltre, Bembo[1] et les papes Nicolas V et Pie II.

Néanmoins, la plupart d'entre eux furent non pas sans doute des adversaires de l'Église, mais de bien tièdes serviteurs. Dans les lettres où Pogge raconte à ses amis italiens le supplice de Jérôme de Prague qu'il compare à Mucius Scævola et à Caton, il ne montre aucune réprobation à l'égard de son attitude envers l'Église. Cette indifférence se rencontre fréquemment.

Quelques réformateurs célèbres, tels que Flamino et Spinola, furent des humanistes convaincus.

L'Académie romaine, qui fut un foyer d'humanisme, se montra hostile à la papauté sinon au catholicisme; son fondateur Pomponius Lætus était

1. Malgré son grand goût pour l'antiquité classique et un effort continuel pour faire revivre le passé, Bembo avait cependant une foi qui ne paraît pas avoir été entamée par ce penchant. B. Morsolin, *L'Ortodossia di P. Bembo*, Venise, 1885. Morsolin est un ecclésiastique. Cf. A. Ferrajoli dans *Archiv. della Soc. Rom. di Storia Patria*, vol. XXXVII (1914), p. 307 et suiv.; p. 453 et suiv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

un admirateur passionné de l'antiquité qu'il aurait voulu à tout prix ressusciter. Les cérémonies dont ses disciples et lui donnèrent le spectacle avaient-elles pour objet simplement d'évoquer le passé ou bien de tourner en dérision le culte catholique ainsi qu'on l'a prétendu, cela reste en doute[1]. Mais ce qui ne saurait être contesté, c'est que Lætus fut un adversaire acharné du Saint-Siège contre lequel il conspira; ses partisans partagèrent son sentiment[2].

La durée de l'Académie fut courte, il est vrai, mais l'esprit dont elle était animée lui survécut.

D'une façon générale les humanistes furent favorables, dans les commencements, au mouvement réformiste; il y avait sans doute au fond de cette sympathie un souvenir de l'animosité qui avait si longtemps dominé dans l'attitude des humanistes envers la papauté et qui ne s'atténua que lorsque des papes humanistes montèrent sur le trône de saint Pierre. Plus tard, il en alla tout autrement. L'humanisme devint l'adversaire du protestantisme, car ses tendances allaient directement contre

1. La profession de foi que Lætus fait dans son commentaire de la *Thébaïde* de Stace à propos du passage : ch. IV, v. 512 : « Je sais le nom du souverain du triple monde qu'il est défendu de prononcer, mais je le tais... », marque une religiosité qui ne semble pas affectée; toutefois, il est bon de noter que ce commentaire fût rédigé après le procès de 1468. Voir ZABUCHIN, *Pomponio Leto*, Rome, 1909-1912, vol. I, p. 214. Il ne faut pas oublier que dans le même temps, le pape Paul II donnait des fêtes toutes païennes, telles que le triomphe d'Auguste. F. ROCQUAIN, *La Cour de Rome et l'Esprit de la Réforme*, vol. III, p. 398.

2. PASTOR, vol. IV, p. 38.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les idées, les goûts, les préférences des admirateurs de l'antiquité païenne. Ce fut surtout après que la réforme fut devenue doctrinaire.

LE MOUVEMENT PHILOSOPHIQUE.

On prisait trop en Italie la vie active, l'énergie, les réalisations pratiques, pour y estimer à sa juste valeur la pure méditation. La destinée étonnamment agitée, incertaine, sujette à toutes les extrémités du sort qui était le lot de chacun, éloignait de la spéculation sereine et désintéressée. Aussi la littérature italienne fut-elle longtemps une littérature d'action et de passion. On y voulait trouver des récits, des exemples, des conseils, un divertissement; les historiens, les conteurs, les moralistes abondent tandis qu'on ne compte que peu d'auteurs qui se soient attachés à l'étude des idées abstraites. Les poèmes sont presque tous épiques; pendant des siècles, il n'y eut pas de poètes élégiaques.

Les grands rêveurs du moyen âge ne se contentaient pas d'élever très haut leur pensée, ils prétendaient tirer de leurs spéculations une méthode pour rénover le monde et des préceptes de conduite. Leur recueillement leur eût paru stérile s'il n'avait profité à autrui.

Il ne serait donc pas étonnant qu'il y ait eu peu de philosophes en Italie ; il s'en est rencontré pourtant un certain nombre à la fin du XVe siècle et pendant le XVIe, non pas éminents à coup sûr,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mais subtiles, habiles à éclaircir les obscurités des anciennes philosophies, à faire de l'éclectisme, à présenter clairement les idées des autres. La profondeur et l'originalité leur manqua le plus souvent. L'esprit italien de la Renaissance avait bien d'autres qualités.

On s'attendrait d'autant moins à voir se développer un mouvement philosophique en Italie à cette époque qu'il n'était pas avantageux et qu'il était même parfois fort dangereux d'être philosophe. Les Mécènes, sans l'assistance desquels l'existence des écrivains et des érudits était ardue, leur préféraient des protégés plus brillants ou dont ils avaient plus à craindre. Dans les cours lettrées de Modène, de Mantoue et de Ferrare, à Naples comme à Milan, on aimait la belle littérature et les beaux esprits, les aimables discussions, les élégants dialogues, les superbes épopées, et point du tout les âpres controverses philosophiques. Les femmes y gouvernaient l'esprit, y réglaient la mode, et elles sont rarement enclines à la philosophie. Les pires aventures, les catastrophes étaient souvent le lot des philosophes. Pomponazzi faillit être massacré, Nifo courut de grands risques, Giordano fut brûlé vif et Campanella longtemps enfermé et cruellement torturé.

Les philosophes ne trouvaient à mener une vie encore précaire que dans les universités, à Padoue, qui fut un grand centre philosophique, à Bologne, à Pise ou bien encore à Florence.

La cour florentine diffère, en effet, des autres

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cours princières. Les Médicis sont les seuls bourgeois qui aient réussi de façon durable. Il est surprenant que dans ce pays où les marchands, la classe moyenne, le peuple jouissaient de tant d'avantages et où la noblesse était tenue à l'écart, au point qu'à Florence un noble devait, pour exercer ses droits politiques, s'inscrire dans un métier, où la féodalité ne put s'établir, on ne voit presque aucune famille bourgeoise se hausser au pouvoir. Partout les gouvernants sont d'origine noble et ancienne ou issus de condottieri.

Les Médicis gardèrent longtemps l'empreinte et l'orgueil de leur origine; ils ne prirent de titre qu'assez tard. Sans taxer les autres cours de frivolité, on peut assurer cependant qu'on était à la cour de Florence plus réfléchi, plus appliqué, plus porté à favoriser les études sérieuses. Seuls les Médicis contribuèrent à fonder une académie. Celle de Rome s'établit en dépit du Saint-Siège et dura peu faute de ressources; celle de Ferrare fut très éphémère; le duc d'Este qui l'avait créée pour complaire à Théodore de Gaza, ne pourvut pas longtemps à son entretien. Aussi est-ce à Florence que se forma la plus importante des écoles philosophiques italiennes du xve siècle.

Le grec Georges Gémistos Pléthon[1] y avait été

1. Les deux surnoms de Gémistos et Pléthon lui furent donnés parce qu'il était plein (de science). Georges de Trébizonde l'avait précédé, il professa à Vicence et à Venise; c'était un rhéteur plus qu'un philosophe et il ne fit pas école. Il mourut à Rome vers 1485. Il avait composé, entre autres traités, une comparaison entre Aristote et Platon où celui-ci est fortement maltraité.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

accueilli des mieux quand il y arriva de sa retraite déjà légendaire de Mistra (Sparte), à l'occasion du Concile de 1438. La philosophie qu'il apportait était confuse ; elle se ressentait du milieu où elle avait été conçue et des influences diverses qui agissaient en Orient sur les esprits.

On n'a jamais su démêler exactement s'il pensait faire renaître le paganisme comme le tenta peut-être un peu plus tard Pomponius Lætus, fonder une religion nouvelle dans laquelle il aurait mêlé aux grâces des doctrines platoniciennes la profondeur des spéculations orientales, ou simplement enseigner aux Italiens la philosophie qu'on professait dans les écoles de l'empire d'Orient. Quoi qu'il en soit, ses doctrines parurent une merveille de clarté et de logique et transportèrent d'admiration les lettrés et les érudits florentins.

Tout de suite on y chercha ce qu'il fallait penser du libre arbitre ; ce devait être là, l'un des thèmes favoris des discussions philosophiques en Italie, car leur pente d'esprit portait les Italiens à chercher la solution de ce problème. Or, dans son traité sur le Destin, *De Fato*, Pléthon conteste non seulement le libre arbitre de l'homme, mais aussi celui de Dieu. Il portait ainsi une atteinte grave aux dogmes catholiques et préparait les voies à la Réforme.

Côme l'Ancien, ne voulant pas laisser perdre les leçons du maître, fit instruire de ses préceptes le jeune Marcel Ficin dont l'aptitude aux sciences

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

philosophiques s'était révélé de bonne heure et quand il eut trente ans, en 1463, il le plaça à la tête de l'Académie florentine qui devint sous son influence purement platonicienne. Pierre de Médicis lui continua ses subsides[1]. Ficin adopta, comme Pléthon, les idées platoniciennes auxquelles il mêla des doctrines, des pensées prises dans les systèmes les plus divers sans jamais faire œuvre personnelle. A la différence de Pléthon, Ficin ne soutint pas de thèse réprouvée par l'Eglise; au contraire, à l'âge de quarante ans, le 18 décembre 1474, il se fit ordonner prêtre; l'année suivante, ses convictions religieuses se manifestèrent hautement à la suite d'une grave maladie[2]. Mais il n'admettait pas que l'on pût être véritablement pieux sans le secours de la philosophie. La « discipline platonicienne » lui paraissait la plus sûre et presque l'unique méthode pour devenir un bon chrétien en même temps qu'un bon citoyen. Dans son traité *De Religione Christiana*, dont la première édition datée porte le millésime de 1484, il établit que la philosophie et la religion sont sœurs; or, comme d'après lui la philosophie n'est autre chose que « l'amour et l'étude de la vérité ainsi que de la sagesse et que Dieu seul est vérité et sagesse », il en tire comme conclusion que la

1. Il appela et fit professer à Florence également Jean Argiropulo qui avait traduit quelques-unes des œuvres d'Aristote, mais ne se fit pas l'apôtre de la philosophie péripatéticienne.

2. G. Balbino, *L'Idea religiosa di M. Ficino*, Cerignola, 1904. Leopoldo Galeotti, *Saggio intorno alla vita di M. Ficino*. Article dans *Archiv. Stor. Italiano*, Nuova Ser., vol. IX, 1859, p. 48.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

philosophie est l'étude de Dieu et il en fait une sorte de religion. Cette idée se retrouve dans sa correspondance; en envoyant ses ouvrages à Filippo Controni de Lucques, il lui dit : « Je veux que vous connaissiez que mon amour est religieux et que ma religion est pleine d'amour. Sans doute la nature a voulu qu'il n'y eût point d'amour honnête qui ne fût religieux ni de vraie religion sans amour[1]. » Par cet ingénieux artifice, Ficin trouvait ainsi moyen de soumettre la foi à l'examen et d'en contester certains points. S'il n'avait pas adopté toutes les idées de Pléthon, Marcel Ficin tenait de lui le culte de Platon; il réunissait dans sa villa de Carezzi des gens de lettres, des prêtres, des médecins, des savants pour discuter avec eux, en termes choisis et suivant les formes platoniciennes; parfois un banquet rassemblait le maître et les disciples. Ficin était d'ailleurs d'autant plus porté à imiter Platon qu'on assurait autour de lui qu'il lui ressemblait physiquement[2].

Les doctrines de Platon ne pouvaient manquer de faire fortune, à cause de leur élégance et de leur subtilité, parmi ceux qui se piquaient de

1. *Lettere del gran Marsilio Ficino tradotte... per* Felice Figliucci, tom. I. Venise, 1546, p. 19, 32, 41, 60, 67, 102... Chez Marcel Ficin comme chez Pic de la Mirandole, la contemplation divine devient souvent de la spéculation philosophique. L'œuvre de Ficin est immense; il publia quantité d'études, de traductions, des commentaires de Platon, de Plotin, de Porphyre, de Jamblique, et même des traités sur l'hygiène, l'astrologie et la volupté.

2. Arnaldo della Torre, *Storia della Accademia di Firenze*, Florence, 1902.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

penser; les délicats, les littérateurs, les familiers des cours se passionnèrent de philosophie platonicienne. Bembo, Sannazar, Castiglione en emploient souvent le langage, en paraphrasent les idées; l'Arétin parle, au début de son adaptation de la Genèse, « des idées dont la nature tire l'exemple des choses ». Il y eut des résistances. Tandis que des philosophes très écoutés tels que Bernardino Telesio, créateur de l'école dite Cosenza à Naples (1508-1588) et Francesco Patrizzi (1527-1597) attaquaient violemment Aristote, d'autres s'appliquaient à maintenir son prestige. L'Église tint longtemps et fermement pour lui et lutta contre le platonisme tant qu'elle ne fut pas débordée, car le culte de Platon lui semblait suspect comme venant d'Orient, de la Grèce orthodoxe et elle estimait dangereuses les conséquences que les philosophes tiraient de ses doctrines. Ce qui marque en Italie plus nettement qu'ailleurs la transition entre la scholastique du moyen âge et la philosophie moderne, c'est l'émancipation de l'autorité despotique d'Aristote et une tendance de plus en plus marquée vers les idées platoniciennes et néo-platoniciennes[1].

Pic de la Mirandole s'efforça de concilier les deux systèmes, bien qu'il fût platonicien au fond.

1. Cf. G. Voigt, vol. II, p. 115. Renaudet, *Préréforme et Humanisme*, Paris, 1916, p. 139 et suiv. J. Roger Charbonnel, *La Pensée italienne au* xvi*e siècle et le Courant Libertin*, Paris, 1919. John Owen, *The Skeptics of the Italian Renaissance*, Londres, 1908.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les disciples d'Aristote, étaient, au reste, tout aussi dangereux pour l'Église que ceux de Platon et comme eux, préparaient les esprits à accueillir les idées nouvelles, tout au moins à discuter les idées anciennes. Les universités de Padoue et de Bologne, entre autres, où la doctrine péripatéticienne demeura longtemps en honneur, proclamaient l'égalité entre la religion et la philosophie ; les conceptions des maîtres qui y professaient étaient en opposition complète avec les dogmes canoniques; théistes et panthéistes niaient l'existence d'une divinité telle que l'Église catholique la définissait.

Les péripatéticiens se partageaient en deux écoles : les uns n'entendaient Aristote qu'à travers les commentaires d'Averroès; les autres ne le comprenaient que par l'enseignement d'Alexandre d'Aphrodisie.

Depuis longtemps Averroès faisait autorité en Italie; ses ouvrages y étaient lus avidement[1]. Or les doctrines averroïstes étaient en contradiction absolue avec les dogmes chrétiens; elles ne niaient pas à proprement parler l'immortalité de l'âme, mais considéraient toutes les âmes comme formant

1. Dès 1473 furent publiés ses *Commentarii in Libros Aristotelis* ainsi que les *In Aristotelis Parva Naturalia* ; en 1474, les *Commentarii in libros Quattuor Aristotelis de Meteoris* ; en 1484, le *Commentarium in Cantica*. Jacob de Mantoue fit paraître à Venise en 1550-1552 une édition des œuvres d'Averroès, sept volumes in-folio. Il avait publié en 1521 le Commentaire d'Averroès sur le traité de l'âme d'Aristote et en 1539, un ouvrage intitulé *Averrois Paraphrasis super libros de Republica Platonis* (dédié à Paul III).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

une seule âme, un être universel se manifestant de façon distincte chez les divers individus sans être individualisé. L'âme est, aux yeux des averroïstes, tout entière dans l'intelligence; or il n'y a qu'une seule intelligence, par conséquent il n'y a qu'une âme non seulement immortelle, mais éternelle. D'autre part Averroès ou tout au moins ses disciples mettaient en doute à un certain point de vue le mérite de la vertu. « Parmi les fictions dangereuses, disaient-ils, il faut compter celles qui tendent à ne faire envisager la vertu que comme un moyen d'arriver au bonheur. La vertu n'est rien si l'on s'abstient de la volupté uniquement dans l'espoir d'en être dédommagé avec usure. » C'était rendre l'exercice de la vertu bien difficile et préparer les esprits aux affirmations de Calvin et de Luther touchant les bonnes œuvres.

D'altérations en altérations, la philosophie d'Averroès aboutit, comme le dit Renan[1], à la négation du surnaturel, des miracles, des anges, des démons, de la puissance divine. C'est la thèse que soutint dans la première moitié du XVIe siècle à Padoue, à Naples et même à Rome, mais là avec circonspection, le médecin littérateur Agostino Nifo (1473-1538 ou 1545).

Ceux qui suivaient l'interprétation d'Alexandre d'Aphrodisie, les Alexandristes, arrivaient à des conclusions bien différentes mais tout aussi con-

1. E. Renan, *Averroès et l'Averroïsme*, Paris, 1861. Alfred Weber, *Histoire de la philosophie*, Paris, 1914.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

traires à la foi. Le fondateur de l'école de Bologne, Pietro[1] Pomponazzi (1462-1526), qui fut l'esprit le plus philosophique de son temps bien qu'il manque absolument d'originalité, envisagea lui aussi la philosophie au point de vue, si l'on ose dire, utilitaire. Les trois questions qui l'occupent sont celles de l'immortalité, des « enchantements », c'est-à-dire des rapports du monde spirituel avec le monde matériel et du libre arbitre.

Il s'attache de préférence à la destinée de l'homme, à son rôle et sa philosophie est presque une morale. Le monopsychisme des Averroïstes lui semble inadmissible, mais il se déclare incapable de prouver que l'âme existe; jamais, à son sens, aucun philosophe n'est parvenu à en démontrer la réalité par un raisonnement rigoureux; le seul motif d'y croire est que l'Église l'ordonne[2]. S'il admet l'immortalité, ce n'est pas d'ailleurs sans restrictions; à bien pénétrer sa pensée, l'âme selon lui est mortelle et l'on peut croire que si parfois, il semble lui accorder l'immortalité, c'est pure déférence envers l'Église. Il soutient que l'âme et le corps sont inséparables et que « l'une dépend de l'autre ». Dans son éloge de la Trinité, il démontre, en s'appuyant sur saint Thomas, l'erreur des pythagoriciens en ce qui concerne la

1. Ou Peretto, à cause de sa petitesse.

2. Le traité où Pomponazzi expose ses idées fut condamné par l'Eglise à Venise; il en appela à Rome où, grâce à l'intervention de Bembo, il fut décidé que le procès n'aurait pas de suite.

Ermolao Barbaro se rattache à l'école de Pomponazzi. Il professait à Padoue et à Venise.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

métempsychose et en déduit que la croyance en la résurrection est également inadmissible. Elle lui paraissait, au surplus, « une insulte à la dignité humaine ». L'espoir d'une récompense, écrit-il, et la crainte d'un châtiment sont les signes d'un esprit servile et une offense à la vertu. — Et encore : « Que l'âme soit mortelle ou immortelle et quoi qu'il puisse arriver après la mort, il faut mépriser celle-ci et persévérer dans le chemin du bien. » Au fond, Pomponazzi considère que la religion fait œuvre utile en donnant à croire aux âmes simples qu'elles seront punies ou récompensées selon leurs mérites, mais il lui répugne de voir les âmes élevées partager cette erreur. Il abandonne à la religion la direction de la vie pratique, réservant à la philosophie la connaissance des problèmes de la métaphysique. C'est pourquoi la religion lui semble indispensable à chacun, tandis que la philosophie n'est utile qu'au petit nombre. Il va même jusqu'à contester la valeur absolue des dogmes. « Les lois religieuses, dit-il, comme tout ce qui existe sur la terre, sont sujettes au changement et à la destruction. Souvent les effets de la foi ne semblent pas différer de ceux de l'imagination. » La religion ne doit pas entreprendre sur la science naturelle et il faut en récuser le témoignage quand elle affirme la vérité des miracles. « Il serait absurde de mépriser le visible et le naturel, écrit-il, pour recourir à un invisible dont la réalité ne nous est garantie par aucune démonstration sérieuse. »

Sur la question du libre arbitre, Pomponazzi se

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prononce dans un sens contraire au dogme chrétien ; il déclare que, en tant que philosophe, il lui paraît que la liberté n'est pas plus démontrable que l'existence de l'âme et, s'il l'admet comme chrétien, c'est que, dit-il, Platon range parmi les impies ceux qui n'acceptent pas ce que les dieux enseignent, même si la vraisemblance semble y contredire [1]. Les partisans de Luther qui, avec d'autres arguments, apportaient en Italie la négation de la liberté, allaient donc trouver le terrain tout préparé !

Alessandro Achillini, qui était averroïste, et le cardinal Gasparo Contarini prirent Pomponazzi à partie. Contarini rédigea trois traités sur l'immortalité de l'âme, le libre arbitre et la prédestination. Nifo à son tour l'attaqua ainsi que le moine Augustin Ambrogio Fiandino (évêque en 1517) qui traita Pomponazzi de « vieillard délirant, d'homme maudit, de fléau et d'opprobre de sa patrie [2] ». Pomponazzi répondit par des pamphlets [3]. Sperone, qui était fort écouté, le soutint. Ainsi la dispute faisait bruit, sortait de l'école et le public s'en mêla avec passion et incompréhension.

Les querelles dogmatiques l'auraient laissé indifférent, mais il importait à chacun de savoir

1. Aussi ses ennemis disaient-ils qu'il fallait l'exalter comme chrétien et le brûler comme philosophe.

2. Tiraboschi, vol. VII, p. 254. A. Franck, *Philosophes et Moralistes*, Paris, 1893.

3. *Apologia adversus Contarenum*, Bologne, 1517. — *Defensorium sive Responsiones ad ea quæ Nifus adversus ipsum scripsit*, Bologne, 1519.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

s'il avait une âme et si elle était immortelle, s'il était libre d'agir à sa guise ou esclave et point responsable. Dans les universités, quand un professeur s'apprêtait à traiter d'un autre sujet, ses élèves l'interrompaient en lui criant : « Parlez-nous de l'âme ». Le poète Pulci raille cette manie dans l'un de ses sonnets[1] :

Il en est qui mènent grand bruit de l'âme
Et expliquent comment elle entre et comment elle sort
Du corps de même qu'un noyau dans une pêche;
Ils citent et Aristote et Platon
Et font une danse qui nous rompt le cerveau.
L'âme dit l'un, est comme un pignon dans du pain blanc;
Non dit l'autre, c'est une escarbille dans du pain frais.

Les traités sur le libre arbitre et l'immortalité de l'âme se multiplièrent, habituant les esprits à aborder librement ces questions[2].

Déjà, en 1468, lors du procès des académiciens romains, la discussion avait été très vive relativement à la nature de l'âme; Filippo Callimaco (Buonaccorsi) avait attaqué violemment le dogme de l'immortalité. On s'enhardissait à d'extrêmes audaces.

Le savant botaniste Andrea Cesalpini, médecin de Clément VII, voyait dans l'univers un organisme vivant et dans l'âme un mode de la substance divine[3]. — La doctrine d'une âme commune et

1. Galeotti Leop., *Saggio intorno alla vita... di Marsilio Ficino*, p. 49.
2. L'un des premiers est celui de Lorenzo Valla, publié en 1482. In-fol.
3. Du moins, ses adversaires l'en accusèrent mais, comme le dit Tiraboschi, il est aussi difficile de comprendre les réfutations que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

indivise était celle qui jouissait de plus de vogue; c'est la doctrine que soutenaient ouvertement Cardano et Nicoletto Vernia de Chieti à l'exemple des Averroïstes. Le Saint-Siège l'avait réprouvée. Le 19 décembre 1513, Léon X publia une bulle « *Apostolici Regimine* » dans laquelle il déclarait hérétiques ceux qui considéraient l'âme comme mortelle et non individuelle car, dit-il, « non seulement l'âme existe par elle-même, mais elle a la forme du corps humain ainsi que l'a établi le concile de Vienne au temps de Clément V; elle est immortelle et se multiplie selon la multiplicité des corps qu'elle doit animer ». Réfutation étrange et qui montre à quel point les polémiques des cinquante dernières années avaient troublé et rendu confuses les idées sur ce point capital.

Les théologiens s'épuisaient de leur côté à réfuter les philosophes. Le cardinal Adriano di Corneto[1] composa un traité sur la vraie philosophie[2] pour prouver que l'Écriture sainte contient seule la véritable science et que la raison humaine est incapable de s'élever par ses propres forces à la connaissance des choses divines et de la métaphysique. L'argumentation se résume dans cette phrase : « Toute la science humaine est folie; en Dieu seul résident la sagesse et la vérité. »

le texte de Cesalpini. « C'est un labyrinthe de paroles, écrit-il, qui, ou bien ne s'entendent pas ou se comprennent comme on le veut » (vol. VII, p. 560). J. Bruno et Campanella reprirent cette thèse.

1. Castellensis.

2. *De vera philosophia ex quatuor doctoribus Eccles.*, Bologne, 1509.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ceux qui auraient dû se réjouir du concours involontaire que leur apportaient les philosophes, les dénigraient. « Croyant être sages, s'écriait Savonarole, ils deviennent fous parce qu'ils ont abandonné la simplicité de l'Écriture et se sont tournés vers le paganisme. Ils ont falsifié la parole de Dieu et ils couvrent le papier de phrases sonores mais obscures, de discours achevés de style mais vides de sens. Ils prétendent cependant employer la philosophie pour défendre la vraie foi et pour mieux comprendre l'Écriture sainte qu'ils ne veulent jamais lire sérieusement... Oh! philosophes, combien d'érudition mais combien peu de sens! »

Cinquante ans plus tard, Mélanchton les accusait tout aussi injustement de détourner les bonnes volontés de la voie où il souhaitait de les voir s'engager. « Les théologiens d'Italie, écrivait-il le 31 mai 1545, sont imbus de théories platoniciennes; il sera difficile de les amener à abandonner cette science vaine dont ils se sont épris et de les conduire à la vérité et à la simplicité du raisonnement. » Cependant à cette époque, le grand mouvement littéraire de la Renaissance tirait à sa fin et l'étude des classiques commençait à être délaissée[1].

1. A la fin du xve siècle Galeotto Marzio de Narni avait soutenu dans son traité *De Incognitis vulgo*, qui est demeuré manuscrit, que celui qui vit selon les lumières de la raison et la loi naturelle, s'assure le salut éternel. Poursuivi par l'Inquisition, il fut condamné à être exposé publiquement et jeté dans une dure prison. Sixte IV lui accorda sa grâce. TIRABOSCHI, vol. VI, p. 351.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LES ÉTUDES JUIVES.

Le développement des études juives eut aussi sa part dans la préparation du mouvement réformiste.

Les études juives avaient toujours été fort cultivées en Italie[1]; Poggio Bracciolini apprenait l'hébreu pour distraire ses loisirs pendant qu'il était à Constance à l'occasion du concile[2]; il dût même s'en justifier auprès de Leonardo Bruno qui trouvait que cette occupation était inutile et blâmable[3]; Gianozzo Manetti, qui joua un rôle poli-

1. D'une façon générale : *Monatsschrift für Geschichte des Judemtums* (1898-1899). Article sur *Die Italienische Litteratur der Juden*, par MORITZ STEINSCHNEIDER. *Allgemeine Geschicte*, Zweite Hauptabteilung, achter Teil, *Renaissance und Humanismus in Italien*, par LUDWIG GEIGER, Berlin, 1882, Cf. du même auteur, *Die Juden in der deutschen Litteratur* et *Studium der hebraischen Sprache...*, Breslau, 1870. MORITZ STEINSCHNEIDER, *Robert von Anjou und die jüdische Litteratur* dans *Vierteljahrschrift für Kultur... der Renaissance*, Berlin, 1886, vol. II. A. DE GUBERNATIS, *Matériaux pour servir à l'histoire des Etudes Orientales en Italie*, Paris, 1876. Article de Soave dans le *Bullettino italiano degli Studi Orientali*, vol. I, 178 ss. HILD, *Les Juifs à Rome devant l'opinion et dans la littérature. Revue des études juives*, 1884, 1885. BURCHARDT, *La Civilisation...*, vol. II, p. 243 et Appendice, p. 369 et suiv.

2. « Je ne crois pas, écrivait-il à Nicolo Nicoli en 1416, que l'hébreu me soit jamais d'un grand secours pour me perfectionner en philosophie, mais l'acquisition de cette langue contribuera à mes progrès en littérature et je crois déjà en savoir assez pour démêler les principes suivis par saint Jérome dans sa version de l'Ecriture Sainte. » POGGI FLORENTINI, *Opera*, Bâle, 1538, p. 298. Cf. M. W. SCHEPHERD, *Vie de Pogge*, trad. Paris, 1819, p. 59.

3. Les seuls maîtres qu'il y eût alors étaient les savants juifs; or ceux qui n'avaient pas abjuré étaient généralement instruits de leur langue et de leur littérature, mais ils ignoraient le latin et, en outre, il n'était pas sans danger aux yeux de l'Eglise de les fré-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tique à Florence et fut un de ces esprits brillants et universellement instruits comme l'Italie en produisit tant au xve et au xvie siècles, s'initia à l'hébreu pour réfuter les arguments de ceux qui discutaient la foi; il chercha dans les livres hébraïques des allusions à la naissance du Christ et des révélations relatives à ses doctrines et traduisit les psaumes.

Le but de presque tous ceux qui entreprenaient ainsi l'étude alors si ardue de l'hébreu était en effet, au commencement, de découvrir dans les écrits hébraïques des arguments pour appuyer la vérité de la doctrine chrétienne et attaquer, en connaissance de cause, le judaïsme. Pietro Rossi, de Sienne, se fit enseigner l'hébreu dans l'unique dessein, il l'a dit, de composer avec plus de compétence des commentaires sur la Bible et sur les Pères de l'Église, commentaires qui ne furent d'ailleurs jamais publiés. Le fameux camaldule Ambrogio Traversari ne s'initia à la langue juive qu'afin de mieux pénétrer le sens des livres saints. Un personnage énigmatique du nom de Palmieri, ayant voyagé longtemps en Orient, s'y familiarisa avec le grec, l'hébreu, le chaldéen et l'arabe et profita de sa science pour composer un traité sur l'Incarnation du Fils de Dieu. Mais bientôt on s'attacha, au contraire, à montrer, en remontant aux

quenter; ceux qui, au contraire, avaient abandonné la synagogue passaient, en revanche, pour posséder moins de science. Poggio disait de celui qui lui avait donné des leçons qu'il était « bête, lunatique et ignorant comme tous les juifs qui se sont fait baptiser ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sources, que l'interprétation de l'Écriture sainte, admise jusqu'alors par l'Église, était en partie fautive.

Lorenzo Valla composa des *Annotationes in novum Testamentum* dans lesquelles il signale les lacunes et les inexactitudes du texte latin tenu par l'Église pour sacré. Valla travailla sur le texte grec qu'il soumit lui-même à une critique sévère, comparant les divers manuscrits et discutant les leçons. Le moine mineur Antonio di Bitanto l'attaqua en chaire, à ce propos, mais le roi Alphonse le protégea. Après lui, Niccolo Malerni ou Malerbi de Venise, moine camaldule, donna la première traduction italienne intégrale des Livres Saints qui, auparavant, avaient été traduits par fragments et généralement de façon assez erronée. Son ouvrage parut en deux gros in-folios en 1471 ; dans la suite il fut plusieurs fois réimprimé[1].

Durant tout le xve siècle, on se passionna pour l'hébreu. Les papes Nicolas V et Sixte IV firent copier des textes hébreux; les manuscrits se trouvent encore dans la bibliothèque vaticane. Nombre d'écrivains s'initièrent à la langue juive, tels que Marco Lipomanno, Jacobo de Reggio, Danielo Rinieri, Raimonde Mitriato de Rome, Paolo Albertini et bien d'autres[2]. Pic de la Mirandole ne se contenta pas d'étudier des textes bibliques et des écrits talmudiques, il voulut, et ce fut même son principal objet, pénétrer les mystères de la

1. Tiraboschi, vol. VI, p. 287.
2. Tiraboschi, vol. VI, p. 287 et 721.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cabale qu'il étudia grâce aux écrits du philosophe Eliah del Medigo et où il s'imaginait trouver des lumières nouvelles et inconnues ; il en tira, ou crut à tout le moins en tirer, des preuves de l'Incarnation, du péché originel et de la Trinité[1]. Son livre des *Neuf cents Propositions* fut néanmoins condamné par Innocent VIII ; toutefois Alexandre VI le déclara orthodoxe.

Dès l'introduction de l'art typographique en Italie, on se mit à imprimer des ouvrages en hébreu ; le texte du Psautier fut imprimé en 1477 ; la première Bible en hébreu sortit des presses d'un juif de Bologne en 1488[2]. Les imprimeurs de Padoue et de Reggio en Calabre firent paraître des livres hébreux vers la même époque[3].

Ce fut surtout grâce à Reuchelin que la connaissance de l'hébreu se répandit dans la péninsule[4] ; d'autre part, il est certain qu'il dut beaucoup aux

1. En 1494, Reuchelin publia également un traité sur la Cabale, *Capnion vel de verbo mirifico*, dédié à l'évêque de Worms, dans lequel il prétend révéler les mystères de la plus ancienne philosophie. Le mot Capnion est la forme grecque du nom de Reuchelin. En 1517, parut son traité *De Arte cabbalistica libri tres Leoni X dedicati*.

2. Cette Bible devint rapidement très rare. Reuchelin chargea son frère de lui en procurer une en 1491, il n'y put réussir. Conrad Pellikan considéra comme une singulière fortune d'en trouver une en 1500. Actuellement il n'en subsiste plus qu'une douzaine d'exemplaires. D'autres éditions parurent : Naples, 1491 ; Brescia, 1494 ; Venise, 1517 ; Pesaro, 1517 ; Venise, 1547.

3. Dans le *Songe de Polyphile* (1499) se rencontrent deux passages en hébreu, deux en arabe.

4. Reuchelin se servit aussi des travaux d'un des plus fameux grammairiens et lexicographes du moyen âge, David Kimchi, accessibles seulement à ceux auxquels la langue hébraïque était déjà familière.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

hébraïsants italiens et particulièrement à Pic de la Mirandole.

Quand Reuchelin vint à Rome, en 1498-1500, il se lia avec un juif, médecin et philosophe, Obadja Sforno de Césène, qui lui fournit des livres et des manuscrits et lui donna des leçons qu'il payait *pro singulis horis singulos aureos*. A la cour de l'empereur Frédéric III, il connut un médecin juif, probablement italien, Jacob Loano, des enseignements duquel il profita également.

Il correspondait en hébreu avec un juif de Rome, Bonet de Lattes, de son vrai nom Jacob ben Emmanuel, qui était médecin du pape Alexandre VI en même temps que chef de la communauté juive. Reuchelin lui demanda son appui auprès du pape pour son livre, *Le Miroir des Juifs*, dans lequel il prenait la défense de la littérature juive contre les dominicains de Cologne. Ce fut au cours de sa grande lutte avec Pfefferkorn.

Il était de nouveau en Italie au moment où, en 1506, il publia son traité, *Rudimenta Hebraïca*. Conrad Pelikan l'avait devancé de deux ans en donnant en 1504 un Manuel sur la manière de lire et de comprendre l'hébreu et en expliquant dans une autobiographie la méthode dont il s'était servi pour s'y initier lui-même, mais ces traités n'eurent point du tout le même retentissement que ceux de Reuchelin.

Deux ans après la publication des *Rudimenta*, en 1508, Reuchelin imprimait un second traité qui en était le complément : *De accentibus et*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

orthographia. Or Reuchelin prend comme texte d'exercice les passages les plus connus de la Bible, mais toutes les fois qu'il rencontre une discordance entre le texte original et la leçon des traducteurs sacrés, il se garde bien de conclure, car il ne prétendait pas faire œuvre d'exégèse; il se borne à remarquer que « le texte de l'Église dit ainsi, mais le texte hébraïque est très différent[1] ».

D'autres que lui s'efforçaient de répandre en Italie la connaissance de l'hébreu. Il en fut ainsi de Eliah ben Ascher ha Levi, appelé par les chrétiens Elias Levita; né à Neustad près Nuremberg en 1472, il passa la majeure partie de sa vie en Italie et son influence y fut grande. Dès 1504, il enseignait l'hébreu à Padoue où il rédigea à l'usage de ses élèves une exposition de la grammaire de Moïse Kimchi[2], qui fut publiée en 1508 à Pesaro, sous le nom d'un de ses élèves, Benjamin ben Judas, qui lui avait volé son manuscrit[3]. Quand Padoue eut été pillé en 1509, Elias s'en fut à Rome où le cardinal Edigio de Viterbe l'accueillit; il demeura treize ans dans son palais et lui enseigna l'hébreu[4]; il publia, sous sa protection, une grammaire qui fit longtemps autorité (1517), un traité sur les mots irréguliers et un traité sur les accents, ouvrages dont se servirent ceux qui, dans la

1. Il eut entre autres élèves hébraïsants Johannus Eck, le champion ardent du catholicisme.
2. Frère de David.
3. Levita la publia sous son nom quarante ans plus tard.
4. Egidio eut également pour maître un juif tripolitain du nom de Michael ben Sabbatai Lemat.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

suite, entreprirent de reviser les textes bibliques[1].

L'impulsion était donnée; plusieurs universités ouvrirent des cours d'hébreu. En 1488, l'hébreu commença à être enseigné à Bologne[2]. A partir de 1518, Agaio Guidacerio, un Calabrais, le professa à Rome[3].

Des leçons d'hébreu furent instituées à Vérone et à Venise. A Pise, vers 1523, un juif converti, Francesco Benedetti, commentait la Bible, d'abord à titre privé, ensuite aux frais de l'université. Puis un maronite du Liban, Gabriele Gracia, y enseigna l'hébreu et le chaldéen.

Matthaus, qui professa à Tubinge, à Bâle, à Wittenberg, à Louvain et en Italie entre 1510 et 1520, se proposa, comme tant d'autres, de rectifier les traductions de la Bible et surtout de la Vulgate et il n'hésite pas à affirmer que le texte en est souvent fautif, négligé et plein d'omissions : « Saint

1. Non seulement il venait des étrangers en Italie pour y apprendre l'hébreu, mais on y cherchait des professeurs pour les universités étrangères. Le Génois Agostino Giustisiani, évêque de Nebbio en Corse, fut appelé à Paris par le roi François Ier pour y enseigner l'hébreu; après lui, le roi fit venir Paolo Paradisi, juif converti de Venise, qui fut, dit-on, le maître de Marguerite de Navarre. Il composa un petit dialogue *De modo legendi hebraice* (Paris, 1534). Pagnini professa à Lyon, il y publia *Institutiones Hebraicae* (1520), une traduction de la Bible et un *Thesaurus linguæ sanctæ* (1529). Il mourut en 1541. Francesco Stancori de Mantoue fut professeur à Cracovie, puis à Kœnigsberg. Emanuele Tremellio de Ferrare fut professeur à Strasbourg, en Angleterre et à Metz. Il publia une traduction latine de la traduction syrienne du Nouveau Testament et une traduction personnelle du Vieux Testament.

2. L. Scarabelli, *Delle Costituzioni... dell'antico studio bolognese*, Plaisance, 1876.

3. Plus tard, il se rendit à Paris. En 1550, le juif Gobbia enseigna l'hébreu à la Sapienza.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Jérome n'était après tout qu'un homme, dit-il dans une lettre adressée à J. Amerbach et son œuvre ne peut être parfaite. » Saint Jérôme d'ailleurs n'avait-il pas écrit que la composition des Livres saints était une opération du Saint-Esprit, mais que leur traduction était œuvre humaine.

Chacun voulait maintenant puiser aux sources mêmes la connaissance des Écritures, car on se défiait des intermédiaires israélites. Luther allait jusqu'à dire que, dans l'état de leurs connaissances, les juifs étaient incapables de connaître la valeur des mots, *virtutem omnium vocabulorum*, de même que le sens des figures et des idiotismes. « Seuls, disait-il, les chrétiens ont l'intelligence du Christ sans laquelle il ne sert de rien de posséder la langue. » C'était donc aux chrétiens qu'il appartenait de chercher dans les textes originaux la vraie leçon des livres saints.

Ils n'y manquèrent pas. D'ailleurs deux grammaires juives parurent en Italie presque simultanément afin de leur faciliter la tâche ; l'une, publiée en 1523 par Abramo Balmes, l'autre en 1525, due à Stancari de Mantoue qui embrassa plus tard la religion réformée[1].

Gio. Battista Folengo, le fils du fameux Coccaie, entré dans l'ordre des Bénédictins en 1506, publia des commentaires sur les psaumes de David et sur les épîtres de saint Pierre, de saint Jacques

1. MACCRIE, *Histoire des progrès et de l'extinction de la Réforme en Italie*, trad., Paris, 1831, p. 62. TIRABOSCHI, vol. VII, p. 1261 n.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et de saint Jean dont l'orthodoxie ne laissait pas d'être contestable puisqu'ils furent inscrits plus tard à l'Index. Cependant Folengo ne fut pas inquiété, il mourut en 1557, visiteur de l'ordre des Dominicains.

Érasme avait donné en 1516, à Bâle, la première édition du texte grec du Nouveau Testament avec une version en latin et cet ouvrage, importé en Italie, y fut lu avidement. En 1528, Sante Pagnini, un Lucquois qui appartenait à l'ordre des frères prêcheurs, éditait à Lyon une traduction latine du vieux et du Nouveau Testament qu'il avait mis vingt-six ans à achever[1].

Le cardinal Nicola Caietano de Sermoneta consacra onze ans à rédiger une traduction de la Bible en s'aidant du texte hébreu et du texte grec.

Toutes ces tentatives avaient ébranlé la confiance qu'on avait dans les textes et le Saint-Siège comprit la nécessité d'une révision.

Peu avant le sac de Rome (1527), Clément VII forma une commission composée de six savants juifs et de six chrétiens hébraïsants auxquels fut commis le soin de rédiger une nouvelle traduction de la Bible. Ce projet fut, au reste, abandonné tout aussitôt[2].

L'introduction de la Réforme donna une nouvelle

1. Tiraboschi, vol. VII, p. 370. Maccrie, p. 52. Comba, p. 524. Léon X se plaignait du grand nombre de livres hébreux, arabes et chaldéens traduits en latin et imprimés.

2. Berliner, *Geschichte der Juden*, Francfort, 1893, vol. II, p. 104.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

impulsion à ces études. Antonio Brucioli publia, en 1532, une traduction des Saintes Écritures « tirée de la vérité hébraïque et du fond grec », pour laquelle il s'était servi de la traduction inélégante mais exacte de Pagnini et des conseils « d'un rabbin nommé Elia[1] ». Le parti protestant accueillit avec joie cette traduction. « Les yeux de tant de captifs aveuglés vont être enfin dessillés » écrivaient les docteurs de Genève à l'évêque de Lucques. Brucioli envoya un exemplaire de son livre au roi François Ier, mais le roi, ayant quelque soupçon que c'était là une œuvre hérétique, ne répondit même pas à l'envoi de ce présent, ce dont l'Arétin ne manqua pas de railler l'auteur dans une lettre adressée à Vittoria Colonna en 1538 (9 janvier)[2] : « Mon compère Brucioli, écrivait-il, a dédié son livre au roi qui est très chrétien et voilà cinq ans qu'il attend sa réponse; peut-être la traduction était-elle mauvaise ou la reliure insuffisante. Ma *Courtisane* avait mérité au contraire la grande chaîne[3]. »

En 1533, Brucioli fit également paraître une traduction annotée des Proverbes de Salomon et, en 1534, une traduction du livre de Job, puis encore une « pieuse exposition des dix comman-

1. Tiraboschi, vol. VII, p. 318. Il y eut une seconde édition en 1542-1546, six volumes in-folio. Elia est probablement cet Elias Levita dont il a été parlé ci-dessus.

2. *Carteggio di Vittoria Colonna;* publié par E. Ferrero et G. Muller, Turin, 1889, p. 151.

3. Voir ce que dit Mazzuchelli, *Vita di Pietro Aretino,* Milan, 1830, p. 118, sur ce présent du roi au pamphlétaire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dements, du symbole apostolique et de l'oraison dominicale ». Isidoro Chiari, du Mont-Cassin, archevêque de Foligno, publia en 1542 le texte de la Vulgate d'après la version hébraïque et la version grecque; il avait secrètement utilisé les remarques et les corrections faites par des érudits protestants. Cependant il resta jusqu'à la fin de sa vie (18 mars 1556) en possession paisible de son siège épiscopal[1].

Les recherches hébraïques se poursuivirent ainsi pendant toute la durée du siècle, ayant uniquement pour objet l'étude de la Bible. Isaac Abravanel publia, soit en latin, soit en hébreu, quantité de commentaires sur les prophètes; il composa en hébreu un commentaire sur le Pentateuque qui parut à Venise en 1579, un traité *De Creatione* (Venise, 1592) et un traité *De Capite Fidei*[2]. Jacopo de Mantoue (ben Samuel), médecin de Paul III[3], rendit accessible aux chrétiens l'introduction de Maïmonide aux livres sacrés en la traduisant en latin.

Défenseurs et détracteurs du catholicisme s'évertuaient également à chercher dans la connaissance de l'hébreu un moyen de poursuivre la lutte. Le cardinal Sirleto (1513-1584) apprit l'hébreu à cette

1. Tiraboschi, vol. VII, p. 275, 347, 370. P. de Long, *Biblia Sacra*, Paris, 1723, vol. I, p. 286.

2. Quelques-uns de ces ouvrages portent la mention « Constantinople » qui est évidemment fausse. *Le sacrifice de Pâques* est de 1505; il fut réimprimé à Venise, en 1545.

3. Marini, *Archiatri*, cite parmi les médecins de Paul III Giacomo Mantini, « savant linguiste », qui semble être le même personnage.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fin comme l'avait fait le cardinal Egidio de Viterbe. En 1547, la municipalité milanaise accordait à Abramo de Turin la licence d'enseigner la grammaire hébraïque « *ad laudem Dei* »[1]. Les écrivains protestants tiraient de leur côté d'infinies conséquences des erreurs d'interprétation qu'ils relevaient. Ainsi, dans le *Compendio d'Errore*[2], l'auteur infère d'un contresens constaté dans la traduction de l'Ecclésiaste que la signification du passage est l'opposé de celle qui lui a été donnée et que la doctrine catholique est ainsi viciée.

Les défenseurs de l'orthodoxie expliquaient les erreurs des textes canoniques qui devenaient incontestables en disant, comme saint Jérôme, qu'entre la parole de Dieu et ces textes s'était introduite l'intervention d'un traducteur.

Cependant l'Inquisition protestait contre cette solution, car comment serait-il possible de condamner des hérétiques sur leur interprétation des livres saints si le texte pouvait en être discuté et si pour l'établir il fallait recourir aux originaux grecs et hébreux ?

Le concile de Trente s'occupa, dès sa réunion, de mettre un terme à ces difficultés. Les commissaires chargés d'étudier la question divisèrent les « abus » en quatre catégories (séance du 17 mars

1. Il est vrai qu'on peut faire quelques réserves sur le sens de cette expression. Ettore Botta, *Le Reazione catholica in Milano*, dans *Bolletino della Soc. Pavese di Stor. Pat.*, an. V, fasc. IV, Pavie, 1905, p. 502.

2. Voir plus loin, p. 155, l'analyse de cet ouvrage capital.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1546)[1]. Le premier « abus » consistait à avoir plusieurs éditions des Écritures Saintes. Les commissaires conseillaient de s'en tenir à la Vulgate sans rejeter la Septante. Le deuxième abus était l'incorrection de certains textes de la Vulgate. Les commissaires suppliaient le souverain pontife d'en faire rédiger un texte grec et un texte hébreu aussi exacts que possible et de les imposer à la chrétienté. Le troisième abus était la facilité avec laquelle chacun interprétait l'Écriture Sainte sous le prétexte de la rendre plus accessible, sans s'inquiéter d'entrer en contradiction avec le sens admis par l'Église. Les commissaires proposaient de punir de peines que le concile déterminerait ceux qui, à l'avenir, expliqueraient de la sorte les textes évangéliques. Le quatrième abus était la licence que certains imprimeurs avait prise de donner des éditions des Écritures sans en demander l'approbation à l'autorité ecclésiastique. Les commissaires conseillaient d'interdire la publication des Écritures sans une autorisation qui ne serait accordée qu'après examen. Le cardinal Pietro Pacecco, l'un des membres les plus actifs du concile, porta le débat sur la traduction des Écritures dans les langues vivantes.

La discussion des « Quatre abus » se prolongea longtemps, car elle impliquait des questions délicates. Était-ce un abus d'avoir des livres non accep-

1. Ehses, *Concilium tridentinum*, Fribourg, 1904-1911, vol. V, p. 27. Pallavicini, *Storia del Concilio di Trento*, Rome, 1656, vol. I, p. 560. Fra Paolo Sarpi, *Histoire du Concile de Trente*, trad. s. l., 1627, p. 14

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tés par l'Église ou de s'en servir? Quels étaient les livres canoniques et les fragments qu'on inclurait dans la liste ? Que fallait-il penser de la traduction des Septante. Le 8 avril (1546), dans la quatrième « session » (séance solennelle), des décisions furent prises conformément aux vœux de la commission. En ce qui concernait la révision des livres à imprimer, il fut proposé de la confier aux inquisiteurs car, les envoyer tous à Rome pour que le Saint-Siège les approuvât, ainsi que certains le proposaient, parut impraticable.

Conformément au vœu du concile, une nouvelle édition de la Vulgate fut préparée ; elle parut en 1590 : *Biblia vulgatæ editionis a Sixto recognita.* Mais il se trouva qu'elle était si fautive que le pape en fit rechercher soigneusement et détruire les exemplaires. Clément VIII en donna deux ans après un texte amendé : *Biblia latina Clementis VIII auctoritate recognita,* Rome, 1592. Les Papes Pie V et Grégoire XIII avaient songé à faire paraître une édition de la Septante; une commission fut chargée d'en assurer la publication ; elle comprenait des cardinaux comme Sirleto et Carafa, des savants comme Fulvio Orsini, le jésuite Bellarmino, le théatin Antonio Agelli... Cette édition parut en 1586. *Vetus Testamentum græcum juxta Septuaginta ex auctoritate Sixti V. — Vetus Testamentum secundum LXX latine redditum,* 1587.

Ainsi l'étude de la langue juive avait finalement eu pour résultat de faire admettre par tous que les textes sacrés étaient sujets à révision. La

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

constatation des erreurs qui y étaient contenues, l'habitude de discuter de choses qui passaient jusque-là pour inattaquables, furent assurément pour une bonne part dans la diminution de la foi et partant dans le succès du protestantisme en Italie.

LA FOI.

Les manifestations de la foi n'avaient jamais été si nombreuses ni si exubérantes. La foule se pressait aux cérémonies que l'Église multipliait et rendait aussi fastueuses que possible, elle encombrait les sanctuaires, elle s'associait avec dévotion aux processions, elle accourait aux sermons des moines, y pleurait avec eux sur la misère du genre humain, se prêtait aux sacrifices qu'ils exigeaient ; à Rome ainsi qu'à Florence on vit des femmes brûler sur les places publiques, au sortir d'un sermon, leurs bijoux, leurs vêtements trop luxueux, leurs faux cheveux ; les hommes détruisaient leurs tables à jouer et leurs dés. Le culte et la recherche des reliques dépassaient tout ce qu'on peut imaginer. Le seigneur de Villamont en vit d'innombrables dans les églises italiennes et surtout à Rome[1]. Galeazzo Sforza se vantait de posséder un morceau de la verge de Moïse, un os de Judas Machabée, une fraction de la gorge de l'un des Innocents. Il se faisait un trafic important de ces reliques, surtout par

1. *Les Voyages du Seigneur de* VILLAMONT dont les éditions se succédèrent à la fin du XVIe siècle. Cf. Descriptions de Rome, par Fulvio, Biondo, Deseine.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'intermédiaire des juifs ; Vergerio commença sa carrière comme chercheur de reliques[1]. On les payait fort cher. Venise avait offert en 1455 la somme de 10.000 ducats pour la tunique sans couture de Jésus-Christ ; quand on annonça à Bologne que les reliques des compagnes de sainte Ursule, cédées par la ville de Cologne grâce à l'intervention de l'évêque Campeggi, allaient arriver, la ville fut dans une joie débordante ; un peu auparavant, un sacrilège l'avait plongée dans une consternation indicible et dans les transes[2]. L'Italie entière fut en émoi à l'occasion du transport de la tête de saint André qui fut amenée de Patras en 1462[3]. Cette grande passion des reliques amenait parfois de fâcheuses rivalités ; une abbaye voisine de Sienne et une église des Grisons prétendaient toutes deux posséder le corps de saint Guillaume ; on montrait en Italie plusieurs têtes de saint Jean-Baptiste ; Arles et Vicence étaient en dispute touchant le corps de saint Antoine. Les protestants tiraient avantage de ces contestations[4]. On vénérait presque avec une égale ferveur les reliques païennes. Le tombeau supposé d'Aristote était à Palerme l'objet d'un culte dans lequel les musulmans ne le cédaient pas aux chrétiens ; lorsqu'on raconta que le cercueil

1. Voir plus loin sa monographie.
2. Battistella, *Il Sant' Officio... in Bologna*, Bologne, 1905, p. 16.
3. Addington Symons, *The Renaissance in Italy*, Londres, 1904, vol. I, p. 361. Tacchi-Venturi, *Stato della Religione in Italia*, Rome, 1908.
4. Antonio di Adamo, *Anatomia della Messa*, p. 85.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Tite-Live venait d'être retrouvé dans l'église S. Giustiana de Padoue, la population courut lui rendre hommage, les étudiants arrachèrent les dents du squelette et dérobèrent une partie de ses os pour en faire des reliques. Le prétendu tombeau de Virgile au Pausilippe était un lieu de pèlerinage[1].

Les fondations pieuses se multipliaient ainsi que les donations[2]. En Piémont, le clergé détenait presque la moitié des terres. Chacun voulait obtenir le droit de posséder une chapelle privée. Les statuts des corporations ouvrières constituées ou réformées vers ce temps sont empreints d'une religiosité particulière. De nombreuses confréries d'hommes et de femmes se constituaient[3]. A Vicence, à Vérone, à Crème, se créaient des sociétés qui avaient pour objet le réveil de l'esprit religieux; elles prirent pour patron saint Jérôme et en portèrent le nom; à Milan, il s'en fonda une qui se dénomma « la Sagesse Éternelle ». Les auteurs profanes, suivant la vogue, entreprenaient d'écrire des œuvres d'édification; Sannazar composait son poème sur l'Enfantement de la Vierge qui eut un si retentissant succès; Sadoleto donnait un traité *De Peccato originali;* Vida un poème sur le Christ, *Christiados;* l'historien Paolo Giovio se tournait vers la méditation mystique et se propo-

1. Voir notre étude sur des Légendes relatives à Virgile, dans *Études et Fantaisies,* série II.
2. Quirino-Querini, *La Beneficenza Romana,* Rome, 1892.
3. Ce fut surtout vers le milieu du siècle.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sait de composer à ce sujet une « belle lettre » [1]. Il n'était pas jusqu'à l'Arétin qui ne se prodiguât en œuvres édifiantes; il écrivit des commentaires sur les psaumes, un arrangement de la Genèse, un traité sur l'humanité du Christ, des hagiographies [2]. Tiraboschi recule, dit-il, à énumérer les gloses, explications, traductions de textes, livres de piété qui parurent dans la première moitié du XVIe siècle. Isotta Nogarola, fille de Leonardo, morte en 1466, avait appris la Bible entière par cœur [3].

Mais cette foi, très sincère chez beaucoup, se bornait bien souvent aux signes extérieurs [4]; on pratiquait avec zèle, avec fracas, mais on n'acceptait pas toujours la discipline morale qu'impose la religion, ni les croyances qu'elle implique; à côté des indifférents qui ne se cachaient pas, il y avait les pratiquants sans foi. L'ébranlement des convictions religieuses semble avoir été alors profond.

Il n'y avait guère de vrai respect pour les choses saintes. Les Pazzi accomplirent leur forfait dans la

1. Solmi, *La Fuga di B. Ochino*, dans *Bulletino Sanese di Stor. Pat.*, an. XIII, Sienne, 1908, p. 28.

2. *Il Genesi con la Visione di Noe*, Venise, 1538.
I Quattro libri de la humanità di Cristo, Venise, 1539.
La Passione de Giesù con due canzoni una alla Vergine et l'altra al Christianissimo, Venise, 1539.
I sette Salmi della Penitentia, s. l. 1545.
La vita de Catherina vergine, Venise, 1540.
La vita di Maria vergine, Venise, 1545.

3. Dissertation sur les hommes et les femmes qui ont appris la Bible par cœur, dans D. Jean Liron, *Singularités historiques et littéraires*, Paris, 1738-40, vol. III, p. 177.

4. Et cela lui donnait sans doute plus de force; on ébranle une conviction, mais l'attachement aux traditions, aux habitudes est quasi indéfectible.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cathédrale de Florence au moment de l'élévation. Deux prêtres portèrent les coups. Les membres du clergé eux-mêmes ne se laissaient pas arrêter par la sainteté du lieu où ils se trouvaient[1]. La déférence aux prescriptions de l'Église et la crainte de ses menaces allaient s'affaiblissant. L'excommunication avait perdu beaucoup de son efficacité; on en avait trop abusé; c'était presque une formule de style; elle était insérée dans la plupart des actes pontificaux portant une défense quelconque souvent comme complément à une amende extrêmement basse; ainsi défense est faite d'imprimer un ouvrage dont le privilège est concédé à un libraire sous peine de 100 ducats d'amende et de l'excommunication; un enfant est excommunié pour avoir acheté du sel ailleurs qu'au dépôt prescrit. L'effet de ces sentences était souvent nul. Galeotto della Mirandola mourut, en 1499, entouré de l'estime de tous après être resté seize ans excommunié; la ville de Mirandole était demeurée tout ce temps frappée d'interdit sans que la population en fût autrement affectée. Il est vrai que cette ville devint plus tard un centre de protestantisme[2]. Gismondo

1. Voir le chapitre sur la moralité du clergé.

2. La Mirandole devint presque une place de refuge pour les protestants, tant le comte Galeotto Pico y accueillait avec ferveur les hérétiques, français pour la plupart, qui y venaient chercher asile. On racontait que lorsque la duchesse Renée devait renoncer à garder un calviniste à Ferrare, elle l'envoyait à La Mirandole. Il en fut ainsi d'un médecin que se disputaient les inquisiteurs de Ferrare, de Modène et de La Mirandole même et que Renée, avec l'aide du comte, sauva de leurs mains. Le pape finit par envoyer à La Mirandole un commissaire spécial, Stella, qui réussit à triompher

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Malatesta fut brûlé en effigie pour avoir nié la résurrection des corps et l'immortalité; c'était un feudataire de l'Église; il finit ses jours en paix.

A Ravenne, pendant un sermon, un hérétique, homme fort considéré dans la ville, osa crier au prédicateur : « Tu en as menti par la gorge! » Il y eut une enquête et il s'en tira en disant qu'il avait entendu accuser le prédicateur de citer inexactement le texte de l'Écriture (18 mai 1548)[1].

Pour l'enfer, on n'y croyait plus guère; l'Italie n'a jamais eu, à vrai dire, même au temps de Dante, cette terreur des peines infernales qui a troublé les autres nations; on n'y voit pas de danses macabres; l'art religieux a surtout recherché ce que la piété offre de gracieux, de charmant et de consolant et ne s'est presque jamais complu, excepté à Pise, à ces images effrayantes que l'on retrouve sculptées dans nos cathédrales ou représentées dans les tableaux des écoles espagnoles, flamandes et allemandes. La satisfaction d'avoir vécu selon le but qu'on s'était proposé l'emportait sur le regret et la crainte des châtiments. Girolamo Cardano, en racontant sa vie, affirme qu'il ne se repent d'aucun de ses actes, même de ceux qui ont mal tourné, sans quoi, dit-il, il serait le plus malheureux des hommes[2].

de l'hérésie. Voir les extraits des livres de Comptes de Renée qui sont à la bibliothèque de Turin, notre ouvrage *Renée de France, duchesse de Ferrare* et FONTANA, *Vita de Renata*, vol. II, p. 242.

1. BUSCHBELL, *Reformation und Inquisition in Italien*, Paderborn, 1910, p. 302.

2. *De propria vita Liber*, Paris, 1643.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dégagés de ces craintes, les Italiens donnaient libre cours à leur scepticisme, voire à leur hostilité.

Érasme entendit à Rome bien des gens proférer en public « d'abominables blasphèmes contre le Christ et ses apôtres » et cela impunément[1]. Le chanoine Angelo Poliziano (1454-1494), philosophe, poète et historien, fut accusé par Mélanchton d'avoir dit qu'il n'avait jamais tellement perdu son temps qu'un jour où il s'était mis à lire la Bible[2]. « J'ai gaspillé les meilleures années de ma vie, dit Pic de La Mirandole, en étudiant Thomas d'Aquin, Jean Scott, Albert le Grand et Averroès; que de veillées laborieuses durant lesquelles j'aurais pu m'initier aux humanités. Cette pensée m'est venue, toutefois, en guise de consolation, que si quelqu'un d'entre eux revenait parmi nous, il trouverait apparemment d'excellentes raisons pour défendre sa cause et montrer que le Dieu de l'éloquence était dans leur cœur et non sur leurs lèvres, que si le talent de parler d'un style fleuri leur manquait, la sagesse ne leur faisait pas défaut, que la sagesse toute nue vaut mieux que la sagesse déguisée sous de faux ornements[3]. »

Les mômeries de certains ordres monastiques n'étaient pas étrangères à ce scepticisme; leur exploitation des légendes, leurs miracles fictifs, leurs supercheries souvent éventées, les cérémonies tapageuses qu'ils imaginaient pour en tirer

1. De Nolhac, *Érasme en Italie*, Paris, 1888, p. 78.
2. Cf. Tacchi-Venturi, p. 248.
3. Lettre à Ermolao Barbaro (1485), cité par Symonds, vol. 11, p. 241.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

profit, révoltaient les esprits sains. Des légendes vénérables s'en trouvaient en outre discréditées et l'on se prenait à douter du caractère sérieux de tout l'appareil de la religion.

Voici un exemple entre beaucoup.

Le dimanche 25 janvier 1534, un ermite de l'ordre de Saint-Augustin vint prêcher dans le dôme de Milan, écrit Burigozzo. Le dimanche suivant, il annonça qu'il avait des bulles lui conférant le droit d'accorder l'absolution entière, même pour des cas où elle avait toujours été refusée. Des feuilles imprimées furent répandues contenant le texte de ces bulles, et ce « pardon » fut, en outre, annoncé en public dans les églises le 2 février, jour de la Chandeleur. Le clergé fit une procession dans le dôme portant avec solennité les bulles qui finalement furent placées sur une table près de la chaire où prêchait le moine; à côté de la table était assis un commissaire amené par le moine qui se mit à vendre des indulgences; aidé du moine, il inscrivait sur des bulletins le nom des nombreuses personnes en faveur de qui on achetait une absolution. Cette vente dura huit jours, non sans provoquer beaucoup de protestations, car on trouvait ce trafic excessif. Une enquête provoquée par ces murmures, fit découvrir que le moine et le commissaire avaient forgé les brefs. Ils furent emprisonnés, mis à la torture et ils avouèrent. Le Saint-Siège informé ordonna qu'on les envoyât aux galères (avril 1534)[1].

1. Giovanni Maria Burigozzo, *Cronaca di Milano*, dans *Archiv. Stor. Ital.*, vol. III, Florence, 1842, p. 516.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Des moines napolitains donnèrent aux Florentins un bras de sainte Réparade qui accomplit des miracles; plus tard on s'aperçut qu'il était en bois[1].

Combien de pareilles aventures devaient compromettre la confiance qu'on avait dans les représentants de l'Église et dans les pratiques qu'ils recommandaient!

Un honnête citoyen comme Vettori, qui avait occupé de hautes situations dans la République Florentine, met au premier rang des trompeurs les ecclésiastiques; les astrologues ne viennent que bien après[2]. Bien des gens se demandaient même si le christianisme était réellement supérieur aux autres religions. La fable fameuse des trois anneaux que Boccace présentait déjà au XIVe siècle comme le symbole d'une profonde sagesse, et dont on tira celle des Trois Imposteurs, montre par sa popularité combien elle répondait à un sentiment général[3]. Quelle que fût la prévention contre le judaïsme et sans doute par suite des études hébraïques, on n'hésitait pas à mettre en balance les trois religions chrétienne, juive et musulmane[4]. La fréquentation de l'Orient ne fut pas étrangère à cet éclectisme; les Italiens avaient appris à connaî-

1. Voir dans le chapitre consacré au Piémont, la supercherie imaginée par certains moines pour se procurer de l'argent.

2. Louis Passy, *Vettori*, Paris, 1914, vol. II, p. 73.

3. G. Paris, *Poésie du moyen âge*, deuxième série, Paris, 1895, « La Parabole des trois anneaux ». Le scepticisme est bien plus accentué dans la forme italienne. Voir aussi Roger Charbonnel, *La Pensée italienne au XVIe siècle*, p. 696.

4. Burckhardt, *La Civilisation*, VIe partie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tre des hommes professant d'autres religions qu'eux et aussi convaincus qu'ils l'étaient eux-mêmes de l'excellence de leur foi. Pulci fait dire à l'un des personnages du *Morgante* que toutes les religions se valent et que les mahométans auraient accompli, si l'occasion leur en avait été donnée, les mêmes choses que les chrétiens[1]. Pomponazzi remarque que si les trois grandes religions qui partagent l'humanité ne sont pas fausses toutes les trois, il y en a au moins deux qui le sont, en sorte que, ou bien la totalité ou la majorité des hommes sont indubitablement dans l'erreur[2].

D'aucuns allaient même beaucoup plus loin. Pulci dit au XVIIIe chant du *Morgante* : « Je ne crois pas plus au noir qu'au bleu. — Mais je crois à la cervoise et, quand j'en ai, au moût. — Sur toute chose, j'ai confiance au bon vin. Et je suis persuadé que celui qui y croit est sauvé. » Le géant Margutti dit, dans le même chant, qu'il se rit de toutes les religions et n'entend avoir d'autre but dans l'existence que de vivre en joie, ni d'autre devoir que de se montrer loyal. Tel était au fond la règle de conduite que se proposaient un grand nombre d'Italiens.

1. Chant XVIII, st. 112. Cf. Chant XXVIII, st. 38.

2. Bonivard, après avoir été en Italie, écrivait : « Ainsi est ès affaires de religion ; l'un veut être sanctifié par la loi mosaïque, l'autre par la mahométique, l'autre par la papistique, l'autre par l'évangélique et tout compté et rabattu, en quelque loi que nous vivions, nous demeurons toujours hommes, enfants d'Adam et de péché conséquemment, n'y a différence que de la profession de créance. » *Advis et Devis de la Source de l'Idolâtrie... suivis des difformes Réformateurs*, Genève, 1856, p. 148.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le pape Pie IV, auquel on présentait l'écrivain Speroni, lui dit que le bruit courait à Rome qu'il ne croyait guère aux choses de la foi. « C'est donc que j'ai gagné en route, répondit-il, car à Padoue on est persuadé que je n'y crois pas du tout », et sur le point de mourir, il dit : « D'ici une demie heure, je saurai si l'âme est périssable ou immortelle[1]. » Dans un de ses sonnets (XXXIV), Arioste donne comme maxime : « *Non creder sopra il tetto.* — Ne pas croire plus haut que son toit. »

Non seulement on s'éloignait de la foi chrétienne, mais on commençait à lui reprocher d'avoir énervé l'humanité. Machiavel écrivait dans ses *Discorsi*[2] : « Notre religion nous ayant montré la vérité et la vraie voie, nous fait estimer moins les honneurs du monde, alors que les gentils, les estimant beaucoup et mettant dans leur acquisition le souverain bien, étaient plus portés et plus ardents à agir... La religion antique accordait la béatitude céleste aux hommes qui avaient acquis la gloire mondaine ; la nôtre glorifie les humbles et les contemplatifs plus que les actifs. Elle a placé la vertu dans l'humilité, l'effacement, le mépris des choses humaines ; l'autre religion la mettait dans la grandeur d'âme, la force corporelle et dans les qualités qui rendent les hommes très forts. »

Et Machiavel en conclut que la religion a contribué à affaiblir la société et à la livrer aux scélérats qui acquièrent d'autant plus de force que le

1. CANTU, *Gli Eretici d'Italia*, Turin, 1865, vol. I, p. 183.
2. Liv. II, ch. II.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

reste des hommes songe plus, pour gagner le paradis, à supporter patiemment leur tyrannie qu'à s'en venger.

Toutefois des hommes d'État tels que Guicciardini[1] considéraient la religion comme une nécessité politique, mais peu leur importait qu'on s'attachât à pratiquer la religion dans son essence, pourvu que les apparences et le respect dont on l'entourait subsistassent. Machiavel pensait de même. « Il est impossible, dit-il, que celui qui commande obtienne l'obéissance de gens qui mépriseraient Dieu » et il ajoute que dans les États bien ordonnés, les citoyens observent plus volontiers leurs serments que les lois parce qu'ils redoutent plus la puissance divine que celle des hommes[2]. Néanmoins, il n'était pas hostile à une réforme; tout au contraire, il pensait « que les corps composés tels que les républiques ou les religions » ont besoin de changements, de renouvellements constants « qui les ramènent à leur principe ». « Il existe, écrit-il encore, dans le principe des religions, des républiques et des monarchies, une certaine bonté au moyen de laquelle elles peuvent ressaisir leur premier éclat... Si saint François et saint Dominique n'avaient ramené notre religion à l'esprit de son institution, elle serait aujourd'hui entièrement éteinte... Leurs règles nouvelles ont conservé un tel crédit que la corruption des pré-

1. *Considerazioni sui Discorsi del Machiavelli.* Opere inedite, Florence, 1857, chap. XI et suiv.
2. *Opere complete,* Florence, 1834, p. 914.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lats et des chefs de la religion n'a pu en causer la ruine[1]. »

Le protestantisme ne pouvait que profiter de cette disposition des esprits; d'autre part, l'ardeur même de leur foi devait pousser certains esprits pieux à chercher satisfaction dans le mouvement réformiste alors que leurs aspirations se trouvaient froissées par les errements de l'Église. Ces fidèles du Saint-Siège contribuèrent au moins autant que ses ennemis déclarés, comme on l'a dit, à faire triompher pour un temps la Réforme.

ATTAQUES CONTRE LE SAINT-SIÈGE ET LE CLERGÉ.

Le Saint-Siège, la Curie et les gens d'Église étaient généralement en grand décri. Il y avait dans les sentiments de beaucoup d'Italiens autant de colère que de mépris envers le clergé; à leur déférence traditionnelle pour l'institution pontificale s'opposait un désir ardent de la voir réformée « dans son chef et dans ses membres ».

Depuis les temps les plus lointains, les laïcs et les ecclésiastiques eux-mêmes censuraient à l'envi et avec une incroyable liberté, la Cour romaine et le clergé tant régulier que séculier. Il y avait sans nul doute beaucoup de passion et parfois peu de sincérité dans les accusations qu'ils portaient; leur bien-fondé n'est pas ici en question ; on verra plus loin ce qu'il en faut retenir. Ce qui est important,

1. *Discours sur Tite-Live,* liv. III, chap. Ier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

c'est qu'elles aient été proférées, répandues et accueillies sans grandes protestations. Masuccio et Bandello dans leurs nouvelles, Platina et Valla dans leurs chroniques, Firenzuola dans ses sermons et dans ses œuvres badines, saint Bernard, sainte Catherine, le camaldule Traversari dans leurs imprécations, n'avaient point ménagé à l'Église les plus violentes censures. Dans ses lettres « Sans titre », Pétrarque qualifie la cour pontificale de la plus dure façon. « La vérité, dit-il, y passe pour folie; la continence pour rusticité; le péché pour une marque d'indépendance... Je passe les adultères, les femmes violées, rendues mères et abandonnées, la simonie et tant d'autres crimes... » Avignon à ses yeux est la cité des larves et des démons, la sentine de tous les vices et le pape, Nemrod[1].

Dans ses sonnets, emporté sans doute par l'œstre poétique, il éclate en invectives plus furieuses encore contre la cour pontificale :

Fontaine de douleur, auberge de colère,
École d'erreurs, temple d'hérésie,

1. Cf. *Rerum Senil...*, VII, 1. De Sade, *Mémoires pour la vie de Pétrarque...*, Amsterdam, 1864, vol. I, p. 120. La plupart des « Lettres sans titre » sont d'ailleurs des diatribes d'une extrême amertume contre la Cour pontificale; il en est de même des églogues VI et VII; *Fiamma dal Ciel* et *Avara Babilonia*. Alvaro Pelayo, de l'ordre des frères mineurs, *De Planctu Ecclesiæ*, cité par F. Rocquain, *La Cour de Rome et l'Esprit de la Réforme*, Paris, 1897, vol. II, p. 433, disait vers le même temps : « Jamais je ne suis entré dans le palais du pape sans y trouver des clercs occupés à compter des pièces d'or qu'on voyait amassées en monceaux devant eux sur des tables. » « C'est l'Eglise de Rome, dit-il ailleurs, qui par son avidité et son orgueil, a corrompu toute l'Eglise; c'est elle la cause de cette haine que les laïques montrent à l'endroit du clergé. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Jadis Rome, aujourd'hui Babylone fausse et perverse,
Cause de tant de plaintes et de soupirs[1].

Et il accuse de tout le mal les richesses que Constantin fut le premier à départir à l'Église[2]. Dante avait écrit de même.

Oh! Constantin, de combien de maux fut mère
Non ta conversion, mais cette dot
Que de toi reçut le premier pontife qui fut riche[3].

Dans un autre sonnet, Pétrarque qualifie en ces termes le Saint-Siège :

Nid de trahison dans lequel couve
Tout le mal qui aujourd'hui se répand sur le monde,
Esclave du vin, du lit, de la nourriture
Où la luxure atteint son comble[4].

« Les ministres de Dieu ont souillé d'immondices la face de l'Église, écrivait un peu plus tard Catherine de Sienne (1347-1380). Ils ont abandonné le soin des âmes, ils vendent les dons du Saint-Esprit. Tout leur désir est de bien vivre et ils n'ont pour Dieu que leur ventre. Ce que le doux Verbe, le Fils unique, a acquis au prix de tant de souffrances sur le bois de la croix, ils le dépensent avec des courtisanes, ils dévorent les âmes rachetées par le sang du Christ. Dieu vous a placés sur

1. Petrarca, *Le Rime*, Florence, 1867, p. 484.
2. Jean Huss reprit cette thèse, ainsi que Lorenzo Valla.
3. *Enfer*, chant XIX, v. 115. La strophe précédente dit de même :

Vous vous êtes fait un dieu d'or et d'argent.
Quelle différence y a-t-il entre l'idolâtre et vous
Si ce n'est qu'il adore un dieu et vous cent?

4. *Le Rime*, p. 432.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la terre pour que vous en soyez les anges, vous en êtes les démons. Ils jouent leurs âmes comme ils jouent les biens de l'Église. Ils s'approchent immondes du divin mystère ; ils font pire encore... ils surpassent le diable... La vigne du Seigneur est devenue un hallier d'épines. » Et encore : « Oh vain orgueil fondé sur l'amour-propre ! Les cornes de votre superbe ont percé l'œil de votre intelligence, la pupille de la sainte foi[1]... »

De semblables paroles se retrouvent souvent dans les œuvres de la sainte. On les crut inspirées de Dieu.

Ambrogio Traversari écrivait au pape Eugène IV, le 10 mars 1431, c'est-à-dire au lendemain de son élection (3 mars), que tout était à réformer dans l'Église car le clergé s'était singulièrement détourné de son ancienne honnêteté et sainteté pour s'adonner à la luxure et, avec plus de force que d'élégance latine, il lui affirmait que « tout le corps de la religion était malade *a planta pedis usque ad verticem capitis* » : de la plante des pieds au sommet de la tête. Des moines, il disait : « Bien peu persistent dans la règle ; ils se laissent entraîner dans la licence ; on voit le même relâchement dans leurs vêtements ; leurs tuniques sont ouvertes de tous côtés. Nul ne s'occupe des jeunes. Que dirai-je de leur chasteté ? » (avril 1433)[2].

1. *Lettres de sainte Catherine*, trad. E. Cartier, Paris, 1886, vol I, p. 190, 204, 215. Comba, *Storia della Riforma in Italia*, Florence, 1881, p. 405.

2. Traversari, *Epistolæ et Orationes*, Florence, 1759, vol. II, col. 2, 56, 73, 107, 139, 239, 467, 545, 557, 562, 664, 695, 776, 820,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il composa une relation de voyage[1] où il est longuement question de la licence du clergé séculier et régulier[2].

Le même langage se retrouve dans bien d'autres auteurs. « N'est-il pas évident à tous, écrivait Benedetto Accolti, (1415-1466) que la principale occupation des cardinaux, des évêques, bref de la Curie entière, est la luxure, l'acquisition des richesses, l'abus du pouvoir, la gourmandise. On trompe les chrétiens, on les entraîne dans des procès sans fin. Le jour ne me suffirait pas si je voulais raconter en détail les adultères, les compromissions, les trahisons, les querelles, les actes d'improbité des prêtres, des frères et des moines. Je me contenterai de dire que tous les grands crimes ont été commis ou par eux ou avec eux[3]. » Pogge, qui mena une vive campagne contre les moines, va jusqu'à raconter que l'un d'eux prêchait nu pour attirer plus de femmes[4].

Lorenzo Valla, non moins hostile à la papauté[4], conclut ainsi son traité fameux sur *La Donation de Constantin :*

« Le pape a soif du bien des autres et dévore

845, 888, 934. C'est vers ce temps (1402) que Nicolas de Clamanges, archidiacre de Bayeux, composait son fameux traité *De Corrupto Statu Ecclesiæ.*

1. *Hodoeporicon, De Cleri licentia et corruptis moribus,* publié à Florence, 1680.

2. *Dialogus de Praestantia virorum sui aevi,* publié à Parme en 1692, p. 53.

3. G. Voigt, deuxième partie, chap. vi.

4. Ce qui ne l'empêcha pas d'en solliciter et, qui plus est, d'en obtenir des faveurs.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le sien ; il ne se contente pas de faire argent du domaine public, ce que n'avait osé ni un Verrès, ni un Catilina, ni aucun autre concussionnaire ; il tire profit des choses d'Église et de l'espoir du salut, action que Simon lui-même aurait détesté. Et quand les gens de bien dénoncent ces abus, il ne les nie pas mais se vante hautement d'avoir le droit de reprendre de n'importe quelle façon à ceux qui le détiennent le patrimoine que Constantin a laissé à l'Église. Comme si, l'ayant recouvré, l'Église devait jouir d'une béatitude complète et ne pas être accablée plus encore des pires fléaux, de luxure et de dérèglements ! Si toutefois elle peut être accablée plus qu'elle ne l'est et s'il y a place pour de nouveaux forfaits... Le souverain pontife ne comprend pas, crime abominable, qu'en travaillant à dépouiller les séculiers de ce qui est à eux, il les pousse par un exemple funeste à s'emparer à leur tour, pressés par une nécessité souvent imaginaire, des biens des ecclésiastiques. Il n'y a plus de religion, plus de sainteté, plus de crainte de Dieu et, je frémis en le disant, les impies tirent du pape lui-même l'excuse de leurs forfaits[1]. »

Massuccio, qui à vrai dire est très sévère à l'endroit des moines, écrit vers 1460 : « Ils trompent, volent et paillardent et, quand ils sont à bout d'expédients, ils prennent des mines de saints et font

1. *La Donation de Constantin*, trad. Alcide Bonneau, Paris, 1879, p. 321. Cf. G. Mancini, *Vita di Lorenzo Valla*, Florence, 1891.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des miracles... Il n'y aurait pas de meilleur châtiment pour eux que si Dieu supprimait le purgatoire[1]. » C'est d'ailleurs ce que les protestants allaient tenter de faire.

La littérature italienne est pleine d'attaques dans le goût de celle-ci. Parmi le peuple, les extorsions des moines, leur ladrerie et la licence de leurs mœurs provoquaient des haines qui retombaient sur l'Église. Pontanus raconte les plaintes d'une sorcière de Gaëte dont les moines usurpaient les profits : « Depuis la mort de mon mari, je vis de mes incantations, disait-elle, et j'aurais la vie facile, car les femmes de Gaëte sont fort crédules, si les moines ne me faisaient une dure concurrence; ils expliquent les songes, se font donner de l'argent pour apaiser la colère des saints, promettent d'assurer des maris aux filles, révèlent aux femmes enceintes le sexe de leurs enfants, enseignent aux femmes stériles des pratiques pour devenir mères et y contribuent en allant voir la nuit, pendant que leurs maris sont à la pêche, celles auxquelles ils ont donné rendez-vous étant à l'église[2]. »

Au temps de Sixte IV, en 1482, le P. Paolo Toscanella prononça à la cour pontificale, mais en l'absence, d'ailleurs accidentelle, du pape, un sermon d'une violence inouïe contre les cardinaux,

1. Si d'aventure, dit-il dans son Prologue, parmi mes lecteurs se trouvait quelque hypocrite sectateur des religieux, de ceux dont je me propose, dans mes dix premières nouvelles, de conter la vie scélérate et les vices abominables... »

2. PONTANUS, *Dialoghi*, Florence, 1520, col. 62. Cf. col. 17, 37.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le haut clergé et le pape lui-même. L'assistance en fut profondément émue et beaucoup se réjouirent de lui entendre dire si fortement ce que chacun pensait[1].

Un prêtre, membre de l'académie romaine, Pietro Il Marso, tenait le même langage en présence du pape Innocent VIII : « Honte à ceux qui, ayant fait profession de chasteté, s'abandonnent nuit et jour à la volupté comme des porcs dont le ventre est le dieu et dont des appétits sans frein sont la gloire[2]. »

Dans son *Canzoniere,* Antonio Tebaldeo, qui écrivait vers la fin du xve siècle, disait :

Que fais-tu, Curie romaine, morte de vices,
Auberge ou nid de mauvaises mœurs,
Toi qui devrais être aux autres un guide?

Tu ne penses qu'aux plumes chaudes,
Aux vains appareils, aux victuailles.
En toi il n'y a plus l'étincelle de l'antique lumière.

O toi, Saint-Père, ceci te regarde.
Ne vois-tu pas le loup la gueule ouverte?

Au xvie siècle, ce sont des ecclésiastiques parmi les moins suspects d'hostilité préconçue, qui s'emportent contre la Curie et la hiérarchie entière. Un carme, Battista Spagnuoli, dit Mantuanus (Mantovano) parce qu'il était originaire de Mantoue,

1. Muratori, *R. Italic. Script.*, Diarium Romanum, vol. XXIII, col. 173.
2. Vladimiro Zabughin, *Pomponio Leto,* Rome, 1909-1917, vol. I, p. 231.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

général de son ordre de 1513 à 1516, consacra quelques-uns des cinquante-neuf mille vers dont il est l'auteur, à reprocher âprement à l'Église l'oubli de ses traditions[1] : « Trois fléaux, dit-il, désolent l'Italie, la guerre qui l'inonde de sang, la Curie, couverte de venin et qui répand la contagion sur tout le pays, la foi opprimée exposée de toutes parts aux rapines. » Ailleurs il raille les évêques, se plaint que la charité se soit enfuie, déplore la diminution de la piété. Il fit aussi un traité étrange qui montre à quel point les idées religieuses s'étaient déformées, voire perverties en Italie par suite de l'abus des discussions subtiles et captieuses ; le titre, qu'on ne saurait mettre décemment en français, en est : *De loco conceptionis Christi Tractatus*. Un chanoine régulier, Pietro de Lucques, avait naguère soulevé, paraît-il, la question dans un sermon prononcé à Mantoue[2].

En 1516, un ermite, Girolamo, prêcha à Milan

1. F. Baptistae Mantuani *Opera*, Lyon, 1516, sans pag. *Deliliae poetarum hungaricorum*, Francfort, 1619, p. 243, 273... F. Baptistae Mantuani *Buccolica seu adolescentia in decem aeglocas divisa*, Paris, 1505. Cf. Bartellotti, *Italia mistica*, Rome, 1891, p. 43.

2. *Nuper, predicante in Ecclesia Cathedrali Mantue Petro Lucensi canonico regulari nata est questio quomodo natum B. Virgo Maria in precordiis, an utero Christum conceperit....* Mantuanus a également attaqué les moines dans l'églogne suivante : *Aegloga decima quæ dicitur Bembus, de fratrum observantium et non observantium. Controversia Colloqutores Candidus, Bembus, Batracus et Mirmyx, post religionis ingressum.*

Candidus ouvre le débat :

Maxima pastores agitat discordia, Bembe,
Qui Solymas colles Galileaque rara celebrant.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avec violence contre les prêtres et les moines qui « au lieu d'obéir aux vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance et de s'exposer à la faim, au froid et à la fatigue, ne songent qu'à vivre grassement ». Toute la population s'empressait pour l'entendre et applaudissait à ses diatribes. Les autorités durent intervenir[1]. Le sentiment populaire était nettement hostile au clergé. Chaque fois que de semblables accusations étaient lancées, elles rencontraient l'adhésion de tous.

Il en fut ainsi jusqu'au milieu du siècle. En 1543, parut à Venise un pamphlet d'une grande violence dans lequel se trouvent exprimés les griefs des laïcs et d'une partie du clergé contre les prélats et les moines qui exploitaient la religion. Il était d'un moine prêcheur, Luca Bettini, lequel avait publié en 1520 les sermons de Savonarole sur Ézéchiel et sur les psaumes; le titre en était : *Oracolo della rinovazione delle Chiesa secondo la dottrina del R. P. Fra Hieron. Savonarola*[2]. La forme en rappelle les invectives des siècles précédents, mais c'est avec les yeux d'un contemporain de Paul III, avec le découragement de ceux qui avaient vu échouer toutes les tentatives de réforme, que l'auteur de cet oracle, en forme de dialogue, juge et vitupère les fautes de l'Église.

« L'Église est détruite, dit-il, les églises sont détruites; chacun est plein de tristesse ; les prêtres

1. Fumi, *L'Inquizione Romana* dans *Archiv. Stor. Lombardo*, an. XXVII, Milan, 1910, p. 182.
2. Ce pamphlet fut réimprimé en 1560 également à Venise.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sont mauvais et ignorants ; ils ne s'occupent pas de l'Écriture Sainte ; la charité a disparu de Rome, on n'y trouve plus que le diable. *Omnia venalia sunt*. La messe est devenue la boutique du clergé parce qu'il ne croit pas à ce sacrement ; tout se fait en vue du gain ; ce ne sont plus les prêtres qui paissent les pauvres mais les laïcs ; ils gardent pour eux les bénéfices qu'ils ont indûment acquis ; ils possèdent tout et les fidèles les entretiennent. Au moins s'ils faisaient quelque chose de bien ! Mais ils ne s'occupent pas même de prédication, car ils ne connaissent rien aux choses saintes ni à la grammaire, ou s'ils prêchent, ils se font un mérite d'embrouiller l'esprit de leurs auditeurs en leur parlant de disputes et de questions oiseuses.

« On ne les entend citer en chaire que Platon et Aristote. Ils ne s'y connaissent qu'en débauches, en femmes et en gourmandise. Ils ne peuvent même pas lire la Bible. Les évêques se refusent à résider dans leurs diocèses parce qu'ils veulent être à Rome pour y solliciter le chapeau ou toute autre faveur. Ils y dépensent leur bien en chiens, en éperviers, en mules, en vêtements... Chacun veut surpasser les autres. Ils ne se cachent pas dans leurs déportements et ne songent qu'au faste et aux jouissances terrestres ; il n'est pas de prêtre qui n'ait sa concubine. Et ce venin s'est répandu de Rome dans toute l'Italie et dans le reste du monde. Jadis on disait : « Sinon chastement, du moins discrètement. » Personne ne s'embarrasse de ce scrupule maintenant. Dans quel état lamen-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

table se trouvent les autels, les ornements du culte! Mais les murs des prélats sont couverts de tapisseries; les planchers de tapis. Il pleut dans les églises[1]. Le peuple vaut mieux que le clergé. Si au moins les moines faisaient leur devoir! Jadis ils demeuraient toujours en oraison, n'ayant pas à s'occuper de leurs biens; le contraire a lieu aujourd'hui; ils ne songent qu'à bâtir des palais et un grand nombre possèdent en propre des sommes d'argent; ils vendent la messe, ne s'occupent que de cérémonies pompeuses et de chants, mais ils n'ont aucun esprit religieux; ceux qui étudient le droit canon pensent surtout à tirer profit de leur science judiciaire; ils négligent la théologie qui serait improductive. Pourvus de tout, ils recommandent la pauvreté. De cette abondance est née leur dépravation, car la luxure est fille de la gourmandise. C'est pourquoi on voit les moines aller tout le jour de maison en maison, bavardant avec les commères. Il arrive qu'un couvent ou un monastère entre en guerre contre un autre, quand ce n'est pas un ordre contre un ordre en sorte qu'on ne peut aider l'un sans offenser l'autre; ils se dénigrent et se nuisent réciproquement. Les religieux ont divisé le monde. »

« Nous autres frères, dit encore Bettini, nous devrions ne nous souvenir que des vertus de nos fondateurs, saint François, saint Dominique, saint Augustin, et ne point nous jalouser. C'est tout le

1. Cela était vrai à Rome au temps de Martin V et d'Eugène IV en Piémont, à Naples.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

contraire qui a lieu. Les moines disent aux pères, aux mères : « Laissez qulque chose à notre couvent, à notre église pour y construire une chapelle » et dérobent ainsi l'argent aux veuves et aux enfants. Je ne parle que des mauvais religieux. Les autres agissent tout autrement. Les mauvais honorent Dieu en paroles et leur cœur n'est que luxure ; alors qu'ils passent leurs jours à chanter dans le chœur, leur cœur est toujours prêt à détourner le bien des veuves et des orphelins. Les nonnes qui devraient être l'honneur du Christ en sont la honte ; elles ne s'occupent que de leur bien-être ; il leur faut un vêtement d'hiver et un vêtement d'été et autres choses superflues. Elles font aux moines des mets délicats et aussi des enfants. Dieu est courroucé contre les moines et contre Rome.

« Rome est le principe des péchés, la reine des iniquités, de la superbe, de la luxure et de tous les vices ; elle est la cause des erreurs des prêtres, des nonnes, des chrétiens ; en elle se trouve toute scélératesse. Dieu punira d'abord le clergé. On dit aujourd'hui : « Heureuse la maison qui a la tonsure ; il viendra un temps où l'on cachera la tonsure... »

Le barnabite Lorenzo Davidico, qui vivait au milieu du siècle (1513-1574) et qui parlait en connaissance de cause[1], fait un tableau certainement

1. Il attaqua vivement dans ses écrits et par la parole les hérétiques, bien que sa vie ne fût pas exemplaire et donnât prise à leurs plus amères critiques. Son livre, *Anatomia delli vitii*, contient au chapitre LXXXVIII, une philippique des plus virulentes contre le clergé. Davidico fut un des témoins à charge dans le procès du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

trop chargé, mais vrai quant au fond, du clergé italien de cette époque : « Combien de prêtres sont simoniaques, ambitieux et débauchés ! dit-il. Combien portent des armes comme des soldats ! Combien disent deux messes par jour alors qu'ils n'en devraient dire qu'une par an ! On vend le sang du Christ. »

L'aveu de l'historien Guicciardini montre que, même parmi ceux qui profitaient des abus, il y avait un sentiment de révolte ; s'il n'éclatait pas, c'est que le souci du bien-être s'y opposait : « *Auri sacra fames quid non mortalia pectora cogis?* »

« Je ne sais, écrivait Guicciardini, ce qui me déplaît le plus de l'ambition, de l'avarice ou de la mollesse des prêtres... Cependant les situations que j'ai occupées sous plusieurs pontifes m'ont obligé à m'attacher, dans mon propre intérêt, à leur grandeur. N'avait été cette nécessité, j'aurais aimé Martin Luther comme moi-même, non pour me délivrer des lois qu'impose la religion chrétienne selon qu'on l'interprète et qu'on la comprend, mais pour voir réduire dans ses justes limites cette troupe scélérate, c'est-à-dire pour la voir ou bien sans vices ou bien sans autorité[1]. »

cardinal Morone ; Morone lui répondit victorieusement et le convainquit d'avoir parlé uniquement par passion. Voir TACCHI VENTURI, p. 35, donnant la bibliographie de Davidico et le chapitre consacré à Paul IV dans la seconde partie de cet ouvrage.

1. *Ricordi politici e civili*, XXVIII, Florence, 1857, vol. I, p. 96. Dans un autre passage il répète la même pensée presque dans les mêmes termes (CCCXLVI, p. 203) : « J'ai toujours souhaité la ruine du Saint-Siège et mon sort a voulu que deux pon-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Certes il faut faire la part de la violence habituelle du langage à cette époque et de l'exagération propre aux discussions de ce genre. Il n'en demeure pas moins que les attaques des prédicateurs protestants durent paraître, auprès de ces diatribes, fort anodines et de peu de conséquence. Et ceci en explique la longue impunité. En outre, elles conduisaient les esprits à admettre qu'il y avait lieu de critiquer l'Église et qu'elle avait grand besoin d'être épurée et amendée.

Au surplus, la conduite d'une partie du clergé tant séculier que régulier justifiait pleinement, comme on va voir, les plus vives critiques.

ABAISSEMENT DE LA VALEUR MORALE DU CLERGÉ.

Le mal remontait assez loin[1] mais il devint surtout sensible à partir du triste pontificat de Sixte IV[2].

tifes aient été tels que j'ai dû désirer leur grandeur et y travailler; sans cela j'aurais aimé Martin Luther plus que moi-même, parce que j'espérais que sa secte aurait pu ruiner la scélérate tyrannie des prêtres ou au moins lui couper les ailes. » Ailleurs il dit encore : « Non si puo dire tanto male della Corte romana che non meriti se dica più, perché è una infamia, uno esemplo di tutti e vituperii e obbrobrii del mondo. » GUICCIARDINI, *Considerazioni sui Discorsi del Machiavelli*, Opere inedite, vol. I, Florence, 1857, p. 27.

1. Ainsi que le rappelle Bossuet au commencement des *Variations*, le cardinal Cesarini représentait déjà au pape Eugène IV, avec une extrême hardiesse d'expression, les dangers que la dépravation du clergé faisait courir à l'Eglise. « On rejettera la faute de tous ces désordres, disait-il, sur la cour de Rome qu'on regardera comme la cause de tous les maux... L'arbre penche et, au lieu de le soutenir pendant qu'on le pourrait encore, nous le précipitons à terre. »

2. ROCQUAIN, vol. III, p. 41.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le chroniqueur Infessura assurait alors qu'on aurait eu peine à trouver un prêtre ou un membre de la Curie qui n'entretînt pas une concubine et Gilles de Viterbe, général des ermites de Saint-Augustin et plus tard cardinal, dit dans son *Historia XX Sæculorum* que depuis ce temps le clergé fut profondément corrompu[1].

La licence des derniers pontificats du xve siècle avait aggravé le mal ; le luxe de la cour de Léon X et l'exemple de quelques-uns de ceux qui la composaient, firent le reste.

Le concile de Latran s'était efforcé de réagir. Le 5 mai 1514, à la IXe session (séance solennelle), Antonio Pucci fit une harangue contre les mauvais prêtres dans laquelle il stigmatisa leurs déportements; par cent trente voix contre dix les membres du concile l'approuvèrent et la bulle « *Supernæ dispositionis* », qui fut la conséquence de ce vote, régla en quarante-cinq articles les prescriptions auxquelles devaient désormais se soumettre les ecclésiastiques[2].

Mais Léon X ne tint aucunement la main à leur application et il en alla comme auparavant. En 1532, Clément VII rappela au clergé, à la prière

1. « *Ex eo cœptum tempus est sacris non numinis sed nummi, non salutis sed voluptatis.* ». « La dépravation des mœurs avait fait de tels progrès dans le clergé que des voix nombreuses s'élevaient en faveur du mariage des prêtres », dit PASTOR (*Histoire des Papes*, vol. V, p. 170).

2. MANSI, *Sacr. Conciliorum nova et amplissima Coll.*, Florence, 1757-1798, vol. XXXII, col. 887. PASTOR, *Hist. des Papes*, trad., vol. X, p. 281. La bulle *Supernæ dispositionis* est du 5 mai 1514. Voir p. 416 ce que dit à ce sujet le cardinal Contarini.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Caterina Cibo, qu'il devait s'abstenir de blasphémer, de jouer, de porter des vêtements courts, de mener une vie dissolue[1]. Il en fut de ces injonctions comme des précédentes.

Un proverbe lombard disait : « Si tu veux aller en enfer, fais-toi prêtre[2]. »

Le séjour de Rome passait pour si pernicieux que lorsque le jeune cardinal Giovanni de Médicis, le futur Léon X, fut sur le point de s'y rendre, en mars 1492, son père Lorenzo crut devoir le mettre en garde contre les dangers qu'il allait courir; après les avoir énumérés longuement, il conclut avec tristesse qu'il lui sera bien difficile de les éviter[3].

Le fameux Aleandro, dont la vie fut si édifiante dans sa seconde moitié, éprouvait une grande appréhension pour lui-même quand il allait à Rome qu'il qualifie de Babylone, et elle était d'autant plus justifiée qu'il lui arriva plus d'une fois de succomber aux tentations qu'offrait trop abondamment la ville pontificale; il en fait un aveu non déguisé dans son autobiographie en employant toutefois dans ces passages la langue grecque[4].

1. Le Plat, *Monumentum ad Hist. Concilii Tridentini*, Louvain, 1781-1788, vol. II.

2. Tacchi Venturi, p. 19. Fontana, *Doc. Vat.*, dans *Archiv. Soc. Rom. di Stor. Pat.*, vol. XVI, an. 1892, p. 129.

3. G. Capponi, *Storia della Repubblica di Firenze*, Florence, 1875, vol. II, p. 528.

4. Abbé J. Paquier, *Jérôme Aléandre*, Paris, 1900, p. 127 et suiv., p. 347. *Lettres familières*, p. 125 et 131. Henri Omont, *Journal autobiographique...*, Paris, 1895, p. 9 et suiv. L. Dorez, *Une lettre de Gilles de Gourmont*, Paris, 1898, p. 30.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Évoquait-il plus tard ces aventures comme une mortification et pour se fortifier par le souvenir de sa faute ou bien goûtait-il à se les rappeler un certain charme et en tirait-il un peu vanité? Les mobiles des actions humaines sont si complexes et si contradictoires que tous ces sentiments se trouvaient peut-être réunis. Quoi qu'il en soit, elles montrent de combien de périls étaient assaillies même les âmes les plus fermes.

Du sommet de la hiérarchie ecclésiastique jusque dans le bas clergé, parmi les réguliers comme parmi les séculiers, la méconnaissance des devoirs même les plus impérieux qu'impose le sacerdoce, était fréquente et souvent complète [1].

Le cardinal Benedetto Accolti, élu par Clément VII en avril 1527, était un débauché et un criminel; il l'avait montré pendant sa légation à Ancône qui aboutit à un procès à la suite duquel il fut incarcéré au château Saint-Ange pour avoir fait décapiter cinq gentilshommes, commis des extorsions, scandalisé le pays par ses débordements. Au cours d'un autre procès qui eut lieu à Rome, en 1535, un des témoins déposa qu'il disait rarement la messe, qu'à Lorette il avait communié sans se confesser et tenu à table des propos sacrilèges, affirmé que la colère de Dieu et la sienne n'étaient qu'une seule et même chose, et proféré des blas-

1. Il en était de même en France. Voir IMBART DE LA TOUR, *Les Origines de la Réforme*, Paris, 1905-1909, et RENAUDET, *La Préréforme*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

phèmes qu'on ne peut rapporter contre Jésus et la Vierge. Il exilait les maris et les frères des femmes qu'il convoitait. On le voyait sortir vêtu d'un costume laïc de velours. En revanche, un jour qu'un troupeau de vaches qui lui appartenait, arrivait à Ancône, il se rendit à sa rencontre avec son clergé et la croix, entouré de tout l'appareil d'un légat[1].

Tout ce que l'envoyé vénitien Soriano pouvait dire de la plupart des cardinaux élus par Clément VII était : « Ce ne sont pas des saints, mais je puis en parler honorablement comme de seigneurs qui vivent en vrais et dignes gentilshommes[2]. »

Les évêques donnaient la consécration à n'importe qui, à des enfants de seize ans[3], dit le cardinal

1. E. Costantini, *Il cardinal di Ravenna al Governo di Ancona*, Pesaro, 1891. — *Archivio di Stato, Rome Atti del Governatore*, sec. XVI, prot. III, fasc. II. Cf. Diario di P. Paolo Gualtieri, 1532-1544. Archiv. Stor. Capit. Cred. XIV, vol. VIII, fol. 71.

2. Pastor, *Histoire des Papes*, vol. X, p. 279. Castiglione parle dans le *Cortigiano* (liv. II, § 10) d'un jeune cardinal qui, se sentant agile, emmenait dans son jardin tous ceux qui venaient le voir, même s'il les recevait pour la première fois, et, les ayant fait mettre en chemise comme lui, luttait avec eux à qui sauterait le mieux. Les interlocuteurs du *Cortigiano* ne se montrent d'ailleurs nullement scandalisés au récit de cette gaminerie.

3. Le concile de Trente décida, par le décret du 15 juillet 1563, que les évêques seraient tenus de donner la consécration eux-mêmes, qu'ils ne conféreraient jamais la première tonsure à des illettrés ni à des personnes qui ne la sollicitaient que pour se soustraire à la juridiction civile. Aucun clerc ne pouvait recevoir de bénéfice avant d'avoir atteint l'âge de quatorze ans, Pallavicini, vol. II, p. 817. Donc tout cela se pratiquait auparavant.

Le concile, dans sa XIVe session, cap. vi, et dans sa XXIIe session, cap. i, avait pris des décisions à l'égard des prêtres illettrés et des prêtres concubinaires.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Carafa dans son rapport au pape Paul III (1532). Les dispenses d'âge se vendaient quatre écus à Rome. Le légat de Pérouse, Ascanio Parisani, écrit qu'un canonicat destiné à des nobles ou à des clercs ayant obtenu une haute situation dans la hiérarchie, fut attribué, sur la recommandation d'un joueur de luth du pape, au bâtard d'un cordonnier, lequel avait fort mauvaise réputation. Aussi arrivait-il que des prêtres dénaturaient les dernières volontés des mourants.

A l'occasion de la nomination de son ami Pietro Lippomani, comme évêque de Bergame, en 1516, le futur cardinal Gasparo Contarini composa à son intention un traité *De officio Episcopi*[1] dans lequel il commence par rappeler le rôle de l'évêque chargé d'instruire et de diriger ses ouailles, de veiller sur leurs mœurs en leur donnant l'exemple d'une vie sans tache, d'assurer leur bonheur : « Il doit chasser de son cœur l'avarice, la haine, l'ambition, les voluptés que procurent le boire, le manger et les choses de l'amour; se montrer tempérant dans son langage, et s'abstenir de la colère, se faire le défenseur des femmes et des enfants. » A ce propos, Contarini cite Platon et les péripatéticiens, unissant ainsi les deux philosophies entre lesquelles se partageaient, non sans aigreur, ses contemporains. « Rien n'est plus convenable, écrit-il, qu'un certain déploiement de luxe chez un

1. Publié dans ses œuvres par son neveu Luigi Contarini, à Paris, en 1571. Ce manuel du parfait évêque est à comparer avec celui du parfait cardinal, publié en 1510, par CORTESE, *De Cardinalatu*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prince, rien de plus indécent chez un évêque; il lui faut s'abstenir d'une riche argenterie, d'une nombreuse domesticité, des repas plantureux, des meubles luxueux. Puisque les beaux ornements, les vases superbes, les demeures fastueuses sont réservés à Dieu, comment l'évêque en posséderait-il aussi sans oublier ses devoirs envers les pauvres? » Mais ces excellents conseils ne furent guère entendus.

La conduite de l'évêque de Veglia en Vénétie scandalisait le nonce Aleandro[1] à juste titre. « J'ai à vous parler, écrit-il le 24 mai 1533, d'un ribaud et néfaste évêque afin que, ayant expédié la matière des moines, je passe à celles des prélats de mon rang. Il avait accompli des infamies à Rome avant le sac et a profité de cette occasion pour s'enfuir; ainsi cette homme qui avait contaminé cette ville, de mille et mille façons, au temps de sa félicité, s'est trouvé sauvé par sa ruine. Il a soulevé tout le pays contre lui; n'ayant pas de demeure fixe, il ne vit que dans les tavernes et les mauvais lieux, avec des voleurs; il a fait quantité d'ordinations abominables et iniques, choisissant des larrons, des assassins et des malfaiteurs. Sa Sainteté verra les procès qu'on pourra lui faire, il ne pourra s'empêcher de l'envoyer aux galères ou au gibet. Il a tous les vices. On a découvert plusieurs bulles forgées ou antidatées par lui. Enfin dans la semaine de Pâques, il en a fait une qui a mis, je ne dis pas

1. *Vat. Nunz. Venezia*, vol. I, c. 138.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la ville mais toute la Vénétie en rumeur; j'en ai une honte qui ne peut s'apaiser. Je lui ai fait des remontrances de vive voix et en avais obtenu la promesse qu'il cesserait ses scélératesses; il m'avait même demandé pardon et promis qu'il irait vivre à Rome; mais sa vie continue à causer autant de scandale. Voici un exemple de ce qu'il ose faire : une pauvre femme de Brescia avait un fils prisonnier à vie et se lamentait de son sort; un complice de l'évêque vint la trouver et lui dit qu'on pourrait le sauver, en prouvant par exemple qu'il était prêtre avant d'avoir accompli son crime; il ajouta que, moyennant 50 ducats, il lui serait délivré un faux bref; comme la femme ne possédait pas cette somme, il se contenta de 10 ducats et lui remit un bref portant la date de l'année 1530; il se trouva que cette date ne convenait pas, alors il la modifia pour l'année 1526 et reçut 8 ducats. Le coup fut d'ailleurs manqué, car le cardinal évêque de Brescia, qui se méfiait des friponneries de l'évêque, découvrit le faux. Il en résulta même que le prisonnier fut condamné à mort et n'obtint la vie sauve qu'en acceptant la charge de bourreau. Sa mère vint me demander justice. J'aurais vivement souhaité qu'il prît la fuite ou allât dans les terres de l'Église afin que Sa Sainteté en disposât sans scandale, mais il est venu ici à Venise où j'ai pu le faire arrêter secrètement et maintenant il se trouve dans les prisons du palais ducal; on le retient au nom de Sa Sainteté, car j'ai dit que c'était par son ordre que j'agissais. La Seigneurie

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et tout le pays sont enchantés; on a appris par ce moyen que les mauvaises et scélérates actions que commettent certains évêques ne doivent pas être imputées à Notre-Seigneur ni à ses nonces, mais à leur nature dépravée... »

Aleandro n'était pas au bout de ses stupéfactions; l'évêque s'avisa de sacrer un quidam dans sa prison! « Je ne l'aurais jamais cru, ajoute Aleandro, si je ne l'avais pas vu. Chaque jour, les révélations sur ses ribauderies pleuvent. » Pour plus de sûreté, il l'avait transféré dans le monastère S. Salvatore, mais il n'était qu'à demi rassuré et pressait le cardinal Giacomo Salviati, chef de l'Inquisition, de faire expédier au plus tôt par le pape « un bon bref » aux moines de ce monastère pour qu'ils le tinssent étroitement captif.

L'année suivante, le 24 juin 1534, le nonce revient sur les méfaits de cet évêque qui était, assure-t-il, « le plus fallacieux des hommes ». « Quand il veut prêter un faux serment, dit-il, il met la main sur sa poitrine après avoir eu soin de placer sous ses vêtements une laitue ou un chou; de la sorte il peut dire ensuite que son serment ne valait rien puisqu'il avait juré sur un légume. » « La malheureuse cité de Veglia, n'a pas chance, écrit-il, car le successeur de cet évêque ne vaut pas mieux. » Cet évêque, Giovanni Rosa, était-il aussi coupable que le pensait Aleandro? Il venait d'être intronisé deux ans auparavant, en 1531, et resta en fonctions jusqu'en 1550. A moins qu'on ne se soit montré extraordinairement indulgent à son égard, il sem-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

blerait donc qu'il ne fut pas jugé indigne de son ministère.

Il était des évêques qui louaient les biens de la mense épiscopale à des exploitants dont l'unique souci était de pressurer leurs tenanciers. L'évêque de Rossano, dans la province de Cosenza, en usa ainsi; ses tenanciers se plaignirent; il fit si peu de cas de leurs doléances qu'ils s'adressèrent au gouverneur de Rome; une enquête fut ouverte en février 1538 qui amena la constatation de nombreux faits de violence et surtout d'immoralité à la charge du représentant de l'évêque qui était un prêtre[1].

L'évêque de Côme, Cesare Trivulzio, dut quitter brusquement son diocèse[2]. Ses panégyristes ont affirmé qu'il avait été victime de ses sympathies françaises[3]; cependant il ne semble pas que l'empereur Charles-Quint l'ait eu en particulière aversion. De nombreux témoins qui déposèrent au cours d'une action intentée contre lui par l'avocat fiscal à Rome, affirmèrent que l'évêque avait falsifié un bref de

1. Rome, *Achiv. di Stato, Investigationes*, vol. X, fol. 14. Jusqu'à l'époque où les tribunaux du Saint-Office commencèrent à fonctionner et connurent de toutes les affaires relatives aux manquements des prêtres à la morale ou à la foi, les interrogatoires des témoins étaient du ressort du gouverneur de Rome et les minutes s'en trouvent dans l'Archivio di Stato « *Investigationes* ». Mais les pièces des procès instruits devant le tribunal du Saint Office demeurèrent dans ses archives qui, pour des raisons diverses, ne sont pas accessibles.

2. Rome, Archiv. di Stato, Atti Gov., Sec. XVI, Prot. 3, fasc. 4.

3. Le 12 décembre 1519, François Ier l'avait subrogé à l'évêque de Plaisance, Gomez de Tolède, comme sénateur clerc de Milan. Il lui avait également accordé des lettres « de naturalité ». *Actes de François Ier*, vol. V, p. 493, n° 17211; vol. VIII, p. 693, nos 32.886 et 42.893.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Clément VII relatif à une abbaye de Côme rapportant 1.000 écus par an et dont son oncle, Scaramuzzio Trivulzio, avait eu jadis le bénéfice. Ce fut lorsqu'on découvrit la falsification du bref que l'évêque prit la fuite; il partit secrètement, à cheval, avec trois compagnons seulement, sans prévenir même son majordome. Un des témoins affirma, dans son interrogatoire du 20 mai 1535, qu'il avait vu chez l'évêque quand il avait dîné chez lui, beaucoup d'argenterie, coupes à pied, plats dorés, vases et surtouts dont on affirmait que l'évêque avait emporté la majeure partie en s'en allant. Le 11 juin suivant, Nicolao Rentius, « secrétaire du roi de France », assura avoir tenu en main le bref, auquel il ne manquait que le sceau qui y fut apposé plus tard. Quelle fut la sanction de cette enquête, on ne le sait, les archives du gouverneur de Rome ne contenant que les minutes des interrogatoires, mais c'est beaucoup déjà que l'autorité ecclésiastique ait cru utile de procéder judiciairement contre l'évêque et ait accueilli de telles accusations.

Il mourut à Rome en 1548.

L'évêque Camillo Peruschi se trouvait, le 6 septembre 1551, dans une maison de banque en costume sacerdotal[1]; il se prit de querelle avec un client qui venait retirer son argent et le traita de fou, celui-ci lui répondit qu'il mentait par la gorge et voulut lui donner un soufflet, mais l'évêque ayant fait un mouvement de recul, il ne put que le

1. *Investigationes*, vol. XXXV, fol. 155.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prendre par la barbe ; l'évêque lui cria : « C'est ainsi que tu en uses avec un évêque dans la maison d'un autre ! » Et les choses en restèrent là ; cet accident suffit à montrer le peu de respect qu'inspiraient parfois les plus hautes dignités ecclésiastiques.

Deux mois après, le 29 octobre 1551, l'évêque de Tivoli, Marco Antonio Croce, faillit être assassiné à la suite d'un différend [1].

L'évêque de Reggio, Gio Batta Grosso, était un joueur de cartes sans vergogne, ce qui l'amenait parfois à proférer d'affreux jurons. Un « preposito » à l'église S. Nicola de la même ville déposa, le 16 janvier 1555, qu'il se rencontrait souvent avec des joueurs de profession à un jeu fort en vogue alors, la « primiera » et que, lorsqu'il perdait, il criait : « Par le sang, par le corps du Christ » ; ou bien pis encore. Parfois il allait jouer chez des gens de la ville, habillé en laïc et l'épée au côté ; il entrait même chez des femmes et y tenait des propos indécents. D'autres témoins confirmèrent ces dépositions [2].

En 1538 (11 avril), « la Curie eut la certitude », dit un document, qu'un prêtre, Bartolomeo de Galli, avait volé avec le concours de quelques complices une croix d'or et des calices dans une église du diocèse de Novare ; ces objets avaient été vendus à un juif de Mantoue ; l'évêque fit arrêter le cou-

1. *Investigationes*, vol. XXXVII, fol. 87.
2. Rome, *Archiv. di Stato, Atti del Governatore*, Sec. XVI, Prot. 17, fasc. 24.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pable qui fut condamné à dix ans de banissement et à la restitution [1].

En Sicile, un prêtre dérobe un calice, un manteau et de l'argent. C'était, au dire d'un frère conventuel de l'ordre de Saint-François, chose bien connue de tout le pays. Une telle notoriété rendait plus graves les conséquences de pareils méfaits ; les partisans de la réforme — ou tout au moins d'une réforme — avaient beau jeu à proclamer que le clergé entier était corrompu et qu'il fallait en renouveler l'esprit et le recrutement [2].

Un prêtre calabrais, Giuliano Pistoia, exerçait couramment l'usure; il prêtait à 30 % ; l'un des témoins dans son affaire s'était fait avancer 18 écus pour lesquels il dut payer, au bout de quatre mois, un intérêt de 7 écus et 2 giuli. L'accusé avait été également impliqué dans une affaire de falsification de monnaies et ne s'en était tiré qu'en dénonçant ses complices. Il avait trois enfants (19 novembre 1544)[3].

Le moine Augustin fra Felice faisait également profession de prêter de l'argent à gros intérêts ; il vivait à Frascati avec une femme nommée Lucrezia et sa mère (janvier 1551)[4].

Un chanoine de l'église S. Geronimo, située à Rome près du port de Ripetta, fut accusé par un prêtre de Zara de ne pas vouloir lui rendre 35 giuli

1. *Investigationes*, vol. XI, fol. 55.
2. *Investigationes*, vol. XXI, ad. an.
3. *Investigationes*, vol. XXIV, fol. 131. Il avait rogné des pièces.
4. *Investigationes*, vol. XXXIV, fol. 43.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'il lui avait prêtés (1er septembre 1544)[1].

Vers la fin de l'année 1534, le « fiscal » commença une instruction contre l'archiprêtre Vincenzo de Mancini, prêtre à S. Vincenzo, près de Venafro, dans le Napolitain[2]. Le fils du comte Pannoni, seigneur de la ville, interrogé chez un notaire selon la coutume et ayant prêté serment, déposa que ledit prêtre était vassal de son père et d'une espèce dont il n'y avait que trop d'exemples. Personne n'ignore, dit-il, qu'il a refusé de se rendre auprès d'un moribond parce qu'il avait la peste, qu'il vit publiquement avec une de ses parentes dont il a eu un fils qui habite avec lui ; qu'un jour, il y a trois ans, disant la messe dans une église voisine, il s'était arrêté au moment du *Pater* et, ayant enlevé son étole, avait fait mine de s'en aller. Le témoin lui avait dit : « Que diable faites-vous là » ? et il avait répondu : « S'ils ne me donnent pas l'offrande, je ne finirai pas la messe. » Des gentilshommes intervinrent, on lui remit ce qu'il demandait et il reprit l'office. Une autre fois, raconte encore le témoin, s'étant retourné vers l'assistance pour dire : *Dominus vobiscum*, il aperçut une belle fille et s'écria, de façon à être entendu : « Quel beau morceau je vois là » ! Un vicaire qui lui reprochait sa conduite fut menacé par lui de mort.

Un autre témoin confirma ces dires et ajouta que dans l'église cathédrale de S. Vincenzo, le jour de la Chandeleur, l'archiprêtre avait distribué des

1. *Investigationes*, vol. XXIV, fol. 9.
2. *Investigationes*, vol. V, fol. 306, 336.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cierges qui, au lieu d'être tout en cire comme c'était l'usage, étaient de résine recouverte d'une mince couche de cire. Il ajouta que, devant porter les derniers secours à un malade, l'archiprêtre avait déclaré qu'il ne se rendrait auprès de lui que si l'on s'engageait à lui céder un de ses champs de vigne. Un autre malade avait dû lui promettre le paiement d'une somme d'argent. Il avait failli tuer son frère un jour de Pâques à l'église.

En juin 1535, l'évêque de Nola fit emprisonner un prêtre, Ferrante Bursello, coupable d'assassinat[1].

Au commencement de l'année 1544 (11 avril), la Curie fut informée, « la rumeur publique ayant précédé l'annonce exacte des faits », que le prêtre Blasio de Malvicini, *alias* de Buxis, de Spino d'Adda, diocèse d'Alexandrie, actuellement chanoine à Pavie, avait, étant dans les ordres, porté les armes et participé au sac de Rome[2]. Il était moine dans l'ordre de Saint-François ou de Saint-Bernard et célébrait régulièrement la messe quand, « poussé par un esprit diabolique et dans de mauvaises pensées », il s'était joint aux troupes du prince d'Orange, était entré dans Rome avec les Impériaux et y avait participé aux crimes dont les autres soldats s'étaient rendus coupables ; il avait pillé les maisons des nobles romains, volé de l'or, de l'argent, et toutes sortes d'objets précieux, dépouillé même des églises, commis d'autres excès.

1. *Archiv. Vat.*, Arm. 40, vol. LI, n. 108.
2. *Investigationes*, vol. XXI, fol. 179.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Une partie de son butin — qu'il avait renvoyée par mer dans sa patrie — avait été volée par les pirates et c'était à grand'peine qu'il s'était lui-même échappé; l'autre partie était demeurée à Rome entre les mains d'un capitaine, ainsi que l'attestait une lettre versée au procès. Le sac achevé, il était retourné dans le Milanais et avait été nommé chanoine.

Le jeu avait parfois des conséquences funestes pour les prêtres qui s'y livraient; un prêtre de Carro fut tué vers 1548, par un capitaine, à la suite d'une querelle de jeu; un chanoine de Saint-Pierre, Giorgio Catullo de Savone, ayant gagné 20 écus aux dés à Geronimo Mattei, reçut de lui un coup de poignard à la tête (décembre 1550)[1].

Le cas de prêtres aimant la bataille et portant l'épée était fréquent. Quand tel chanoine de Saint-Pierre se rendait à la basilique pour y officier, ses serviteurs l'attendaient sous le portique « où est la grande pomme de pin »[2] pour lui enlever sa cape, son épée et son poignard et le revêtir de la simarre[3].

Giovanni Çambi rapporte dans ses histoires qu'il vit un prêtre monter à cheval vêtu d'une cape noire à l'espagnole lui tombant à peine aux ge-

1. *Investigationes*, vol. XXXIII, fol. 101.

2. Il s'agit de la Pomme de pin qui ornait, dit-on, le mausolée d'Auguste, que Nicolas V fit placer dans l'église Saint-Pierre et qui est aujourdhui au Vatican.

3. Rome, Bibl. Vit. Em., Mss. Gesuiti. 1529, fasc. 2. TOMMASINO LANCELLOTTI, *Cronaca Modenese* dans *Mon. di Stor. Pat. delle Prov. Modenese*, vol. VII, p. 373, parle de même en ce qui concerne Modène. C'était un pratiquant.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

noux, l'épée au côté et entouré de ses familiers qui avaient autant que lui l'air de soldats[1].

Il arrivait fréquemment que le gouverneur de Rome était obligé de s'interposer pour empêcher des luttes à main armée entre ecclésiastiques.

Le 5 mai 1535, le gouverneur en fonctions, Giovanni Guidiccioni[2], enjoint à l'évêque de Melfi, Giacomo Ponzetti, et à un laïc, Carlo Gualternucci, de ne pas troubler la paix sous menace d'un amende de 1.500 écus; six mois après, l'ordre est renouvelé et les mauvaises dispositions des deux adversaires s'étant exaltées sans doute au lieu de se calmer avec le temps, l'amende est portée à la somme énorme de 2.000 ducats.

Le 22 mai 1537, l'aumônier des conservateurs, Cataldo, s'engage sur ordre du gouverneur, à ne pas molester un chanoine, l'amende dont il était menacé au cas où il aurait violé sa promesse, étant de 100 ducats seulement. Il est vrai que les conservateurs, bien qu'ils fussent les chefs de la municipalité, donnaient à leur aumônier un assez maigre salaire[3].

Le 30 mars 1544 une affaire plus grave fut appelée devant le tribunal du gouverneur[4]; Giovanni Pietro de Cecina, familier du cardinal Guidiccioni,

1. *Istorie*, Florence, 1786, vol. III, p. 214.
2. Nommé le 25 octobre 1534. *Archiv. S. Vat. Div. Camer.*, vol. CI, fol. 16. En juin 1535, il fut envoyé comme nonce auprès de Charles-Quint.
3. *Investigationes*, vol. XL *bis*, fol. 184.
4. *Investigationes*, vol. XXII, fol. 25.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vint se plaindre qu'un prêtre de Fivizzano l'avait menacé de se rendre à Rome pour le tuer; et il était homme à mettre sa menace à exécution, Étant déjà ordonné prêtre, il avait pris les armes et fait campagne; les foudres de l'Église ne l'effrayaient pas plus que les dangers de la guerre, car frappé de l'excommunication majeure, « *latæ sententiæ* », il continuait à dire la messe et à vaquer à ses occupations dans un bénéfice appelé S. Colombado sur lequel il n'avait aucun droit; un prêtre qu'on avait envoyé pour l'en déposséder avait été fort mal accueilli.

Le 25 mai de la même année 1544, un chanoine du Latran frappe mortellement un Français d'un coup d'épée. Puis c'est un moine récollet (de l'ordre de Saint-François) qui vient à Rome et est arrêté parce qu'il portait un grand couteau de boucher; on lui demande pourquoi. « C'était, dit-il, pour le faire aiguiser et y mettre un fourreau. » Cette explication parut insuffisante d'autant que ce moine se promenait par les rues en costume séculier, cape noire, chapeau noir, chausses de gentilhomme. Aussi avait-on commencé par lui donner, dès son arrestation, deux coups d'estrapade. Il avait fait sa profession dans un monastère de conventuels, puis s'en était échappé pour devenir franciscain déchaux afin de pouvoir, expliqua-t-il, venir en aide à sa vieille mère, il ne dit pas comment. Son cas fit l'objet d'une instruction dans laquelle figurèrent plusieurs témoins qui tous s'accordent à parler du caractère irritable du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

moine et de son désir de courir les ruelles[1].

En l'année 1546, c'est une bien autre affaire, les chanoines de Tivoli descendent en armes une première fois au nombre de six ou huit, une seconde fois accompagnés d'hommes également armés pour assaillir un entrepreneur qui avait loué les eaux sulfureuses qui se trouvent à Acque Albule, à mi-chemin entre Rome et Tivoli; une exploitation de chaux y avait été établie par l'exploitant. Les chanoines prétendaient avoir des droits sur la source et ils poursuivirent les ouvriers et tentèrent de forcer la maison de leur patron; s'il n'avait été absent ils lui auraient fait un mauvais parti[2].

En 1547, un ermite portant barbe longue et vêtement de bure, *prete da Messa,* c'est-à-dire apte à célébrer la messe, se prend de querelle avec un moine près du Ponte Molle, le frappe à coups de bâton et le blesse mortellement[3].

Les rivalités entre maîtres d'école laïcs et ecclésiastiques dégénéraient parfois en querelles violentes; un chanoine, prêtre de l'église Della Maddalena, vint insulter dans son école un maître laïc (1551)[4].

Pour un bénéfice contesté, un prêtre s'occupe de trouver un spadassin qui, moyennant quelque argent, assassinerait son rival; il avait même conduit à Rome à cet effet un homme de sa main;

1. *Investigationes,* vol. XIV, fol. 20; vol. XXI, ad an.
2. *Investigationes,* vol. XXIV, fol. 9.
3. *Investigationes,* vol. XXVI, fol. 183.
4. *Investigationes,* vol. XXXV, fol. 155.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

un jour, étant au palais Farnèse, il s'écria : « Aujourd'hui c'est décidé ; je fais tuer Camillo. » Ses amis le détournèrent de ce projet mais, dans son pays, il soudoya un assassin qui tua un autre de ses ennemis (23 juin 1552) [1].

Pour combien de prélats la continence était-elle une règle stricte ? Il ne faut point l'oublier, la Renaissance a été une époque d'abandon des règles morales. Si les lois restaient rigoureuses, si mainte législation municipale punissait sévèrement par exemple le crime d'adultère et même celui d'embrasser une femme sans son bon vouloir, en fait on n'appliquait guère ces dispositions et les mœurs étaient bienveillantes envers les amoureux. Une belle passion, quelle qu'en fût la nature, semblait digne d'admiration et était généralement encouragée. Comment les ecclésiastiques auraient-ils résisté à l'entraînement et à la séduction de l'exemple, alors surtout qu'une impunité presque absolue, en tout cas une indulgence extrême, leur était assurée. Les cardinaux, qui menaient une vie de seigneurs fastueux, ne pensaient pas, du moins ce fut certainement le sentiment de plus d'un, que la différence de l'habit dût les exclure d'aucun des plaisirs dont la vie des grands pouvait être charmée. Leurs liaisons n'étaient guère secrètes : elles ne firent pas scandale parce qu'à Rome ces irrégularités étaient acceptées et passaient pour aventure ordinaire et commune.

1. *Investigationes*, vol. XXXVIII, fol. 209.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le cardinal Innocenzo Cibo eut quatre enfants, deux filles, à chacune desquelles il laissa 6000 écus, deux fils qu'il avait légitimés et qui héritèrent du reste de ses biens; le cardinal Prospero Colonna eut, de Giulia da Fondi, une fille que l'empereur Charles-Quint légitima en 1532, trois autres filles d'une bourgeoise de Capoue et un fils; le cardinal Farnèse, le futur Paul III, eut trois fils et deux filles. Toutefois il se peut que quelques-uns de ces enfants soient nés avant leur entrée dans les ordres, mais combien d'ecclésiastiques continuèrent, même après leur vocation, à vivre fort librement!

Dans un procès, une femme dépose qu'une de ses amies, Laura Benedetti, avait été vendue autrefois par son père au cardinal Cesarini (déposition du 21 décembre 1540 devant le gouverneur de Rome[1]).

Le clergé, du haut en bas de la hiérarchie, manquait de tenue morale. L'archevêque de Messine, Antonio di Lignamine (1514-1537), alors qu'il était abbé de Galati en Sicile, avait eu des relations avec une femme qui habitait dans une maison toute voisine de la sienne, à ce qu'affirma un de ses anciens serviteurs au cours d'un procès engagé contre lui devant le gouverneur de Rome en 1531[2]; il ne changea pas de conduite après son élévation à l'épiscopat; son fils, Gio Bernado, habitait à l'archevêché; une fille, d'abord mise dans un couvent, fut appelée auprès de son père quand

1. *Investigationes*, vol. XVI, fol. 14.
2. *Investigationes*, vol. V, fol. 32.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

il eut perdu sa maîtresse. Lorsque la peste éclata à Messine, l'archevêque se réfugia à Lercara-Friddi où il fit venir une femme. Aussi se montrait-il indulgent pour les autres. Au cours des tournées qu'il faisait dans son diocèse, il lui arrivait de découvrir que certains prêtres vivaient en concubinage; parfois il les punissait, mais le plus souvent il les laissait faire en se contentant de leur imposer une amende. Ces faits étaient, paraît-il, de notoriété publique.

L'évêque de Nicosie, Aldobrandini Orsini, maria une fille qu'il avait eue à un noble de Viterbe nommé Paolo Cordella et lui donna en dot 200 écus payables par quarts en quatre années. Il eut également un fils auquel il céda une vigne près de la porte du Peuple à condition qu'il fît une pension de 500 écus à sa mère Ambrosia de Pirani; celle-ci est qualifiée dans l'acte de « concubine de l'évêque de Nicosie » (25 mars 1516)[1].

On voyait des courtisanes dans le carrosse d'un évêque; on fit un procès à une Espagnole, Ippolita, qui au sortir d'une maison où l'on avait festiné et dansé, était montée dans le carrosse de l'évêque de Rimini, neveu du cardinal Ascanio (1555)[2].

L'évêque de Pesaro, Lodovico Simonetta (1536-1560), qui devint cardinal en 1560, et vivait constamment à Rome, semble avoir eu pour maîtresse

1. *Archiv. Stor. Capit., Instrument. S. Rom. Cur.*, vol. XXV fol. 179.
2. *Investigationes*, vol. XLII, fol. 123.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

une courtisane fameuse, Nina de Prato (11 juillet 1554)[1].

En 1554, Camilla, fille de l'archiprêtre du Panthéon, et Lorenzo, Alessandro et Rafaello ses frères, habitaient auprès de l'église avec leur père; on se battait souvent dans la maison, les fils frappaient leur père, les voisins intervenaient; le gouverneur de Rome dut s'occuper de l'affaire[2].

Un prêtre de Piperno, près Frosinone, séduit une veuve et en a des enfants; quand le père de celle-ci entreprend de l'éloigner du prêtre, il le fait tuer (1532); une recluse est enlevée par un ecclésiastique et emmenée au loin (1532); une femme se plaint au gouverneur qu'un prêtre, faisant partie de la « famille » de l'évêque d'Imola, a brisé son mobilier parce qu'elle lui résistait.

Un prêtre dépose une plainte pour avoir été volé par une femme (1532)[3].

Il en était partout de même. L'envoyé du duc de Savoie à Rome, lui écrivait, le 7 septembre 1530 : « Dans peu on publiera un édit qui nous obligera, nous autres prêtres, à nous occuper d'autres choses que de femmes, de banquets, de pompes et de jeux comme font les ecclésiastiques dans le pays de Votre Excellence[4]. »

En 1535 (1er décembre), dans un procès intenté par le fiscal contre Pietro Francesco de Cinugi,

1. *Investigationes*, vol. XLII, fol. 75. Cf. CARDELLA, *Mem. de cardinali*, Rome, 1792-1797, vol. V, p. 27.
2. *Investigationes*, vol. XLII, fol. 123.
3. *Investigationes*, vol. VI, fol. 141, 226, 364.
4. Turin, *Archiv. di Stato*, Sez. I, Let. amb. di Roma, Mazzo I.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

abbé de Bertinoro, dans la Romagne, un témoin à qui on avait demandé si, à sa connaissance, l'abbé avait contracté mariage, répondit qu'il l'avait vu « passer l'anneau au doigt d'une femme nommée Antonia[1] ». Ensuite l'abbé vécut quatre ou cinq ans avec une nonne dont il eut deux fils.

Neuf ans plus tard (janvier 1544) il eut de nouveau à comparaître devant le gouverneur de Rome parce qu'il avait été cause d'un scandale[2]. Une femme déposa que l'abbé avait enlevé sa fille Caterina qui était mariée et que depuis des années il vivait avec elle; que même lorsqu'il avait été emprisonné à la Corte Savella, elle allait le retrouver car il y jouissait d'une certaine liberté. L'abbé s'était servi de sa fille pour faire porter à la femme de Alessandro Mattei des nouvelles de son fils détenu comme lui à la Corte Savella. La servante de Caterina confirma cette déposition. Cependant les parents du mari de Caterina la menaçaient de la tuer si elle continuait de vivre avec l'abbé; alors elle se sauva dans le couvent des « emmurées » de Sainte-Marie-Majeure; l'abbé l'y rechercha et lui fit par écrit de telles promesses qu'elle en ressortit. Sur quoi, le cardinal Cesi fit fermer le couvent. Les lettres de l'abbé avaient été retrouvées dans le coffre de Caterina.

En 1544 (1er mars), le fiscal et la Curie engagèrent une action contre Francesco Marchesini, abbé d'un monastère à Florence, parce qu'il avait,

1. *Investigationes*, vol. IX, fol. 363.
2. *Archiv. di Stato*, *Atti gov.*, Sec. XVI, Prot. 10, fasc. 1.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pendant quatre ans, entretenu une femme dans le monastère; elle s'y croyait tout permis, insultait les moines, régentait la communauté; quand on eut fait comprendre à l'abbé que ce scandale devait prendre fin, il l'établit dans une maison voisine qui fut meublée et approvisionnée aux dépens du monastère. Cette femme, qui avait été servante à l'hôpital S. Antonio et ne possédait rien, devint fort riche. Un jour elle alla avec l'abbé à Pistoia acheter une vigne; on les voyait d'ailleurs se promener ensemble dans les rues et dans les marchés de la ville[1].

En 1548 (18 février), une femme déclare qu'elle est venue à Rome en 1535 avec un prêtre, Francesco Ponza de Cavour, qu'elle avait connu étant dans un couvent de Savoie, à Savigliano; le jardinier du couvent avait servi d'intermédiaire; son frère l'avait placée dans ce couvent pour plus de sûreté sept mois auparavant, « parce que les soldats battaient la campagne et qu'on en use ainsi avec les jeunes filles[2] ».

Ce qui prouve surabondamment la licence des mœurs d'une partie du clergé et combien peu elle était réprouvée, ce sont les légitimations. Ces légitimations, d'ailleurs fréquentes, avaient lieu dans des formes tout à fait officielles, devant le collège « *Scriptorum Archivii Romanæ Curiæ* », lequel siégeait dans le palais du Vatican. C'était tantôt le père qui les provoquait, tantôt l'enfant ou

1. *Investigationes,* vol. XXI, fol. 165.
2. *Investigationes,* vol. XXVIII, fol. 20.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mieux ses tuteurs, car l'enfant avait parfois trois ou quatre ans; le but de ces reconnaissances était le plus souvent d'habiliter l'enfant à succéder à son père. Le nom de la mère manque rarement; il figure toujours quand, et c'était le cas le plus fréquent, elle était de mauvaise vie, avec le qualificatif « *mulier soluta* ». Quand c'était une veuve, elle n'était généralement pas nommée.

Une constatation assez curieuse qu'on peut faire dans ces actes, c'est que les enfants portent presque toujours des noms tirés de l'antiquité latine ce qui tendrait à prouver l'influence de l'humanisme dans tous les rangs du clergé.

En 1517 (16 septembre), le fils naturel de l'évêque de Bassano est légitimé par les soins d'un notaire qui reçoit 5 giuli; peu après, une fille du même prélat est légitimée moyennant même rétribution[1].

Le 26 mai 1536, légitimation de quatre enfants, Tommaso, Cornelia, Cassandra et Lucrezia, qu'un prêtre du diocèse de Fermo, Pieranti Montone, avait eus de deux femmes.

Le 7 juin suivant, légitimation de Giulio, Virgilio et Fulvia, qu'un prêtre, Cesare de Nobili, avait eus d'une femme dont le nom répondait peu d'ailleurs à sa profession car elle s'appelait Santa[2].

Le 28 juillet 1539, légitimation d'Hannibal et de Pietro-Tarquinio, âgés de huit ans et de sept

1. *Archiv. Stor. Capit., S. R. Curia, Legittimazioni*, vol. II, fol. 95.

2. *Ibid., Instr.*, vol. LXV, fol. 61.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ans, que leur père, Cesare de Fermo, prêtre, procurateur à la Curie, avait eus d'une femme « *Soluta* et *Conjugata*[1] ».

Le 18 décembre de la même année, un étudiant de l'Université de Milan, Ambrosio de Crispi, « souffrant de l'irrégularité de sa naissance », demande sa légitimation qui lui est accordée ; il était fils d'un prêtre milanais, Cesare de Crispi, et d'une nonne de l'ordre de Saint-Benoît qui n'est pas nommée[2].

Le 20 avril 1540, légitimation à la requête du père, Francesco de Penna, du diocèse de Fermo, de deux enfants, Flaminius et Lavinia, qu'il avait eus d'une femme « *Soluta* » nommée Nicolosa.

Le 26 du même mois, légitimation d'un enfant de six ans, Francesco de Cimarello de Vetralla, fils du prêtre Domenico de Cimarello et d'une femme « *Soluta* » nommée Camilla.

Le 10 juin 1540, légitimation à la requête de Luce de Venturi de Rapagnano, prêtre, de ses cinq enfants, Pietro, Paolo, Fulvio, Portia, Cornelia nés d'une femme nommée Anastasia. On le voit, les clercs provignaient abondamment.

Le 17 novembre 1540, légitimation à la requête de Pietro Paolo Fieschi, prêtre et chanoine de Faenza, d'une fille Justina qu'il avait eue d'une servante, en vue de sa succession éventuelle.

Le 20 du même mois, légitimation à la requête du *venerabilis vir Camillo Caporalle,* chanoine de Pérouse, de ses fils Cesare et Ascanio âgés de moins

1. *Ibid.*, vol. LXV, fol. 131.
2. *Ibid.*, fol. 183.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de quatorze ans, qu'il avait eus d'une femme « peut-être mariée ».

Le 17 mars 1541, légitimation à la requête du *venerabilis vir* Diamonte de Bordona, prêtre du diocèse d'Ascoli, de son fils Cesare, fils d'une femme « *Soluta* ».

Le 7 avril suivant, légitimation de Giovami, Simone et Bianchi Casa, « clercs ou étudiants » à Sorrente, à leur requête ; leur père était Andrea Casa, archiprêtre à Gerace, diocèse de Sorrente.

Le 1er juin, légitimation à la requête de Domenico de Sara, prêtre à Forli, de son fils Andrea.

Le 9 novembre 1542, légitimation à sa requête, de Silvia de Attavanti, fille de Cesare Attavanti, prêtre et d'une veuve.

Le 11 novembre, légitimation à sa requête de Cristoforo de Numai, âgé de sept ans, écolier à Rome, fils du Rev. Seigneur Antonio de Numais, évêque de Isernia (1524-1567)[1] et d'une veuve.

Le 20 février 1543, légitimation à sa requête de Evangelista « *alias Latino* » Traversari, âgé de quatre ans, fils de Carolo Traversari, chanoine à Florence, chapelain du cardinal Giudiccioni, et d'une femme « *Soluta*[2] ».

Le 12 août 1546, légitimation de deux enfants, écoliers à Aquila, nés de l'évêque de Giovinazzo, Lodovico Furconi[3].

1. Neveu du cardinal Cristoforo Numai.
2. *Investigationes*, vol. LV, fol. 214. *S. R. C. Inst.*, vol. LXV, fol. 135, 140, 151, 157, 158, 173, 189.
3. *Ibid.*, vol. LXIV, fol. 76.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Après cette date les légitimations deviennent de plus en plus rares.

En 1560, le 22 janvier, un prêtre de Lodi, Guido Muttoni, dépose une plainte entre les mains du gouverneur contre une courtisane turque à laquelle avant de s'éloigner de la ville, il avait confié un fils qu'il avait eu d'elle, une valise pleine de papiers importants et divers autres objets; or, à son retour, elle s'était refusée à reconnaître ce dépôt[1]!

Le majordome de l'évêque de Melfi qui était dans les ordres, n'hésite pas à déposer une plainte contre une femme qu'il avait amenée dans sa chambre et à laquelle il avait donné 13 giuli; non contente de cette largesse, elle lui avait volé deux manches de soies brodées, une paire d'escarpins, une douzaine de lacets rouges, une paire de gants parfumés, quinze colliers d'ambre gris, et un couteau, le tout valant plus de 10 écus (1554)[2].

L'évêché de Muro, dans le royaume de Naples, était soumis au caprice d'un prêtre, Alfonso Partuchia, d'abord trésorier de l'église de Muro, puis vicaire; débauché et batailleur, il s'était pris de querelle avec un homme et lui avait arraché son vêtement; on le voyait circuler en armes dans le diocèse, ce qui ne l'empêchait pas de dire la messe; il se déguisait en temps de carnaval et permettait aux autres prêtres d'en faire autant.

Le prédécesseur de Petrucci à l'évêché de Muro,

1. *Investigationes*, vol. LXIII, fol. 50.
2. *Investigationes*, vol. XLV, fol. 85.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Matteo Grifone, ne valait guère mieux que lui; étant devenu évêque de Trivento (1540-1568), il eut une affaire à Naples avec les moines de Monte-Oliveto dont ses hommes avaient assailli et malmené le représentant alors qu'il portait à l'évêque une assignation (1543)[1].

Paraître en masque et travesti ne semblait pas fort blâmable; quelques cardinaux se masquaient comme on a dit; en 1539, l'évêque de Bologne, Alessandro Campeggi, avait accusé, d'ailleurs à tort, un prêtre, Marco Vigeri della Rovere, d'être sorti en masque et l'on constate en lisant les dépositions faites devant le gouverneur de Rome que personne ne l'aurait critiqué s'il l'eût fait[2].

La conduite des moines et des nonnes était également des plus critiquables. Au temps de Paul III, il fallut un édit pour défendre aux moines de violer le vœu de continence; pour plus de sûreté on les obligea à ne jamais sortir seuls. La garantie était faible et ne fut pas effectivement bien efficace.

Les moines de S. Pietro de Pise (autrement dit ermites de S. Girolamo, lit-on dans le texte) se conduisaient à Naples de telle manière que pas

1. *Investigationes*, vol. LV, fol. 214. Le Concile de Trente décréta des peines contre les prêtres concubinaires; en cas de troisième récidive, ils étaient excommuniés. Les fils d'ecclésiastiques sont déclarés inhabiles à recevoir des bénéfices s'ils n'ont pas été légitimés. SFORZA-PALLAVICINI, vol. II, p. 1021.

2. TACCHI-VENTURI, p. 71. *Arch. Vat. Fondo Borghese*, Ser. I, n. 34 A.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

une honnête femme n'osait pénétrer dans l'église S. Maria de Gracia qu'ils desservaient. Les habitants de Gênes suppliaient l'autorité pontificale de réformer les monastères de leur ville où nulle règle n'était plus observée et Paul III déléguait à cet effet d'abord l'évêque de Rhodes, puis le cardinal de S. Croce. Il en était de même à Bénévent où les moines du monastère de S. Sophia Bonaventura ne respectaient plus aucune règle[1]. Quand on envoyait un réformateur pour mettre ordre à leurs débordements, ils l'achetaient ; le bruit du moins en courut (1544)[2].

L'évêque de Camerino, Berardo Buongiovanni, écrivait au cardinal Cervino, en date du 16 avril 1550, que les moines de deux monastères s'étaient entendus pour envahir un couvent, ce qui avait provoqué une grande émotion dans la région. Si on n'en punit pas quelques-uns, disait-il, il y aura un soulèvement. Certains des moines s'étaient travestis en soldats. Le cardinal Ercole Gonzaga écrivait en 1547 à propos d'un monastère de Mantoue qu'il n'y avait aucun danger que le luthéranisme s'y introduisît, car les moines ne songeaient qu'à boire, manger et dormir, excepté un qui était « vieux, docte et bon[3] ».

Les nonnes ne demeuraient pas en reste. Au commencement du siècle, Pic de La Mirandole s'exprimait avec sévérité sur leur conduite dans le

1. *Investigationes*, vol. LV, fol. 214.
2. Rome, Bibl. Vit. Em., Fons Gesuiti, Mss. 1528, fasc. 2.
3. Buschbell, p. 238, 278. Carte Cerviniane.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

discours qu'il adressa à Léon X touchant la réforme des mœurs dans l'Église[1]. A Bologne, les nonnes de chaque couvent avaient un surnom, et il n'était par à la louange de leur vertu ; il y avait l'Effrontée, la Babillarde, la Délurée, la Poupée... A Pérouse, les nonnes menaient une vie « abominable, scandaleuse et déshonnête »; il en était de même à Trévise. A Padoue, le désordre était tel que le cardinal Francesco Pisano fut envoyé par le pape, en octobre 1524, pour réformer les couvents de tout le diocèse. Le vicaire de l'évêque de Vérone fut chargé, par un bref en date du 29 juillet 1525, de procéder à la réforme des couvents de son diocèse, y compris celui de S. Chiara et le pape spécifie qu'il doit y imposer d'autres mœurs « tant en ce qui concerne la tête que les membres ». Le 3 juin suivant, il lui est ordonné de procéder sans délai à la réforme de tout son clergé, séculier et régulier, et surtout à celle des couvents[2]. Le vicaire de l'évêque de Ferrare reçoit mission en 1528 de réprimer les désordres des religieuses de la *Ca Bianca*.

Le 25 janvier 1535, un moine camaldule fut envoyé par le pape Paul III à Bologne avec ordre de répartir dans des couvents éloignés soit deux par deux, soit isolément si besoin était, les nonnes du couvent S. Cristina qui depuis le temps de Clément VII faisaient scandale. Peu après ce fut un ordre entier, celui des clarisses qui dut être ré-

1. Joh. Fr. Pici Mirandulae... *Opera*, Bâle, 1601, vol. II, p. 886.
2. Fontana, *Doc. Vat.*, p. 85, 92, 93, 101.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

formé; un moine d'Ancône fut chargé de ce soin; il lui était recommandé de faire boucher les fenêtres et de disposer les parloirs de telle sorte « que les religieuses ne pussent pécher de corps si elles persistaient à pécher d'esprit[1] ».

Les sœurs du couvent *Corporis Christi* à Naples introduisaient dans la clôture des personnes qui n'y avaient que faire (1536). A Milan, le sénateur supplie le pape Paul III d'intervenir car les couvents sont, dit-il, « des lieux de pestilence » (1538). A Amelia, les nonnes sortaient à leur fantaisie. Celles de S. Caterina de Bologne avaient été chassées de leur maison pour leur inconduite et remplacées par des nonnes plus correctes, mais au bout d'un certain temps, elles y étaient rentrées de force et deux cardinaux, avec le concours de l' « administrateur de l'église de Bologne », ne parvinrent pas à les déloger ni à les faire rentrer dans la loi. Il fallut que le pape intervînt personnellement[2].

Un moine de Viterbe, le frère Battista Nardi, appartenant à l'ordre de Saint-Augustin, raconte qu'il a eu, ainsi qu'un autre moine de son ordre, des relations avec deux nonnes qui étaient sœurs et vivaient ensemble dans un couvent de la ville; elles devinrent toutes deux enceintes et allèrent accoucher chez une de leurs parentes. Le moine

1. Bulle du 25 janvier 1535. *Archiv. Vat.*, Arm. 40, vol. L, n. 434, 438.

2. *Archiv. Vat.*, Arm. 40, vol. L, n. 434. Arm. 41, vol. II, III, IV et V *passim*. TACCHI-VENTURI, *Stato della Religione in Italia...*, Rome, 1908.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

abandonna ensuite son ordre et l'habit monastique pour devenir prieur de l'église S. Luca à Viterbe. Une jeune femme mariée et fort jolie habitait près du presbytère; le prêtre que son passé avait rendu indulgent, lui procura les moyens de fuir avec un amoureux le toit conjugal, mais il y perdit son bénéfice et même fut jeté en prison; il s'enfuit et se réfugia à Vitorchiano; de ses fenêtres, il voyait la maison d'une femme qui était la maîtresse d'un moine; tout au contraire de ce qu'il avait fait à Viterbe, il dénonça l'inconduite de cette femme à son oncle et à son frère qui la surprirent avec le moine. Le moine fut tué. Quant à Nardi, il avait trouvé une amie pleine de complaisance nommée Pazienza mais son frère, apprenant la vérité, la tua. On raconta même qu'une mère de famille lui ayant avoué en confession qu'elle avait pour amant un juif de la ville, il s'en fut le trouver et lui demanda 10 écus que le Juif donna sans délai, car il y allait pour lui d'être brûlé vif (20 décembre 1553)[1].

Le cardinal Gaspare Contarini était donc en droit de dire vers 1533: « Je ne saurais m'indigner assez en songeant que, dans les principales cités catholiques italiennes, le relâchement des mœurs ait atteint un tel point que la plupart des couvents soient convertis en mauvais lieux[2]. »

L'autorisation de pénétrer dans un couvent s'ac-

1. *Investigationes,* vol. XL *bis,* fol. 184.
2. *Opera,* Paris, 1571, p. 426. V. à l'appendice.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cordait facilement non pas aux hommes, à dire le vrai, mais aux femmes avec autorisation d'amener avec elles une suite dont les hommes ne semblent pas avoir été exclus. La seule condition qu'imposait l'autorité pontificale était de ne pas passer la nuit dans l'enceinte de la clôture. Des grandes dames telles que Vittoria Colonna, Caterina Cibo, Giulia Gonzaga, obtenaient souvent cette faculté dont elles se plaisaient à user[1].

Pie V dut publier une bulle, « *Decori et honestate* », datée du 24 janvier 1570, défendant aux nonnes, sous peine d'excommunication, d'admettre désormais dans la clôture leurs frères, sœurs, cousins et autres parents en prétextant une maladie, de franchir la clôture sans raison et de courir les villes voisines; il retira toutes les autorisations antérieurement accordées et déclara que les sœurs ne pourraient sortir qu'en cas d'incendie ou de peste.

Il y a plus. Souvent on logeait le confesseur du couvent dans le couvent même! Clément VII chercha à mettre fin à ce scandale qui ne fut défini-

1. Giulia Orsini, princesse de Bisignano, reçoit, le 30 novembre 1585, l'autorisation de franchir la clôture dans plusieurs couvents de Naples, quatre fois par an, en compagnie de six à huit femmes.

Isabella de Capoue, princesse de Molfetta, femme de Ferrante Gonzaga, reçoit le 30 janvier 1537 l'autorisation de pénétrer dans deux couvents de Mantoue en compagnie d'une suite composée « tant d'hommes que de femmes ».

Lodovica Trivulzi, marquise de Pallavicini, reçoit la même autorisation ainsi que Francesca de Monbel, princesse de Sulmona, en cette année 1537. *Archiv. Vat.*, Arm. 40, vol. LIII, n. 131; Arm. 41, vol. V, n. 136, n. 72.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tivement supprimé que bien plus tard, sous le pontificat d'Alexandre VII, en 1658.

Le nonce Ippolito Capilupi rapporte, au milieu du XVIe siècle, qu'à Venise un prêtre, directeur d'un couvent de plus de quatre cents religieuses, dont beaucoup, dit-il, jeunes et belles, avait, pendant dix-huit ans, donné le change par ses manières pleines d'onction et de réserve; on l'avait même envoyé inspecter d'autres couvents, alors qu'en réalité il ne songeait qu'à satisfaire ses caprices et traitait les recluses comme sa propriété; si l'une d'elles lui résistait, il la faisait jeter en prison; il fut dénoncé par l'une de ses victimes[1].

Un recteur entrait de nuit dans un couvent au moyen d'une échelle; le neveu de l'évêque de Venise vivait ouvertement avec des nonnes.

Lorsque le voyageur anglais Coryat arriva à Venise en 1608, il vit la tête d'un moine fichée au haut d'une pique; on lui expliqua qu'il avait mis à mal quatre-vingt-dix-neuf religieuses[2].

Les nonnes, dit Bandello[3], appartiennent aux moines; celles qui entretiennent des relations avec des laïques, sont emprisonnées et persécutées; quant aux autres, elles s'unissent ouvertement avec des moines et l'on fête ces épousailles en chantant des messes et en banquetant joyeuse-

1. J. B. Intra, *De Ippolito Capilupi*, Milan, 1893, p. 34.
2. Coryat, *Crudities hastily gobled*, Londres, 1611.
3. Burckhardt, *La Civilisation en Italie*, Paris, 1885, vol II, p. 227. Voir notre ouvrage sur *La Femme italienne*, chapitre relatif aux nonnes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment... J'ai assisté à ce spectacle, non pas une fois mais plusieurs. Ces nonnes mettent au monde des moinillons ou bien se font avorter. Et si quelqu'un est tenté de soutenir que cela n'est pas vrai, eh bien ! qu'il fouille dans les sentines des couvents et il y trouvera quantité d'ossements d'enfants[1].

Il n'y avait pas jusqu'aux emmurées, c'est-à-dire jusqu'à ces recluses qui, à la suite d'un vœu ou d'une condamnation, vivaient enfermées dans une cellule dont on avait muré la porte, qui ne trouvassent parfois moyen de manquer de continence. L'une d'elles dont la cellule donnait dans le vestibule de l'église Saint-Jean de Latran, y recevait un Espagnol qui pénétrait par le toit en s'aidant d'un figuier[2].

On pourrait donc appliquer à presque tous les couvents d'Italie ce que disait de ceux du Milanais un biographe du cardinal saint Charles Borromée : « La discipline et l'observation de la règle étaient en mépris; les nonnes vivaient dans leurs couvents avec une licence extrême, les laïques y pénétraient à leur gré pour le plus grand plaisir des uns et des autres. J'aime mieux taire les fêtes publiques; les bals, les dissipations qui avaient lieu dans ces couvents et qui étaient des scandales pitoya-

1. Il en fut longtemps ainsi dans toute l'Italie malgré les efforts de l'autorité pontificale; en 1641 les « servantes de Dieu », à Florence, avaient pour directeur un chanoine Ricasule qui, avec ses amis, s'occupait de toute autre chose que de les instruire en morale; il fut découvert et condamné; avec le produit de ses biens, on construisit une prison; il y fut enfermé ainsi que ses complices. Cod. Casanatense, 2653, fol. 281.

2. *Investigationes*, vol. XXVIII, fol. 30.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bles. » Il ne chargeait pas le tableau pour rendre plus louable l'action réformatrice qu'avait exercée le cardinal; la preuve en est que, vers ce même temps, l'évêque de Vérone, Navagero, commentant la règle imposée par son prédécesseur Giberti aux nonnes du diocèse, écrivait que c'était à peu près peine perdue, car elles continuaient à se livrer aux commérages et à mener une existence licencieuse. « On perd la tête, dit-il, quand on les voit sortir pompeusement habillées, quand on les entend parler de leurs enfants, de leurs nourrices, de leurs commères et de bien d'autres choses encore. »

Qu'on se souvienne toutefois de la façon dont se recrutait la trop nombreuse population de nonnes et de moines qui emplissaient les couvents d'Italie! La plupart y avaient été enfermés encore enfants, ignorants de la vie, d'autres contre leur gré; le nombre des vocations sincères n'était pas fort élevé; il y eut beaucoup moins de moines et surtout de nonnes dès que ceux-là seuls entrèrent dans les ordres qui le souhaitaient.

Le 1er mars 1535, le pape Paul III ordonne qu'on fasse sortir du couvent S. Maria Nova de Bologne, une jeune fille mineure que son frère y avait placée « pour y apprendre les bonnes mœurs » et que les sœurs avaient « circonvenu pour l'amener à recevoir la véture[1] ». Un des vicaires du cardinal Borromée lui écrivait, le 25 juillet 1565, que

1. *Archiv. Vat.*, Arm. 40, vol. L, n. 441. Même fait s'était passé dans un couvent du diocèse de Florence. *Ibid.*, n. 442.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans plusieurs couvents les religieuses s'étaient plaintes d'y avoir été placées de force; elles faisaient scandale et corrompaient les autres[1].

AVIDITÉ ET IGNORANCE DU CLERGÉ.

Le clergé se montrait trop souvent avide. On l'accusait de « vendre les cérémonies et le branle des cloches ». Le mal était ancien; Boccace, Pétrarque et l'auteur du *Pecorone* ne tarissent pas à ce sujet d'objurgations et de sarcasmes. Mais ce fut Savonarole qui s'éleva avec le plus de vivacité contre ce penchant. « Les cloches sonnent toutes par envie du lucre, s'écriait-il dans un de ses sermons; elles n'appellent qu'argent, pain et cierges[2]. Les prêtres ne vont au chœur que pour y recevoir de l'argent, aux vêpres et aux offices que parce qu'on y fait des distributions. Voyez s'ils vont à matines! On n'y fait pas de distribution. Ils vendent les bénéfices, ils vendent les sacrements, ils vendent les messes de mariage, ils font tout par cupidité... De leur luxure que dirai-je? Ils courent partout. On a vu plus d'une fois dans les églises des femmes, vêtues en enfants de chœur, se mêler avec eux aux offices. » Et encore : « Voyez comme les prélats d'aujour-

1. Milan, Bibl. Ambros., *Categgio di S. Carlo* F. 36, fol. 325. Il en était de même, à tous les points de vue, en France, même ignorance, même abandon des lois morales, même négligence des devoirs religieux. IMBART DE LA TOUR, *Les Origines de la Réforme*, vol. II, chapitre *Des abus*, p. 181. Cf. p. 305.

2. Un dicton italien disait que les cloches en sonnant répétaient « *Dando, dando. En donnant, en donnant* ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'hui sont attachés à la terre et avides de biens terrestres; ils n'ont pas à cœur le bien des âmes, ils ne songent qu'à toucher leurs revenus... Transporte-toi à Rome et dans tous les pays chrétiens, chez les prélats et les grands dignitaires de l'Église, on ne s'occupe que de poésie et d'art oratoire [1]. »

A la vérité, la papauté avait établi depuis longtemps son droit sur ce point. Le pape Paul II disait : « Ni les souverains ni les peuples ne sont jamais agréables à Dieu et aux pontifes s'ils ne payent régulièrement chaque année leur dû[2]. »

Ce grand appétit d'argent avait d'ailleurs une cause, si ce n'est une excuse, l'extrême indigence de la majeure partie du clergé[3]. Pour quelques prélats bien rentés, lesquels d'ailleurs menaient une vie de luxe et de fêtes si dispendieuse que la plupart étaient chargés de dettes et mouraient insolvables, il y avait à Rome et dans le reste de l'Italie tout un peuple d'évêques dont les diocèses produisaient peu, de chanoines sans prébende, d'abbés à qui leurs monastères ne donnaient point de revenus, de bénéficiaires en expectative, de moines et de nonnes affamés. Dans le royaume de Naples,

1. Perrens, *Jérôme Savonarole*, Paris, 1853, vol. I, p. 71. Villari, *Jérôme Savonarole*, Paris, 1874, p. 222 et suiv.

2. Muratori, *Italic. Script.*, vol. III, col. 1040.

3. L'archevêque de Gênes écrit à Rome, après une tournée à travers son diocèse en octobre 1572, que la plupart des églises sont dans un état d'abandon lamentable parce que le clergé se trouve dans le dénûment et n'obtient rien des fidèles que la guerre a appauvris. Il en est réduit à faire démolir les autels, chapelles et oratoires qui ne peuvent être maintenus dans un état décent. *Nunz. Genovese*, vol. I, col. 16.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dit l'un des Pères du Concile de Trente en 1546, il y avait plus de mille cures si pauvres qu'elles ne pouvaient nourrir celui qui en était titulaire; il devait exercer un métier[1].

Quand mourait un prélat bien doté, il se produisait une ruée au Vatican; des quémandeurs sans nombre assiégeaient le souverain pontife, passaient des journées dans ses antichambres pour obtenir une part des dépouilles[2].

La pénurie devint plus grande encore après le triomphe de la Réforme en Allemagne, car les sommes qu'en tirait le Saint-Siège diminuèrent de 450.000 à 200.000 écus, à ce que rapporte Sanuto, pour l'année 1530. En même temps, le prix de la vie augmentait; en trente ans, la valeur de l'argent baissa de 10 %[3].

L'invention de l'imprimerie, en supprimant le travail des copistes dans les monastères, dut diminuer dans une proportion assez sensible leurs revenus.

Un grand nombre d'ecclésiastiques étaient illétrés[4]; à ce qu'affirme le cardinal Giberti, la plu-

1. Ehses, vol. V, p. 110. Il en était de même en France, Imbart de La Tour, *Les Origines de la Réforme*, vol. II, p. 289.

2. Le cas du cardinal Aleandro est typique; il vécut longtemps dans la situation la plus gênée et explique dans ses lettres et dans ses notes intimes, les causes de ses difficultés. Abbé Paquier, p. 342.

3. L'enchérissement est surtout sensible à partir de 1520. A Naples, le pain passe de 6 carlins à 13 et même à 16, l'huile de 58 carlins à 72 et 95. Le rapport de l'or à l'argent passe de 8,73 en 1510 à 13 en 1620. Faraglia. *Storia dei Prezzi in Napoli*, Naples, 1878, p. 173 et suiv.

4. S. Antonino, archevêque de Florence, mort en 1459, avait composé un traité, publié à Venise en 1538, dont le titre était :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

part des prêtres de son diocèse de Vérone ne savaient pas un mot de latin ; il fallait leur traduire les livres liturgiques. L'évêque d'Aquino, Galeazzo Florimonte, vit à Frosinone deux prêtres âgés de moins de vingt-quatre ans dont l'ignorance était si grande qu'ils ne connaissaient pas les règles les plus élémentaires de la grammaire. Il en était qui ne pouvaient prêcher. Leur incurie était extrême. Dans bien des bourgs les églises abandonnées ressemblaient à des étables [1].

En avril 1555, deux moines déposent à Rome que l'église S. Sebastiano, sur la voie Appienne, « était sale comme une étable », parce que, expliquent-ils, deux confréries contestaient entre elles depuis longtemps à qui il appartenait de la maintenir propre [2].

Le chroniqueur Cambi confirme cet abandon des églises et cette ignorance des prêtres ; nombre de ceux avec lesquels il conversa ne savaient que l'italien [3].

Assurément il y avait aussi des ecclésiastiques pleins de zèle, de discrétion, de savoir et de correction, mais on jugeait de l'ensemble sur les défaillances de quelques-uns et Machiavel avait dit naguère : « Si les peuples les plus voisins de l'Église sont ceux

Opera di s. Antonino... utilissima all' istruzione dei sacerdoti idioti ; il y montrait que l'ignorance des prêtres est coupable devant Dieu et devant les lois canoniques et qu'elle est pernicieuse.

1. G. Buschbell, *Reformation und inquisition in italien...*, Paderborn, 1910, chap. I. Voir plus loin Pontificat de Clément VII.

2. *Archiv. di Stato, Roma, Invest.*, vol. XLVII, fol. 18.

3. Cambi, Giovenni, *Delizie degli Eruditi*, vol. XXI.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui ont le moins de religion, il en faut attribuer la cause aux coupables exemples de la Curie romaine. Nous devons aux prêtres d'être mauvais et incrédules [1]. » Le cardinal Carafa (Paul IV) s'exprime à peu près de même dans une lettre qu'il fit parvenir au pape Paul III par l'intermédiaire de fra Bonaventura, provincial des frères mineurs de l'Observance : « Il n'y a pas de fauteurs, de défenseurs et de promoteurs de l'hérésie plus grands que les mauvais prêtres; on voit par suite de la libéralité de l'Église, des enfants et des soldats posséder chacun trois ou quatre paroisses et ils ne s'y font point remplacer par économie; entrés comme des loups dans ces églises et dans la garde des âmes, ils font un massacre du sang de Jésus-Christ et un commerce des sacrements auxquels d'ailleurs ils ne croient pas [2]. »

Et Luther cite dans son *Appel à la Noblesse* le dicton : « Plus près est Rome, pires sont les chrétiens. »

1. *Discorsi*, I, 12.
2. Voir Pontificat de Paul IV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

III

COMMENT SE RÉPANDIT LA RÉFORME.

OUVRAGES HÉRÉTIQUES ET RÉFUTATIONS CATHOLIQUES

Dès l'année 1519, un libraire de Pavie, Calvi ou Calvino, introduisait en Italie divers écrits de Luther.

« Homme érudit et adonné à la poésie, dit Luther dans une lettre [2], il se faisait envoyer quantité de libelles, de brochures et de livres qu'il colportait dans toute la région en courant les plus grands dangers et sans aucun dessein de lucre, mais seulement dans la pensée de faire connaître les bonnes doctrines. »

Dans son enthousiasme pour Luther, il ne se contentait pas de répandre ses œuvres, il composait et distribuait aussi des vers à sa louange, dans le goût de ceux-ci :

Prends courage, notre père, vénérable Luther,
De qui dépend le salut commun.
Grâce à toi les monstres ont été détruits
Et ta main a fait plus que celle d'Alcide... [2].

1. Tacchi-Venturi, p. 307, n. 1.
2. Schelhorn, *Amaenitates...*, Francfort, 1737, vol. II, p. 624.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les écrits de Luther qui avaient ainsi pénétré en Italie étaient très probablement le *Livre de la Liberté chrétienne* et le livre *A la Noblesse* qui venaient d'être publiés.

Dans le premier se trouve exposée dans son intégrité la doctrine de la prédestination. « Ce ne sont point les bonnes œuvres qui font l'homme bon, c'est l'homme bon qui fait les bonnes œuvres », disait Luther. Et plus loin : « Les œuvres ne donnent point le salut, il faut que l'homme soit juste avant de les accomplir; il est hors de doute que la foi seule nous justifie... Nulle bonne œuvre ne saurait donner le salut à l'incrédule[1]. »

Toutefois Luther ajoutait que la vie ne peut se passer d'œuvres et de cérémonies, et il comparait les cérémonies aux échafaudages qu'élèvent les architectes pour la construction des édifices. « Ils ne sont pas là pour eux-mêmes, sitôt l'édifice construit, ils disparaissent; mais, sans eux, on n'aurait pu le bâtir. » Luther conclut qu'il ne faut mépriser « ni les œuvres ni les cérémonies, mais uniquement l'opinion qu'on en a et cette fausse justice qu'on leur demande ».

Le livre *A la Noblesse chrétienne*[2] contenait le programme des revendications protestantes; Luther y demandait que les princes, les seigneurs et les

1. *Le Livre de la Liberté chrétienne du docteur* MARTIN LUTHER, trad. de Félix Kuhn, Paris, s. d.

2. *A la Noblesse chrétienne de la Nation allemande,* trad. de Félix Kuhn, Paris, 1879. Outre ces deux traités, Luther avait publié à cette date des sermons, des travaux sur les psaumes, un dialogue sur le pouvoir du pape.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

villes s'abstinssent d'envoyer désormais des annates à Rome et même les abolissent; que les commendes, réserves, grâces, expectatives fussent supprimées, ainsi que les indulgences, les dispenses et les privilèges; or c'était précisément contre l'abus qu'on en faisait que tant d'Italiens protestaient. Il s'élevait contre le luxe de la cour romaine, l'avarice du clergé, l'arrogance des cardinaux qui blessaient profondément les Romains. Son anathème contre Aristote, « ce misérable homme qui enseigne dans son meilleur livre, *De anima,* que l'âme meurt avec le corps » et qui « avait moins de science qu'un potier », n'était pas pour déplaire aux fervents admirateurs de la doctrine platonicienne dont le nombre croissait rapidement. Ainsi ces deux traités dont l'un au moins, *De la Noblesse,* fut traduit en italien de très bonne heure, durent rencontrer en Italie de nombreux admirateurs et y développer le mouvement naissant [1].

Burchard von Schenk, ce gentilhomme allemand qui avait embrassé la vie monastique et résidait à Venise [2], écrivait à Spalatin, chapelain de l'élec-

1. Trois ouvrages de Calvin furent traduits en italien, mais tardivement, *Istituzione della religione cristiana tradotta in vulgare,* par J. Cesare, 1547. *Trattato della Cena del Signore,* 1560. *Il Catechismo,* 1566.

2. Le 11 février 1589, l'inquisiteur bolonais reçut de Rome l'ordre d'user de diligence et du plus grand secret pour arrêter, dès son arrivée à Bologne, Albert Schenck, baron de Limbourg, « luthérien dangereux et obstiné », en même temps que le « fils du duc de Saxe ». Le 25 février, l'inquisiteur annonça au Saint-Office qu'il s'était saisi du baron, mais il reçut réponse que, selon toute probabilité, il avait arrêté le baron de Shikenberg par erreur. Ordre lui était donné de le relâcher, non sans exiger de lui une caution

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

teur de Saxe, à la date du 19 septembre 1520 : « Conformément à votre désir, j'ai lu les ouvrages de Martin Luther et je puis vous assurer que, depuis quelque temps déjà, il est estimé dans cette ville, mais on répète : « Qu'il prenne garde au pape ». Depuis deux mois, dix exemplaires de ses œuvres ont été apportés ici, mais ils ont été achetés avant que j'aie eu connaissance de leur arrivée. Au commencement du mois un ordre du souverain pontife, confirmé par le patriarche de Venise, en a défendu la lecture. D'exactes perquisitions ont été faites chez les libraires; on n'a pu en découvrir qu'une copie incomplète; j'ai fait ce que j'ai pu pour me la procurer, mais le libraire qui en a le dépôt n'ose pas s'en dessaisir[1]. »

Le fameux traité de Mélanchton, *Loci communes*, publié à Wittenberg en 1521, n'avait pas tardé à être connu et commenté dans toute la région du Pô.

Le nombre des livres luthériens introduits en Italie devint rapidement si grand que le pape Clément VII, malgré son apathie ou plutôt le manque de prévoyance qui en était cause, se décida à agir. Le 12 janvier 1524, il mandait au nonce à Venise de faire respecter les décrets du Ve concile de Latran relatifs à l'impression des livres et, le 17 du même mois, il ordonnait à l'évêque de Trente de rechercher et de faire brûler les livres hérétiques qui pénétraient « clandestinement » d'Alle-

de 2.000 livres. BATTISTELLA, *Il Sant' Officio e la Riforma...*, Bologne, 1905, p. 145.

1. SECKENDORF, *Hist. Lutherianismi*, Leipzig, 1594, vol. I, p. 15.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

magne et il lui recommandait de s'opposer à leur diffusion, lui rappelant que les vendeurs de même que les acheteurs de ces ouvrages devaient être châtiés[1]. Luther pouvait donc se féliciter dans sa correspondance du succès de ses doctrines en terre italienne[2]. Plus tard, l'écrivain vénitien Natale Conte assurait que si on les avait tous brûlés en même temps, on aurait fait un feu plus grand que l'incendie de Troie et il ajoutait : leur disparition appauvrirait si elle ne vidait pas entièrement les bibliothèques publiques et privées[3]. On faisait entrer à Bologne quantité de livres hérétiques dissimulés dans des charrettes de blé[4]; plus tard à Venise, on les cachait dans des ballots de soieries[5]. Dans la boutique d'un libraire de Naples, Cappello, on saisit, en 1565, quantité de livres défendus, entre autres, le Nouveau Testament, traduit par Brucioli, les œuvres d'Érasme, les *Contemplationes Idiote de amore divino*, *Aperta Verità* de Baptista de Crema, quelques ouvrages de Curione[6].

1. Fontana, *Doc. vat.*, p. 76, 77.
2. Cantu, *Eretici*, vol. I, p. 390.
3. « Exit edictum, dit Natale Conte, ut libri omnes impressi vel compositi vel explanationibus ab hæreticis scriptoribus contaminati at non illustrati, sanctissimis magistratibus quæstionum ubique afferrentur, propositis etiam gravissimis suppliciis si quis illos occultasset, suppressisset ac non obtulisset. Tanta concremata ut omnio generis librorum ubique copia et multitudo, ut Trojanum prope incendium, si in unum coltati fuissent, apparere potest. Nulla enim fuit bibliotheca vel privata vel publica quæ fuerit immunis ab ea clade, ac non prope exinanita. » *Historia sui temporis Libri XXXI*, l. XIII, p. 268. Edition Strasbourg, 1612.
4. Tacchi-Venturi, p. 314.
5. Rapports du nonce. Voir Venise.
6. Bongi, *Annali di Gab. Giolito...*, vol. I, appendice de la préface.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il s'en imprimait sous de faux noms et l'autorité ecclésiastique était dupe de cette grossière supercherie. Le cardinal Serafino Razalio racontait que longtemps on avait lu à Rome, en y prenant un vif intérêt et sans penser à mal, une traduction des *Loci communes* de Mélanchton publié à Venise vers 1525 sous le nom de Ippofilo da Terra Negra; c'était à peine un déguisement de son nom, puisqu'il s'appelait réellement Schwarzerd dont le nom de Mélanchton n'était qu'une transposition en grec, comme Terra Negra une transposition en Italien.

On supposa que le traducteur en était Castelvetro, le célèbre réformateur modenois [1]. Un traité de Pietro Cittadella fut dédié à l'empereur Charles-Quint et publié sous le nom de Pietro Italico [2].

Bien d'autres livres hérétiques circulèrent en Italie de la même façon. Le Commentaire de l'Épître aux Romains de Luther et son traité de la justification furent répandus comme étant l'œuvre du cardinal Fregoso; les ouvrages de Zwingle furent publiés sous le nom de Coricius Cogelius; le Commentaire de Martin Bucer (Butzer) sur les psaumes passa pour avoir comme auteur Aretius Felinus (1547).

A Lyon, un groupe de protestants éditèrent une traduction française du Nouveau Testament d'un format portatif, dont un grand nombre d'exemplaires furent acheminés vers le Piémont et la vallée du Pô.

1. Maccrie, p. 39.
2. Voir p. 25 et Pontificat de Paul IV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le duc de Savoie, Charles III le Bon, se lamentait en 1527 que ses États fussent infectés d'hérésie et en attribuait la faute aux « livres dangereux » qui y étaient introduits sans cesse de toutes parts. Pour parer au danger, le pape Clément VII conféra, le 13 janvier 1527, les fonctions d'inquisiteur général en Savoie à Tommaso Illirico qui avait auparavant lutté efficacement contre l'hérésie dans certaines parties de l'Allemagne [1].

Mais il ne semble pas qu'il ait réussi puisque vers la fin du siècle, en 1569, Turin était encore plein de livres défendus sans qu'on pût découvrir le libraire qui les vendait ; on supposait que c'était un commis en librairie qui avait vécu longtemps à Lyon où il s'en faisait un grand trafic, mais les preuves manquaient. Une perquisition ne donna aucun résultat [2].

« Des librairies entières ont été transportées en Italie malgré tous les édits du pape », écrivait vers 1540 Mélanchton au prince George de Anhalt [3].

A Rome même les libelles se multipliaient. Pendant des années, le gouvernement pontifical laissa apposer sur la statue de Pasquin des épigrammes dirigés d'abord contre les gouvernants, contre les maîtres de l'Université, les grands et les prélats, puis contre le souverain pontife et enfin, à l'instigation de l'Arétin et de Anton Lelio, contre l'Église et les dogmes. On fit des recueils de ces pasquinades [4].

1. FONTANA, *Doc. Vat.*, p. 97. TACCHI-VENTURI, p. 308, n.
2. *Archiv. Vat.*, *Nunz. Savoja*, vol. I, p. 9. Lettre du 17 mars 1569.
3. *Epist.* Ed. Bindseil, Halle, 1874, vol. I, col. 303.
4. Voir notre ouvrage : *Rome au temps de Jules II et de Léon X.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

PASQUINADES.

Le succès et peut-être aussi l'impunité des pasquinades romaines provoqua la publication d'un pamphlet conçu dans le même esprit.

Le *Pasquin en Extase* parut un peu avant 1544 et fit grand bruit. L'auteur ne s'en cachait pas, c'était Coelio Secundo Curione, dont le nom figure sur plusieurs éditions. La première qui soit datée fut publiée à Bâle avec un autre pamphlet sous le titre : *Pasquillorum tomi Duo*[1]. Mais il y avait eu des éditions antérieures, car le représentant du Saint-Siège à Venise, Fabio Mignanelli, écrivait à la date du 1er février 1543, que le *Pasquillus ecstaticus,* de même que les sermons de Fra Bernardino (Ochino), s'étaient répandus de telle sorte dans la ville qu'il avait dû faire des représentations à la Seigneurie et lui rappeler que jadis on ne permettait pas à Venise d'attaquer même un prince turc, alors qu'au temps présent on injuriait la religion et son chef[1]. Mignanelli ajoutait qu'il avait demandé et obtenu qu'on

1. Avec la date de 1544. Le nom de Bâle est remplacé par Eleutherepoli. Les diverses éditions de Pasquin sont les suivantes :

Pasquillus ecstaticus, Pasquillus captivus, dialogus... omnia auctiora et emendatiora, edente Cœlio Secundo Curione, s. l. n. d.

Pasquillus ecstaticus, non ille prior sed totius plane alter-auctus et expolitus ; Pasquillus captivus, Genève, 1544.

Pasquino in estasi, nuovo e molto piu pieno ch'el primo, insieme co'l viagio de l'inferno... auctore Cœlio Secundo Curione. Roma nella botega di Pasquino, s. d.

Cælii secundi Curionis Pasquillus ecstaticus cui accedit Pasquillus theologaster... Genève, 1667.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mit en prison un libraire qui avait relié et vendu quantité d'exemplaires de ces deux livres. D'autre part, le *Pasquillus* se trouve cité dans la première nomenclature des livres défendus publiée en 1543[1].

Le succès de ce libelle fut si grand que dès 1547 il était traduit en français sous ce titre : *Les Visions de Pasquille, le jugement d'iceluy ou Pasquille prisonnier avec le dialogue de Probus,* s. l., 1547.

Le Pasquin que Curione fait parler ne le cède pas à celui qui à Rome servait de porte-parole à tous les mécontents ; son langage a la même verdeur et aussi peu de retenue. Du reste, le Pasquin romain s'était peu à peu transformé, comme on l'a dit, depuis ses premiers balbutiements du commencement du siècle ; il était devenu amer et satirique ; voici de quel ton il parlait :

De Jules II, Pasquin avait dit[2] :

Il vendit Rome, et les choses saintes, et les honneurs,
Il n'est rien qu'il ne vende pour faire Rome d'or.

Lors de la mort du pape, Pasquin proposa, entre autres épitaphes, celle-ci :

Jules par sa faute a pris le monde entier ;
Il a vendu les Cieux, mais lui n'y est pas.

Au temps de Léon X, il disait :

Donnez-moi des dons, spectateurs, pas des vers.
Seule en impose aux dieux de l'éther la sainte monnaie.

1. Joseph Hilgers, *Der Index der verbotenen Bucher,* Fribourg, 1904, p. 483.
2. Cantu, *Eretici,* vol. II, p. 215.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Au temps de Paul III :

Pour qu'ils chantent, on donnait jadis aux poètes beaucoup [d'or;
Que me donneras-tu, Paul, pour que je me taise ?

D'autres pasquinades sont d'un tour plus hardi. On transposa des vers de l'*Énéide*. Au pape inquiet du sort des siens, Pasquin disait :

Dii patrii, servate domum, servate nepotem.

Curione ne pouvait faire mieux que d'adopter cette forme si bien accueillie, puisque aussi bien il s'était proposé d'écrire, non un livre de méditation et de douceur évangélique comme *le Bénéfice du Christ,* mais un pamphlet destiné à ridiculiser la papauté et ses dogmes.

Conformément à la formule consacrée, Pasquin a pour interlocuteur Marforio, mais celui-ci n'est guère qu'un confident de tragédie qui, par une interjection ou une remarque, permet à Pasquin de reprendre le cours de ses invectives et de ses raisonnements. Il attaque les tièdes comme ses pires ennemis. Érasme qui « balance entre le Ciel papistique et le Ciel chrétien » est comparé dans une image compliquée à un homme attaché par le milieu du corps à une corde liée à deux colonnes, ayant un sac pesant aux pieds et sur la tête deux grandes cornes droites entre lesquelles on aurait placé un voile, en sorte que, lorsque le vent souffle, le corps est renversé la tête en bas et, lorsqu'il cesse, le corps se redresse à cause du poids du sac. Ailleurs la Vierge « chargée d'anneaux et de bracelets, couverte de pierre-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ries et de bijoux », est assimilée à une Diane ou à une Isis[1]. Pasquin raconte en grand détail la « Farce des Cordeliers d'Orléans », lesquels pour démontrer la réalité du purgatoire, évoquèrent en 1534, l'âme d'une défunte ; elle répondait à leurs questions en faisant résonner les voûtes d'une église.

A propos de l'enfer, on trouve le trait assez piquant que voici : « Depuis qu'ils voyent que la plus grande part des hommes mesprise ces flammes des trespassez, ils ont commencé à appliquer des flammes vives aux vivans ».

L'un des résultats de l'apparition de ce *Pasquin en extase* fut qu'en 1546, Paul III voulut, à l'instigation du cardinal del Monte (Jules III), supprimer les pasquinades qu'on affichait dans les rues et qui généralement étaient alors composées de quatre vers non rimés. Ordre fut donné de les lacérer, de les brûler, de les détruire et d'en rechercher et punir les auteurs[2]. Mais on continua de plus bel à en répandre dans le public qui était fort avide de cette littérature mordante.

CONTROVERSE RELIGIEUSE.

La véritable controverse religieuse commença en 1540 par la publication du *Beneficio di Cristo* et par la réplique du moine Catarino en 1544 ; tout de suite la lutte s'engagea sur la question des bonnes œuvres, de la prédestination et du libre arbitre ;

1. Traduction française citée plus haut.
2. Sarpi, p. 147. Fumi, p. 215.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ce n'est qu'incidemment qu'on aborda en Italie d'autres sujets; ainsi le moine lucquois Bernardini[1] est un des seuls qui se soient servi contre les protestants d'arguments tirés de leurs variations, de leurs divisions et de leurs contradictions.

BENEFICIO DI CRISTO.

Le petit livre intitulé *Trattato utilissimo del Beneficio di Jesu Cristo Crocifisso,* parut un peu avant le *Pasquin en extase* et eut même succès. Son rôle fut capital dans le développement des idées nouvelles, et son sort montre en même temps la puissance des moyens d'action du Saint-Office[2]. Imprimé pour la première fois à Venise, chez Bindoni, en 1540, sans nom d'auteur, la vogue en fut tout de suite extrême ; on a prétendu qu'en peu de temps il s'en était vendu quarante mille exemplaires ; il fut réimprimé en 1543 à Venise, et plusieurs fois à Modène durant les années suivantes, sous les auspices du cardinal Morone semble-t-il. Le libraire Antonio Gadallino fut alors poursuivi comme imprimeur et éditeur. L'une des éditions porte la singulière mention que voici : *Trattato utilissimo del Benefitio di Giesu Christo con li Misterii del Ro-*

1. *Concordia ecclesiastica contra gli Heretici,* Florence, 1552. L'ouvrage est dédié à Cosme de Médicis.

2. *The Benefit of Christ's Death...,* by Churchill Babington, Londres, 1855. Introduction. Costantino Corvisieri, *Compendium Processuum Sancti Officii Romae,* dans *Archiv. Soc. Rom. St. Patria,* Rome, 1880, vol. III, p. 268. De Leva, *Degli Eretici di Citadella,* Venise, 1873, p. 14.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sario con l'indulgenza in fine di Papa Adriano, alle Corone de' gran Benedetti. La préface est la même que celle de l'édition vénitienne de 1543, mais elle se termine par cette mention : « *Adesso Nuovamente Restampata et Corretta per Antonio Dalmatino et Stephano Istriano.* En 1545 parut une traduction française, imprimée à Lyon par Jehan de Tournus. L'édition suivante de 1552 porte sans nom de lieu, le titre suivant : *Du Bénéfice de Jésus-Christ Crucifié envers les Chrétiens traduit de vulgaire italien en langage francoys.*

En 1570 parut une traduction espagnole ; celle-ci semble avoir été totalement anéantie. Les éditions anglaises sont au nombre de quatre, sans compter une traduction demeurée manuscrite écrite en 1548 par Edward Courtenay, duc de Devonshire ; la première des éditions imprimées est de 1573 ; elle parut à Londres par les soins de Lucas Harison et de George Bishop ; c'est une traduction de la traduction française : *The Benefite that Christians Receiue by Jesus Christ Crucifyed translated out of French into English,* by A. G. (probablement Arthur Golding ou Gibly). Il y en aurait eu une réimpression en 1577. Les trois autres éditions sont de 1580, 1633 et 1638.

En 1563, fut publiée une édition croate, imprimée à Tubinge ; une seconde édition parut en 1565[1].

1. Les éditions avec commentaires sont les suivantes : *The Benefit of Christ's Death... with an Introduction,* by CHURCHILL BABINGTON, Londres, 1855. *Le Bienfait de Jésus-Christ crucifié envers les Chrétiens,* introduction historique par Le Bonnet, pasteur, Lauzanne, 1856. En outre *Bienfait découlant de la mort de Jésus,* Toulouse, 1857, 1859, 1860 ; Versailles, 1864. *Court ré.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Or l'Inquisition fit une si exacte recherche de ce traité et en imposa une destruction si rigoureuse que, pendant longtemps, on crut que pas un exemplaire tout au moins italien n'en subsistait. Ce n'est qu'au milieu du siècle dernier qu'on en découvrit un à Oxford; il y avait été apporté en 1774 par un Napolitain, Antonio Ferrari; plus tard, un autre exemplaire fut découvert à Tubinge, il se trouve actuellement à Laibach.

La fortune extraordinaire de ce traité s'explique par la clarté de son style, son argumentation aisée et point trop scolastique, la modération des idées qui y sont exposées. Il parut très orthodoxe à des lecteurs avisés. Le cardinal Gregorio Cortese disait que le matin, quand il se mettait en robe de chambre, « il ne savait se vêtir d'autre chose » que de ce livre; le cardinal Morone reconnut, au cours de son procès, qu'il en avait acheté un exemplaire chez l'éditeur mantouan Antonio Gadallino et qu'il avait envoyé plusieurs personnes de sa connaissance en acheter aussi, car son vicaire lui avait dit que c'était un très bon livre. De même, le cardinal Badia, maître du palais pontifical, le trouvait fort recommandable.

Le but principal du *Beneficio* est de définir comment un homme est réputé juste devant Dieu; est-ce par le mérite qui lui est personnel ou par celui qui lui est départi? Saint Bernard, saint Au-

sumé du célèbre traité sur le bienfait de la mort de Jésus-Christ, Saint-Etienne, 1871.

Von der Wohlthat Christi, Leipzig, plusieurs éditions.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gustin, saint Ambroise, Origène et Basile sont tour à tour invoqués. Des autres questions qui divisaient alors la chrétienté, il n'est guère parlé qu'incidemment. « Ceste saincte foy fait telle opération en nous que celuy qui croit que Jésus-Christ a prins sur soy tous ses péchez devient semblable à Christ et vainc le péché, le Diable, la mort, et enfer », lit-on au commencement du IVe chapitre de la traduction française. « Et ceste est la raison, que l'Église, c'est à sçauoir toute âme fidèle, est espouse de Jésus-Christ, et Christ est son Espoux. Or nous sçavons que la coutume du mariage est que de deux nous devenions une mesme chose, estans deux en une chair, et les biens et facultez de tous deux deviennent communes entre eux, dont l'espoux dit que le douaire de son espouse est sien : et l'espouse semblablement dit que la maison et toutes les richesses de son espoux sont siennes : et à la vérité aussi sont elles, autrement ilz ne seroient pas une mesme chair, ainsi que dit l'Escriture. Par ce mesme moyen Dieu a espousé son unique et bien aymé Filz avec l'âme fidèle, laquelle n'ayant chose aucune qui fust proprement sienne sinon le péché, le Filz de Dieu ne s'est point desdaigné de la prendre pour sa bien aymée espouse, avec son propre douaire, qui est le péché. Et pour cause de l'union qui est en ce sainct mariage, ce qui est à l'un, est aussi à l'autre. Jésus-Christ dit donc ainsi : le douaire de l'âme ma chère espouse, c'est à sçavoir, ses péchez et transgressions de la loy, l'yre de Dieu à l'encontre d'elle, l'audace du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Diable envers elle, la prison infernalle et tous ses autres maux sont devenuz en ma puissance, et sont en ma propre faculté ! Par quoy il appartient à moy à en trafiquer, comme il me plaist, et pource il les veux ietter au feu de ma croix, et les annihiler entièrement. » Tel est le tour, un peu lent, un peu verbeux, abondant en images longuement développées, de ce pamphlet fameux. La conclusion mérite d'être rappelée : « Or sommes-nous maintenant arrivez à la fin de nos propoz, ausquelz notre principale intention a esté de magnifier, selon noz petites forces, le bénéfice admirable que le Chrestien a receu par Jésus-Christ crucifié, et de démonstrer que la foy par elle seule iustifie à sçauoir que Dieu reçoit et tient pour iustes ceux qui vrayement croyent qu'iceluy ayt satisfait pour leurs péchez, combien que tous ainsi que la lumière ne peut estre séparée de la flamme qui de soymesme brusle et dévore tout, aussi les bonnes œuvres ne peuvent estre séparées de la foy, laquelle seule par soy iustifie. »

On ne savait à qui attribuer ce traité ; longtemps on lui donna pour auteur Aonio Paleario ; de fortes raisons semblaient démontrer qu'il ne pouvait être que de lui, mais, dans un de ses interrogatoires, Carnesecchi déclare : « Le premier auteur de ce livre fut un moine noir de l'ordre des bénédictins appelé Don Benedetto de Mantoue qui dut le composer dans son monastère près de l'Etna[1].

1. *Interrogatoires*, publiés dans *Miscellanea di Storia Italiana*, vol. X, p. 189. Cf. Corvisieri, p. 274.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Flaminio le lut et lui donna une forme plus achevée; il en prépara une défense quand il commença à être attaqué, entre 1544 et 1550.

Le succès du Beneficio avait été trop grand et son influence parut trop évidente pour qu'on n'en tentât pas au plus vite une réfutation; le moine Ambrogio Catarino Polito de Sienne, qui fut l'un des plus actifs pamphlétaires du catholicisme et joua un personnage considérable au concile de Trente, se chargea de ce soin[1]; son traité parut en 1544 sous le titre : *Compendio d'errori et inganni lutherani contenuti in un Libretto senza nome d'autore intitolato Trattato utilissimo del Beneficio di Christo crucifisso.*

Catarino y suit pas à pas le texte du *Beneficio* et s'applique à en réduire à néant les assertions par de violentes apostrophes plutôt que par des raisonnements. On ne procédait guère autrement alors.

« C'est une erreur et une fourberie de dire avec Luther et Mélanchton, écrit Catarino, que depuis sa chute l'homme est devenu semblable au démon. Il y a une grande différence entre la malice com-

1. Ambrogio Catarino, né en 1487, était entré à l'âge de trente ans dans l'ordre des dominicains, après avoir enseigné le droit sous le nom de Lancellotto Politi dans plusieurs universités; il passa en France en l'année 1532 et y vécut dix années. Les opinions qu'il professa au concile de Trente et qui étaient du tout opposées à celles de son ordre, n'empêchèrent pas qu'il fut nommé évêque dé Minori en 1546 (27 août) et plus tard, par Jules III, évêque de Conza (1552). Il est l'auteur d'un traité *Della Grazia* et d'une infinité d'autres ouvrages qui provoquèrent de violentes controverses. Son nom se trouve parfois orthographié Catharino et Caterino.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

plète du démon et celle des fils d'Adam dont on dit seulement qu'ils sont enclins au mal, mais non consumés par le mal; la dépravation de l'homme vient moins de la partie supérieure que de sa sensualité.

« C'est une erreur de dire que les enfants morts sans baptême sont condamnés, à cause de notre nature corrompue, aux misères de l'enfer ; c'est une opinion cruelle et qui ne se trouve pas dans les Pères de l'Église.

« C'est une erreur de dire que le seul moyen de nous sauver est de nous précipiter dans les bras du Christ. L'erreur consiste à dire qu'il suffit de se précipiter dans les bras du Christ. Il est vrai, au contraire, que par le moyen de la vraie foi, c'est-à-dire par les œuvres, nous allons au Christ, saint Augustin l'affirme à plusieurs reprises.

« C'est une erreur de dire que, sans notre intervention, la justification du Christ vient à nous car, bien que la justification du Christ vienne à nous sans nous, cependant la vie éternelle au paradis ne viendra pas à nous sans nous comme il appert dans les Écritures.

« C'est une erreur d'inférer du pardon octroyé par Dieu pour le péché originel à cause de la justification du Christ que, de même, tous nos péchés les plus graves nous seront pardonnés quand nous serons entrés dans la grâce.

« C'est une erreur de dire que l'homme assuré de la bienveillance de Dieu ne craint ni le diable, ni la mort, et que cette confiance complète lui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dilate le cœur et l'emplit de charité, car la connaissance de la divine bienveillance ne lui enlève pas la crainte du diable mais, au contraire, lui fait craindre de succomber à ses embûches.

« C'est une erreur de dire que les œuvres suivent nécessairement la foi, car l'Écriture Sainte affirme le contraire ainsi que les Docteurs.

« C'est une erreur de dire que tous les hommes sont bien loin de la vraie et complète observation de la Loi, car c'est faire injure aux saints, à la Vierge et à saint Jean-Baptiste.

« C'est une erreur de comparer la foi et la divinité de Jésus-Christ; de même que les miracles qu'accomplissait Jésus n'étaient pas cause de sa divinité mais la prouvaient, de même les œuvres que produit la foi ne sont pas cause de la justification mais la démontrent. Cela est faux, car les bonnes œuvres augmentent la foi, encore qu'on soit justifié à dire que la foi produit les bonnes œuvres... »

TRAGÉDIE DU LIBRE ARBITRE.

La tragédie du *Libre Arbitre* eut, comme le livre du *Bénéfice de la mort du Christ,* une grande vogue et il n'en reste également que de rares exemplaires ; c'était un si grand crime de l'avoir lue qu'il y allait des galères et qu'au temps de Pie V un tourneur de Forli fut emmuré sa vie durant pour en avoir donné une audition chez lui ; en outre sa maison fut rasée et une stèle expiatoire élevée à son

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

emplacement[1]. Les exemplaires de cet opuscule durent être très exactement recherchés et détruits et c'est ce qui explique qu'il en reste si peu.

Il en fut publié cependant trois éditions en quatre ans, la première en 1546, la deuxième en 1547 sans nom d'auteur, et une dernière en 1550[2]; dans celle-ci Francesco Negri déclare qu'il a écrit ce factum et il se peut que ce nom ne soit pas un pseudonyme[3]; s'il ne s'était pas nommé plus tôt, dit-il dans la préface, c'est qu'il avait voulu faire comme le peintre Apelle qui avait coutume de se tenir à côté de ses œuvres avant qu'on sût qu'elles étaient de lui pour apprendre ce qu'en pensait le public. Cette édition qui est indiquée comme la seconde malgré ce qui vient d'être dit, a pour titre :

Della tragedia di M. Francesco Negro Bassanese Intitolata Libero Arbitrio, M. D. L.

Dans la préface qui a été attribuée à Vergerio bien que celui qui l'écrivit parle comme s'il était l'auteur de la pièce, il est dit que l'on ne doit point chercher en lisant ce drame des élégances de style, la recherche du langage, un effort poétique, son objet étant surtout de montrer de façon sensible les erreurs et les faussetés de l'Église. Que si le ton en est quelquefois violent, c'est « qu'il

1. Sa condamnation eut lieu en même temps que celle de Carnesecchi.

2. Le 4 janvier 1547, l'évêque de Terracine, Ottaviano della Rovere, écrivait de Venise, au cardinal Cervini que l'on venait de réimprimer la *Tragédie du Libre Arbitre*. Buschbell, p. 241.

3. Voir *Rivista Cristiana*, an. VIII, fasc. IV, p. 139.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

faut autre chose qu'une piqûre d'aiguille pour qu'un mort soit secoué[1] », et si certains passages en sont licencieux[2], la faute n'en est pas à l'auteur « qui a eu plus de répugnance à les écrire que les lecteurs n'en auront à les lire et les auditeurs à les entendre », mais « force était de parler des vices ecclésiastiques pour les reprendre comme il convenait ». Et le préfacier attaque avec une extrême violence le pape Paul III, l'Église, le nonce Giovanni della Casa, qui avait mis la tragédie à l'index, et tout le clergé.

La tragédie est dédiée à « l'Invincible reine et ferme colonne de la Vérité, l'Église sainte fille de Dieu et sœur de Jésus-Christ ». Elle a la forme des Mystères que l'on ne jouait plus guère, mais dont on avait gardé le souvenir très vivant dans le centre de l'Italie, à Rome et à Florence surtout; les personnages sont symboliques. Le seigneur Franc-Arbitre, fils de la Raison et de la Volonté, prince et gouverneur de la province des œuvres humaines, vient se fixer à Rome sur les conseils des théologiens; le pape le crée chrétien papiste, roi invincible et lui octroie la couronne du royaume des bonnes œuvres. Grâce aux excellents offices du seigneur Acte élicite, son maître d'hôtel, il prend pour femme dame grâce congrue et en a une fille, demoiselle grâce condigne. Il vit longtemps, entouré des siens, en son royaume et y mène une vie des plus heureuses, tirant de gros revenus de

1. Cf. *Nuovo Dizionario,* Bassano, 1796, vol. XIII, p. 58-62.
2. Par exemple p. 71 de la traduction française.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la gabelle du Mérite. Mais il apprend qu'un grand nombre de ses sujets se sont révoltés; avec l'aide du pape, il triomphe de cette rébellion; toutefois la bonne dame Grâce justifiante, envoyée par Dieu, tranche secrètement la tête au roi, et le pape, reconnu pour être le véritable antéchrist, est averti par le Ciel qu'il sera peu à peu anéanti par la parole divine. Voici, pour ne citer que cet exemple, comment dans la scène II du deuxième acte, est décrit le Royaume des bonnes œuvres.

« Le royaume des bonnes œuvres donné par le saint Père souverain seigneur de Rome au très puissant roi Franc-Arbitre avec promesse de le maintenir en possession d'icelui, contient en soi les provinces ci-dessous escrites selon les noms propres de chacune. La première est appelée Moinerie, la seconde Service des saints, la troisième Fabrique ou bâtiment des saints lieux, la quatrième Pénitence, la cinquième Jeûne, la sixième Oraison, la septième est la Messe. Or la principale gouvernante de ce royaume est madame la Régente Bonne intention, duchesse des trompeurs. »

En fait, on ne saurait dire que l'intérêt se soutienne également dans ces pages; on perd de vue sans cesse une intrigue indigente et à laquelle l'auteur assurément n'attachait nulle importance; ce qu'il s'était proposé, c'est de présenter, « d'un style plaisant et récréatif », les arguments que les hérétiques donnaient pour défendre leur cause.

Ce n'est pas une pièce, c'est une suite de raisonnements, de commentaires, de discussions, d'at-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

taques et d'imprécations, qui se poursuivent pendant 324 pages de texte in-12. Dans la scène III de l'acte troisième, se trouve tout un cours d'histoire ecclésiastique.

Le parallèle si fréquent dans les polémiques de ce temps entre le pape et le Christ est longuement exposé : l'un eut une couronne d'épines, l'autre a une tiare d'or et de pierreries; l'un lavait les pieds de ses disciples, l'autre fait baiser sa mule; l'un était pauvre, n'avait pas où poser sa tête, allait sur un âne, portait sa croix, l'autre est riche, possède des palais, va en litière, s'épargne toute peine...[1]. Les moines « plus nombreux que les grenouilles d'Égypte au temps du Pharaon » sont qualifiés de « sauterelles de l'abîme ». A la vérité tout le passage où se trouve décrit la province de moinerie ne manque pas d'ingéniosité ni de piquant[2].

La « repentance chrétienne » est mise en opposition avec la « repentance papistique ». « En la repentance évangélique les hommes, avec une pure, sincère et cordiale crainte de Dieu, changent vraiment et convertissent leur vie au Seigneur... En la repentance trouvée et forgée par astuce et finesse diabolique, le pape veut que les hommes montrent et fassent semblant avec une crainte forcée et masquée des peines et tourments, de changer et convertir leur vie... »

La traduction française dont on a cité quelques passages fut éditée en 1558 à Genève (villefranche)

1. Page 292 de la traduction.
2. Page 215.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

par Jean Crespin; dès l'année suivante, il en parut une seconde édition. En même temps une édition latine était publiée; d'après le titre, elle aurait pour auteur l'auteur même de la tragédie, Francesco Negro, mais on sait ce que valent ces déclarations qui n'avaient, le plus souvent, d'autre but que d'égarer les recherches de l'Inquisition. Elle est dédiée à Nicolas Radziwil, grand chancelier du grand-duc de Lithuanie. En 1589 environ, la *Tragédie du Libre Arbitre* fut traduite en anglais par Henry Cheeke. Cette traduction est aussi rare que les éditions italiennes et pourtant ce ne fut pas le Saint-Office qui la détruisit; les causes de sa disparition sont autres. Un livre de ce genre ne devait pas plaire longtemps en Angleterre; il fut détruit par piétisme puritain, par respect de la morale, par dédain[1].

SOMMARIO DELLA SACRA SCRITTURA.

La *Somme de l'Écriture Sainte*, traité de quatre-vingt-seize pages, divisé en trente et un chapitres, eut presque autant d'influence sur la dissémination du protestantisme que le *Beneficio* ou la *Tragédie du Libre Arbitre*[2]. La vogue en fut

1. La *Tragédie du Libre Arbitre* en fit naître une autre que Della Casa signale à Rome, sans en donner le titre, dans une lettre datée du 6 octobre 1546. Le libelle de Lorenzo Valla sur la *Donation de Constantin*, traduit en italien, était broché avec la *Tragédie*.

2. *Il Sommario de la Sacra Scrittura... con una informatione come tutti li stati debbono vivere secondo lo Evanglio*, petit in-18 sans lieu ni date. Cf. *Le sommaire de la Sainte Ecriture ou Manuel du chrétien*, Paris, 1879.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

également grande et les exemplaires s'en répandirent rapidement dans tout le pays et surtout dans le sud[1]. Le 24 mai 1548, Francesco Spiera reconnaît qu'il possède peut-être un exemplaire du *Sommario;* Pietro Cocco déclare de même en 1551 qu'il « n'a pas d'autre écrit hérétique que le *Sommario* et le *Beneficio* »; Giovanni Francesco Alvisi fait un aveu semblable en 1564[2].

La première apparition du *Sommario* est antérieure à la fin de l'année 1537; au mois de décembre le P. Serafino, prêchant l'Avent à Modène, donnait comme preuve du mauvais esprit qui régnait dans la ville la découverte qu'il venait de faire d'un exemplaire de ce livre[3]; un jour qu'il avait été visiter la veuve du comte Claudio Rangone, il l'avait trouvée le lisant; s'étant fait remettre ce livre et l'ayant reconnu fort hérétique, il l'avait, d'accord avec l'inquisiteur, remis à l'évêque afin qu'il fît une enquête sur son origine. Elle demeura infructueuse. Toutefois, l'académie de Grillenzone[4] fut soupçonnée d'avoir favorisé l'introduction de ce livre. L'année suivante, pendant une fête donnée par un de ses membres, deux masques prirent à partie le prédicateur, lui soutenant que le *Sommario* n'avait rien d'hérétique et que douze savants modénois se faisaient fort de le prouver. Les discussions soulevées par cet inci-

1. Préambule de la réfutation de Catarino.
2. Benrath, *Die Somma...*, Leipzig, 1880.
3. *Bulletin de l'Histoire du protestantisme...*, année 1919, p. 63. Art. N. Weiss.
4. Voir plus loin, p. 200.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dent duraient encore en 1539; un des académiciens était accusé d'avoir composé le livre et le bruit courut que le pape avait, en conséquence, excommunié l'Académie. On raconta aussi que le *Sommario* avait été brûlé à Rome[1].

En 1544, le moine Ambrogio Catarino rédigea une réfutation qui parut au mois d'avril; elle compte quarante-cinq pages; comme dans ses autres polémiques, Catarino combat conclusion par conclusion celles de l'auteur et emploie la même méthode affirmative. D'autre part, l'Inquisition se mit en mouvement et s'appliqua à découvrir l'auteur du pamphlet. Personne ne doutait qu'il ne fût Italien, car rien ne révélait dans le texte, du moins ostensiblement, une origine étrangère. Mais, à y regarder de près, l'inspiration en est assez différente de celles des œuvres italiennes et quelques indices dénotent que l'auteur avait vécu ailleurs qu'en Italie.

Or, il existe une édition française, datant de 1523 et presque entièrement détruite, dont le texte italien paraît être la traduction. Cette édition ne figure pas dans l'index sorbonnique de 1544 mais dans l'index de l'Inquisition établi en 1548 et dans celui de la Sorbonne de 1551, sous le titre de *Summe de l'Escripture saincte*. Il existe aussi une édition anglaise qui fut interdite par édit royal, à la date du 24 mai 1530, comme contenant « soixante-douze erreurs d'hérésie ». Cette édition

1. Tommasino de' Bianchi, *Cronaca modenese*, 1506-1554, Parme, 1562.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

porte qu'elle est la traduction d'une œuvre hollandaise, *Summa der godlyker scriftum*. On ne possède de ce texte hollandais qu'une édition datée de 1526, mais il y est dit qu'elle a été « soigneusement corrigée »; donc il y aurait eu une première édition antérieure. En effet un édit de 1524, rendu au nom de l'empereur Charles-Quint par la régente Marguerite d'Autriche, défend la lecture de la *Somme* dont l'éditeur était Jean Severs de Leyde. La publication de ce traité est donc antérieure à l'année 1524, mais elle ne l'est pas de beaucoup car le chapitre XXVI contient une traduction tantôt littérale, tantôt résumée d'un opuscule de Luther intitulé *von veltlicher obrigkeit*, « de l'autorité temporelle », qui est de 1523. Le texte primitif dont les textes anglais, français et italien seraient des traductions, semble donc dater de l'année 1523. Au surplus, certains passages dont la signification était claire pour les Hollandais, ont dû être développés dans les éditions françaises et italiennes; dans les chapitres XX et XXI, il est parlé des « Maisons des sœurs » par opposition aux « Couvents des nonnes »; or il n'y avait guère qu'en Hollande où existassent à cette époque, à côté des couvents, ces Maisons de Sœurs, qui étaient des sortes de béguinages.

Quel fut l'auteur de la *Somme?* Sûrement un de ces nombreux théologiens qui s'efforçaient à cette époque de propager en Hollande les doctrines luthériennes[1].

1. Benrath pense que ce fut Bommelius, originaire de la ville de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'auteur du *Sommario* explique qu'il a entrepris son livre en faveur de ceux qui ne peuvent lire ou pénétrer les livres saints, et qu'il a résumé pour eux l'Écriture sacrée qui est la base de la foi d'où naissent l'espérance et la charité. Et il examine tour à tour brièvement tous les points de la religion.

Il commence par parler du baptême. « L'eau du baptême, dit-il, n'efface pas le péché et n'a pas plus de vertu que l'eau du fleuve dans laquelle on peut baptiser aussi bien que dans l'eau des fonts sacrés. La vertu du baptême ne consiste pas dans les cérémonies mais dans la foi, c'est-à-dire en ce que l'homme croit que ses péchés lui sont remis. Quand nous sommes baptisés, nous devons croire que tous nos péchés nous sont remis. Dieu nous a délivrés du diable et de nos péchés et nous a fait ses fils et les héritiers de sa gloire.

« Quand on dit aux gens qui sont dans le siècle de se rendre vertueux, ils répondent que c'est affaire aux moines qui s'y sont engagés par leurs vœux, mais les vœux du baptême sont bien plus forts, puisqu'ils sont faits non à un homme, mais à Dieu et que nous avons promis de suivre non la loi d'un homme, mais celle de l'Évangile. »

Il faut ajouter foi au mystère de la Trinité sans vouloir l'approfondir.

Bommel, sur la Meuse, curé de la ville de Wezel et recteur d'une Maison de Sœurs à Utrecht ; le pasteur N. Weiss incline, au contraire, à supposer que ce fut Jean Rode, recteur de l'Ecole des frères de la vie commune à Utrecht. Bucer le tenait en haute estime.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'Évangile nous apprend que Dieu s'est réconcilié avec nous à cause de son fils. Il était nécessaire, ou que nous fussions damnés à jamais, ou que Dieu se fît homme.

Nous sommes uniquement sauvés par le mérite de la passion du Christ. Chacun doit savoir que depuis le temps d'Adam, nul n'a mérité la vie éternelle par ses bonnes œuvres; ceux-là se trompent qui pensent qu'ils seront sauvés quand ils auront accompli beaucoup de bonnes œuvres. Les bonnes œuvres ne rendent personne certain qu'il sera sauvé et celui qui n'en a pas accompli n'est pas certain non plus d'être damné.

C'est par la seule grâce de Dieu que nous pouvons être sauvés et Dieu ne veut pas que nous pensions l'aider en faisant de bonnes œuvres, il ne veut aucun aide et n'a que faire de conseils. Ils se méprennent ceux qui pensent que Dieu est tenu de leur accorder la vie éternelle à cause des nombreuses bonnes œuvres qu'ils auront pu accomplir.

La grâce de Dieu est accordée à tous ceux qui croient en lui et en Jésus-Christ.

Nous sommes délivrés de nos péchés par le bénéfice de Jésus-Christ.

Celui-là vit en bon chrétien qui met toute son espérance en Dieu et en sa justice, qui vit suivant la règle de la charité et de l'Évangile, qui n'a aucune confiance dans sa propre vertu, dans le monde, dans ses œuvres.

Il y a quatre sortes de foi; celle qui tient unis les amis et les marchands; celle qu'on a dans un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

récit ou dans une affirmation, celle qui nous porte à croire que Dieu est juste, bon, tout-puissant..., celle enfin qui est la foi chrétienne ; pour la posséder il faut mettre son espérance, son refuge, son salut en Dieu seul.

Le salut du chrétien n'est pas en cette vie, mais dans la mort ; la mort est donc souhaitable. C'est une bien sotte coutume que de pleurer les morts, comme si nous n'avions aucune confiance en l'autre vie.

Jadis les moines étaient des saints parce qu'ils vivaient conformément à l'Évangile ; aujourd'hui ils ne font rien que par nécessité. Les parents devraient y songer longtemps avant de contraindre leurs enfants à accepter la vêture, car ils sont cause de tous leurs péchés en ne le faisant pas. Les uns font entrer certains de leurs enfants au couvent pour marier plus facilement les autres, ou bien pour être plus tard aidés par eux, ou pour les pousser dans la carrière des honneurs ecclésiastiques.

Il y a nombre de couvents dans lesquels les sœurs semblent vivre conformément à la règle évangélique parce qu'elles travaillent de leurs mains et s'aident l'une l'autre. Mais qu'elles sachent qu'elles volent les pauvres de tout l'argent qu'elles dépensent à s'édifier des superbes demeures et à orner pompeusement leurs chapelles.

La vie des artisans et des ouvriers est plus conforme à l'Évangile que celle de tous les autres hommes. Les riches ne sont rien autre chose que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des dispensateurs des biens de Dieu, mais ils doivent rendre leurs comptes à Dieu...

En terminant, l'auteur soutient le dogme du droit divin. « Chacun est soumis à l'autorité supérieure, dit-il. Il n'y a de podestat que par Dieu, résister au podestat, c'est résister à Dieu. On doit payer aux grands les taxes et les tailles, même s'ils sont païens, parce que l'on peut par là les ramener à la foi chrétienne. »

Contrairement à la teneur du texte primitif, le droit de faire la guerre est reconnu dans le texte italien.

« Les *milices* sont choses horribles parce que la *malice* règne en temps de guerre; mais si une ville est assiégée et si la paix commune est troublée, le seigneur est tenu par charité fraternelle de venir en aide à ses sujets; par conséquent faire la guerre devient une nécessité... »

ANATOMIA DELLA MESSA[1].

Ce traité, publié en 1552 par Agostino Mainardi sous le pseudonyme de Antonio di Adamo, est une analyse et une critique minutieuse, une dissection, comme il le dit, de la messe. Le ton en est des plus âpres[3]; aucun des pamphlétaires italiens n'atteint à cette violence; c'est que dans le temps où Mainardi prit la plume, le rêve des premiers dissidents de transformer en la réformant

1. *Anatomia della Messa* (l'erreur typgographique est corrigée à l'errata), s. l., 1552.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'Église romaine, s'était définitivement évanoui; les rigueurs avaient commencé, les passions s'exaspéraient. En outre, Mainardi, qui avait alors émigré en Suisse, se trouvait dans un milieu où les passions étaient plus ardentes, les discussions plus âpres et plus acharnées qu'en Italie. Et il était en sûreté ! On est fort à l'aise pour conseiller le courage aux autres quand on n'a plus aucun péril à courir soi-même, il l'avoue ingénûment, ce qui ne l'empêche point, au reste, de tourner à ce sujet de belles périodes : « Si nous nous voyons dans un extrême péril, dit-il, fuyons si nous le pouvons avant de nier le Christ; si nous ne le pouvons pas, que devons-nous faire si ce n'est le confesser hardiment, nous rappelant que le vrai chrétien n'a pas l'esprit de crainte, mais bon courage; obéissons à Dieu plutôt qu'aux hommes, lesquels peuvent bien tuer le corps, mais non pas l'âme; mourons pour Dieu et le Christ, car ce sera une mort glorieuse, mourons comme les apôtres, comme les martyrs, comme le Christ lui-même. »

C'est dans un esprit tout calviniste que Mainardi commente et attaque la messe; les luthériens italiens n'en parlent jamais avec tant d'emportement et la haine de la messe n'est pas, comme à Genève, la base, pour ainsi dire, de toute leur polémique.

Mainardi écarte tout d'abord la tradition en s'appuyant sur les textes bibliques. « Nous ne devons, écrit-il, considérer dans les choses de Dieu

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ni les usages, ni la consécration que donne une longue durée, ni l'opinion de la multitude, ni l'autorité des anciens, mais uniquement la parole de Dieu. » Et ailleurs : « Il faut suivre la parole de Dieu et non l'opinion des hommes. » Incidemment, il attribue la corruption de l'Église à la négligence des évêques et à leur oubli de l'un des devoirs qui leurs sont imposés : « Le plus saint ministère en ce monde et le plus élevé, dit-il, est d'enseigner la parole de Dieu aux peuples. Cependant vos monsignors ne daignent pas s'en acquitter et ont abandonné cet office à d'autres. La conséquence en a été que la vraie parole de Dieu fait défaut aux peuples... Que voit-on? Les dominicains attaquent les franciscains, les franciscains attaquent les dominicains et les augustins attaquent les uns et les autres. Les inquisiteurs, qui sont les suppôts de l'antéchrist, plus cruels que Néron, ignorent les Écritures saintes et ne connaissent que la scolastique et la sophistique. » Après ce préambule, Mainardi s'attaque à son sujet.

L'examen de la Messe compte 103 folios; il débute ainsi : « Le prêtre, revêtu des ornements sacrés, commence en disant : « Je pénétrerai vers l'autel de Dieu » et le clerc répond : « Vers le Dieu qui réjouit ma jeunesse. » « Ainsi dès les premiers mots de la messe, explique Mainardi, l'officiant dit une bêtise et une fausseté. Pourquoi en être surpris puisque la messe est une invention humaine et non une œuvre divine, comme nous le montre-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rons avec l'aide du Seigneur. D'ailleurs l'Écriture enseigne que tout homme est menteur, donc il n'y a pas lieu de s'étonner, puisque la parole de Dieu est vérité, que le commencement de la messe soit fausseté. Il faut savoir que cet *Introibo ad altare Dei* est un verset du psaume 42 que fit David au temps où son fils Absalon était chassé du royaume ; il y supplie Dieu de lui permettre d'entrer dans le tabernacle pour le louer dignement. C'est pourquoi il appelle autel de Dieu celui qui avait été construit par le commandement de Dieu, de même que tout le reste du tabernacle, ainsi qu'il est écrit dans l'Exode, § 35 et c'était une partie de la loi du cérémonial. David dit par conséquent alors la vérité, mais aujourd'hui on ne peut plus parler de la sorte et dire : « J'irai à l'autel de Dieu », parce qu'il n'y a plus d'autel ; il ne se fait plus de sacrifice d'animaux dépourvus de raison et l'on n'accomplit plus les cérémonies hébraïques, car elles ont pris fin à l'avènement du Christ... »

Chaque détail, chaque parole de la messe, est ainsi l'objet ou le prétexte d'une dissertation ample et violente. Après cet examen, Mainardi conclut que la messe n'est qu'une série d'abus : c'est un abus de vénérer l'hostie et le calice, de ne pas prononcer à haute voix les paroles de la consécration, d'appliquer le bénéfice de la messe à toutes sortes de fins, par exemple à faire tomber la pluie ou à écarter les maux de la guerre ; c'est un abus de supposer qu'une messe puisse être plus solennelle qu'une autre parce qu'on l'entoure de plus d'apparat, de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dire des messes pour des saints et des saintes, de prétendre que les anges et les puissances célestes y assistent, de l'accompagner de tant de gestes et d'actes divers, de dire des messes pour les morts contrairement à la volonté du Christ. Mainardi s'étend longuement sur ce point et soutient que le luxe qui a perdu l'Église vient de là. « C'est un abus, dit-il, qui est plus manifeste que les autres et dont chacun est frappé, que de faire de la messe un négoce... ; dans ce négoce, les jours fériés sont ceux qui rapportent le plus ». Il ajoute que la messe détourne les chrétiens de la prédication, car on voit toujours ceux qui écoutent un sermon s'en aller précipitamment dès qu'une messe commence, car ils pensent qu'en y assistant ils n'en tireront pas un plus grand bénéfice. Sa conclusion est que la messe « doit être considérée comme le plus grand sacrilège et la plus grande abomination qui ait jamais été dans tous les siècles depuis la formation du monde, qu'elle est le grand mystère de l'antéchrist, si pleine de malice et si exécrable que sous aucun prétexte aucun homme vivant ne doit ni la dire, ni l'entendre, ni même être présent ». C'est vainement que certains chrétiens prétendent qu'ils y vont avec un esprit prévenu, en n'attachant à cette cérémonie que la valeur et le sens qu'elle doit avoir. C'est, ajoute-t-il, un crime irrémissible que de ne pas s'abstenir de cette offense à Dieu.

En guise de péroraison, Mainardi rappelle à ses lecteurs que, puisqu'il faut mourir, mieux vaut mourir pour la cause du Christ. « Loin de tout

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

perdre, on gagnera tout, dit-il ; l'antéchrist, comme un lion rugissant, menace l'agneau, l'afflige, le tourmente, le met à mort, mais l'agneau triomphera car il est le roi des rois, le seigneur des seigneurs devant qui chacun ploie le genou. »

L'*Anatomie de la Messe* est suivie d'un traité sur l'Eucharistie dans lequel Mainardi examine si le Christ s'y trouve réellement et corporellement. Il y traite cette question au point de vue historique et théologique avec une prolixité et une surabondance de raisons dont il s'excuse en terminant.

LES ÉCRITS D'OCHINO[1].

Les écrits d'Ochino contiennent les éléments essentiels de la doctrine protestante en Italie; on y trouve les arguments que faisaient valoir dans leurs controverses et dans leurs prédications les promoteurs du mouvement et les différents aspects sous lesquels ils les présentaient. Il a donc paru essentiel d'en donner un exposé quelque peu détaillé.

Bernardino Ochino procède, comme les autres controversistes de ce temps, plutôt par affirmation que par argumentation, plutôt par autorité que par persuasion. Les passions étaient si vives, les convictions si profondes qu'on allait tout de suite aux invectives et que s'efforcer de convaincre eût paru comme une concession aux opinions des adver-

1. Voir plus loin l'étude qui lui est consacrée et, à la fin de ce volume, p. 361, la traduction de quelques passages de ses *Dialogues* et, p. 452, sa bibliographie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

saires. Il en va toujours de même lorsque de fortes passions agitent les hommes. C'est seulement quand l'âme est calme, quand on est en doute, qu'on condescend à raisonner avec autrui. Peut-être aussi ces controversistes acharnés et aheurtés ne possédaient-ils pas l'art de trouver des arguments probants.

Ochino attaque Rome et ses dogmes avec moins d'acrimonie toutefois que les autres réformateurs; ses sermons, ses traités sont surtout théologiques; il s'attache moins à détruire le papisme qu'à faire triompher certaines vérités et à montrer « le bienfait de la mort du Christ ».

« De même que le malade, écrit-il, ne va consulter le médecin que lorsqu'il se sent malade, de même le pécheur ne va au Christ que lorsqu'il connaît ses misères. Il ne suffit pas qu'il ait une connaissance spéculative de son infirmité, il faut qu'elle soit effective, autrement il ferait comme celui qui a une dent gâtée qui ne lui fait pas mal et qui dit : « Puisque je n'en souffre pas, il est inutile que j'aille chez le barbier. » Il ne faut pas seulement que tu sentes ton mal, il faut aussi que tu sentes ton impuissance à le guérir, car notre superbe est si grande que, sans cela, nous ne consentirions pas à nous humilier en Jésus-Christ. C'est pourquoi les publicains et les pécheurs précéderont au Ciel les scribes et les pharisiens. Notez que le pécheur, avant qu'il se justifie et sente le grand bénéfice qu'il a reçu du Christ, ne se plaint pas de ses péchés parce qu'il a offensé et déshonoré Dieu, mais parce

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'il en souffre dans ses intérêts. Il est donc nécessaire qu'on sente ses péchés comme le juif qui voit qu'il est damné, et c'est à cela que sert la loi de Moïse. Et alors viennent des terreurs et des épouvantements tels que le pécheur éprouve qu'il ne peut se délivrer par lui-même et il désespère de ses propres forces. Il ne doit pas s'arrêter là, mais s'humilier dans son cœur et aspirer au Christ ; à ce moment arrive, selon saint Paul, la plénitude du temps de la grâce ; alors tu sentiras que Dieu t'a tant aimé que, mettant sur son fils unique tout le poids de tes péchés, il l'a laissé crucifier pour toi... »

L'opinion d'Ochino sur le salut que Dieu réserve aux uns, refuse aux autres sans qu'aucune action personnelle puisse changer les décisions célestes, se trouve exprimée dans le « Discours que doit faire l'âme avec Jésus-Christ » : « Ton père t'envoya au monde pour me sauver. Pourquoi n'obéis-tu pas à ton père en me délivrant de mes grandes iniquités? Je sais bien que tu n'attends pas que de moi-même je sorte hors de péché parce cela m'est impossible, d'autant plus qu'en ce monde, je ressemble à saint Pierre quand il était en prison. Car je me trouve en un labyrinthe dont je ne puis sortir... Tu vois que sans ta grâce, je suis comme un navire sans vent en mer et que je ne puis me mouvoir sinon selon les ondes de mes charnelles affections. »

Dans un sermon sur la prédestination (XXVII), il en parle en ces termes :

« Nous sommes assurés que tous nos péchés ne peuvent empêcher la divine élection ni diminuer

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ou éteindre la divine charité ; bien plus, Dieu prend occasion de nos péchés pour montrer l'excès de son amour. Mais nous ne devons pas pour cela demeurer oisifs ni attendre la manne du Ciel, mais nous devons nous sentir poussés à aimer Dieu d'autant plus qu'il se montre à nous avec plus de bonté. Les hommes que Dieu n'a pas régénérés sont d'âme si basse et si vile par leur péché, qu'ils ne peuvent supposer que Dieu soit assez généreux pour leur attribuer le paradis sans leur coopération. » Quant à l'objection que Dieu se montrerait partial en choisissant les uns et en condamnant les autres, Ochino y répond dans sa dissertation du « Pourquoi » du même ton que Luther et Calvin : « Plusieurs se demandent pourquoi Dieu n'a pas élu tout le monde... L'homme étant libre est imparfait ; il a besoin d'une règle. Mais la volonté de Dieu, bien qu'elle soit libre, n'a pas besoin de règle, parce qu'elle est parfaite et partant ne peut faillir. La bonté des choses créées doit se mesurer par la règle et la volonté de Dieu. On devrait dire : Dieu veut qu'elles soient ainsi, donc elles sont bien. Mais les hommes jugent autrement. Ils veulent apprécier Dieu à la mesure de leur sensualité et de leur aveugle jugement, disant : Cette chose me nuit, donc elle est mauvaise, cela ne me plaît pas ainsi, cela ne me satisfait point, il me semble que cela devrait être d'autre sorte, cela est donc mal. Mais tu devrais dire : cela plaît à Dieu lequel le veut ainsi et ne peut faillir ; cela est donc bien. Et pour savoir qu'une chose est bien, la seule réflexion que Dieu la veut ainsi, devrait avoir plus

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de pouvoir sur toi que si tu avais toutes les raisons, autorités et évidences du monde, pour décider le contraire. Oh Homme! élève donc ton esprit jusqu'à la volonté de Dieu qui ne peut faillir et dis-toi : Il le veut ainsi, donc cela est bien ainsi. Car de vouloir savoir pourquoi Dieu le veut ainsi, c'est vouloir trouver des causes ou des motifs plus hauts et plus justes que la volonté de Dieu. »

« Celui qui s'est justifié en Jésus, dit-il ailleurs, sent en lui la paix de la conscience et il ne pourrait avoir cette paix autrement, car celui qui se plaint, se lamente et se confesse sans cesse, doute s'il n'a pas fait suffisamment pénitence et s'il ne sera pas tenu à plus. Celui qui est justifié en Christ sait, au contraire, que Dieu a promis de ne pas faire défaut à ses enfants; alors, se sentant adopté comme fils de Dieu, il est certain du secours divin. Il n'a pas d'avarice car, se voyant héritier de Dieu et maître de tout, il méprise les choses vaines et basses. Toutes les œuvres des hommes et des anges ne suffiraient pas à faire disparaître la souillure d'une seule âme; même en aimant Dieu nous péchons, car nous ne l'aimons pas comme il convient. Une seule chose a purgé le monde de ses péchés, le sang du Christ avec lequel il a lavé ses élus. Car il n'y a eu et il n'y aura qu'un purgatoire, Jésus crucifié; c'est tout ainsi que, dans un corps couvert de lèpre mais dont la tête serait saine et attirerait à elle tout le mal dont les membres n'auraient plus à souffrir, la tête serait le purgatoire. Les âmes ne doivent pas, pour se puri-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fier, passer par le feu mais par le Christ, seule voie pour aller à Dieu. Dieu punirait-il ses élus, non pour leur avantage mais pour se payer par le feu? Le penser serait une grande impiété. Il n'y a pas dans tout l'Ancien Testament une parole relative au purgatoire. Mais, dira-t-on, il est dit dans les Macchabées qu'il est bon et salutaire de prier pour les morts. A quoi je répondrai que ce livre n'est pas parmi les livres canoniques reconnus et approuvés, et que, en admettant qu'il s'agisse d'une parole divine, elle signifie simplement que, avant la venue du Christ, il fallait prier pour la hâter afin que les morts ne restassent pas longtemps dans les limbes, fussent délivrés de leurs péchés et jouissent de la contemplation de Dieu. Donc, de ces mots on ne peut guère inférer que l'existence du limbe, non celle du purgatoire. Mais les prêtres et les moines ont fabriqué le purgatoire, car ils ne vivent pour ainsi dire que des morts. Ils conseillent de faire des largesses aux morts, parce qu'ils savent que les morts ne mangent pas et que c'est eux qui profitent de ces largesses. S'ils étaient vraiment animés de l'esprit de charité, ils nourriraient les âmes faméliques avec la parole de Dieu, avec de bons exemples et dispenseraient aux pauvres leurs revenus. Comment parmi les papes qui ont, à ce qu'ils assurent, une puissance plénière, ne s'en est-il pas rencontré un qui ait eu la générosité de dérober au purgatoire toutes les âmes qui y souffraient et l'ait fermé et verrouillé en sorte que personne n'y serait plus entré? »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans son *Dialogue* sur le purgatoire[1], Ochino résume ainsi, en terminant, ses arguments :

« On ne saurait introduire en l'Église une plus grande impiété, ni un plus grand sacrilège, ni une chose plus pernicieuse et plus horrible que le Purgatoire et l'opinion qu'on en a est fondée sur des blasphèmes, des mensonges et des tromperies diaboliques. Et qu'il en soit ainsi, on peut le prouver par les raisons que voici : En premier lieu elle obscurcit la gloire de Dieu et sa Loi sainte. En outre cette méchante opinion annihile Jésus-Christ et son Évangile. Ensuite le Purgatoire est l'origine et la source non seulement de toutes les tromperies, de tous les abus et de toutes les faussetés du pape, mais aussi de maux inouïs, car du Purgatoire sont nées les messes pour les trépassés, les vigiles, les sacrifices pour les morts, les pèlerinages, les œuvres de superérogation, les indulgences, les pardons, les jubilés, les stations et tels autres badinages. Il en est aussi sorti ceci : que les hommes ont pris une plus grande délectation à toutes sortes de vilenies et méchancetés, dans la pensée qu'à force d'argent ils pourraient obtenir indulgence plénière de tout châtiment et de toute faute[2]. »

1. Ochinus, *Dialogus de Purgatorio,* Tiguri (Zurich), 1555. Traduction italienne en 1556, française en 1559. Ces traductions si rapprochées montrent la vogue de ce dialogue.

2. Cf. *Dialogue de M. Bernardini Ochini, Senois,* Paris, 1559, p. 98, où se trouve le passage suivant sur l'intercession des saints : « Les saints n'ont point de mérite propre, c'est-à-dire qu'ils aient acquis d'eux-mêmes, comme je l'ai montré, et pour cette raison ils n'en peuvent communiquer aux autres. Que s'ils en avaient, il ne faudrait point qu'ils s'en privassent eux-mêmes en les donnant aux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ochino cite la parabole des quatre-vingt-dix-neuf brebis qui voulurent se sauver par elles-mêmes et périrent tandis que celle qui, se sentant perdue, mit toute son espérance dans son pasteur, fut sauvée. Il rappelle les paroles de saint Paul : « Je ne vis pas, mais le Christ vit en moi » et il ajoute : « Nos œuvres plaisent à Dieu par le Christ, car autrement elles sont péchés. » Ailleurs : « Ceux qui n'ont pas une foi vive ne peuvent participer aux mérites de Jésus quand bien même le pape userait de toute son autorité pour les gratifier d'indulgences. Mais celui qui croit fortement en Jésus s'empare de ses mérites, plus ou moins, selon la grandeur de sa foi. Ceux qui s'imaginent que, parce qu'ils se sont imposé des actes ardus et des œuvres difficiles, ils se feront pardonner leurs péchés, crucifient Christ de nouveau et enterrent son grand bienfait. C'est Dieu qui a été offensé, c'est à lui de pardonner. C'est pourquoi il est inutile d'aller à Rome ou à Jérusalem, mais on doit aller à Dieu qui, étant immense, est partout ; il est

autres, encore qu'ils le pussent faire, car ils ne leur seraient point superflus ains nécessaires par quoi tout ainsi que les saints pécheraient s'ils se privaient de l'esprit de Dieu. »

Le Concile de Trente traita du Purgatoire en 1563 et décréta : « L'Eglise catholique ayant toujours enseigné, conformément à la Sainte Ecriture et à la doctrine des Pères, qu'il y a un Purgatoire et que les âmes qui y sont détenues sont soulagées par les prières des fidèles et par les messes, le Concile commande aux évêques de faire enseigner la sainte doctrine sur cette matière, de bannir des prédications qui se font devant le même peuple, les questions subtiles et les opinions incertaines, de défendre tout ce qui tient de la curiosité ou de la superstition... » SARPI, p. 780. PALLAVICINI, liv. XXIV, cap. IV, n. 10; cap. V, n. 4.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

inutile d'entrer dans telle ou telle église matérielle, mais dans celle de Dieu dont Jésus a dit, dans saint Jean : « Je suis la porte ». Et il n'est nul besoin de dépenser de l'argent pour en obtenir l'accès, car le Christ en a beaucoup dépensé en répandant son sang pour nous racheter.

« Pour ce qui est de la confession, si elle était un précepte divin, il faudrait se confesser sans cesse comme on doit toujours faire l'aumône; si le Christ l'avait ordonné, comme le baptême, il l'aurait ordonné de telle sorte qu'elle n'obscurcirait pas son sacrifice; il aurait dit : « Je veux que celui qui a péché et désire être sauvé aille trouver le prêtre pour demander aide et conseil et je veux que le prêtre le pousse à se rendre compte de sa faute. Mais alors il ne conviendrait pas d'énumérer ses péchés ni d'avoir confiance en soi-même et en ses œuvres pour les laver. Celui qui pense que par le Christ ses fautes lui seront pardonnées ne peut se confesser. » Mais saint Augustin a parlé de la confession dans son livre *De vera et falsa*[1]. « Qui ne sait aujourd'hui que ce livre n'est pas de lui, mais d'un auteur ignorant et superstitieux. Comme on pèche sans cesse et qu'il est impossible d'énumérer tous ses péchés, c'est une chose tyrannique que d'imposer, sous peine de péché mortel, à celui qui se confesse de n'en omettre aucun. »

1. Sans doute, il s'agit de l'écrit de saint Augustin *De vera Religione* qu'Arnault a traduit sous le titre de : *Le Livre de saint Augustin de la Véritable religion*, Paris, 1647. Zwingle est l'auteur d'un livre : *De vera et falsa*...

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Je loue et j'approuve la sobriété, car la loi divine nous commande de vivre avec tempérance. Vivre avec tempérance est la perfection : or, comme c'est un crime de dépasser les limites, que la tempérance est une loi naturelle et divine, il s'ensuit que les préceptes et les vœux d'abstinence sont impies. Le rôle de l'Église était d'exhorter les incontinents à devenir tempérants. Oh ! que misérable est le sort de ceux qui vivent sous le joug de l'Antéchrist ! Les juifs n'avaient dans toute l'année que quatre jours de jeûne et ils étaient esclaves et aux libres fils de Dieu on en impose un nombre infini et on leur défend les aliments les plus sains. Les apôtres ni même le Christ n'ont jamais commandé un seul jour de jeûne. Ceux qui prétendent en savoir plus que le Christ et être plus saints que les saints et ont osé faire des règles à leur fantaisie, ont accru le règne de l'Antéchrist. »

La clôture paraît à Ochino « une stupidité impie, contraire à la charité, car on n'a pas le droit de s'enfermer comme si on ne devait jamais avoir besoin de ceux qui sont au dehors et comme si on ne pouvait jamais les aider que par des oraisons ». Et il soutient que mille raisons permettent de rompre les vœux monastiques.

« A ceux qui diraient : « Si nous rentrons dans le siècle, nous courons risque de commettre des péchés », je répondrai : « Il est certain qu'en n'y retournant pas, vous êtes impies et cruels, car ceux-là sont dépourvus de charité qui laissent

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

souffrir leur père quand ils pourraient lui venir en aide. Que le Christ ait dit à celui qui voulait le suivre seulement après la mort de son père : « Laisse aux morts le soin d'ensevelir les morts », cela ne nous décharge pas du devoir de charité, car le père de cet homme n'était pas dans le besoin et, au surplus, il n'était pas question de vœux éternels. »

« Pour savoir ce que valent les vœux, dit Ochino, il faut examiner à qui ils sont faits, dans quelle intention et par qui. Or nous les adressons à Dieu qui est la bonté infinie, que nous devons honorer sans cesse et par tous les moyens possibles, par conséquent nous ne pouvons promettre de faire pour son honneur et pour sa gloire aucune chose à quoi nous ne soyons tenus sans promesse ni vœu. Donc les vœux sont impies, vains et non valides. Notre devoir est de vivre selon la volonté de Dieu, cheminant par les chemins où il nous appelle sans nous lier par un vœu à une façon de vivre, parce que Dieu peut vouloir que demain nous vivions d'autre façon. C'est se faire volontairement juif, retournant sous l'ancienne Loi. Les vœux sont contraires à la grâce et à l'Évangile. Si j'avais à prononcer des vœux, je m'engagerais à vivre au jour le jour selon ce que Dieu m'ordonnerait. Nous ne pouvons promettre que de faire le bien et d'avoir de bonnes pensées. Mais que dirai-je? La plupart s'imaginent obtenir par des vœux et non par le Christ, la rémission de leurs péchés, l'indulgence plénière; ils espèrent devenir des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

saints et être plus parfaits que les autres. Si la loi de Dieu, d'après Paul, ne justifie pas, pensez-vous que les règles des hommes et les vœux de l'observer puissent justifier? Si on y regarde de près, les vœux sont prononcés comme si Dieu était une sorte de trafiquant qui vendrait ses grâces au lieu de les avoir toutes données. Mais on dit qu'ils ont fait des vœux pour la gloire de Dieu. Or ils ne connaissent pas Dieu ni le Christ et, s'ils le connaissaient, ils ne feraient pas de semblables vœux; ils ignorent son grand sacrifice. Mais nous qui avons été délivrés par le Christ de la Loi ainsi que des vœux, nous devons chercher notre salut en lui et non par l'observation de promesses qui ne s'observent que sous le règne de l'antéchrist. »

L'Ochino parle de même des pèlerinages. Les chrétiens qui s'en vont au loin chercher la remise de leurs péchés lui semblent bien fous, puisque le Christ a dit que le royaume de Dieu est en nous et que saint Paul assure que la foi suffit pour se justifier sans changer de place, pourvu que l'on change d'esprit. « Il fallait, dit Ochino, avant que Jésus vînt, aller adorer Dieu dans le temple de Jérusalem; à présent, il n'est pas nécessaire de l'adorer en tel ou tel lieu, si on l'adore en Christ, en esprit, en vérité. Les lieux saints portent plus à la superstition qu'à la dévotion. La voie que suivent les pèlerins spirituels est celle du Christ; ils s'en vont légers; s'ils tombent, ils se relèvent; la pluie ni le vent ne les arrêtent. »

En ce qui concerne l'Église romaine, Ochino

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

commence par faire observer que si elle ne peut se tromper, il doit lui être bien indifférent qu'on l'accuse d'errer et que si, au contraire, elle peut errer, il importe peu d'encourir son déplaisir. « Par l'Église romaine, dit-il, j'entends le pape, ses cardinaux, ses évêques et ses prélats. Or s'ils étaient tous réunis et décidaient d'une chose, je ne serais pas persuadé qu'ils n'ont pu se tromper; car, loin d'avoir une grande science, ils en ont peu, en réalité tout occupés qu'ils sont de cérémonies, de procès et d'intrigues, de chasses, de jeux et de banquets. S'ils ont quelque science, c'est en astrologie pour prévoir l'avenir, et en jurisprudence pour faire des procès. On ne saurait dire que l'Église romaine est celle du Christ, parce qu'elle est plus riche que les autres, plus puissante, plus magnifique dans ses cérémonies car, au temps de Jésus, la synagogne avait des lévites, des prêtres, des pontifes, des scribes, des sacrifices et des cérémonies, et cependant elle n'était pas l'église de Dieu, mais de Satan. Pour reconnaître la véritable Église du Christ, il ne faut pas considérer sa splendeur extérieure, ni ses richesses, ni sa grandeur, ni ses dignités, ni les titres de ses prélats; il faudra voir si elle possède l'Évangile, la parole de Dieu et la vraie foi en Christ. On m'objectera : « Il faut qu'il y ait une Église, mère des autres. qui resplendisse et qui gouverne les autres. » Mais existait-il une Église unique au temps de sa splendeur, au temps de Noé, d'Abraham, d'Isaïe et de Jérémie? On dira : « Il faut que l'Église ait un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

siège. » Le Christ a dit le contraire. Il n'est pas utile que l'Église soit vêtue de certaine manière, accomplisse certaines cérémonies, soit en un certain lieu ; il suffit que ses fidèles aient l'esprit de Dieu pour être son Église. On dira : « Il naît parfois des doutes entre les chrétiens et il convient de les résoudre. » Je répondrai que celui qui connaît le Christ et a une foi sincère en lui, sait tout ce qui est nécessaire à son salut. »

On l'a vu, Ochino mêle parfois une pointe d'ironie à ses graves paroles ; quand il en vient à parler de la simonie, sa malice se donne libre cours. « C'est bien à tort, dit-il, qu'on a reproché ce péché aux représentants de l'Église romaine ; ils commettent tous les autres péchés assurément, mais pas celui-là. Qu'est-ce que la simonie ? L'acte de vendre ou d'acheter les dons et les grâces de Dieu comme le fit Simon le Mage qui, voyant les apôtres donner aux fidèles les dons du Saint-Esprit, demanda à les acheter. Mais comment vendre ce qui est sans prix ? On raconte qu'un peintre donnait ses tableaux parce qu'il estimait qu'on n'aurait jamais pu les payer à leur juste valeur. Il en est de même des dons du Ciel. Ce serait un crime pour un prince de vendre la lumière du soleil ; on ne doit pas plus vendre le Christ, soleil divin. Mais les prêtres ne peuvent vendre la grâce du Christ puisqu'ils ne l'ont pas[1]. »

1. Les Dialogues d'Ochino qui contiennent le fond de sa doc-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

RÉFUTATION DES DOCTRINES D'OCHINO.

Avant la rédaction des *Dialogues* et la publica-

trine sont au nombre de trente. — *Bernadini Ochini Senensis Dialoghi XXX.* Bâle, 1563 :

I. — Jesum verum fuisse Messiam ostenditur.
II. — Jesum fuisse spiritualem Messiam demonstratur.
III. — Utrum nos Deus per Messiam amaverit ad vitam æternam nolisque peccata non imputaverit, an contra.
IV. — Quemadmodum Jesu opera perfectam spiritualemque libertatem consequuti sumus.
V. — Quemadmodum Jesus mundo lumen novum dederit.
VI. — Quemadmodum Jesu opera nobis condonata sint peccata.
VII. — Jesuu pro Electorum peccatis satisfecisse sicuti facturus erat Messias, et quo pacto satisfecerit.
VIII. — Ostenditur quomodo Jesus nos redemerit et emerit, sicuti facturus erat Messias.
IX. — Jesum placasse iram Dei nosque Deo reconciliasse, id quod facturus erat Messias.
X. — An a Jesu Christo regenerati amplius peccent.
XI. — Utrum Jesus nos ab originali peccato liberaverit necne.
XII. — An Dei legi in hac vita Jesu ope obedire possimus.
XIII. — An Christi opera adultus homo justus fiat obediendo legi.
XIV. — Solius Jesu opera nobis ignosci peccata.
XV. — Qui nam per Jesum salvi fiant.
XVI. — Quemadmodum per Jesum orantes exoremus Deum.
XVII. — Quo pacto sciri possit Jesum fuisse verum Messiam.
XVIII. — De peccato in spiritum sanctum, quid sit et an quid commisit scire possit se commisisse.
XIX. — Ostenditur tres esse divinas personas, Patrem et Filium et Spiritum sanctum reipsa distinctas tametsi consubstantiales et coeternas et ad hos liberarum locos et argumenta quæ contra aduci solent respondetur.
XX. — Ostenditur nobis necessarium esse credere Trinitatem.
XXI. — De Polygamia.
XXII. — Quemadmodum ob adulterium fieri liceat divortium.
XXIII. — Licere ob infidelitatem divortium fieri.
XXIV. — Qua pœna plectendi sunt adulteri.
XXV. — Quænam sit omnium quæ usquam vel fuerunt, vel sunt, vel esse possunt pessima secta hæreticorum.
XXVI. — De ratione extruendi regni Christi et destruendi Antechristi.
XXVII. — Quibusnam rebus cognosci possit, quænam Ecclesia vere Christi et sincera puraque sit aut non sit.
XXVIII. — Quo pacto tractandi sunt hæretici.
XXIX. — Quanto sit agens Theologia contemplante præstantior atque salutarior.
XXX. — De humana diabolicaque arrogantia.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tion des *Sermons,* Ochino avait développé par écrit ses opinions dans une lettre adressée aux Siennois aussitôt après sa fuite d'Italie (août 1542)[1]. Catarino réfuta ce factum dans un écrit qui parut deux ans après et qui a pour titre *Rimedi a la pestilente doctrina di frate Bernardino Ochino.* Catarino y expose à son habitude, argument par argument, les idées, de son adversaire et les contredit :

Ochino. — C'est une chose impie de souffrir et de travailler avec la pensée d'effacer, au regard de Dieu, ses péchés et de mériter la bienveillance divine, car c'est dire que Jésus-Christ n'a pas satisfait pour tous.

Réponse. — C'est là un infâme blasphème. Saint Pierre aurait donc eu tort de parler comme il l'a fait. Ainsi parce que Jésus a satisfait, nous n'aurions pas besoin de satisfaire ; parce qu'il a prié, nous n'aurions pas besoin de prier ; parce qu'il a été juste pour nous, nous n'aurions pas besoin d'être justes. C'est un blasphème que de dire qu'il ne faut pas travailler pour mériter et recevoir la grâce de Dieu.

Ochino. — Il est impossible que nous accomplissions de nous-mêmes une œuvre vraiment bonne et agréable à Dieu, si nous ne possédons la vraie foi, parce que celui qui ne sent pas le grand bénéfice du Christ, garde en lui de l'amour-propre et de la confiance en soi-même.

1. Voir plus loin sa biographie et p. 244.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Réponse. — Il n'est pas de catholique qui ne pense que toute notre justification vient du Christ; nous disons que la première grâce et la première justification viennent de Jésus sans participation de notre part, mais, quand nous sommes justifiés, il nous reste à gagner le salut éternel parce qu'autre chose est le salut et la vie éternelle, autre chose la justification. Ils disent que celui qui travaille en vue de la récompense ne peut travailler par amour de Dieu, ce qui est faux; nous aimons le don paternel par amour du donateur et non le donateur par amour du don.

Ochino. — Je crois que l'Église universelle, sainte et catholique est la réunion des élus et de ceux qui croient être justifiés par le Christ.

Réponse. — Ainsi Ochino réduit l'Église à ceux qui se croient élus et parmi ceux-ci à ceux qui croient à ce qu'il prêche, mais le Seigneur enseigne que l'Église est composée de bons et de méchants et il la compare au filet dans lequel se trouvent réunis les bons et les mauvais poissons.

Ochino. — Pour cette vérité, je suis persécuté et les anti-chrétiens m'ont excommunié, mais la cause pour laquelle je souffre est juste.

Réponse. — Qu'a-t-il souffert, ce nouvel apôtre, et quelles sont ses persécutions; ses péchés, sa superbe, sa présomption sont ses châtiments et sa persécution. Il prétend que si ce qu'il enseigne est faux, il faudrait brûler les Évangiles, mais c'est lui qu'il faudrait brûler par amour d'une fausse et fugitive gloire, acquise parmi ses hommes dépra-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vés, curieux de nouveautés, adonnés à la chair; il s'est rendu ennemi de Dieu, esclave du diable, coupable de l'éternel mort.

Ochino. — J'aime assez ma patrie pour n'avoir pas voulu tromper mes concitoyens, moi-même et le Christ. Si j'avais confessé le vrai Évangile et si mes concitoyens ne m'avaient pas suivi, j'aurais douté, mais la majeure partie des chrétiens ont ouvert les yeux au vrai, même quand ils ont souffert les pires traitements.

Réponse. — S'il avait su véritablement s'aimer lui-même, on aurait pu croire qu'il aimait sa patrie. Ceux qui l'ont suivi sont la meute des gens charnels, stupides et insatiables.

Ochino. — Tout le monde se moque de leurs indulgences, jubilés, absolutions, réconciliations, mérites et grâces.

Réponse. — D'accord, tout le monde s'en moque comme des commandements de Dieu, mais les fils de Dieu, les vrais fidèles eux, ne s'en moquent pas.

MUZIO.

L'un des polémistes catholiques les plus actifs après Contarini, fut l'écrivain Girolamo Muzio, auquel ses nombreuses et véhémentes publications contre les doctrines protestantes valurent le titre de *Malleus hœreticorum*, le marteau des hérétiques[1].

1. Paolo Giaxich, *Vie de Muzio*, Trieste, 1847. A. Ronchini, *Letire di J. Muzio*. Dans *Archivio di Parma*, Parme, 1864,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il était né à Padoue en 1496, mais sa famille était originaire de Capo d'Istria et c'est pourquoi on le surnommait *Giustinopolitanus*. Il avait d'ailleurs lui-même transformé le nom de sa famille de *Nuzio* en Muzio qui avait une tournure plus classique.

Après avoir, comme il le raconte lui-même, parcouru « la haute et la basse Allemagne », la France et les Pays-Bas, séjourné à plusieurs reprises à Rome, servi divers souverains, cherché fortune dans bien des cours sans y jamais réussir, il se laissa persuader au sortir d'une très grave maladie de s'enrôler parmi ceux qui défendaient de leur plume le Saint-Siège. « Depuis trois ans, écrivait-il le 6 février 1552, que j'ai entrepris mes écrits catholiques, bien des personnes savantes et pieuses m'ont réconforté et conseillé de consacrer à Dieu le peu de temps qui me reste à vivre. » Il commença en effet une série de répliques aux écrits de Vergerio, d'Ochino et d'autres promoteurs de la Réforme. Les *Vergeriane* furent publiés en 1550, les *Mentite Ochiane* l'année suivante; il eut une longue controverse avec un Romain, Francesco Betti, lequel avait raconté dans une lettre qui fut publiée, la fuite d'Ochino et son entrée parmi les rangs des protestants. Betti ayant répliqué, Muzio lui répondit par un pamphlet intitulé *Malizie Bettine* qui parut en 1565. Betti mit neuf ans à préparer une réponse qui fut imprimée en 1574,

p. VII, TIRABOSCHI, vol. VIII, p. 326. Voir à l'Appendice sa bibliographie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

alors que Muzio était trop vieux pour rentrer dans la lice.

Muzio n'attaqua pas seulement les réformateurs italiens, mais aussi les étrangers, Bulinger dans le *Bulengero riprovato* et Viret dans la *Difesa della Messa de Santi e del Papato*. Il composa encore d'*Antidoto Christiano*, *le Leterre Cattoliche*, *l'Eretico Infuriato*, *la Cattolica disciplina;* parmi ses traités qui étaient rédigés dans une vue de vulgarisation, un seul, *De Romana Ecclesia,* est en latin. Ce sont surtout des œuvres de polémique dans lesquelles Muzio, qui n'avait rien du théologien, attaque plus qu'il n'argumente. La mort de Pie V qui lui payait pension, l'avait fait retomber dans la misère. Il mourut à quatre vingt et un ans, en 1576[1].

QUELQUES AUTEURS ET OUVRAGES POLÉMIQUES.

Silvestro Mozzalini dit *da Pierio,* dominicain, composa en 1517 un dialogue contre Luther, dédié à Léon X.

Le cardinal Tommaso Vio, de l'ordre des prêcheurs, dit le cardinal Gaetano parce qu'il était originaire de Gaete, fit paraître en 1517 un livre sur les indulgences puis des Commentaires sur la *Somme* de saint Thomas d'Aquin, quantité d'opus-

1. Le triomphe de l'Eglise lui avait inspiré la pensée de composer un poème sur la prise de Jérusalem par Godefroy de Bouillon, mais il apprit qu'un jeune homme « qui, dit-il, a un bon style et un bon esprit », avait entrepris le même sujet; il y renonça donc et laissa le champ libre à Tasse.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cules théologiques et des explications des psaumes lesquels furent attaqués par Catarino et condamnés le 9 août 1544.

En 1518, Pietro Colonna publia : *De Arcanis catholicæ Veritatis.*

En 1519, Ambrogio Fianolino de Naples, évêque de Naples en 1517, antagoniste de Pomponazzo, publia, comme on l'a vu, un traité pour réfuter sa théorie sur l'immortalité ; il composa plusieurs écrits contre les doctrines de Luther.

En 1520, Ambrogio Catarino, l'adversaire d'Ochino, publia à Florence cinq réfutations de Luther.

En 1521, le moine augustin Andrea Bauria publia à Ferrare (et à Milan en 1523) un *Defensorium Apostoticæ Potestatis contra Martinum Lutherum.* Soupçonné de pencher vers la réforme, il lui avait été défendu de prêcher au temps de Léon X. Ce fut pour se justifier qu'il composa son traité.

En l'année 1544, Girolamo Negri Fossano (en Piémont), moine augustin, composa un ouvrage pour réfuter les doctrines luthériennes principalement sur l'eucharistie ; il est l'auteur de plusieurs opuscules de polémique.

Il avait prêché longtemps contre l'hérésie dans les vallées vaudoises, mais en faisant de telles concessions aux idées ambiantes que l'Église le priva du droit de monter en chaire qui lui fut toutefois rendu en 1556. L'année suivante, un jugement ecclésiastique reconnaissait son innocence.

En 1543 avait paru en France un : *Petit Traité*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

monstrant que c'est que doit faire un homme fidèle cognoissant la vérite de l'évangile, s. l. Il fut traduit en italien en 1553 sous le titre : *Del fuggir le superstitioni che ripugnano a la vera e sincera confession de la fede*, s. l. (Genève).

En 1554 parut un pamphlet anonyme intitulé : *Apologi nelli quali si scoprano li abusi, sciochezze, superstitioni, errori... idolatrie della Sinagoga del papa*, s. l. Il est composé de cent apologues.

La même année 1554 fut imprimé à Lyon : *Le Figure del vecchio Testamento con versi toscani per Damian Maraffi*. Il y en a 228, par Petit Bernard, outre le portrait de l'auteur. Ce traité fut suivi, en 1559, d'un autre :*Le figure del Nuovo Testamento*. Dédié à Marguerite de France, depuis duchesse de Savoie.

En 1555, parut *Del nuovo Testamento nuova e fedele tradutione dal testo greco in lingua volgare italiana con una buona traduzione francese*, s. l. [G. Luigi Paschale].

En 1556, le même Paschale publia une traduction du livre de Viret sous le titre : *De Fatti de veri successori de Giesù Christo e de suoi apostoli e de gli apostati della Chiesa papale*, s. l.

En 1557 parut une traduction de l'*Institution chrétienne* par Giulio Cesare, Genève.

En 1567, fra Alberto Maria Valisnieri publia : *Lettioni venti sopra gli alti et ineffabili misteri della Messa*, Milan, 1567.

L'Antechristo di M. Ridolfo Gualtero ministro

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

della Chiesa Tigurina, s.l.n.d., est un recueil de cinq homélies.

Gianmaria Verrati de Ferrare, carme, publia plusieurs ouvrages contre les hérétiques.

Sisto, né à Sienne en 1520 de parents juifs mais devenu chrétien, publia une *Bibliotheca Sancta* qui contient une exposition des livres saints et leur histoire, des renseignements sur leurs traducteurs et leurs commentateurs, l'explication de passages difficiles. Sisto fit d'abord partie des frères mineurs; soupçonné de tendances luthériennes, il fut emprisonné et condamné à mort, toutefois l'intervention du cardinal Ghislieri (Pie V) le sauva. Il se fit alors dominicain. Les Dominicains avaient la haute main sur l'Inquisition.

LES ACADÉMIES. — LES UNIVERSITÉS.

La tranquillité relative qui avait succédé, à l'époque de la Renaissance, aux invasions et aux troubles civils, donna un grand essor à la vie sociale et permit ces réunions mondaines ou littéraires dont les Italiens étaient si passionnés et dans lesquelles pouvaient se déployer avec avantage leurs qualités d'exquis causeurs et fins controversistes. Dans les salons princiers tels que celui qu'a illustré Castiglione et plus encore dans les académies, on faisait avec furie assaut d'esprit, d'érudition, de beau langage et de pénétration; d'aimables et spécieuses ripostes s'échangeaient entre deux sourires; on y traitait avec finesse et connaissance de cause de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

subtiles questions amoureuses. Les noms que portaient les académies pourraient faire croire à leur frivolité; il y avait l'académie des Étourdis, celle des Sereins, celle des Ténébreux, des Argonautes, des Illuminés. Mais au fond, si l'on y badinait à l'occasion, on se plaisait aussi à y discuter morale et métaphysique et c'est ainsi que dans leur sein s'engagèrent des discussions théologiques. Les thèses nouvelles sur le libre arbitre, la justification, la grâce, la transsubstantiation, y furent débattues ardemment et ces petits cénacles de lettres qui affectaient souvent des allures sceptiques et qu'on taxait parfois d'épicurisme, devinrent des foyers d'opposition religieuse ou, tout au moins, des centres de controverses hardies.

L'académie des Élevés à Ferrare comptait parmi ses membres Celio Calcagnini[1] qui avait composé un traité sur le mouvement de la terre : « *Quod cœlum stet, terra autem moveatur Commentatio*[2] », dans lequel l'Église ne pouvait manquer de voir de dangereuses tendances, ainsi que Galilée l'éprouva quelque cent ans plus tard. Calcagnini entretenait, au surplus, une correspondance suivie avec quelques-uns des principaux réformateurs de l'étranger, toutefois il était prudent, réservé, ennemi des démonstrations compromettantes. « Persuadé, écrivait-il à son ami Peregrino Morato, qu'il est dange-

1. Tiraboschi, vol. VII, p. 149. Quadrio, *Della Storia d'ogni Poesia,* Milan, 1739-1762, vol. I, p. 68. Elle avait été fondée en 1540 par Alberto Lollio.

2. Dans *Opera Aliquot,* Bâle, 1544. Voir aussi *De situ orbis,* Ferrare, 1512.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

reux de traiter les questions théologiques devant la multitude et dans des discours publics, je trouve plus sûr de parler avec le plus grand nombre et de penser avec quelques-uns. » Il mourut d'ailleurs peu après la fondation de l'académie.

Parmi les autres membres, les plus considérables étaient Giovanni Sinapio, le médecin de la cour de Ferrare, fort avant dans les bonnes grâces de la duchesse Renée, parce qu'il partageait ses idées; son frère Chilian; le chroniqueur Lilio Giraldi qui composa une histoire des dieux, *Historia de Deis gentium*[1], laquelle fut censurée à Rome; Angello Manzolli, médecin du duc, auteur de poèmes satiriques dirigés contre la papauté; Baldassare Altieri, qui joua un rôle à Venise comme porte-parole de la communauté protestante; Jacob Ziegler, qui dédia à la duchesse une description de la Terre Sainte où l'on releva certaines audaces[2]. Une telle réunion de personnages qu'entourait l'admiration générale ne pouvaient manquer à donner le ton dans une cité comme Ferrare tout occupée de belles-lettres. Grâce à leur influence, les idées nouvelles reçurent bon accueil au point même que Michel Servet y gagna quantité de partisans, ce dont se plaignit le chroniqueur Gaddi dans une lettre adressée à Calvin le 23 juillet 1553[3].

1. *De Deis gentium libri sive syntagmata* XVII, Lyon, 1565.
2. Barotti, Lorenzo, *Memorie istoriche di Letterati Ferraresi*, Ferrare, 1793. Cl. Borsetti, *Histoiria almi Ferrariæ Gyonnasii*, Ferrare, 1735.
3. Calvini, *Opera*, vol. XIV, p. 576.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A Sienne, l'Académie des *Intronati* (des Étourdis) se composait de soixante-dix membres dont une vingtaine professaient ouvertement leur admiration pour les doctrines nouvelles[1], les autres étaient fort attachés au Saint-Siège tout en partageant, quant à la réforme des abus, les aspirations de leurs confrères[2]. Le principal membre de l'académie des *Intronati* était Alessandro Piccolomini[3]. L'extension du protestantisme dans toute cette région fut due en partie à la propagande des Étourdis.

A Venise, l'académie de la Renommée, *Fama*, dont Bembo fit partie, possédait une imprimerie, une bibliothèque, et organisait des cours et des conférences comme une université. Elle recevait des subsides du duc de Brunswick et fut fermée en 1558. Quantité d'autres universités s'étaient également constituées à Venise vers la même époque : les Séraphins, les Uraniens, les Unis et les Réunis, les Élégants. Les gentilshommes s'y

1. La Constitution de cette académie remontait à l'année 1525, quand six lettrés nobles avaient décidé de se réunir deux fois par mois pour « lire, interpréter, commenter » les écrits grecs, latins et italiens. Ce ne fut toutefois qu'après les événements de 1526 que l'académie fut effectivement fondée. Ses membres avaient choisi le nom d'Etourdis ou Distraits pour témoigner que tout entiers à leurs études, ils ne donnaient aucune attention aux choses extérieures. Outre cette académie, il en existait à Sienne quantité d'autres. Mazzi, *La Congrega dei Rozzi di Siena*, Florence, 1882, vol. II, p. 337, Appendice V, donne la nomenclature et l'historique de ces académies.

2. Tacchi-Venturi, p. 550.

3. Né en 1508, mort en 1578. Poète et auteur de diverses comédies dont une *Amor costante* fut jouée devant l'empereur Charles-Quint, lors de son passage à Sienne en 1536. Grégoire XIII le nomma archevêque de Patras en 1575. De Thou, *Histoire*, liv. LXV, *in fine*, parle de lui.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rencontraient avec les érudits et les philosophes et y apprenaient à connaître leurs idées.

A Rovigo, l'académie des Endormis suivait attentivement le mouvement protestant. Longtemps, ce fut en grand secret, mais en 1560, un placard les dénonça publiquement comme pactisant avec les hérétiques. Le capitaine de la ville, Gaspare Bembo, assoupit l'affaire en sorte que l'académie put continuer à propager les idées protestantes. Un nouveau capitaine lui ayant succédé, l'académie, considérée comme « un nid d'hérésie », fut dissoute (1562). Presque toutes les personnes suspectes firent une abjuration solennelle, quelques-uns durent quitter la ville.

A Naples, les Sirènes, les Inconnus, les Ardents formaient des centres de critique et d'agitation [1].

Mais l'exemple le plus frappant de l'action que pouvaient exercer les académies se voit à Modène [2].

Un médecin qui enseignait le latin et le grec, Grillenzone, avait institué une société dont les membres se réunissaient chez lui en des banquets; on appelait sa maison « l'auberge des lettrés ». Dans ces réunions on s'entretenait de morale, de théologie, d'exégèse et de la réforme de l'Église. En 1537, un livre considéré comme hérétique circula dans la ville, grâce à la connivence des membres de cette association; une dénonciation parvint à Rome et l'inquisiteur local eut mission

1. CANTU, *Eretici*, vol. II, p. 327.
2. TACCHI-VENTURI, p. 322. RICOTTI, *Della Rivoluzione protestante*, Turin, 1874, p. 303.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de perquisitionner chez les académiciens en même temps que dans les monastères, car, à Modène comme ailleurs, les idées nouvelles y trouvaient des partisans ardents. L'enquête n'eut pas de suite. L'année suivante (1538), un Sicilien, Phileno Lisia, dit Paolo Ricci, vint à Modène; il groupa ceux qui avaient fréquenté les séances de l'académie de Grillenzone, les prêcha et leur communiqua son zèle. Comme les esprits étaient préparés, la majeure partie de la population fut bientôt gagnée; chacun se mit à interpréter saint Paul, à approfondir saint Jean, à consulter et à solliciter les Écritures; on disputait dans les salons et dans les boutiques, dans la rue et dans les églises[1].

Il en fut bruit jusqu'en Allemagne et Bucer écrivit aux Modénois pour les louer de leur zèle. Le duc de Ferrare dont dépendait Modène donna l'ordre d'arrêter Ricci; il fut pris dans un village voisin, Stoggia, et envoyé à Ferrare. On obtint de lui qu'il se rétractât.

Les Modénois n'en persistèrent pas moins dans

1. « En 1540, arriva à Modène, dit Tassoni, un homme du nom de Lisia qui reçut le meilleur accueil, car il était fort lettré et connaissait à merveille les Saintes Ecritures. Il se mit à prêcher sur les Epîtres de saint Paul, non en public, mais dans un cercle de disciples acquis, comme lui, aux doctrines hérétiques; le nombre en était grand alors à Modène. Ses prédications, dont le bruit se répandit dans la ville, en convertirent bien d'autres, non seulement parmi les personnes éclairées, mais aussi dans les classes les plus humbles et les moins instruites; les femmes même furent gagnées, en sorte que sur les places, dans les boutiques, dans les églises, on disputait publiquement de la loi du Christ; les Écritures Saintes étaient déchirées; on argumentait sur les docteurs de l'Eglise que personne n'avait jamais lus. » TASSONI, *Cronaca*, p. 331. TIRABOSCHI, vol. VII, p. 151 et suiv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la voie qu'il leur avait ouverte et leur exaltation devint telle que des prêtres furent injuriés; ils envoyaient de l'argent à leurs coreligionnaires d'Allemagne; les moines prêcheurs étaient pris à partie; on disait d'eux ouvertement qu'ils n'unissaient pas toujours « à la bonté de leur cause l'excellence des arguments et la pureté des mœurs ». L'académie avait pris la direction du mouvement. Le cardinal Morone, évêque de Modène, qui n'était pas pourtant un adversaire bien décidé des idées protestantes et que l'Inquisition traita en hérétique, s'épuisait à ramener son troupeau à d'autres sentiments. Il écrivait au cardinal Alessandro Farnese que la ville était infestée de luthéranisme, qu'on lui répétait qu'il y avait plus d'hérétiques à Modène qu'à Prague, que l'on y médisait publiquement de la messe, du purgatoire, du culte des saints, et il se plaignait que les prédicateurs n'osaient venir prêcher dans les églises de peur des railleries, des quolibets et même des mauvais traitements dont ils se savaient menacés. Un peu plus tard il informait le cardinal Contarini que « toute la ville avait embrassé le luthéranisme[1] ».

Il exagérait. Le pape Paul III, voulant savoir le vrai de la situation, s'adressa à Gregorio Cortese qui était originaire de Modène (10 décembre 1541) et celui-ci, sans nier que la dévotion de ses com-

1. Bernabei, *Vita del Card. Morone*, Modène, 1885, p. 40 et suiv. A. Quirini, *Epist. Reginaldi Poli, card. et aliorum*, Brixiæ, 1788, vol. II, p. 286, lettre au card. Contarini, Modène, 3 juillet 1542. Cf. Maccrie, p. 87. Fontana, *loc. cit.*, p. 388, 389, 400.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

patriotes et leur soumission à l'Église étaient moins complètes que jadis, néanmoins ne les dépeignit pas sous des couleurs aussi sombres que leur évêque[1]. Aussi le pape envoya-t-il à Modène le cardinal Sadoleto et Cortese, qui devint cardinal en juin 1542, pour lui rendre compte de la véritable disposition des esprits[2]. Les deux prélats, soit que le danger ne leur parût pas menaçant, soit par crainte d'exaspérer les passions, recommandèrent au pape d'user de mansuétude et de se borner à exiger des membres de l'académie et des autres partisans des doctrines hérétiques, la signature d'un formulaire assez vague dans lequel ils attestaient leur attachement à la foi catholique et leur éloignement de toute innovation. Ils suggéraient également au pape d'autoriser le clergé à absoudre les hérétiques repentants sans leur infliger de pénitence.

L'un des membres de l'académie, l'écrivain Ludovico Castelvetro, adressa une lettre au cardinal Sadoleto pour l'assurer, au nom de ses confrères, de leur fidélité au Saint-Siège et, de fait, tous les membres de l'académie signèrent, le 1er septembre 1542, en présence des deux enquêteurs, la déclaration qui leur était imposée. Grillenzone se trouvait parmi les signataires ainsi que Giambattista Tassoni, Bartolomeo Fontana et Castelvetro.

Il est certain toutefois que Castelvetro partageait

1. Il faut cependant remarquer que Cortese était alors au Mont-Cassin.
2. *Sadoleti Ep. Fam.*, vol. III, p. 317.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les idées des protestants les plus avérés. En démolissant un mur dans une tourelle au palais Pini à Modène, en 1825, des ouvriers découvrirent une partie de sa bibliothèque qui y avait été cachée ainsi que les archives de l'académie[1]. Les archives furent détruites, mais les livres se trouvent actuellement à la bibliothèque Estense; grâce à cette trouvaille on peut se former une idée de la composition d'une bibliothèque hérétique italienne, au milieu du XVIe siècle. Les principaux ouvrages sont[1] :

Institutio Christianae Religionis, tunc vere demum suo titulo respondens, auctore Joh. Calvino (4e édition, Strasbourg), 1545.

Evangelium secundum Matheum in lingua hebraica, cum versione latina Sebaltiani Munsteri, 1537.

In Salomonis regis filii David Sacrosanctam Ecclesiasticis concionem, Commentarius Martino Borray (Borrhaus), *alias Cellario auctore,* 1536.

Sacrorum Psalmorum libri quinque ad hebraicam veritatem genuina confessione in latinum traducta, per Antonium Felinum (Bucer ou plus exactement Butzer), 1532.

Contemplationes Isaiae profetae, per Uldericum Zviniglium (Zwingli), 1529.

Amica exegis, id est expositio Eucharistiae negocii, ad M. Lutherum, Huld. Zuiniglio auctore.

Enarrationes doctissime, et lectu utilissime doctoris Martini Lutheri, in quintum, sextum et septimum capita Matthei, 1553.

1. Comba, *Storia della Riforma,* p. 513.
2. *Arch. Stor. Ital.,* vol. X, p. 168. Sommario della Stor. di Lucca di Girlamo Tommasi. Tom. Sandonini, *Lodovico Castelvetro,* Bologne, 1882, p. 306.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Commentaria Bibliorum Conradi Pellicani, 5 vol. 1536.

Index Bibliorum, auctore C. Pellicani. Comment. 1537.

Metaphes (Metaphrasis) et enarrationes perpetuæ epistolarum s.-Pauli Ap., per Martinum Bucerum, 1536.

In sacra quattuor Evangelia enarrationes perpetuae, per Martinum Bucerum, vol. I, 1536.

In divinum Jesu Christi Evangelium secundum Matthaeum Commentariorum, lib. XII, per Hen. Bullingerum, 1544.

In Danielem profetam Johannis Oecolampadii doctoris, libr. duo, vol. I, 1532.

Loci comunes collecti et recogniti a Philippo Melanctone, 1539.

Œuvres et lettres de Martin Luther.

Le duc de Ferrare ne montra pas la même longanimité que le pape envers l'académie modénoise; elle fut dissoute et ses membres se dispersèrent[1]; c'est alors sans doute que ses archives furent déposées dans la cachette du palais Pini.

Un incident survenu peu après, en 1553, montre que les académiciens demeurèrent malgré tout attachés à leurs idées; quelques critiques relatives à un Canzone d'Annibale Caro, contenues dans une lettre adressée par Castelvetro à un ami, furent divulguées par celui-ci et il en résulta une polémique acharnée entre les deux auteurs; les pires accusations furent échangées jusqu'à ce qu'enfin Annibale Caro dénonçât Castelvetro comme hérétique. Le Saint-Siège reprit l'enquête contre l'académie; le *preposto* de l'église cathédrale et un imprimeur furent jetés en prison (1557). Castelvetro

1. E. Ricotti, *Della Rivoluzione Protestante*, Turin, 1874, p. 306.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avait pris la fuite, mais, sur certaines assurances qu'on lui donna, il se rendit à Rome où on lui assigna comme prison courtoise le couvent de S. Maria in Via; son frère Gianmaria eut permission de l'accompagner. Mais à peine l'instruction était-elle commencée que Castelvetro, sentant que les choses tournaient mal, gagna secrètement Chiavenna (1561). Cette même année, il demanda à comparaître devant le concile pour y expliquer sa conduite et réclama à cet effet un sauf-conduit; la cour de Rome lui fit réponse qu'étant cité devant le tribunal de l'Inquisition à Rome, c'était devant cette juridiction qu'il devait se présenter et non au concile et que, s'il était reconnu innocent, il serait non seulement absous, mais gracié[1]. Il ne revint pas et mourut à Chiasso, en 1571.

Les Universités eurent une non moins grande part dans la propagation de la Réforme; à celle de Padoue entre autres venaient quantité d'Allemands et quelques Français calvinistes qui initiaient les italiens à leurs doctrines; le feu qui y couvait alimentait le foyer vénitien. A Ferrare également de même qu'à Bologne l'Université était acquise aux doctrines des réformés.

Il y avait échange continuel d'idées entre les maîtres de ces universités et les savants d'Allemagne; Ulrich von Hutten dont le rôle fut si important dans la réformation, fit deux séjours à Rome,

1. Pallavicino, vol. II, p. 225.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en 1515 et en 1516; il y fréquenta les érudits et les gens de lettres et fut un des hôtes assidus de ces assemblées littéraires que réunissait dans ses jardins du forum de Trajan[1], le luxembourgeois Goritz, auquel on donnait à Rome le nom de Corycius. Bembo, Sadoleto, qui penchèrent vers les idées nouvelles, y venaient volontiers ainsi que Girolamo Vida; on comparait même plaisamment Corycius à Luther : « *Ambo bibaces, ambitione ambo nequitiaque pares.* » Hutten chanta lui-même « l'autel » de Corycius. Hutten ne fut pas seulement à Rome; il visita les principales cités du Nord, Venise, Milan, Ferrare et Bologne et ne put manquer d'y faire connaître ses idées.

Coritz avait reçu également Reuchelin.

Érasme résida assez longtemps à Rome où il fut en relation avec la plupart des érudits et des esprits éclairés que la ville comptait alors. Bembo demeura en correspondance avec lui.

CONGRÉGATION DU DIVINO AMORE.

Il s'était constitué dans plusieurs villes d'Italie des associations qui, bien qu'animées d'un tout autre esprit que les académies, favorisèrent également, mais involontairement, la diffusion des revendications protestantes.

La doctrine de l'Amour divin était en grande vogue en Italie dans les premières années du

1. Voir notre ouvrage sur *Rome au temps de Jules II.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XVIe siècle. L'humanisme et surtout l'enjouement pour la philosophie platonicienne n'avaient pas été sans influence sur les progrès de cette conception. Pour beaucoup, la notion de la divinité se confondit avec l'idée de la beauté absolue et de l'amour parfait, telle que l'avait formulée jadis Platon et que Michel-Ange dans ses sonnets, Bembo dans les Assolani, Castiglione dans le *Cortigiano* allaient l'exposer. Saint François d'Assise reprit quelque cent ans plus tard cette théorie dans son *Traité de l'Amour de Dieu* (1616), car la suavité en plaisait particulièrement aux Italiens si épris de grâce et de beauté; sous des formes diverses, elle fait le fond des rêveries de tous ceux qui, en Italie, méditèrent un renouvellement de la société et de la religion.

Plusieurs confréries s'étaient donc formées à la fin du XVe siècle pour répandre l'Amour divin[1]. Celle de Gênes, qui avait été fondée vers 1497, semble une des plus anciennes; d'autres se créèrent ensuite à Vicence, à Vérone, à Brescia, à Venise, dans le nord de l'Italie. « Frères, dit le réglement de la confrérie génoise, vous ne devez avoir d'autre but que de planter et d'enraciner dans votre cœur l'amour de Dieu, autrement dit la charité et c'est pourquoi notre confrérie se nomme du Divin Amour. Or la charité ne naît que

1. ALFREDO BIANCONE, *L'Opera delle Compagnie del Divino Amore*, Citta di Castello, 1914. TACCHI-VENTURI, p. 423. PASTOR, trad. fr., vol. X, p. 291. DE MAUDE LA CLAVIÈRE, *San Gaetano da Thiene*, trad. ital., Rome, 1911, complétée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du regard suave de Dieu, lequel ne regarde que les humbles de cœur. Donc que celui qui veut être des nôtres soit humble de cœur... » Un prieur était à la tête de la confrérie car, « de même qu'il y a au ciel un Dieu et sur la terre un pasteur, de même il est convenable qu'il y ait un chef auquel obéissent tous les membres ». Ce prieur était nommé pour six mois et assisté, comme dans presque toutes les corporations italiennes, d'un grand nombre d'officiers : trois assesseurs, des massiers, un syndic...

L'admission était des plus difficiles; le « maître des novices » faisait une première enquête sur le postulant, laquelle durait un mois, puis son nom était communiqué aux membres qui avaient deux mois pour s'informer à leur tour et présenter leurs observations; enfin on votait et il fallait pour que le candidat fût admis qu'il réunît les quatre cinquièmes des voix.

Chacun des associés devait exercer une surveillance sur les autres et les dénoncer au prieur, s'ils manquaient à leurs engagements. Tous les ans, à l'époque du carême, une réunion avait lieu au cours de laquelle chaque assistant se retirait à son tour, afin que pendant son absence, sa conduite pût être examinée; ceux qui avaient quelque chose à lui reprocher le déclaraient alors; on votait; un quart de boules noires entraînait l'exclusion. Mais le membre ainsi frappé n'était informé du vote que plus tard « avec des ménagements ».

Ces associations ressemblaient d'ailleurs à des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sociétés secrètes. « Notre confrérie, dit le règlement de Gênes, étant composée de laïcs qui se laissent détourner des bonnes œuvres par les propos d'autrui, tout doit y être tenu secret. » Défense était faite de révéler le nom des associés, le but de l'œuvre, les moyens dont elle disposait, ce qui avait été décidé par les assemblées. Le secret était si bien gardé que la fille de l'un des fondateurs de l'association de Gênes, Battista Vernassa, racontait que son père ne lui en avait jamais révélé l'existence; ce ne fut que longtemps après sa mort, survenue en 1524, qu'elle avait eu connaissance de son rôle. Elle s'adressa à un prêtre dont elle savait qu'il avait été le collaborateur de son père et n'en obtint qu'à grand'peine quelques renseignements. Les membres de la confrérie, lui apprit-il, se réunissaient d'abord au nombre de quatre dans une maison cachée et se saluaient de la façon suivante : « *Dominus* (*Hector de Vernatia*) *requiescat in pace* » et ainsi des autres. Quant à l'objet de leurs réunions, le prêtre n'en voulut rien révéler; il se borna à dire : « L'hôpital des incurables a 10.000 livres de revenus, il en dépense 26.000, concluez. »

Effectivement, malgré le mystère dont on les enveloppait, ces « oratoires » avaient un but éminemment pieux et charitable; dans bien des villes, ils établirent ou entretinrent des hospices surtout d'incurables, leurs membres s'adonnaient au soulagement des malheureux, s'occupaient des malades, s'appliquaient à donner l'exemple du désin-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

téressement, d'une vie simple et édifiante, d'une piété sincère ; les cas de désappropriation complète ne furent pas rares parmi eux. On ne saurait dire qu'ils penchassent vers les idées luthériennes, loin de là, mais le genre de vie qu'ils avaient adopté, les devoirs qu'ils s'imposaient étaient précisément ceux que le parti protestant aurait voulu voir en honneur chez les gens d'Église. Leur règle était donc, en quelque sorte, un enseignement et un reproche.

Au reste, les suggestions des cardinaux à qui le pape Paul III confia le soin de réformer l'Église et dont le fameux *Concilium* de 1537 contient l'énoncé, reproduisaient en grande partie les règles que s'appliquaient les membres des confréries. Plusieurs des cardinaux commissaires avaient d'ailleurs fait partie de l'oratoire de Rome.

Cet oratoire avait été fondé entre 1511 et 1517 par Gaetano da Thiene. L'Italie de la Renaissance où se sont développés tant de caractères extrêmes soit dans la piété, soit dans le doute, soit dans la licence, n'a point produit de zèle religieux plus sincère que celui de Gaetano. Né à Vicence en 1480, il s'entendit avec son frère, dès qu'il eut l'âge d'homme, pour faire construire dans son village une église qu'il dédia à sainte Madeleine, envers laquelle la dévotion était grande en Italie à ce moment. En 1506, étant à Rome, il acheta la charge de secrétaire apostolique qui donnait le titre de protonotaire. Telle était sa piété qu'il consacrait huit heures par jour à la prière. Cependant sa voca-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tion ne fut pas hâtive et il attendit d'avoir trente-six ans pour entrer dans le sacerdoce. Clément X le canonisa en 1671.

C'est à lui en grande partie qu'est due la fondation de la confrérie romaine du *Divine Amore,* de même qu'un peu plus tard il contribua puissamment à l'organisation de l'ordre des capucins. Il s'était concerté avec quelques personnes animées des mêmes sentiments que lui, Bonifacio da Colle, Paolo Consigliere, Carafa et ils formèrent une confrérie « du Divin Amour » sur le modèle de celles qui existaient déjà. Une petite chapelle lui fut attribuée dans l'église SS. Silvestro e Dorotea, au Transtévère. Dans le vestibule du presbytère se trouve un chapiteau ancien sur lequel est gravée en l'honneur de Giuliano Dati, l'un des membres, morts en 1524, une incription invoquant « les mânes et les lares paternels » ce qui montre que, même dans ce milieu si pieusement dévot la manie du latinisme avait pénétré.

Gaetano ne tarda pas à faire de nombreuses recrues ; Contarino, Sadoleto, Giberti, Luigi Lippomano, Tullio Crispoldo, Aleandro entrèrent dans la confrérie qui compta promptement une soixantaine de membres, mais ne dépassa jamais ce chiffre [1]. Il est à remarquer que quatre des premiers adhérents devinrent cardinaux ; quant à Aleandro, il fut l'un des agents les plus actifs du pouvoir pontifical en Allemagne.

1. *Revue du Clergé français*, 15 octobre 1896, p. 369. J. PAQUIER, *Jérôme Aleandre*, p. 351.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Geronimo della Lama, qui fit partie de la confrérie, raconte en ces termes, dans une lettre datée de 1524, la façon dont il y fut admis[1] : « M'étant mis à genoux et les yeux pleins de larmes, je demandais à être reçu au nom du sang de Jésus-Christ, assurant que mon dessein était de mourir avec les membres de la confrérie. On m'accueillit. Ainsi mon intention est-elle de vendre ma charge, de me dépouiller de tout et de m'efforcer de suivre Jésus-Christ, comme les autres, jusqu'à la mort. Eux, à cause de leur bonté, m'ont accepté sans autre épreuve et j'espère, s'il plaît au Christ, faire bientôt ma profession. Il y a longtemps que j'ai demandé à Jésus d'entrer dans une école où je pourrai apprendre la vertu et jusqu'ici j'ai erré comme la brebis qui périt... J'espère que le dataire, l'évêque de Caserte (Gio. B. Bomiano), un autre évêque et deux autres personnages également considérables entreront avant peu dans la société. Le pape veut y donner beaucoup d'extension. »

Léon X avait accordé effectivement à la confrérie, le 28 janvier 1520, le titre d'archiconfrérie et Clément VII lui attribua, près du palais Farnèse, l'église S. Girolamo, appelée depuis Della Carità.

La confrérie du Divin Amour perdit de son importance du jour où le clergé se fut plié à la discipline dont ses membres avaient travaillé à imposer par leur exemple l'obligation. Elle ne tarda même pas à disparaître, mais son œuvre était accomplie.

1. Sanuto, *Diari*, vol. XXXVII, p. 35.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LA PRÉDICATION. — LES PRINCIPAUX APÔTRES DE LA RÉFORME.

Savonarole.

La Réforme fut surtout répandue par la prédication dans les églises ; durant plus de vingt ans, il n'y eut pas de carême durant lequel des moines ne prissent vivement à parti en chaire le clergé, voire la Curie romaine, souvent même ils attaquaient ouvertement certains dogmes et préconisaient les doctrines venues d'Allemagne ; leur animosité contre le clergé séculier les y poussait assurément, mais aussi leur désir de travailler au relèvement de la religion. Pas un des nombreux augustins, bénédictins, franciscains et même capucins qui prêchèrent la Réforme ne songea d'abord à l'anéantissement de l'Église romaine. Ils étaient véhéments, habiles controversistes, convaincus et leur action fut grande. Les villes où ils passaient étaient longtemps troublées. Ce ne fut qu'en 1542 que Paul III, par la bulle « *In Apostolici culminis* » (14 janvier), s'efforça d'entraver leur œuvre et encore n'y réussit-il que très partiellement, tant était grande l'indépendance du clergé régulier et peu assurée l'autorité du Saint-Siège.

Que si, au surplus, la papauté s'émut si tardive-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment de ces attaques, c'est qu'elle était faite de vieille date aux censures, ainsi qu'on l'a vu.

On ne saurait ranger Savonarole parmi les promoteurs de la Réforme; cependant il est indubitable que ses sermons y préparèrent les esprits, surtout en ce qui concernait la justification. « Nul ne peut se justifier devant Dieu, disait-il, car n'eussions-nous commis aucun péché, nous ne le pourrions qu'avec le concours de Dieu. » Il dit encore de façon plus explicite : « La grâce ne vient point de notre propre mérite, mais de l'Esprit-Saint car, si elle venait de nous, ce ne serait plus une grâce ; elle provient de la bonté, de la miséricorde de Dieu qui sont la source de toutes les bonnes œuvres. »

Et ailleurs : « La grâce est un don surnaturel qui est accordé à l'âme humaine non pas comme Dieu accorde des facultés aux autres créatures... mais d'une manière plus élevée et plus excellente qui la fait participer à la nature divine... De cette grâce viennent toutes les forces de l'âme, tous les sentiments élevés qui donnent à l'homme l'amour des choses célestes et remplissent son cœur de paix et d'espérance. — Le chrétien sait par les Saintes Écritures que, sans le don de la grâce, bien qu'il fasse toutes les bonnes œuvres possibles, il ne peut arriver au salut; c'est pourquoi il s'efforce beaucoup plutôt de conserver et d'augmenter le don de la grâce et de l'amour que de faire les bonnes œuvres qui ne justifient aucun homme devant Dieu. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Savonarole pense avec certains protestants quand il dit que le libre arbitre fut donné aux hommes avant le péché et retiré ensuite[1]. Toutefois il insiste sur la repentance et les bonnes œuvres et semble ne pas attacher une extrême importance au « bienfait de la mort du Christ » qui tint, surtout en Italie, une place capitale dans les conceptions protestantes[2].

D'autre part, loin de nier que l'homme ne puisse contribuer à son salut, il le proclame : « Il y a trois moyens, dit-il, dans le sermon sur le psaume *Quam bonus,* de se disposer à recevoir la grâce ; s'efforcer de croire, prier et agir. » Et dans ce même sermon, il ajoute : « Si l'homme ne peut par sa propre force parvenir à sa fin, il peut néanmoins se préparer et se disposer aux moyens qui y conduisent, c'est-à-dire à la foi et à la grâce, avec le secours divin, lequel ne lui fera jamais défaut[3]. » Son influence dans la Réformation italienne est toutefois certaine ; Vermiglio s'inspira de lui ainsi que fra Benedetto dans ses sermons de Florence qui lui valurent d'être enfermé au château Saint-Ange où il expira

1. *Triomphe de la Croix*, chap. IX, p. 162.

2. Après avoir entendu prêcher Savonarole, Machiavel écrivait cependant à un de ses amis : « La fin des chrétiens est le Christ et nous devons l'honorer... » Cf. *Lettres familières*, II. A un ami. En date du 8 mars 1897. Cf. G. Manen, *Essai sur G. Savonarole*, Thèse, Montauban, 1897.

3. Dans le Commentaire sur Habacuc, il est plus explicite encore : « Ils (les hommes) s'imaginent, dans leur présomption que la miséricorde de Dieu est assez grande pour les sauver sans leurs œuvres. » Villari, *Savonarole*, vol. I, p. xxxvii et suiv. Cf. p. xliv ce qui est dit des indulgences. Le pape Benoît XV ne dissimulait pas son admiration pour Savonarole. Perrens, *Savonarole*, vol. I, p. 397.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

par suite des privations affreuses qu'on lui imposa (1er octobre 1530 — 10 septembre 1531 [1]).

Pallavicino.

Le carme Gio. Batta Pallavicino est le premier de ces moines qui entreprirent de prêcher dans les églises contre les abus de l'Église; ce fut à Brescia qu'il débuta au commencement du carême de l'année 1527 [2]; il avait de l'éloquence, de la dialectique, une grande hardiesse; on courut l'entendre; la ville fut en rumeur; d'aucuns crièrent au scandale, ce qui n'empêcha pas qu'on lui demandât de faire le sermon lors du service solennel qui fut célébré dans la cathédrale, le 26 mars, en réparation des profanations accomplies quelques jours auparavant par certains novateurs trop ardents. Cependant son cas avait été soumis à Rome; les

1. Titres de quelques-uns des petits traités italiens de Savonarole, publiés de son vivant et qui durent contribuer à vulgariser sa doctrine.

A tutti li electi di Dio e figlioli del Padre eterno... Epistola a certe persone perseguite per la verità, s. l. n. d. (1495).

Operetta molto divota sopra i commendamenti di Dio, Florence, 1495.

Libro dellas emplicità della fede christiana, Florence, 1496.

Libro della verità della fede christiana sopra il glorioso triompho della croce di Christo (traduit par l'abbé Alix Paris, 1855), Florence, 1496 et Venise, 1547.

Copia duna epistola laquale manda il venerabil frate Hieronymo da Ferrara a Magdalena contessa della Mirandola laquale voleva entrare in Monasterio, s. l. n. d.

Et *Contra patrem Hieronymum heresiarcham*, s. l. n. d. (1498).

2. Pâques tombait cette année le 21 avril.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

événements qui suivirent, le sac de la ville, la captivité du pape, sa retraite à Orvieto, empêchèrent qu'il ne fût examiné; le 13 juillet de l'année suivante (1528), Clément VII adressait enfin un bref à l'évêque de Brescia lui prescrivant d'informer contre le moine; l'enquête se fit lentement; Pallavicino prêchait en Piémont; un prélat au service de la Maison de Savoie, Giacomo de Lanceo[1], se rendit à Chieri pour l'entendre. « Ayant appris, écrivait-il à la date du 2 décembre 1528, qu'un frère carme, Battista Pallavicino, prêchait la loi luthérienne avec véhémence à Chieri et attirait un grand concours d'auditeurs, je me suis rendu exprès dans cette ville et j'ai constaté qu'en réalité il semait la zizanie et soutenait des propositions qu'il a rédigées sous la forme suivante, en leur donnant pour titre : Conclusions du vrai chrétien, Jean-Baptiste Pallavicino :

Toute écriture et tradition humaine le cède à l'Écriture sainte;
L'Écriture sainte est celle-là même qui est contenue dans la Bible;
Nulle Église ne peut statuer contre la loi du Christ;
Les traditions humaines ne doivent être reçues qu'autant qu'elles sont confirmées par l'Écriture sainte;
Nous ne sommes pas sauvés par les œuvres mais par la foi;
Les œuvres sont un témoignage de la foi et la foi n'est pas témoignée par les œuvres;

1. Giacomo de Lanceo était chargé de recueillir les dîmes dans le duché de Savoie et aussi de percevoir les saisies faites au nom du tribunal ecclésiastique et dont le montant était consacré à la lutte contre l'hérésie; il fut proposé en 1551 comme dataire au cardinal légat de Savoie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

est contraire à la foi chrétienne de prier les élus d'intercéder pour nous;
Il est contraire à la foi chrétienne d'accepter le purgatoire;
Ceux qui ne vivent pas selon les préceptes du Christ ne croient pas en lui;
Ceux qui sont infidèles ne sauraient constituer l'Église catholique;
Nous ne devons obéir qu'à l'Église catholique.

Lanceo avait même réussi à se procurer une déclaration signée de sa main, « fort éloquente », écrit-il, dans laquelle il disait : « Dieu tout-puissant ayant eu pitié de nous, la vérité éblouissante est apparue du ciel après avoir été obscurcie et cachée pendant tant de siècles par les vains raisonnements des hommes; le sacro-saint évangile du Christ sauveur presque éteint par les doctrines des sophistes vit de nouveau; les astres se réjouissent, la terre exulte, les peuples sont dans la joie et le Createur est glorifié... »

Ces documents furent envoyés à Rome par l'intermédiaire du cardinal del Monte; Lanceo ajoutait que si quelques gentilshommes n'avaient pas menacé Pallavicino de le lapider, ce qui l'obligea à s'enfuir, il aurait perverti toute la population. Mais il ne s'était guère éloigné et prêchait à Casal.

Le résultat de cette dénonciation ne se fit pas attendre, si même la mesure prise par le Saint-Siège n'avait pas été déjà décidée; le 16 décembre 1528, c'est-à-dire quatorze jours plus tard, l'inquisiteur général de Savoie recevait l'ordre de s emparer du prédicateur et s'il était reconnu coupable,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de le condamner à la peine qu'il voudrait[1]. Fut-il effectivement arrêté ; c'est probable car, à la date du 24 décembre 1529, le nonce en Savoie, Pietro de Gazini, évêque d'Aoste, est chargé d'examiner une liste de suspects fournie par Pallavicino et de l'interroger sous la foi du serment[2]; il est vrai qu'il est dit dans le texte que l'évêque devra « le convoquer ». Comment convoquerait-on un captif? Mais alors il faudrait admettre qu'il s'était fait dénonciateur pour être épargné et le reste de sa vie le montre, au contraire, résolu et droit.

Quoi qu'il en soit, il reprit bientôt le cours de ses prédications; cette fois ce fut en Vénétie, où la liberté était plus grande, qu'il alla répandre ses idées; en 1533, le pape Clément VII, alors à Marseille, écrivait à Aleandro de veiller « sur les menées du frère Pallavicino qui, depuis des années, faisait à Venise des sermons entachés d'hérésie et, dans ses conversations privées, parlait du Saint-Siège avec une coupable liberté[3] ».

Cette même année, Pallavicino, étant à Modène, imagina d'annoncer que saint Geminiano, patron de la ville, et le Christ s'étaient entretenus avec lui et que le Christ avait dit que son intention était de châtier les habitants, parce qu'ils n'avaient pas exécuté les promesses faites tant de fois et parce qu'ils étaient « ingrats et faux[4] ».

1. Fontana, *Doc. Val.*, p. 104.
2. *Ibid.*, p. 109, p. 120.
3. *Ibid.*, p. 138.
4. Tacchi-Venturi, *Storia della Compagnia di Gesu*, p. 245.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Six ans plus tard, en 1539, Pallavicino est enfermé au château Saint-Ange où se trouvait Benvenuto Cellini qui l'eut pour compagnon de cellule : « C'était, dit-il, un remarquable prédicateur, bon compagnon, mais le plus franc ribaud qui fût au monde. » Le 23 août (1539), il est compté à Giorgi Gullino (Ugolino), sans doute son geôlier, la somme de 80 ducats pour sa pension, ce qui montre que sa détention avait été longue, car le prix payé était généralement inférieur à un écu par jour vers cette époque[1]. Pallavicino sut apparemment persuader ses juges de son innocence car, le 14 février suivant, l'envoyé du duc de Modène écrivait que cinq prédicateurs prêchaient à Rome avec le plus grand succès et que le plus réputé parmi eux était fra Pallavicino; il ajoute, avec une nuance de regret, semble-t-il, « il va donc falloir s'occuper des choses de l'esprit ! »

Pallavicino abusa de sa liberté. « Madame », la femme d'Ottavio Farnèse, neveu du pape, l'avait en grande admiration; elle lui fit prêcher le carême et il prit pour texte une épître de saint Paul, sans doute la première épître aux Corinthiens, sujet délicat et que les prédicateurs réformistes se plaisaient à traiter. Il s'en suivit que peu après Pallavicino était encore en prison; son penchant vers l'hérésie n'était peut-être pas la seule cause

1. En 1531, il fut remis 80 ducats pour six prisonniers dont le séjour représentait ensemble quatre cent quatre jours de prison, soit environ deux giuli par jour et par prisonnier (un peu moins de 2 fr.). Voir notre ouvrage, *Le Château Saint-Ange*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de sa nouvelle mésaventure ; le duc et la duchesse vivaient en assez mauvaise intelligence et le bruit s'était répandu que Pallavicino avait contribué à aigrir la querelle. Cette fois il fut soumis à plusieurs reprises à la torture ; on lui appliqua l'estrapade ; le 10 décembre 1540, il fut versé 190 ducats pour sa pension à l'évêque de Melfi, Vincenzo Acquaviva de Aragona, alors gouverneur du château Saint-Ange.

Depuis ce moment, on perd la trace de Pallavicino.

Mainardo ou Mainardi [1].

Mainardo autrement dit Agostino Piemontese est, lui aussi, un exemple frappant de la liberté laissée aux prêcheurs. En 1532, l'évêque d'Asti, Scipione Roerio, le signale au pape Clément VII en lui envoyant douze propositions hérétiques relatives au péché originel, à la prédestination, à la grâce, tirées de ses sermons. Tommaso Badia, maître du Palais pontifical, les examina, les reconnut hérétiques et chargea l'évêque d'obliger Mainardi à les rétracter publiquement. Mais à l'avènement de Paul III, il vint à Rome, demanda à s'expliquer et défendit si bien sa cause que Badia reconnut s'être trompé et que le pape lui accorda un bref par lequel il reconnaissait son orthodoxie (28 septembre 1535). Trois ans après il prêchait à Rome dans

1. Tacchi-Venturi, p. 334 et suiv. Cantu, *Eretici*. Tiraboschi, vol. VII, p. 350.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'église S. Agostino; Ignace de Loyola qui venait d'arriver, releva dans ses paroles des propos hérétiques, mais il avait à faire à forte partie et il s'en fallut peu que, dénoncé lui et ses compagnons par Mainardi, il ne dût fuire devant la colère des Romains. Finalement, en 1542, son évolution était terminée; il devint résolument protestant et passa à son tour en Suisse.

Mainardi est l'auteur des deux pamphlets : *Soddisfazione di Cristo* et *Anatomia della Messa*. (sous le pseudonyme de Antonio di Adamo). Ce dernier ouvrage fut publié en 1552, comme on l'a vu plus haut.

Valdès[1].

Juan de Valdès, qui fut l'initiateur de la plupart des apôtres du protestantisme ou du moins contribua à la formation de leur esprit, était le cinquième fils de don Hernando Regidor de Cuença, et appartenait à l'une des familles les plus anciennes et les plus riches du royaume de Castille; il avait un frère, peut-être jumeau, Alfonso, qui devint sécrétaire impérial et se fit connaître bien avant Juan; Juan étudia, à Alcalà, le latin, le grec et l'hébreu que tant de jeunes gens se plaisaient

1. J. Heep, *Juan de Valdès*, Leipzig, 1009. Ed. Böhmer, *The Lives of the twin Brothers Juan and Alfonso Valdès*, Londres, 1882. Cantu, *Gli Eritici*, vol. I, p. 376. Manuel Carasco, *Alfonso et Juan de Valdès*, Genève, 1880. Domenico Berti, *Di Gio. Valdes e di alcuni suoi discepoli*, Rome, 1878. F. Caballero, *Alfonso y Juan de Valdes*, Madrid, 1875. Tacchi-Venturi, p. 322.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

alors à apprendre. Par l'intermédiaire de son frère, il entra en relations avec Érasme; un dialogue intitulé *Lactance* et que l'on a attribué à l'un ou à l'autre frère, les mit en faveur auprès de l'empereur; Lactance et un archidiacre s'y entretenaient du sac récent de Rome et leur entretien était conduit de façon à faire croire que l'Espagne n'était pas coupable de ce forfait. Baldassare Castiglione, qui se trouvait alors en Espagne, y répondit vertement; ce fut sa dernière œuvre; il mourut en 1529. Vers le même temps, Juan écrivit le dialogue intitulé *Mercure* dans lequel Mercure et Charon censuraient les abus et les erreurs du Saint-Siège; Érasme y était glorifié pour les avoir depuis longtemps signalés; aussi, bien que Juan n'eût pas signé son pamphlet, se vit-il en lutte à la haine des moines et des ennemis d'Érasme. Il quitta l'Espagne avec la suite de l'empereur Charles-Quint lors de son premier voyage en Italie (1529) et vint à Naples où les Espagnols s'étaient définitivement établis. La distinction de son esprit, la courtoisie de ses manières, l'agrément de son entretien lui acquirent rapidement de nombreuses amitiés; le cardinal Enrico de Cardona, dit de Montreal, se l'attacha et l'emmena quand il alla habiter à Rome ou dans les environs, en 1531; le pape l'ayant remarqué, le prit à son service, ce qui montre que le mauvais renom que lui avait valu en Espagne la publication du *Mercure* ne l'avait pas suivi en Italie. En 1533, Juan était gentilhomme de cape et d'épée à la Cour pontificale. Il sut mettre à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

profit son séjour et s'introduire dans l'intimité des érudits et des littérateurs encore nombreux à Rome à cette époque. Sepulveda, qui était Espagnol comme lui et avait séjourné longtemps à l'université de Bologne, s'entretenait avec lui d'histoire naturelle et de météorologie; il lui fit lire Aristote, Pline et Sénèque et contribua à affiner son esprit et à lui apprendre l'art des discussions habiles et pénétrantes où Valdès devait exceller. Son frère était mort en 1532; pour lui, il demeura à Rome jusqu'à la mort du pape, puis vint s'installer définitivement à Naples, devenue tout à fait ville espagnole (1534). Bientôt un petit cercle aristocratique se forma autour de lui. Pietro Martire, Galeazzo Caracciolo, Giulio da Milano, Benedetto Cusano, de même que Ochino et Flaminio fréquentaient sa maison de la Chiaia[1]; la séduction de ses doctrines qu'il savait présenter le plus agréablement du monde lui amena tout un groupe de femmes, distinguées par l'esprit et la naissance, Giulia Gonzaga, Vittoria Colonna, la duchesse d'Amalfi, Isabella Maurique, Maria di Aragona, marquise del Vasto, fille du duc de Vallahermosa et femme du prince de Salerne, sa sœur Giovanna, femme de Ascanio Colonna, la princesse de Molfetta, Isabella Villamari, Isabella Colonna, princesse de Bisignano, Maria de Cardona, princesse de Sulmona, Roberta Carafa, Caterina Cibo. La présence de tant de femmes, fort attachées à l'Église catho-

1. A. De Reumont, *Vittaria Colonna*, p. 145. Tacchi-Venturi, p. 324.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lique, montre que l'on ne professait certainement pas de doctrines subversives dans ce cercle. Valdès était un esprit sage et modéré; bien qu'il fût Espagnol jusqu'au fond de l'âme et qu'il ait composé ses ouvrages en espagnol, sa façon de penser était surtout italienne; il était hérétique à la manière des *Fraticelli* ou d'un Jacopone. Carnesecchi, qui fut l'une de ses adeptes, déposa quelque trente ans plus tard quand il fut traduit devant l'Inquisition, qu'il se tenait toujours dans une certaine réserve et que jamais il ne tira de la doctrine de la Justification ses dernières conséquences. Ses amis le considéraient comme un illuminé qui leur apportait un baume divin. Ce fut un grand étonnement pour tous ses admirateurs d'apprendre qu'en certaine façon ses théories aboutissaient à la négation du libre arbitre. Valdès réprouvait les procédés et les idées de Luther. Il assistait à la messe, communiait, accomplissait les pratiques que commande l'Église catholique, ce qui ne l'empêchait pas de se livrer à une ardente propagande réformiste; il prêchait aussi bien dans les églises que dans la rue et se prodiguait auprès de ses amis; s'il n'était mort en 1541, l'Inquisition qui fut établie à Naples l'année suivante ne l'aurait sans doute pas épargné; ses disciples furent inquiétés.

Comme Giulia Gonzaga, l'une de ses plus ferventes disciples, s'était lamentée un jour auprès de lui que, loin de trouver le repos dans ses nouvelles convictions, elle en était plus troublée qu'aupara-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vant, Valdès composa et lui dédia un traité intitulé *Alfabeto Christiano*, pour calmer ses anxiétés et lui montrer quel profit elle en pouvait tirer. Son état d'inquiétude, lui explique-t-il, était le commencement de sa guérison; elle retrouverait le bonheur dans la communion avec Dieu par le Christ; pour cela il lui faudrait se détacher de la matière et aller vers l'esprit. Trois voies mènent à la connaissance de Dieu : la lumière naturelle, le Vieux Testament, le Christ. Giulia lui avait demandé aussi comment il se faisait qu'il restait trace du péché originel après le baptême ; Valdès lui répond en distinguant le péché de l'inclination au péché! Il lui recommande de s'examiner chaque soir et de lire attentivement l'*Imitation*, saint Jérôme, Cassien; le jeûne ne lui paraît nécessaire que dans la mesure où il sert à détruire l'ancienne nature et il voulait qu'on l'appliquât plutôt à la quantité qu'à la qualité des mets; de cette façon, ajoute-t-il, personne ne s'apercevra des privations qu'on s'inflige. Toutefois il ajoute qu'en ce qui concerne les jeûnes que l'Église impose, il convient de se conformer à l'habitude générale. « Plus nous mortifions les sens extérieurs, plus nous vivifions les sens intérieurs », dit-il. La méditation de l'Évangile dissipe les ténèbres du sentiment et laisse apparaître une clarté que l'on doit augmenter par la prière et des exercices spirituels. Valdès en propose douze à Giulia :

1. Reconnaître que l'on a suivi une fausse voie;
2. S'appliquer à chercher le chemin de la perfection, ce qui est une grâce divine;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

3. Se résoudre à suivre cette voie;
4. Éviter le péché par le recueillement;
5. Reconnaître la vanité du monde;
6. Se détacher du monde;
7. Se connaître soi-même, examiner ses passions;
8. Se détacher de soi-même;
9. Connaître Dieu par le Christ;
10. Se perdre en Dieu;
11. Examiner la foi intérieure;
12. Méditer sur la vie éternelle, la foi, l'espérance et l'amour.

Ceci n'est qu'un premier degré; au second degré, il faut tuer la volonté, tuer les cinq sens. Pour y arriver, on doit toujours avoir présent à l'esprit le crucifix, lui confier ses doutes et ses combats. La santé même ne doit plus être désirée. Valdès ne repousse ni n'admet complètement la confession et la communion; il leur donne un autre sens; il propose surtout pour but à Giulia dans cet *Alfabeto* « la liberté chrétienne », c'est-à-dire qu'après avoir obéi par crainte ou par intérêt, le vrai chrétien doit agir par amour de Dieu et avec un complet désintéressement, être libre d'esprit et esclave de cœur.

C'est le même esprit qui règne dans les *Cento e dieci divine considerazioni,* qu'édita Celio Curione en 1550 à Bâle où Vergerio les avait apportées, « sachant que les choses bonnes et excellentes sont d'autant meilleures, plus grandes et plus louables qu'elles sont communiquées à plus de personnes ». Curione, qui les avait traduites de l'espagnol, joue

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans sa préface sur le libellé du titre et recommande à ses lecteurs d'abandonner la lecture des *Cent nouvelles* de Boccace pour ces nouvelles Considérations qui ont l'avantage d'être au nombre de cent dix. La félicité de l'homme, dit-il, consiste à connaître Dieu, mais on ne le connaît que par le Christ, et il est difficile d'entrer dans le royaume de Dieu; il faut se délivrer de deux dépravations, la dépravation naturelle et la dépravation acquise.

Ces cent dix Considérations sont des méditations sur Dieu, le Christ et l'homme; le Christ a été « la réparation de la nature humaine »; il a réparé l'âme et le corps; l'homme trompé par sa raison, ne peut croire à l'amour de Dieu; il le craint et cherche à se le concilier par la magie. Les hommes ne croient qu'à la punition, qu'à la sévérité divine. Dieu, pour imposer son existence aux hommes, montre sa rigueur dans le destin du Christ mais, étant lui-même dans le Christ, il nous montre l'étendue de sa grâce et de son amour. Par l'Évangile, Dieu peut descendre jusqu'à l'homme, il faut alors que l'homme croie, mettant de côté sa curiosité; ce n'est que par renoncement que la piété peut naître; ensuite l'esprit divin s'empare de nous et nous incorpore dans le Christ; l'homme a la certitude de cette incorporation mystique par la foi; il acquiert la paix de la conscience et se sent comme un enfant de Dieu.

La réparation ne peut venir de l'homme, elle est une grâce divine, « *beneficio de Dios* »; Dieu qui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avait tout créé par sa parole ne pouvait réparer que par la parole.

Ce fut peut-être ce passage qui inspira plus tard l'auteur du *Beneficio di Cristo*.

Puis Valdès revient sur la mortification des sens et conseille un véritable ascétisme moral, bien éloigné des idées de Luther et de Calvin; il faut, dit-il, tuer les sentiments plus encore que les désirs, satisfaire quelquefois les désirs pour tuer par le dégoût et le remords les sentiments. Mais en même temps que l'homme se mortifie, Dieu le vivifie. Pendant la vie terrestre, l'homme ne peut se débarrasser complètement de la matière, il n'a qu'un avant-goût de la félicité céleste. La grâce divine, si nous la laissons agir en supprimant notre volonté par la foi, opère cette transformation. En réalité, pour Valdès, Christ est Dieu et n'existe qu'autant qu'il est senti par l'homme; toute la science religieuse se résume pour lui en ceci : « Vivre Dieu »; tout disparaît devant cette réalité suprême, cette transformation divine qui donne à l'homme le bonheur absolu.

Le *Commentaire des Psaumes,* dédié à Giulia Gonzaga comme l'*Alfabeto,* commence par un traité de linguistique; Valdès, sans doute pour répondre à certaines questions de Giulia touchant des incertitudes d'interprétation, lui explique qu'en hébreu on emploie le futur pour le présent et le passé, le singulier pour le pluriel, et qu'il y a trois façons de désigner un homme. Toutefois, Valdès, étudiant en humaniste le texte des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

psaumes comme celui de l'Épître aux Romains et de la IIe Épître aux Corinthiens, ne s'appesantit pas trop longuement sur les passages obscurs; il va aux idées générales; pour lui l'Écriture n'est compréhensible que pour celui qui possède l'esprit. Valdès tend vers une déformation des textes au point de vue spiritualiste; ce sont les mêmes doctrines que dans ses précédents ouvrages, mais plus accentuées. Il commence par les psaumes qui sont plus près d'Adam, par conséquent de la corruption, puis il passe aux Épîtres et finit par l'Évangile qui est plus près de Dieu.

En ce qui touche à la naissance du Christ, Valdès ne précise rien; être le fils de Dieu, c'est pour lui avoir dépouillé tout égoïsme, être entré dans Dieu, être soumis entièrement à lui, avoir acquis la paix de l'âme.

Ailleurs en commentant saint Mathieu (*Efectos de la Cruz*), Valdès explique que Jésus est mort pour tous les hommes, mais que l'effet de la crucification ne se fait pas sentir pour tous, car tous ne croient pas; dès qu'on croit, la communion avec Dieu est rétablie par l'esprit, la peur de Dieu disparaît et fait place à la paix. Si quelqu'un demande la raison de ce phénomène, il trouvera qu'elle est dans la volonté de Dieu, la prédestination; les cœurs soumis à Dieu sentent l'existence de la prédestination, y reconnaissent la justice divine, et c'est la marque d'un cœur impie de ne pas la reconnaître. L'homme prédestiné a le sentiment de sa vocation; un homme va par aventure au sermon,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

un mot le frappe, il cherche sans savoir ce qu'il cherche, il trouve le Christ en lui et la paix de l'âme. L'homme qui reconnaît sa vocation, reconnaît en même temps que c'est Dieu qui la lui inspire, qui le prédestine; il avoue la volonté divine qui a créé le monde et l'a purifié par le Christ. Dieu n'est lié par aucune loi à l'égard de la matière; il agit directement sur l'esprit. Le libre arbitre existe dans la volonté médiate de Dieu, dans la possibilité pour les hommes de s'adapter aux lois de la nature, il n'est donc qu'extérieur; il n'existe pas pour la volonté directe de Dieu. Judas fut obligé d'être un parjure comme saint Paul d'être un saint. La liberté de chercher la paix intérieure et la faveur de l'Esprit-Saint n'existe que pour les élus; l'élu peut faire un mauvais usage de son libre arbitre en ne s'appliquant pas assez à sa rénovation.

Reprenant une comparaison d'Origène, il fait du Christ le fiancé, de l'Église la fiancée qu'il a conquise par son sang et gardée pure par sa mort; les élus sont les enfants de cette union.

Sans les rejeter complètement, Valdès dénie toute valeur aux sacrements lorsque la foi n'existe pas; le jeûne, la pénitence, la confession ne sont que des moyens de raffermir la foi, de tuer la chair. Le but du baptême est de rappeler aux hommes le contrat que Dieu a conclu avec eux par Jésus-Christ; il n'est que le signe extérieur de l'acceptation de ce contrat. Dieu, par le baptême, descend sur nous en nous permettant de croire plus facile-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment à la grâce, mais il n'a pas besoin du baptême pour sauver qui il veut. Pour la communion, il demande qu'elle soit rétablie dans sa forme primitive, telle que Jésus l'avait instituée. Le but de la communion est, selon lui, de « rafraîchir » la mémoire touchant la mort.

Juan de Valdès et son frère étaient de santé délicate, ce qui explique en partie leur ascétisme, leur détachement de la chair et leurs conseils sur ce point; leur penchant les porta au quiétisme par incuriosité ainsi qu'à la recherche de la clarté, clarté de l'expression et clarté des sentiments. Peut-être aussi que Valdès, qui avait fait son éducation en Espagne, y subit l'influence orientale qui y était prépondérante; on étudiait beaucoup les philosophes arabes et le néo-platonisme à Tolède; le besoin de lumière, le désir de se dégager de la matière, l'aspiration à une vie toute spirituelle qui dévorent Valdès, sont propres à la philosophie orientale. Les écrits d'Érasme, dont Valdès fut un ardent défenseur, avaient provoqué en Espagne une renaissance du christianisme; Valdès en profita.

Son action se prolongea longtemps sur les membres du cénacle qu'il réunissait autour de lui. Carnesecchi parlait avec ravissement, trente ans plus tard, du charme et du bienfait que chacun retirait des conciliabules de la Chiaia.

« Que deviendrons-nous à présent que Valdès est mort, écrivait Giacomo Bonfadio. Il était sans aucun doute dans ses actes, dans ses discours,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans toute sa conduite, un homme parfait. Avec une parcelle de son âme, il gouvernait un corps frêle et débile; avec le reste, qui était la majeure partie, avec son intelligence pure qui semblait détachée de son corps, il était transporté dans la contemplation de choses vraies et divines[1]. »

Ses œuvres, fort nombreuses, furent traduites d'abord en italien, ensuite en diverses langues.

Bernardino Ochino[2].

Parmi les propagateurs des doctrines et des revendications protestantes, nul n'exerça une plus grande influence en Italie que le moine Ochino.

Bernardino Ochino était fils de Domenico Tommasini qui habitait, dans la ville de Sienne, le quartier appelé l'Ocha ou Oca, d'où le surnom de l'Ochino donné plus tard au jeune homme. Il naquit en 1487, dit-on. Dès l'abord, sa grande ferveur se révéla; il entra très jeune dans l'ordre

1. *Lettore volgari di diversi nobili uomini*, Venise, 1545.
Un de ses disciples, Pomponio Angerio de Naples, qui s'était réfugié à Padoue, fut livré au pape et, comme il ne se rétractait pas, l'Inquisition le remit au gouverneur de Rome. Le pape remercia abondamment la République d'avoir, en ce cas, fait exception à la jurisprudence qu'elle avait établie.

2. Benrath, *Bernardino Ochino von Siena*, Leipzig, 1875. Paolo Negri, *B. Ochino*, Turin, 1912. Cantu, *Eretici*, vol. II, p. 29, Discorso XXIII. Antonio Caracciolo, *De Vita Pauli IV*, Cologne, 1612, p. 441. Articles de P. Piccolomini dans le *Bulletino Senese di Storia Patria*, années 1908 et 1910. Deux lettres inédites de B. Ochino publiées dans *Archiv. Soc. Rom. Storia Patria*, vol. XXVIII, p. 201 et suiv., par P. Piccolimini. B. Buchsenschutz, *Etude sur la vie et les œuvres de B. Ochino*, Thèse, Strasbourg, 1871.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des mineurs conventuels, mais en sortit quelque temps après pour aller étudier la médecine à Pérouse où il se rencontra avec le cardinal Giulio de Médicis, le futur Clément VII, qui le prit très vite en amitié. Il rentra ensuite dans son ordre et reçut des dignités; néanmoins, en trouvant la loi trop douce, il se fit admettre dans l'ordre des capucins qui venait d'être fondé; il en exagérait les austérités et menait une vie si exemplaire qu'en 1538 il devint général de l'ordre. Un séjour qu'il fit à Naples vers cette époque décida de sa destinée; la renommée de Valdès l'attira, il entra dans son cénacle et bientôt devint l'un de ses plus fervents disciples, bien qu'il ne partageât pas toutes ses idées; quand il prêchait, Valdès, à ce qu'on racontait, lui fournissait le texte de ses sermons[1]; sa renommée allait croissant; l'empereur Charles-Quint qui l'entendit à Naples en 1536, disait que « son inspiration et sa dévotion » étaient telles qu'il aurait fait pleurer des pierres; et l'évêque de Fossombrone écrivait à Annibale Caro : « Je viens d'entendre fra Bernardino qui est un homme exceptionnel; il m'a tant charmé que je lui ai dédié deux sonnets dont je vous envoie un[2]. » Pâle, portant une longue barbe blanche qui lui tombait jusqu'à la ceinture, ayant

1. Déposition de Carnesecchi dans son procès.

2. En même temps que Ochino, un de ses concitoyens, Giovanni Buzio, dit aussi Nollio ou Noglio, prêchait également à Naples dans l'église S. Lorenzo où il avait pour auditeurs beaucoup de moines et de prêtres. Le vice-roi le signala au Saint-Office. Il mourut à Rome en 1553.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les cheveux « aussi blancs que la neige », et cet air vénérable qui ajoute à la valeur des arguments l'autorité de l'expérience, son action était inouïe; il enflamma la ville; il lui fallait de l'argent, en moins de rien il obtint 5.000 ducats; le vice-roi Toledo s'inquiéta et consulta l'archevêque Francesco Carafa qui se borna à imposer au fougueux prêcheur de ne pas laisser d'incertitude dans ses paroles afin que ses auditeurs ne fussent pas amenés à les interpréter dans un sens favorable aux idées nouvelles. Bernardo, qui était fort habile, prêcha dans l'église S. Giovanni Maggiore de façon à dissiper tout soupçon d'hérésie, mais sans renoncer cependant à ses doctrines. D'ailleurs Ascanio Colonna, le frère de Vittoria, marquise de Pescara, prit vivement sa défense et écrivit en sa faveur, le 7 mai 1537, une lettre chaleureuse à Ambrogio Recalcati, le secrétaire favori de Paul III. Sa grande amitié pour Ochino lui valut même plus tard de devenir suspect aux yeux de l'Inquisition[1].

A Sienne, l'enthousiasme de la foule fut tel que ceux à qui il était impossible de pénétrer dans l'église où il prêchait, montaient sur le toit et en arrachaient les tuiles pour pouvoir l'entendre. Quand il voulut s'éloigner, le conseil communal lui députa quatre de ses membres pour le conjurer de prolonger son séjour et de prêcher encore soit dans la cathédrale, soit dans le palais com-

1. Tacchi-Venturi, *Storia della Compagnia di Gesù...*, p. 501.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

munal, « car il était bon et utile aux âmes que ledit frère Bernardino continuât encore quelque temps à enseigner (21 juin 1539)[1]. Mais Ochino était ambitieux de répandre partout ses idées et aussi de défendre l'ordre des capucins; il parcourut la Toscane, s'en fut à Pérouse et à Florence; partout il fut accueilli avec transport; Vittoria Colonna qu'il avait connue à Naples, était devenue la plus passionnée de ses disciples; elle lui ménagea une rencontre avec le cardinal Bembo; ces deux hommes si différents d'humeur, d'éducation, de but et de vie, l'un érudit et puriste, soucieux

1. Actes de la Balia pour amener à Sienne et y retenir Ochino (Piccolomini, *Bull. Senese di Storia Patria*, an. XVII, 1910).

Doc. I. Le consistoire siennois prie le pape Paul III d'autoriser Ochino à séjourner à Sienne (27 juin 1539).

Doc. II. Résolutions de la Balia pour attirer Ochino (7 août 1540).

Doc. III. Rapport sur ce qui a été convenu avec Ochino (21 août 1540).

Doc. IV. Autre rapport (6 septembre 1540).

Doc. V. Nouvelles négociations (12 décembre 1540).

Doc. VI. Alfonso d'Avalos s'excuse auprès de la Balia de rappeler Ochino (26 janvier 1541).

Doc. VII. Alfonso d'Avalos prie chaudement Ochino de venir prêcher, à Milan, le carême (26 janvier 1541).

Doc. VIII. Le cardinal Cervini communique aux Siennois la réponse du pape concernant Ochino (28 janvier 1541).

Doc. IX. Informations relatives aux négociations engagées à Rome en vue d'obtenir Ochino pour le carême de 1542 (13 juin 1541).

Doc. X. La Balia invite Ochino à prêcher dans sa patrie l'Avent de 1541 (8 novembre 1541).

Doc. XI. Résolutions de la Balia pour attirer Ochino (26 avril 1542).

Doc. XII. La Balia charge Lattanzio Tolomei d'agir auprès de Paul III, afin qu'il permette à Ochino de prêcher à Sienne le carême de 1543 (18 mai 1542).

Doc. XIII. Réponse de Tolomei (20 juin 1542).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de nuances et de belle latinité, humaniste dans l'âme et un peu païen, l'autre impétueux, n'ayant d'autre souci que celui de ses doctrines et tout occupé des intérêts de son ordre, se comprirent pourtant à merveille et Bembo tout au moins fut séduit; c'est à Venise qu'ils s'étaient vus et Bembo écrivit aussitôt à la marquise : « Notre frère Bernardo, que je veux désormais appeler mien comme votre Altesse l'appelle sien, est adoré ici ; hommes et femmes le portent aux nues. » Outre Vittoria Colonna, la comtesse de Camerino, Caterina Cibo à laquelle il dédia ses *Dialogues,* et d'autres femmes encore s'étaient éprises de sa parole convaincante et sincère; sa fascination était sans bornes. Il avait inauguré une nouvelle façon de prêcher; tandis que les moines parlaient longuement, avec emphase et en se livrant à une mimique désordonnée et à des pratiques parfois ridicules, Ochino faisait des sermons concis, pleins d'un sentiment profond mais non exubérant, s'inspirant, comme il le dit, uniquement de l'amour de Dieu. Aussi, partout où il passait, c'était un réveil des esprits; ses sermons provoquaient d'ardentes discussions sur les Écritures, sur la foi, des méditations sur l'Évangile.

Il allait souvent pieds nus, par les mauvais chemins, mendiant de porte en porte, s'exposant aux intempéries, couvert d'une tunique grossière. « En vain, dit-il, je cherchais à mortifier mon corps par des jeûnes et des prières; enfin je lus l'Écriture et mes yeux s'ouvrirent; Christ me révéla trois

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

grandes vérités : que le Seigneur, en mourant sur la croix, satisfit pleinement à la justice du Père et acquit le Ciel à ses élus, que les vœux religieux sont une invention humaine, que l'Église de Rome est abominable aux yeux de Dieu. »

La transformation de ses idées ne s'était opérée que très lentement; il ne se détacha de l'Église romaine que tard. Comme tant d'autres il s'imagina jusqu'au dernier moment qu'il servait l'Église. Sa grande occupation fut longtemps la défense de l'ordre des capucins dont à plusieurs reprises il avait été nommé général, et ceux-ci tenaient pour Rome. Vittoria Colonna l'aida beaucoup dans cette affaire. Cependant il s'éloignait de plus en plus des idées orthodoxes; il mettait en doute le purgatoire, l'efficacité des jeûnes, la vertu des indulgences; sa dialectique était fine, spirituelle, quelquefois pleine d'imprévu. C'est ainsi qu'il tirait d'un passage de saint Augustin une signification opposée à celle qu'on lui avait toujours attribuée. En donnant le sens interrogatif aux paroles : *Qui fecit te sine te, non salvabit te sine te,* il en faisait un argument en faveur de la prédestination. Celui qui t'a fait sans toi ne peut-il te sauver sans toi?

Ochino n'en restait pas moins très soumis au pape; ses lettres de l'année 1540 en témoignent; en 1541 il fit imprimer quelques-uns de ses sermons; on les lut à Venise et ce fut cause qu'il y fut rappelé. Le pape lui donna l'autorisation d'y aller prêcher, mais ses paroles parurent suspectes au nonce qui lui demanda de les expliquer; Ochino

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sut, cette fois encore, se tirer d'affaire; l'année précédente Giulio Terenziano, moins heureux que lui, avait été jeté en prison; il fit allusion à son infortune dans un de ses sermons, disant : « O reine de la mer, si tu envoies aux galères ceux qui t'annoncent la vérité, comment éclatera-t-elle jamais? Que ne peut-elle se manifester librement, combien d'aveugles retrouveraient la vue! » C'est pourquoi le nonce peu après le suspendit, mais les Vénitiens protestèrent si violemment qu'au bout de trois jours, il dut l'autoriser à reprendre le cours de ses prédications (1542). Le carême fini, Ochino se rendit à Vérone où il réunit quantité de capucins de la province et leur enseigna à expliquer les épîtres de saint Paul. Une femme de grande intelligence, Angelica Negri di Gallarate, qui l'entendit prêcher alors, prédit son abjuration à brève échéance. De fait Ochino penchait de plus en plus vers les idées nouvelles; il se détachait des pratiques de l'Église catholique; un de ses moines lui dit : « En voulant vous priver de la prière, vous me rappelez un cavalier qui se risquerait à cheval sans étrier; prenez garde à la chute. » A quoi il répondit que celui-là ne cesse de prier qui ne cesse de bien faire.

Sous prétexte que ses occupations l'absorbaient, il demanda au souverain pontife de le dispenser de la messe; il fréquentait des hérétiques et lisait des livres défendus. Vittoria Colonna restait cependant en correspondance active avec lui à cause de l'affaire des capucins, et Tullia d'Aragona que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'on disait fille d'un cardinal et qui, au repentir près, n'était pas sans ressemblance avec Marie-Madeleine, lui dédia un de ses nombreux sonnets qui faisaient l'admiration de l'Italie :

Bernardo, tu pouvais te contenter d'avoir
Par les douces paroles dont la nature t'accorda la faveur,
En ce pays où le roi des fleuves roule des ondes plus claires,
Allumé dans les cœurs le désir des œuvres éternelles.
. . . . . .
Serait-ce humilité ou bien arrogance
Que de nous priver du libre arbitre, le plus beau don
Que Dieu nous fit à la création[1].

En effet, Ochino acceptait maintenant que l'une des conséquences de ses doctrines était de supprimer le libre arbitre, et cela montre à quel point ses doctrines différaient déjà de celles de Rome. Le pape le manda auprès de lui[2]; on répandit le bruit que c'était pour le nommer cardinal; cependant Ochino hésitait, il consulta Giberti, évêque de Vérone, qui le renvoya au cardinal Contarini à Bologne, mais le cardinal était très malade et ne lui dit que ces paroles : « Priez Dieu pour moi et faites un bon voyage[3]. » Ochino s'en fut donc trouver Pietro Martire Vermiglio à Florence ; celui-ci était alors complètement converti au protestantisme et très

1. *Le Rime di Tullia d'Aragona*, Bologne, 1891, p. 39.
2. La lettre par laquelle le pape l'invitait à venir à Rome « afin de l'entretenir de certains faits relatifs aux moines de son ordre et des remèdes à apporter à la religion », est du 15 juillet 1540.
Le 27 juillet, le pape renouvelait l'invitation. Ces deux lettres ont été publiées par Piccolomini, p. 299 et suiv.
3. Il mourut effectivement presque aussitôt, le 24 août 1542.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

hostile par conséquent au Saint-Siège, et il conseilla vivement à Ochino de ne pas se mettre entre les mains du pape, lui rappelant ces paroles du Sauveur : « Si vous êtes persécuté dans un pays, fuyez dans un autre[1]. » Ochino se rendit à Sienne pour y rencontrer une dernière fois ses amis et revint à Florence d'où il écrivit à Vittoria Colonna pour l'informer de sa résolution de quitter l'Italie. « Je suis venu ici, lui disait-il, avec l'intention de me rendre à l'appel du pape, mais beaucoup me le déconseillèrent car j'aurais dû, ou nier le Christ ou être crucifié. Je n'ai nulle intention d'aller volontairement à la mort. Le Christ m'a enseigné à fuir. Que ferais-je en Italie? Prêcher le Christ en patois, à mots couverts? Si l'apôtre Paul était à ma place, je suis persuadé qu'il ferait comme moi. Le Théatin[2] et bien d'autres disent sur moi de telles choses qu'ils n'y ajouteraient rien si j'avais crucifié le Christ. J'aurais voulu avoir votre avis et celui du cardinal Polo. Priez Dieu pour moi. » Cette lettre est du 22 août 1542[3].

La duchesse de Camerino, Caterina Cibo, lui fournit les moyens de traverser les Apennins en compagnie de trois autres moines qui, comme lui, avaient définitivement abandonné le froc. Ochino et sa petite troupe gagnèrent donc Ferrare où Renée de France les reçut; elle donna pour

1. Il faisait allusion à saint Mathieu (x, 23) : « *Cum autem persequentur vos in civitate ista, fugite in aliam.* »
2. Carafa, évêque de Chieti (Theato), plus tard Paul IV.
3. *Carteggio di V. Colonna*, E. Ferrero et G. Muller, Turin, 1889, p. 247.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

compagnon et pour guide à Ochino un moine, fra Mariano, auquel il persuada qu'il se rendait chez les hérétiques poussé par le désir de les convaincre ; du moins, c'est ce que fra Mariano raconta plus tard ; comme le moine savait l'allemand et le français, ayant été soldat, il put sans encombre conduire Ochino à Genève[1] par Mantoue, la vallée du Pô et Aoste[2]. En septembre 1542, Calvin annonçait à Viret son arrivée : « Nous avons ici un Siennois d'aspect vénérable, qui pourra être très utile s'il parvient à apprendre la langue ; son départ a beaucoup ému l'Italie[3]. » De fait, ce fut une grande

1. Les fugitifs italiens luthériens gagnaient Genève, encore que ce fût une ville calviniste, soit parce qu'ils y retrouvaient ces institutions démocratiques, auxquelles ils étaient accoutumés dans les républiques italiennes, soit qu'ils eussent plus confiance dans les habitants. Le cas d'Ochino est caractéristique, car à Ferrare il se trouvait bien plus près de la frontière allemande.

Il se fonda à Genève une petite communauté italienne formée de gens de qualité et intelligents, différente de tendances et d'esprit de la communauté française. Voir J.B.G. Galiffe, *Le Refuge italien...*, Genève, 1881. Pièces relatives à l'Eglise italienne de Genève, Genève, Archives Nationales, cote 1477 bis. Alfred Covelle, *Le Livre des bourgeois de l'ancienne Genève*, 1897. Calvin expulsa un certain nombre d'Italiens qui professaient des idées contraires aux siennes, entre autres Simone, Biandrata, Alciati.

2. E. Solmi, *La fuga di B. Ochino*, dans *Bull. Senese di Storia Patria*, vol. XV, Sienne, 1908. Paolo Negri, *B. Ochino*, Turin, 1912.

3. Opera, vol. XI, col. 447. En décembre, il écrivit plus longuement à Bullinger : « Venit in Augusto ex Italia Capucini ordinis... Senensi ad austerius vitæ genus monachus vasti corporis Hieronymus cuculla et monstrifera veste adhuc tutus, cupiens dicebat se libros meos in Italia adeoque in ipsa Urbe Neapoli legisse nunc autem persequntione pontificis pulsum ad me confugisse, conferendi de multis causa... Deprehendo virum esse satis doctum et integerrimum alias. Quum vero itaque per mensem fere aluissem miserum, literis commendatum et viatico instructum misi Curiam si forte hominis italicæ linguæ periti aliquis foret in ministerio evangelico usus... Interna dum ille abest venit primo Cœlius qui-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

stupeur dans toute la péninsule et pour beaucoup une profonde désolation, quand on apprit que le prédicateur tant écouté et dont la foi n'avait paru suspecte qu'aux plus clairvoyants, venait de passer dans le camp des réformés; le pape voulut tout d'abord supprimer les Capucins; nombre d'entre eux firent pénitence, quelques-uns subirent des condamnations[1].

De Genève, Ochino adressa une lettre d'une extrême prolixité aux membres du conseil communal de la ville de Sienne où il avait laissé tant de disciples: il y expose le fond de sa doctrine et ses idées principalement sur la justification « dont dépend, dit-il, le salut de la véritable Église du Christ et la ruine du règne de l'antéchrist ». Il définissait en ses termes sa foi :

« Je crois et je confesse avec Paul (Épître aux Romains, VIII) que les hommes étant, par le péché de leur premier père, fils de la colère et de la damnation, morts et impuissants à se relever et à se réconcilier avec Dieu, le Christ, notre Justice, envoyé par son Père éternel, en s'attribuant les crimes de ses élus et en s'offrant pour eux à la croix, a satisfait pleinement et tout à fait apaisé la colère divine; bien plus, adoptés comme fils de son père éternel et devenus ses héritiers, riches de tous les trésors divins, et tout cela par la grâce de Dieu et

dam Secundus, in latinæ et gracæ linguæ doctissimus et in pietate ac omni litterarum genere peritissimus. » CALVINI *Opera*, vol. XI, col. 419.

1. SPONDANUS (H. DE SPONDE), *Annales Eccles.*, ad an. 1547, n. 22.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sa miséricorde, sans qu'ils méritent et sans qu'ils fassent une œuvre quelconque, dignes de cette grâce. Donc, ce n'est pas parce que les élus ouvrent les yeux et connaissent Dieu qu'ils vont à lui et opèrent des œuvres saintes, mais parce que le Christ les a choisis par grâce gratuite... Je crois et je confesse qu'il n'y a et n'y aura au monde qu'une religion vraie, pieuse et sainte qui est celle du Christ et qui consiste à croire sincèrement et avec force que nous sommes complètement lavés et absous de tous péchés par le Christ. » Cette lettre eut un grand retentissement; elle fut traduite en français l'année suivante sous le titre : Epistre aux magnifiques seigneurs de Sienne... avec une épistre à Mutio justinopolitain par laquelle il rend aussi raison de son département d'Italie... translatée de la langue italienne. »

Un de ses compatriotes, le fameux polémiste Catarino Politi de Sienne, adressa de Rome, le 5 janvier 1543, une lettre au conseil de Sienne, pour menacer la ville des pires calamités et de la damnation éternelle si on y prêtait l'oreille aux paroles de fra Bernardino et lui promettre la clémence de Dieu si on y résistait; en décembre 1544, il publia une véhémente réfutation des doctrines d'Ochino[1].

1. On a donné plus haut l'analyse de ce factum. Girolamo Muzio de Capodistria raconte que, se trouvant à Bâle et cherchant chez les libraires quelque volume à acheter, il était tombé sur les *Prédications d'Ochino* en italien et y avait rencontré tant de falsifications de l'Ecriture et des Pères, tant de propositions fausses, qu'il s'était aussitôt imposé d'en faire une réfutation générale; ce fut l'origine du pamphlet *Le Mentite Ochiniane*, dédié au cardinal de Mantoue, Ercole Gouzagna et publié en 1551.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ochino fonda à Genève la première Église italienne; en même temps il publiait force libelles contre l'Église romaine et contre le pape Paul III; il lui reprochait de croire à l'astrologie et à la nécromancie, d'avoir été élu par simonie, d'avoir vendu des emplois et la justice et de ne pas s'être opposé à la décoration de la chapelle Sixtine par Michel-Ange.

Ochino ne put s'accommoder longtemps du joug que Calvin faisait peser sur Genève; maintenant qu'il avait revendiqué son indépendance, il la lui fallait tout entière; il quitta donc ce refuge, s'en allant à pied selon sa coutume, et emmenant avec lui sa femme, car il s'était marié. Dans le vingtième de ses Trente Dialogues, lequel est consacré à la polygamie, il soutient que si l'on demande à Dieu avec sincérité le don de continence et que Dieu ne l'accorde pas, on a le droit de prendre même une concubine, car si l'on fait ce que Dieu pousse à faire, à la condition que l'on se soit bien rendu compte que c'est par un instinct divin, « on ne pèche pas; on ne saurait errer en obéissant à Dieu ».

Ochino commença à parcourir l'Europe professant des idées de plus en plus hétérodoxes; il alla à Bâle puis à Strasbourg où il rencontra Pietro Martire qui avait fui l'Italie presque en même temps que lui; il professa à Augsbourg en 1545[1]; il passa en Angleterre où il prêcha et fit un cours à Londres (1547-1553); obligé de quitter le pays quand la reine Marie

1. Massarelli *Diarum*, dans St. Ehses, *Concilii Tridentini*, Fribourg, 1904, vol I, p. 302.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

monta sur le trône, il revint à Bâle et se rendit de là à Zurich (1554-1563). Dans cette ville, il devint le chef de la petite église réformée qu'y avaient composée les réfugiés italiens de Locarno. Mais il fut accusé de partager les doctrines des anti-trinitaires et de répandre des idées contraires à celles de Zwingle; il dut se rétracter; peu après, il attaquait en chaire Zwingle et publiait son livre intitulé *Labirinti*, ce qui amena le sénat zurichois à l'exiler; au cœur de l'hiver et malgré ses soixante-seize ans, il dut quitter la ville; après bien des détours, il gagna Cracovie; ses Trente Dialogues sont de cette époque (1563); on l'accusa d'y avoir approuvé et défendu la polygamie par complaisance pour les souverains qui l'avaient secouru ou dont il espérait quelques bienfaits, en sorte qu'il dut fuir encore. Ses quatre fils l'avaient accompagné ainsi que deux filles; il perdit celles-ci et deux fils de la peste; lui-même en mourut à Schlakan, en Silésie, vers la fin de l'année 1564.

Vermiglio (*Pietro Martire*[1]).

La carrière de Pietro Martire a bien des ressemblances avec celle d'Ochino, encore qu'elle soit moins éclatante; tous deux furent d'admirables prêcheurs dont l'action s'exerça dans les mêmes lieux.

1. CANTU, *Eretici*, vol. II, p. 69. AMANTE, *Giulia Gonzaga*, p. 276. BAYLE, *Dict.*, éd. 1820, vol. X, p. 344. CHARLES SCHMIDT, *Vie de Pierre Martyr Vermigli*, Strasbourg, 1835.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Vermiglio, que son père avait voué à Pierre martyr[1] et qui, pour cette raison, fut surtout connu sous le nom de Pietro Martire, naquit à Florence en septembre 1500; son père Stefano et sa mère, Maria Fumantina, étaient de bonne naissance; comme il montrait des dispositions pour les humanités, son père le fit entrer dans le couvent S. Agostino près de Fiesole qui possédait une belle bibliothèque classique, don des Médicis; de là il passa dans le couvent S. Giovanni di Verdara, à Padoue, où il demeura huit ans, se préparant à suivre les cours de l'université; quand son instruction philosophique eut été achevée, il alla à Bologne apprendre l'hébreu afin de pouvoir mieux pénétrer le sens des Écritures. Son éloquence commençait à se révéler; l'ordre des frères prêcheurs l'admit dans son sein et il prêcha à Brescia, à Bologne, à Mantoue, à Venise et même à Rome; comme tant d'autres qu'un désir d'investigation et de réformation avait envahi, il commentait de préférence les épîtres de saint Paul; sa parole était entraînante, on la considérait comme édifiante et celui-là était réputé mauvais chrétien qui n'assistait pas à ses sermons. Les honneurs et les responsabilités lui vinrent; devenu abbé d'un monastère de Spolète, il eut pour mission d'y rétablir la discipline ainsi que dans les couvents de la ville; trois ans lui suffirent pour mener cette œuvre à bien; alors on le char-

1. Parce que tous les enfants mâles qu'il avait eus précédemment étaient morts en bas âge.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gea de la même mission à Naples, dans le grand couvent de S. Pietro ad Ara, dont il fut nommé prieur. Cependant le profond attachement qu'avait eu son père pour Savonarole l'avait amené à le prendre comme modèle; sa hardiesse lui plaisait; ses invectives contre la papauté lui avaient appris à en connaître les défaillances. Alors se produisit l'événement qui, de même que chez tant d'autres, décida de sa vocation; les *Commentaires sur les Évangiles* de Bucer (*Enarrationum in Evangelia... libri duo*), parus à Strasbourg en 1527 et traduits en italien sous le pseudonyme de Arezzo Felino, comme on l'a dit, lui tombèrent sous les yeux ainsi que l'ouvrage de Zwingle sur *La Vraie et la fausse religion* (mars 1525) et d'autres ouvrages conçus dans le même esprit. Cette lecture accrut ses hésitations et son trouble; ses entretiens avec le poète Flaminio hâtèrent sa conversion; il voulut entendre Valdès et Valdès était un charmeur; le ton de ses prédications devint proprement hérétique; commentant dans l'église S. Pietro à Naples le passage de la première épître de saint Paul aux Corinthiens où il est dit : « Si l'ouvrage de quelqu'un est brûlé, il en souffrira la perte; il ne laissera pas néanmoins d'être sauvé, mais comme en passant par le feu » (III, 15), passage qui servait aux théologiens de preuve à l'appui de l'existence du purgatoire, il n'eut garde d'en tirer pareille conclusion; d'aucuns en furent scandalisés; les théatins le dénoncèrent au vice-roi qui lui interdit la prédication, mais il en appela

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à Rome et, grâce à l'intercession des cardinaux Pole et Bembo et de Giulia Gonzaga, le Saint-Siège lui donna gain de cause. Bien plus, il eut la charge importante de visiter tous les couvents de son ordre en Italie; le cardinal Gonzaga, qui était protecteur de l'ordre, lui prêta son appui en sorte qu'il put réformer les nombreux abus qui s'y étaient introduits; d'ailleurs les fièvres l'avaient obligé à quitter Naples. Cependant il cachait de moins en moins ses sentiments; à Lucques, où il était prieur de S. Frediano, il appela, pour instruire les jeunes gens qui se destinaient à la cléricature, des professeurs de latin, de grec et d'hébreu auxquels il recommandait d'expliquer bien clairement le texte des Écritures et surtout celui des psaumes; dix-huit moines furent ainsi acquis aux idées nouvelles qu'ils répandirent aux environs. Le pape se trouvait précisément alors à Lucques pour y conférer avec Charles-Quint; le cardinal Contarini, qui revenait du colloque de Ratisbonne, vint le saluer; il se rencontra avec Pietro Martire et il se plut à causer avec lui de tout ce qu'il avait entendu à cette occasion touchant la Réforme; le bruit de ces entrevues vint jusqu'à Rome et l'évêque de Lucques, le cardinal Guidiccioni, écrivit à la Seigneurie pour se plaindre de son indulgence envers les propagateurs des erreurs hérétiques, sans toutefois citer de nom. Mais Pietro Martire se sentit visé d'autant qu'il venait d'être mandé devant un chapitre général de son ordre convoqué à Gênes;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de concert avec quelques coreligionnaires compromis comme lui, Lacize, Trebellio, Terenziano, et avec l'aide d'un noble lucquois, Cristoforo Brenta, il s'éloigna de Lucques; à Florence il vit Ochino qui se trouvait dans une situation analogue et lui persuada de suivre son exemple; le précédant de deux jours, il gagna Genève et Zurich par Bologne, Ferrare et Vérone (1542)[1]; on accueillit ce transfuge avec joie, mais il resta peu à Zurich et alla s'établir à Strasbourg où il passa cinq ans; c'est là qu'il composa, en 1546, son *Catéchisme* ou *Exposition du Symbole apostolique*[2]; son long commerce avec les classiques et principalement avec Aristote[3] lui donnait une clarté d'exposition et une concision de style qui valurent à ses ouvrages un grand succès. Cependant il continuait à demeurer fort attaché à ses disciples lucquois : « Que ne suis-je encore au milieu de vous, leur écrivait-il, pour me lamenter avec vous! Que si votre péril augmente, il vous reste le recours des faibles, ainsi que d'aucuns

1. Bucer écrivait à Calvin en octobre 1542 : « Advenit ex Italia vir quidam græce, hebraice et latine admodum doctus et in scripturis feliciter versatus, annos natus quadraginta quatuor, gravis moribus et judicio acri, Petro Martyre nomen est. »

(CALVIN, *Opera*, vol. XI, col. 456.)

Bullinger écrivait en décembre : « En venit Petrus Martyr. quatuor advectus, quod dici solet, equis pulsus et ipse Italia... Habuit socium itineris Paculum quemdam virum doctissimum. »

(*Ibid.*, col. 480.)

2. *Encyclopédie des sciences religieuses*, Paris, 1580, vol. VIII, p. 762.

3. Il composa un commentaire sur l'*Ethique*, Zurich, 1563.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'appellent, recours qui me semble, à moi, une marque de prudence, la fuite. Voyez l'exemple de ceux d'entre vous qui ont fui ; ils sont toujours les fidèles champions du Christ, ils veulent avec leur sang aplanir la voie de l'Évangile en Italie. » Étrange affirmation assurément, car c'était précisément, à ce qu'il semble, pour le ménager qu'ils avaient quitté le pays. Autour de lui s'était formé une petite église composée de moines réfugiés. De même que ceux qui, comme lui, avaient passé les monts, il se maria; il se maria même deux fois, d'abord avec Catherine Dammartin de Metz, puis (1558) avec Caterina Merenda, peut-être parente de cet Appolonio Merenda dont Carnesecchi fait mention dans l'un de ses interrogatoires[1].

En ce qui concernait l'Italie, le rôle de Pietro Martire était fini, mais ailleurs il joua un personnage important; appelé en Angleterre par l'archevêque de Canterbury, Granmer, en même temps qu'Ochino, il professa à Oxford et ailleurs, soutint devant des délégués du roi une controverse contre trois théologiens sur la présence réelle et la transsubstantiation, et le grand chancelier de l'Université le déclara vainqueur. Quand le roi Edouard VI mourut, en 1547, et qu'avec le règne de Marie Tudor commença une réaction catholique, Pietro Martire fut emprisonné ; il n'obtint la liberté qu'en prouvant que le roi l'avait appelé et regagna le continent non sans danger. Son humeur

1. Cf. *Defensio... libellos duos de Cœlibatu Sacerdotum...*, Bâle, 1559.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

un peu agressive le portait à attaquer ceux qui ne pensaient pas comme lui; il disputa avec Luther sur la cène, avec Brenz sur l'ubiquité, avec Bibliander sur le libre arbitre; il combattit les unitaires de Pologne; sans cesse il était en lutte; ses compatriotes établis à Genève ne lui laissaient, écrivait-il à Luther, ni un jour ni une nuit de repos; jusqu'à son dernier jour, il s'occupa de réfuter des erreurs; dans son délire, au moment de mourir, il argumentait contre Brenz. Il trépassa le 12 novembre 1562 à Zurich[1]. Ses louanges furent abondamment célébrées en vers grecs et latins. D'aucuns mirent ses œuvres au-dessus de celles de Calvin.

Vergerio[2].

Pier Paolo Vergerio est, avec Ochino, un des exemples les plus intéressants de ces carrières

1. Une grande partie de ses livres fut acquise en 1565 par l'Etat genevois et se trouve aujourd'hui dans la Bibliothèque publique. Voir à l'appendice un résumé de la liste de ses livres.

2. CANTU, *Eretici*, vol. II, p. 104, *disc.* XXVII. G. BUSCHBELL, *Reformation in Italien*, p. 103, chap. VI. ADOLPHE-CHARLES SIEGFRIED, *La Vie et les Travaux de Vergerio*, Thèse, Strasbourg, 1857. D. BERTI, *Di G. Valdes e di Elcuni suoi discipoli*, Rome 1878., *Discours latin de Jean de La Casse contre P. Vergerio*, dans ADRIEN BAILLET. *Jugements des savants sur les ouvrages des principaux auteurs*, Paris, 1725, vol. VII. FERRAI, *Il Processo di P. P. Vergerio*, dans *Archiv. Stor. Ital.*, vol. XVI, XVII, 1885. G. DE LEVA, *Stor. Doc. di Carlo V*, Venise, 1873-1874, vol. III, p. 408 et vol. IV, p. 117. FR. HUBERT, *Vergerio publizist Thätigkeit*, Göttingue, 1893.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ecclésiastiques commençant dans un grand attachement au Saint-Siège et s'achevant en lutte acharnée contre lui. Ce ne fut ni par dépit qu'il agit ainsi, ni par ambition déçue, ni par désir de s'affranchir d'un joug importun, mais par un sentiment désintéressé de l'utilité d'un changement dans les conceptions religieuses et les pratiques du clergé.

Les Vergerio ou Verzerio étaient une famille noble de Capo d'Istria dont quelques membres s'étaient illustrés; si elle portait un chou dans ses armes, c'est que dans certaines régions d'Italie, ce légume s'appela Verza.

Pier Paolo avait étudié à Padoue et reçu le doctorat en 1518; il était devenu juge à Vérone, puis professeur à l'université de Padoue, quatre ans seulement après en être sorti; peu après il était avocat à Venise; en 1526, il avait épousé Diana Contarini qui ne tarda pas à mourir (1527)[1]; alors il se décida à entrer dans la carrière ecclésiastique qu'il avait songé à embrasser à son entrée dans la vie, ainsi que l'avait fait son frère Gio. Battista.

Un moine, le baron Burchard von Schenk, qui joua un rôle important en Allemagne dans la Réformation, le pria de porter de sa part à l'électeur palatin, Frédéric le Sage, un certain nombre de reliques. Frédéric en était grand amateur, moins, ce semble, par piété que par goût de

1. Son testament est daté du 23 avril 1527. Voir Ferrai, *Archiv. Stor. Ital.*, ser. IV, vol. XV, p. 201 et vol. XVI, p. 25 et 153.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

collectionneur; il se plaisait à les enfermer dans des coffrets de nature variée, en bois, en verre, en ivoire, en pierre dure. Schenck pensait d'autre part que le jeune homme serait recherché dans les universités allemandes « car, en droit et en belles-lettres, il était le meilleur parmi ses condisciples ». Malheureusement, à la suite des prédications de Luther, le produit des indulgences avait beaucoup baissé dans les États de l'électeur et la part qu'il en touchait se trouvait fort réduite, en sorte qu'il dut songer à retrancher quelque chose sur ses dépenses; il choisit de renoncer à ses reliques et chargea son représentant de les vendre sur place le mieux qu'il pourrait. Vergerio n'eut, par suite, plus de raison d'aller en Allemagne, mais il était entré en relations, en vue de son voyage, avec des savants et des écrivains allemands et ce premier contact devait avoir pour lui des suites redoutables. Il vint à Rome où il pensait utiliser ses talents qui étaient grands; en effet, le cardinal Contarini se l'attacha et le pape Clément VII, qui avait reconnu en lui d'éminentes qualités diplomatiques, le choisit pour remplacer l'évêque de Reggio comme représentant du Saint-Siège auprès de l'empereur; il s'agissait de le déterminer à prendre ouvertement parti contre les protestants et à venir en aide aux partisans de l'Église romaine. L'ardeur de Vergerio était extrême; il déclarait dans une lettre datée du 18 mars 1534, qu'il avait abandonné ses occupations et sa carrière pour s'adonner au service du Saint-Siège et que, ne dût-il recevoir

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aucune récompense, le Christ le dédommagerait. Au sénat vénitien, il montrait l'Allemagne, jadis unie et prospère, maintenant dévastée par des guerres intestines depuis que Luther y avait répandu ses hérésies; il le mettait en garde contre la propagation des livres hérétiques et surtout contre un traité de cent pages environ intitulé *Correzion del Stato Christiano,* que venait de composer un moine vénitien réfugié à Augsbourg dont le nom était inconnu, « ouvrage plein de gravelures et d'hérésies, dit-il, et digne de Luther et de sa bande de barbares, ennemis de l'Italie et du Christ ». A Carnesecchi, il écrivait que Trieste regorgeait de protestants et que si l'on n'y mettait bon ordre, l'Istrie et l'Italie elle-même seraient en grand danger.

Sur ces entrefaites Clément VII mourut, mais le nouveau pape, Paul III, envoya Vergerio à Vienne afin d'y mener les négociations relatives à la réunion du concile et d'y offrir la couronne d'Angleterre à qui voudrait la prendre. Ce fut au cours de ce voyage qu'il eut avec Luther un colloque fameux que les contemporains se sont plus à raconter de façons diverses et dont il a donné lui-même une version où la violence l'emporte assurément sur la sincérité. Il se trouva en présence de Luther, raconte-t-il, un peu par hasard, à Wittenberg, en novembre 1535; Vergerio était à table quand le représentant du duc électeur de Saxe lui amena Luther; Vergerio lui attribue cinquante ans; en fait, il en avait alors cinquante-deux; mais il n'en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

paraissait, ajoute-t-il, que quarante : il était assez corpulent, parlait « sans trop de rudesse quoique Allemand » et en trop mauvais latin pour que, dit-il, les livres qui circulaient sous son nom et dont la langue est châtiée et parfois même éloquente, fussent réellement de lui. Ses yeux étaient louches, ardents, mobiles, « pleins de la rage et de l'ardeur dont il était animé ». Il portait des bagues, un gros bijou en or suspendu au cou, un bonnet de prêtre, des vêtements de velours et de satin garnis de fourrures. A en croire Vergerio, leur conversation tourna bien vite à l'altercation, du moins de son côté ; il fut question de la réunion du concile que Luther affirma ne pas redouter ; à son tour, il s'emporta à ce sujet et dit : « *Hoc quod exit ab ore meo non est ira mei sed ira Dei.* Ce qui sort de ma bouche ne vient pas de ma colère, mais de celle de Dieu. »

Si cette lettre ne reproduit guère, à ce qu'il semble, la véritable pysionomie de l'entrevue, elle montre du moins dans quel état d'esprit se trouvait alors Vergerio ; il ne l'écrivit d'ailleurs que quelque temps après, à son arrivée à Dresde ; elle est adressée à Recalcati et datée du 12 novembre 1535. Vergerio fut toute sa vie un passionné ; il tenait de ses ancêtres istriens.

Le 22 janvier 1536, le pape adressait à l'empereur un bref pour lui annoncer le retour de Vergerio et lui témoigner la joie qu'il avait eue à lui voir réussir la mission dont il l'avait chargé relativement au concile. Il lui vantait en même

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

temps la vertu et la loyauté de son représentant[1].

En mai suivant (1536), Vergerio fut nommé évêque de Modrus, en Croatie; il n'avait encore aucun ordre; son frère, l'évêque Gio. Battista, le sacra prêtre et évêque le même jour; le 6 septembre, il devenait évêque de Capo d'Istria, sa patrie. Dans son pamphlet intitulé *Retrattazioni* et adressé à « sa patrie », pamphlet qu'il publia en 1556, il fait avec son exagération coutumière un récit détaillé de toutes les cérémonies qu'il accomplit alors, le cœur plein d'onction.

« Quand je fus créé évêque par le pape Paul III, dit-il, j'étais tout à fait aveugle et je ne savais pas du tout ce qu'était le Christ; bien plus, j'avais en vive haine et je persécutais tous ceux en qui je remarquais cette sainte connaissance que Dieu m'a depuis accordée par sa miséricorde. Donc lors de mon entrée (ne parlons pas des autres vanités, pompes et dépenses inutiles qui furent faites), au moment où je sortis de la barque, on me présenta incontinent cette superstition de l'eau appelée sainte, l'encens et une croix d'argent; quand j'eus été aspergé et enfumé, je m'agenouillai et adorai ces objets. Ce fut une idolâtrie... J'ai fait un beau commencement!... Loué soit Dieu quand vint le temps prescrit par sa Majesté; il m'a donné la connaissance de son fils Jésus-Christ et j'ai su que j'avais commis une mauvaise action, et je me suis repenti et je supplie ma patrie de considérer cette

1. *Archiv. Vat.*, Arm. 41, vol. I, n. 95.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

action comme abominable. » Puis il raconte le baptême d'une cloche.

« Je fus appelé à baptiser une cloche; après que je lui eus fait prendre de ma main un bain dans de l'eau enchantée et qu'on l'eût essuyée soigneusement avec un linge neuf, je traçais avec de l'huile exorcisée quatre croix à l'intérieur et avec d'autre huile sept croix à l'extérieur, puis je l'enfumai d'encens et d'autres odeurs, lui donnant ainsi le pouvoir de dissiper les tempêtes et d'allumer la dévotion dans les âmes! »

« Ainsi encore, dit-il, au cours de mes visites pastorales quand j'entrais dans un cimetière, en élevant la main et en faisant une grande bénédiction, j'absolvais tous ces morts, toute cette cendre, ces os desséchés, oh erreur, oh barbarie, oh assassinats qu'on fait au pauvre peuple! Et celui qui veut les corriger est tenu pour hérétique. Quelle horrible tyrannie!

« Quand vint la semaine dite sainte, l'un des principaux offices de l'évêque papistique est d'enchanter certaines huiles; je m'en approchai accompagné de douze prélats travestis comme s'ils devaient dire la messe et je fis à ces liqueurs trois salutations en disant: « *Ave sanctum Oleum* » et trois adorations en m'agenouillant jusqu'à terre; j'y ajoutai du parfum et je fis entrer l'esprit saint dans les trois flacons... »

Le 21 octobre 1536, le pape l'avait remplacé auprès de l'empereur par Giovanni Morone, l'évêque de Modène[1].

1. Fontana, *Doc. Vat.*, n. LV, p. 153.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'hérésie commençait à se répandre dans le diocèse de Vergerio et le Saint-Siège chargea, non l'évêque, mais un commissaire spécial, Annibale Grifone, d'aller faire un rapport[1]. Cependant la confiance qu'on avait en lui à Rome était encore entière; en 1540, il fut chargé de se rendre au colloque de Worms comme représentant du roi de France, mais, en réalité, du pape. C'est alors qu'il prononça une harangue fameuse sur l'Unité et la Paix de l'Église dans laquelle il montrait les avantages de la concorde et, tout en reprochant aux protestants de la compromettre, leur accordait que certaines choses étaient à réformer dans l'Église; comme conclusion, il préconisait la réunion d'un concile. « Comme les membres d'un même corps, disait-il, cherchons les moyens de nous entendre et fixons la vérité de telle sorte que personne ne puisse penser ou enseigner de façon différente. Les dogmes étranges que certains mettent en avant n'ont d'autre résultat que de diviser et de déchirer l'Église. Si nous agissons ainsi le Seigneur sera avec nous et de lui, comme une fontaine éternelle, tous les bonheurs couleront; nous aurons au lieu de rixes et de haine, la réconciliation et l'amour, au lieu de dangers, la sécurité, au lieu de la damnation éternelle, la vie perpétuelle... »

Le temps n'était pas à la conciliation; Vergerio perdit à tâcher d'y amener les esprits, la pourpre que le pape était, paraît-il, enclin à lui accorder.

1. *Archiv. Vat.*, Arm. 41, vol. XIV, n. 773.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cependant sa mission avait mis Vergerio en relation à Worms avec nombre d'hérétiques ; il s'entretint avec Bucer, Mélanchton, Sturm et c'est pourquoi, sans partager encore leurs idées, il commençait à se demander si l'Église ne gagnerait pas à s'en approprier quelques-unes.

Néanmoins il continuait à manifester contre Luther cette aversion intempérante dont il avait donné la mesure dans sa lettre à Recalcati ; le 2 juin 1539 il écrivait à l'Arétin : « Je suis toujours dans la même humeur ; je voudrais que vous me fassiez un sonnet sur Luther dans le style de Pasquin ; ce nom lui donnerait plus d'attrait. » Ce redoublement d'ardeur venait peut-être de ce que quelques-uns commençaient à discuter sans réserves son orthodoxie. Le 26 décembre 1540, il protestait vivement de son attachement au Saint-Siège dans une lettre adressée au cardinal de Brindisi, Nicolao Caetani. N'était-il pas évêque, n'avait-il pas un frère également évêque ; les liens si nombreux qui l'attachaient à sa patrie ne suffisaient-ils pas à assurer sa loyauté ? On en doutait de plus en plus. L'évêque d'Aquila, Bernardo de Santi, qui se trouvait à Spire dans le voisinage de Worms, mandait au cardinal Farnèse, à la date du 25 janvier 1541, que Vergerio fréquentait plus qu'il ne convenait les principaux promoteurs de la réforme et que « sous l'ombre de la piété, il machinait bien des choses ».

A ce moment de son existence, Vergerio dut traverser une violente crise de conscience ; les entretiens qu'il avait eus avec les hommes éminents

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui dirigeaient le mouvement réformiste en Allemagne avaient ajouté à ses incertitudes; sa foi, déjà ébranlée, chancelait; il se sentait porté à attaquer les institutions catholiques avec la même violence dont il les avait naguère défendues. Dans ce grand trouble, il ne vit d'autre recours que l'isolement et la méditation solitaire. Déjà, en 1540, il écrivait à Vittoria Colonna qui se prêtait volontiers à ses confidences[1] : « Je vis dans une belle solitude et ne songe qu'à cultiver mon âme. » Il se retira donc dans son évêché, loin des controverses. Pour s'y distraire, il entreprit de mettre la dernière main à un ouvrage qu'il avait depuis longtemps médité et qui était destiné à confondre les apostats d'Allemagne, *Adversus apostatas Germaniæ*. Mais, pour asseoir plus solidement sa réfutation, il se trouva amené à étudier de nouveau et à approfondir les œuvres des luthériens et leur valeur le frappa de plus en plus. Il continuait sans doute à poursuivre leur secte de sa haine; il félicitait Vida d'avoir pris à parti un luthérien qui prêchait la réforme, il se lamentait des progrès qu'elle faisait en Italie « malgré la sévérité des feux destinés à la consumer ». Mais il encourageait Camilla Valenti de Mantoue à poursuivre l'étude du latin afin de lire les Écritures ; il entretenait une active correspondance avec la reine Marguerite de Navarre et les hérétiques allemands et il appliquait dans son diocèse quel-

1. *Carteggio di Vittoria Colonna*, publié par Ermanno Ferrero et N. Muller, p. 200.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ques-unes des réformes que préconisaient les protestants; ainsi il fit enlever les ex-voto des églises, obligea les nonnes et les moines à une vie régulière, supprima certaines images, condamna à être promenés sur des ânes trois personnes qui prétendaient avoir eu une apparition de la Vierge, et nia la vertu particulière de tels et tels saints pour guérir quelques maladies. Son frère, l'évêque de Pola, se laissa séduire et suivit en partie son exemple. La cour de Rome s'inquiéta.

Giovanni della Casa arriva sur ces entrefaites à Venise en qualité de nonce (1544); les prieurs des cinq principaux monastères de Capo d'Istria profitèrent de sa présence pour dénoncer leur évêque au Conseil des Dix (13 décembre 1544 et 10 mai 1545) et della Casa prit aussitôt l'affaire en main; il cita Vergerio à comparaître devant lui. A vrai dire, le passé du nonce ne le qualifiait guère pour ce rôle et justifiait sur certains points les critiques des luthériens; il venait d'être nommé archevêque de Bénévent sans avoir même reçu les ordres mineurs qui ne lui furent conférés que trois ans plus tard et il avait écrit une pièce de vers, un *Capitolo*, d'une licence effrénée, intitulée *Il Forno*.

Vergerio se récusa disant qu'un évêque ne pouvait être soumis à la juridiction d'un de ses pairs et il en appela au futur concile. Au reste, le cardinal Farnèse lui avait accordé qu'il serait jugé soit par le légat de Bologne, soit par le patriarche d'Aquilée. Vergerio cependant continuait sa propagande; à cheval, entouré d'une troupe de parti-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sans, il parcourait la région comprise entre le Pô et les Alpes et surtout les environs de Brescia. Alors commença entre le nonce della Casa et lui une lutte de moyens de procédure qui semble montrer qu'au fond ni Vergerio ne voulait se présenter devant un tribunal, ni la Cour de Rome ne tenait sérieusement à pousser les choses jusqu'au bout. La première difficulté fut de présenter la citation; le nonce informait le cardinal Farnèse que le notaire ne pouvait joindre Vergerio, car il se déplaçait sans cesse et était tenu au courant de ses démarches par les amis nombreux qu'il avait à Venise; plusieurs cardinaux s'intéressaient à lui et l'un d'eux n'était rien moins que le cardinal de Mantoue qui allait présider le Concile de Trente. Aussi della Casa procédait-il avec circonspection; il supprima même plusieurs pièces du dossier qui auraient pu indisposer particulièrement le pape contre Vergerio, ainsi que « certaines médisances » que le duc de Castro avait recueillies au sujet d'un autre évêque, celui de Fano. Cependant les dénonciations continuaient; l'évêque de Milos dont on verra le rôle peu glorieux, le signalait comme hérétique déclaré[1]; le Grechetto, délateur de profession, ne cessait de mettre Rome en garde contre ses menées. Rien ne prouve que Tommaso Stella, qui allait recueillir l'héritage de Vergerio et qui avait espéré celui de l'évêque de Chioggia, ait travaillé avec eux. Cité de nouveau par le nonce au cours de

1. Tacchi-Venturi, p. 522, doc. 38.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ses chevauchées, Vergerio alla chercher refuge à Mantoue auprès du cardinal et s'enferma dans le cloître de S. Benedetto. Le notaire l'y suivit, mais le cardinal s'opposa à l'exécution de son mandat; il fallut une menace formelle pour qu'il changeât d'attitude; quand enfin le notaire eut accès auprès de Vergerio, celui-ci le reçut entouré de serviteurs le poignard à la main et peu s'en fallut qu'il ne fût massacré (15 janvier 1546).

Vergerio, qui se flattait de trouver un appui auprès du concile et même d'y faire des recrues, n'y eut qu'un médiocre accueil; le cardinal del Monte, l'un des présidents, ne lui ménagea pas les égards mais, sur l'intervention du cardinal Cervini, il fut décidé qu'on ne l'entendrait que dans sa défense et non comme membre du concile tant qu'il n'aurait pas fait sa soumission à Rome[1]. Toutefois, « afin de le ménager et de ne point le pousser dans le camp des luthériens », on lui laissait le choix du lieu où serait fait son procès (28 janvier 1546). A la même date, le nonce, saisi de nouvelles dénonciations, demanda au sénat vénitien l'autorisation de prendre connaissance de ses papiers; le sénat, après avoir résisté quelque temps, le lui permit; on ne trouva rien. Vergerio avait fait passer à Mantoue les pièces compromettantes.

Le procès commença néanmoins à Venise le 5 juin 1546. Plusieurs juges s'étaient dérobés; le patriarche d'Aquilée s'était joint à della Casa; tout

1. Massarelli, *Diarium*, dans Ehses, *Concilii Tridentini...*, Fribourg, 1904, vol. I, p. 355. Calvin, *Opera*, vol. XIV, col. 34.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de suite Vergerio souleva des difficultés; il demanda communication des noms des témoins, non seulement on la lui refusa mais on ne lui fournit le texte de leurs dépositions, que modifié et traduit en latin, afin qu'il ne pût découvrir leur identité; on redoutait, paraît-il, des vengeances de la part de ses amis; on lui refusa naturellement les confrontations qu'il réclamait. Les témoins, au nombre de quatre-vingts, affirmèrent que l'évêque était hérétique et luthérien, qu'il avait accusé le pape Paul III d'entretenir une concubine et d'avoir une fille, qu'il avait médit du chapelet et assuré que la messe de saint Grégoire était une invention de moines et que le sang répandu du Christ suffisait à assurer le salut éternel, finalement qu'il avait fait présent du *Beneficio* à plusieurs personnes de marque. Vergerio fut interrogé le 5 et le 12 juin (1546); il présenta une défense orale; un mois lui fut accordé pour la mettre par écrit. Contrairement aux précédents, il continua à jouir de sa liberté.

Vergerio reconnaissait dans sa défense la vérité de certaines accusations; il avouait avoir nié les légendes de saint Georges et de saint Christofe, avoir fait enlever des églises quelques images, mais c'était, disait-il, parce qu'elles étaient trop laides et s'il les avait qualifiées d'idoles, c'était simplement une façon littéraire de s'exprimer; il avait possédé des livres hérétiques, le *Beneficio,* le *Sommario,* le *Pasquino,* parce que son devoir de pasteur était de connaître les arguments dont se servaient les ennemis de l'Église; il avait protesté

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

contre l'invocation de plusieurs saints pour guérir certaines maladies, mais non toutes les maladies en général; c'est ainsi qu'il avait réprimandé un moine qui montrait une dent de sainte Apollonie en prétendant que c'était le seul remède contre les maux de dents. Au demeurant, il attestait qu'il était l'ennemi déclaré et convaincu des doctrines luthériennes. Trois défenseurs lui furent donnés et un grand nombre de témoins à décharge cités.

Cependant le nonce reconnaissait que l'instruction n'avait pas prouvé la culpabilité de Vergerio sur plusieurs points. L'avocat fiscal, Giovanni Maria Bucello, affirmait qu'il n'avait jamais vu « un meilleur pasteur catholique qui eût gouverné plus catholiquement son diocèse »; l'inquisiteur fra Marino parlait presque de même et se portait fort de la pureté de ses intentions dans une lettre adressée au cardinal Ercole Gonzaga, déjà plus d'à moitié convaincu; il trouvait Vergerio irréprochable et aurait voulu proclamer en chaire qu'il était « absous et excellent prêtre ». Et il disait encore : « Non seulement il n'a ni prêché ni enseigné l'hérésie, mais il a gouverné son diocèse avec tant d'esprit, de charité et de si bons résultats que jamais pasteur n'a pu mieux faire; sa vie ne saurait être critiquée, au dire même de ses adversaires. »

L'ambassadeur français intervint à deux reprises en sa faveur au nom du cardinal de Lorraine.

Vergerio fut appelé de nouveau à comparaître le 13 novembre de la même année (1546), mais il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

refusa d'assister au jugement, alléguant que certains de ses témoins n'avaient pas été entendus et qu'on n'avait rien relevé contre lui. Ces atermoiements inquiétaient della Casa, car il craignait que le procès « plairait plus à l'évêque qu'au pape », et il envoya tout le dossier à Rome dans un coffre de linge adressé à la garde-robe du souverain pontife afin de le soustraire aux entreprises des amis de Vergerio. A Rome, on fut très embarrassé; Vergerio refusait de venir tantôt sous le prétexte qu'il manquait d'argent[1], tantôt en alléguant qu'il était malade, et l'on ne voulait rien terminer hors de sa présence, soit qu'on eût encore l'espoir de le ramener, soit qu'on redoutât quelque manœuvre de sa part ou qu'on ait eu la pensée de se saisir de sa personne quand il serait à Rome. Néanmoins, le 11 décembre (1546), ordre était donné au légat de Romagne de le considérer comme hérétique jusqu'à nouvel ordre et de le tenir en surveillance, mais il ne s'agissait là, ce semble, que d'une formalité[2].

Cependant l'hérésie se développait dans son diocèse. L'inquisiteur d'Istrie, Pietro Celso, après avoir prêché trois jours à Trieste contre le luthéranisme, fut poursuivi dans les rues à coups de pierres et blessé grièvement le 4 juillet 1547. Un représentant du Saint-Siège, Annibale Grisonio, fut envoyé à sa place avec des pouvoirs très éten-

1. On lui fournit 50 écus.
2. FONTANA, *Doc. Vat.*, p 407.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dus pour faire une enquête; il profita d'une série de disettes pour donner à croire aux populations que, si les vignes ne mûrissaient pas, si les troupeaux étaient décimés, si les oliviers ne donnaient plus de fruits, la faute en était à l'évêque, et il conseillait de le lapider; en même temps, on opérait sur son ordre des perquisitions; ceux qui lisaient des livres hérétiques et ceux qui ne les livreraient pas étaient menacés du feu. Le conseil des Quatorze de Capo d'Istria protesta.

Le frère de Vergerio, évêque de Pola, venait de mourir en refusant les sacrements (1548)[1]; sa correspondance fut saisie et fournit de nouveaux arguments aux accusateurs de Vergerio (19 janvier 1549); d'autre part, le doge et le sénat prenaient parti contre lui.

Un visionnaire, Francesco Spiera, occupait alors l'Italie[2]; il avait mené jusqu'à quarante ans une vie de débauches et de prodigalités, puis soudain il se prit à étudier la Bible; depuis ce moment il ne songea plus qu'à édifier les siens, exerça la médecine gratuitement en faveur des indigents, s'efforça d'amener sa femme et ses onze fils à ses idées; il ne parlait plus que de la miséricorde du Christ et de l'immortalité que Dieu accorde à tous par amour de son fils. A Padoue, dans la maison qu'il habitait, se réunissaient quantité de gens qui s'entretenaient avec lui sur les choses de la foi;

1. Morone, *Diz. Erud.*, vol. XVI, p. 24.
2. Cœlio secondo curione, *Fr. Spiera Hist.*, s. l., 1550. — Cf. L. Roth, *Fr. Spiera's Lebensende*, Nurenberg, 1829.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'inquisiteur della Casa s'émut de ces conciliabules. Spiera eut à comparaître devant lui et fit abjuration de ses erreurs. Mais aussitôt il se crut frappé de la colère de Dieu ; il eut des hallucinations ; des crises nerveuses lui faisaient perdre la raison ; il se démenait, criait qu'il se sentait damné, que c'était « une terrible chose que de tomber dans les mains de Dieu » ; parfois, au contraire, sa parole était pleine de force, de bon sens et d'onction ; il était obsédé d'une idée fixe bien connue : *Desperatio æternæ Salutis*.

L'Inquisition, inquiète de tout le bruit fait autour de cet énergumène et voulant arrêter le mouvement de mysticisme qu'il commençait à provoquer, le fit transporter à Citadella[1] ; on perd ensuite sa trace. Vergerio avait eu avec lui de longs entretiens, car il le considérait comme un exemple frappant de la rénovation opérée par la méditation des Écritures et il publia plus tard son apologie pour prouver qu'il était sincère et que ses propos étaient ceux d'un homme pieux et conformes à la vraie doctrine de l'église[2].

1. Cantu, vol. II, p. 125.

2. *La Historia di Fr. Spiera*, Tubinge, 1551. Calvin écrivit sa vie pour la donner en exemple aux Français, aux Anglais et aux Allemands.

« Le pape, dit-il, avec sa cour de larrons, pourrait le prendre pour exemple ; de même que nos Français que leur légèreté emporte par-dessus les nuages et accoutume, plus qu'il ne convient, aux profanations de la religion ; les Allemands lents et peu aptes à reconnaître les jugements de Dieu ; les Anglais et les autres nations apprendront par lui avec quelle révérence et quelle hâte il faut recevoir le Christ resplendissant. » *Francisci Spierae qui... historia*, s. l. n. d. Cet opuscule contient un éloge de Vergerio.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cet incident décida de ses hésitations. « Quand j'eus vu et entendu Spiera qui luttait désespérement contre le jugement de Dieu, c'est-à-dire contre le péché, contre la mort, contre l'enfer, je fus tellement pétrifié et frappé que toute pensée d'aller vers le pape et de m'incliner devant lui disparut de mon esprit », écrit-il[1]. Pris d'une ardeur de martyr, il s'écriait que lorsqu'on possède la vérité il faut l'annoncer sans crainte des légats et des inquisiteurs et il ajoutait qu'il brûlait du désir de se voir convoqué devant le tribunal du Saint-Office afin de pouvoir leur crier : « Me voici, où sont vos prisons, où sont vos flammes? »

Le Saint-Siège n'hésita plus, mais della Casa s'efforça de gagner du temps et Vergerio en profita pour se réfugier à Trieste, ce qui fit accuser le légat de négligence (12 janvier 1549). La destitution de Vergerio, ordonnée par le tribunal inquisitorial, ne pouvait être proclamée que par un consistoire ; elle le fut le 3 juillet 1549 ; un administrateur fut nommé pour gérer l'évêché de Capo d'Istria. Della Casa fit agréer pour cet office Tommaso Stella (21 août 1549). Ce ne fut que longtemps après que Vergerio fut excommunié et banni.

La condamnation de Vergerio, bien que prévue,

Cependant Calvin estimait qu'on avait dit bien des sottises à propos de Spiera.

Il appréciait ainsi la biographie de Curione : « *Historiam nondum perlegi : quantum tamen ex qualicunque inspectione judicare licet, aliquanto prudentius et gravius scripta est quam in epistolis a Cœlio versis.* » CALVIN, *Opera*, vol. XIII, col. 359, août 1549. Cf. COMBA, *I nostri Protestanti*, Florence, 1897.

1. *Historia di Fr. Spiera.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

causa une grande émotion par toute l'Italie et une grande joie parmi les protestants qui voyaient un homme de sa haute réputation rejeté par le Saint-Siège dans leur parti.

Vergerio s'enfuit à Brescia, de là dans la Valteline; il séjourna quelque temps à Poschiavo où s'était formée une petite église composée de deux cents Italiens dont la plupart étaient des lettrés et des gens de condition. Se sentant toutefois menacé dans cette retraite, il franchit la Bernina malgré le mauvais état des chemins et s'établit à Pontresina où il prêcha avec succès[1]. Sa situation devint considérable dans les cantons; il intervenait même dans la politique, favorisait les alliances, ménageait l'intervention des troupes suisses dans les guerres étrangères; il songea à établir une hiérarchie en Suisse et même en Italie; les couvents auraient été supprimés, transformés en écoles ou vendus, les membres du clergé réduits en nombre. Ces projets le mirent en conflit avec Luther et avec Curione, il dut s'éloigner et mourut à Tubinge, le 4 octobre 1565, à l'âge de cinquante-neuf ans; il avait été sur le point de prendre femme une seconde fois.

Depuis sa séparation d'avec la papauté, il l'avait attaquée avec sa violence coutumière; en 1556 et 1560, il publia deux fascicules sur la papesse

1. En novembre 1549, il se disposait à parcourir l'Allemagne. En 1550, Calvin écrit à Farel que Vergerio est à Genève. En juillet 1557, il est de nouveau à Genève. *Opera*, vol. XIII, col. 448; vol. XIV, col. 34; vol. XVI, p. 508.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Jeanne; jusqu'à la fin il multiplia les libelles; on y trouve plutôt des invectives que des doctrines; Vergerio était surtout un polémiste. Il écrivit dans un de ses nombreux pamphlets : « Quoi qu'il m'advienne, je ferai au pape une guerre éternelle..., toujours de tout mon pouvoir je m'évertuerai à prouver à ceux qui ne le savent pas que la papauté est une imposture. » Ses fonctions épiscopales lui semblaient un péché; il ne pouvait souffrir le nom d'hérétique que certains lui avaient donné : « Celui-là seul est hérétique, disait-il, qui en vue d'avantages temporels et surtout par vanité et par ambition, imagine ou adopte des opinions fausses ou nouvelles. Celui qui avec un soin exact recherche la vérité, prêt à se corriger s'il se trompe, ne doit pas être compté parmi les hérétiques ». Évêques et cardinaux étaient également maltraités dans ses écrits, il les qualifie de « morceaux de chair coiffés d'une mitre ». Vers la fin de sa vie, en 1562, il voulut réunir ses innombrables libelles, traités, factums, diatribes, écrits soit en italien soit en latin ou traduits de l'allemand, et en faire une édition; un premier volume de huit cents pages parut; on n'alla pas plus loin.

Paul IV demanda à la ville de Capo d'Istria l'extradition d'un des neveux de Vergerio, Anulio. L'ambassadeur vénitien Navagero écrivait au conseil des Dix, à la date du 21 mars 1556 : « Un secrétaire du souverain pontife et un commissaire de l'Inquisition sont venus me trouver au nom du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pape et du cardinal Carafa et m'ont dit que, puisque la République était si favorablement disposée envers la religion, elle devait ajouter à ses bons procédés encore celui-ci, c'est-à-dire livrer le neveu de Pietro Paolo Vergerio, qui était pire que lui en matière d'hérésie. Rien ne saurait faire autant de joie au pape[1]. » On ne sait quelle suite fut donnée à cette demande.

Carnesecchi[2].

Pietro Carnesecchi fut, comme Vergerio, longtemps dévoué à l'Église romaine et pensait la servir en la réformant. Florentin de naissance, il demeura attaché à la famille des Médicis qui le couvrit de sa protection; Catherine de Médicis, en sa jeunesse, s'était liée d'amitié avec lui ; Clément VII lui conféra des bénéfices et en fit l'un de ses secrétaires; il le nomma même protonotaire.

Ce fut en cette qualité qu'il correspondit régulièrement à partir de 1533 avec le nonce à Venise[3],

1. Venise, *Archivio di Stato, Dispacci ai Capi del Consiglio, de Dieci*, 1555-1558, busta 24. BERTI, p. 23.

2. ANT. AGOSTINI, *P. Carnesecchi*, Florence, 1899. CANTU, *Eretici*, vol. II, p. 422. RICOTTI, *Della Rivoluzione protestante*, p. 320. AMANTE, p. 395. Dossier du procès, interrogatoires publiés par MANZONI, *Miscellanea di Storia Italiana*, Turin, 1880, vol. X, p. 189 à 373. *Realencyklopädie für Protestantische Theologie...*, vol. IX, p. 254.

3. Le nonce était alors le fameux Girolamo Aleandro, l'un des plus fougueux adversaires de la Réforme. Bibl. Vat. Nunz. Venezia, vol. I, c. 187. Carnesecchi succédait à Giacomo Salviati.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

surtout en ce qui concernait l'hérésie; ce futur hérétique transmettait et recevait les instructions les plus secrètes à ce sujet. Fort instruit dans les Lettres latines ainsi que dans les Lettres grecques, ayant la parole facile et brillante, quelque peu poète à la façon de tant de gens, son ascendant était grand sur tous ceux qui l'approchaient. Après la mort de Clément VII il parcourut l'Italie pour s'instruire; à Naples, il rencontra Giulia Gonzaga qui y exerçait la souveraineté de son intelligence et de sa beauté; il y connut Valdès[1] et fréquenta les réunions qui se tenaient chez lui; il y connut aussi Ochino, Vermiglio, Caracciolo et ce fut alors sans doute qu'il commença à souhaiter qu'il y eût quelque chose de changé dans l'Église; déjà il avait des doutes sur l'existence du Purgatoire et sur l'efficacité de la confession mais, se couvrant de l'autorité de saint Augustin[2], il ne pensait nullement sortir de la foi catholique en s'écartant sur ces points des idées admises à Rome (1536).

De Naples il rentra dans sa patrie; il y logea dans sa maison un certain temps le cardinal Pole et l'évêque de Vérone, Giberti. Quelques années plus tard, vers 1541, on le trouve à Viterbe où, durant un an, il habita chez le cardinal Pole et

1. Il l'avait déjà vu à Rome où il lui avait fait l'impression d'être un « courtisan, homme de cape et d'épée et non un théologien », dit-il.

2. Carnesecchi dépose dans son procès que, conformément à ce qu'a écrit saint Augustin, il faut admettre qu'il existe trois séjours différents pour les âmes des défunts.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fit partie de ce cercle qu'avait groupé autour d'elle Vittoria Colonna: c'est alors qu'il connut Priuli, Flaminio et aussi Vittorio Soranzo, Vergerio, Lattanzio Ragnone, Baldassare Altieri qui, plus ou moins, partageaient ses vues[1]. Il était en relation depuis longtemps avec Morone, depuis 1527 dit-il, dans un de ses interrogatoires; leurs pères étaient liés. En 1545, Carnesecchi vivait à Venise où il fit amitié avec Camillo Orsini, fort admirateur du cardinal Pole, de Priuli, de Flaminio. Les grandes dames de la Réforme, Giulia Gonzaga, Renée de France, Vittoria Colonna se plaisaient à le consulter sur des cas difficiles; leurs lettres figurèrent plus tard à son procès; sa correspondance avec Giulia Gonzaga, qui contient en effet des opinions et des appréciations hardies, est en partie chiffrée[2]; Giulia et Carnesecchi usaient aussi de l'innocent stratagème de parler d'eux-mêmes à la troisième personne[3].

De plus en plus Carnesecchi penchait vers le protestantisme sans jamais toutefois prendre les allures d'hostilité déclarée de Vergerio ou d'Ochino. Il considéra la mort de Valdès comme un malheur public. « Valdès, dit-il, était un des rares hommes dont l'Europe pût se vanter; ses écrits sur les épîtres de saint Paul le prouvent, de même que ce qu'il a dit sur les psaumes de David; c'était

1. Déposition de Carnesecchi dans son procès.
2. Ainsi le mot *Resoluzione* était remplacé par 21, *Opinione* par 13, le nom d'Isabella Brisegna par 55 et celui de Giulia, par modestie sans doute, est figuré par un double zéro.
3. Amante, *Giulia Gonzaga*, Bologne, 1896.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans ses actes, dans ses paroles, dans ses conseils, un homme d'une grande sagesse; il dirigeait avec une parcelle d'âme un corps débile... » Et, faisant un triste retour sur le temps heureux qu'il avait passé près de lui, il écrivait : « Avouons-le, Florence est une belle ville au dedans et au dehors, on ne peut le nier, mais l'aménité du site de Naples, son éternel printemps en font un lieu plus plaisant encore; la nature semble s'y réjouir » (1541).

Il appelait les protestants déclarés ses frères, les élus de Dieu.

Ses voyages, ses propos, ses relations avaient mis l'Inquisition en éveil; une enquête fut ordonnée; on l'accusait de partager les idées de Vergerio, de s'être fait le protecteur de certains hérétiques en fuite et de prédicateurs suspects de semer le mauvais esprit, de les avoir aidés de ses conseils, de leur avoir donné de l'argent. Fort de la protection du grand-duc Cosme de Médicis et de la reine Catherine de Médicis, Carnesecchi affronta le procès et se défendit si habilement qu'il en sortit indemne (1546). La France où tant de personnes partageaient ses idées l'attirait, il s'y rendit et, à Lyon comme à Paris, fréquenta les principaux novateurs; il revit la reine Catherine de Médicis puis retourna en Italie et se fixa de nouveau pour un temps à Venise (1553-1554)[1] où vivait Lattanzio Ragnone devenu ouvertement ministre protestant et avec lequel il se plaisait

1. Déposition de Carnesecchi.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à converser (1552). Cependant tant que dura le pontificat de Jules III, on ne songea pas à l'inquiéter; il en fut autrement à l'avènement de Paul IV; en octobre 1557, le Saint-Office le cita à comparaître à Rome, ce qu'il refusa; comme le sénat vénitien, conformément à sa jurisprudence, s'opposa à son extradition, le Saint-Office dut se contenter de le déclarer coupable et de le condamner par contumace (mars 1558). Ce fut alors sans doute que fut confisquée l'abbaye qu'il avait dans le royaume de Naples et dont le cardinal de Trani bénéficia; il semble qu'une autre abbaye dont il était également titulaire et qui se trouvait à Ferrare, ne lui fut enlevée que plus tard, lors de sa condamnation; elle rapportait 1.800 écus; le cardinal Comendone en obtint le bénéfice. Cependant Carnesecchi s'adonnait à l'étude; son ami Gelido écrivait à la date du 9 juin 1558 : « Il s'est retiré dans une maison dont il a fait une prison honnête; il s'entretient avec ses livres et avec ses pensées qui, le plus souvent, sont dirigées vers le Ciel; privé du commerce des hommes, il goûte celui des anges; son exil lui sera aussi salutaire qu'à Boèce sa prison. » Cette retraite était, à vrai dire, en partie dictée par la prudence; Garnesecchi voulait se faire oublier; il craignait que la fermeté du gouvernement vénitien ne vînt à faiblir et se disposait même à gagner Genève quand le pape mourut.

Chaque nouveau pape faisait examiner l'affaire de Carnesecchi dans les vues qui lui convenaient;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pie IV était un Médicis, il manda Carnesecchi qui, cette fois, n'hésita pas à se rendre à Rome, lui permit de préparer sa défense en toute liberté et de plaider sa cause personnellement devant lui, le déclara absous de toutes les imputations portées contre lui, bon catholique et fidèle serviteur de l'Église (1561). Mais Pie V lui succéda qui entendait de tout autre manière la répression de l'hérésie. Il écrivit de sa propre main à Cosme insistant pour obtenir la livraison de son hôte : « Pour une raison qui importe au respect de la divine Majesté et de la religion catholique, nous mandons auprès de toi notre Maître du palais; nous aurions envoyé le cardinal Pacecco n'avaient été les chaleurs actuelles. Ayez en lui la même confiance qu'en nous... Nous vous envoyons notre bénédiction apostolique » (20 juin 1566). Le grand-duc se trouvait à table quand lui parvint cette missive et Carnesecchi était son hôte. Quand ils eurent fini, Cosme le livra disant que si le pape lui avait demandé son fils, il n'eût pas hésité davantage[1]. Peut-être pensait-il que Carnesecchi sortirait de cette nouvelle épreuve comme des autres, sa conduite ultérieure tend à le faire croire. En tout cas, le pape lui montra une grande reconnaissance de cette soumission. « Si tous les princes de la chrétienté agissaient à votre exemple, lui disait-il, les choses de la religion prendraient un meilleur cours. »

1. L. Bruni, *Cosimo I de Medici e il processo d'eresia del Carnesecchi*, Turin, 1891.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le procès de Carnesecchi commença dès son arrivée à Rome, le 4 juillet 1566[1]; les cardinaux Pacecco, Gambara, de Pise (Rebiba) et de Trani (Scotti) dirigèrent l'enquête et rendirent la sentence; ce fut long et minutieux; la procédure qui, par un heureux, hasard a été conservée, montre avec quel soin le Saint-Office menait les affaires de ce genre; plus de quatre cents témoins furent cités; il s'agissait non seulement de prouver de façon irréfragable la culpabilité d'un personnage aussi universellement écouté que l'était Carnesecchi, mais aussi de lui arracher le secret des opinions de ce grand nombre de personnes qu'il avait fréquentées et avec lesquelles il s'était intimement entretenu; ses interrogatoires forment un volume[2]; on voulut savoir de lui ce que pensaient de plus secret sur l'Église, sur la papauté et les papes, et Vittoria Colonna, et Giulia Gonzaga, et Caterina Cibo, et Spadafora, et le cardinal Pole, et le cardinal Morone, et Merenda, et Priuli, à n'en citer que quelques-uns. Dès le commencement, son procès tourna mal; l'envoyé florentin Balbi écrivait à son maître à la date du 20 juin 1567, qu'on avait saisi dans ses papiers des copies de nombreuses lettres dans lesquelles se trouvaient les paroles les plus malsonnantes à l'égard du pape. « Il est indiscutable, écrivait-il, que c'est un héré-

1. Le premier des interrogatoires conservé est du 8 juillet 1566.
2. Gibbings, *Reports of the trial and martydom of P. Carnesecchi*, Dublin, 1856. Manzoni, *Miscellanea di Storia Italiana*, Turin, 1870, vol. X, p. 189 à 573.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tique endurci et il court grand danger de mort. » Tout au plus pouvait-on espérer que sa peine serait réduite à la prison perpétuelle. On releva contre lui trente-quatre chefs d'accusation dont les principauxétaient qu'il avait prétendu :

Que la justification s'acquiert par la seule foi, que nous n'avons le libre arbitre que pour le mal et qu'il est impossible de suivre les préceptes du Décalogue surtout les deux premiers, qu'il n'y avait dans les Écritures rien qui justifiât les indulgences, qu'il n'y avait aucune obligation de se confesser, que le purgatoire était douteux et que le deuxième livre des Macchabées où il est question des prières pour les morts, était apocryphe, que la transsubstantiation est contestable et qu'on devrait communier sous les deux espèces, que le pape était le premier des évêques par une sorte d'excellence non par autorité, que certains ordres monastiques devaient être réprouvés comme paresseux, que les ordres mendiants devaient l'être aussi comme soustrayant le pain des pauvres, que les moines ne devraient pas être soumis au vœu de chasteté qui est un don de Dieu, que les pèlerinages ne servent à rien, qu'on pouvait manger ce qu'on voulait sans s'astreindre aux jeûnes ni aux privations, que Christ étant le seul intercesseur entre les créatures et le créateur, il est superflu d'invoquer les saints...

On lui reprochait encore d'avoir recommandé « à une princesse d'Italie » deux apostats en termes si affectueux et si chaleureux « qu'il n'au-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rait pas fait plus s'il s'était agi de deux missionnaires allant prêcher la foi chez les Turcs »; et ces apostats voulaient ouvrir des écoles dans le domaine de cette princesse pour y enseigner à leurs élèves un catéchisme hérétique! D'ailleurs le Saint-Office s'était emparé d'eux et leur culpabilité était avérée.

En outre, Carnesecchi avait été dépositaire d'une somme de 100 écus appartenant à Isabella Brisegna qui s'était enfuie chez les hérétiques.

Toutes les anciennes accusations relevées contre lui depuis l'année 1540 et dont il avait été absous par Pie IV, furent reprises et considérées comme fondées. Il fut mis à la torture et se reconnut coupable de bien des choses dont, ensuite, il se déclara innocent. En vain le grand-duc continuait-il ses démarches; le pape lui répondait que, s'il s'agissait d'un meurtrier qui aurait tué dix personnes, il écouterait ses raisons, mais que Carnesecchi étant examiné par une commission de cardinaux, il ne pouvait intervenir; comme il insistait, les cardinaux lui proposèrent d'examiner lui-même les pièces du procès. Catherine de Médicis, de son côté, en demanda copie[1]. Le 30 mai (1567), il ne s'agissait plus que de savoir si Carnesecchi serait livré au bras séculier, c'est-à-dire exécuté, ou condamné à la prison perpétuelle. Cependant on hésitait encore à trancher le procès; plusieurs moines s'évertuaient

1. C'est apparemment cette copie qui passa au XVIIIe siècle à Dublin et dont le texte a été publié.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à lui faire répudier ses erreurs[1]; le plus acharné à cette œuvre était un prédicateur fort en vogue, le capucin Girolamo Pistoia[2] (23 septembre 1567).

Le dimanche 21 septembre 1567, Carnesecchi fut conduit dans l'église de S. Maria della Minerva avec plusieurs autres hérétiques et là, en présence de vingt-deux cardinaux, devant la tombe du pape Clément VII qui avait été son protecteur aux premiers temps de sa vie, Carnesecchi entendit le jugement qui le livrait au bras séculier en recommandant selon la formule prescrite qu'il ne lui fût point fait de mal « *senza pericolo di morte et effusione di sangue* ». La sentence portait qu'il serait dégradé auparavant par l'Église et privé de tous ses bénéfices et de toutes ses dignités; on lui retira dans la sacristie ses vêtements et on lui mit le *sanbenito* avec des flammes rouges peintes sur fond jaune ; alors il s'écria : « Voici le rochet que j'attendais[3]. » Le 1er octobre au matin, il fut extrait de la prison Torre di Nona où on l'avait transféré et conduit sur la place qui précède le pont Saint-Ange et qui est toute voisine; Carnesecchi avait voulu s'y rendre en habits de fête ; il avait mis du linge neuf et des gants ; jusqu'au bout on s'efforça de le faire abjurer ; ses réponses ambiguës permirent de diminuer la rigueur de sa peine; il eut la tête tranchée avant d'être brûlé ; le bourreau avait reçu

1. A. Bertolotti, *Martiri del libero pensiero*, p. 40.
2. Zaccaria Boverio, *Annali dei Cappuccini*, vol. I, p. 882, a écrit sa biographie.
3. *Cod. Vat. Urb.*, 1040, fol. 442.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le 30 septembre 4 écus pour le prix des fagots, des fascines et du charbon dont il avait fait usage ainsi que pour avoir aiguisé sa hache. Contrairement à la coutume, ses cendres furent portées dans une église par les moines qui l'avaient assisté [1].

Caracciolo [2].

Galeazzo Caracciolo est, parmi les propagateurs de la doctrine protestante, l'un des seuls qui eût une haute naissance ; sa famille avait donné neuf cardinaux à l'Église ; son père, le marquis Colantonio, avait servi sous les ordres du prince d'Orange, rempli plusieurs missions auprès de Charles-Quint et exercé les fonctions de conseiller à la cour du vice-roi de Naples. Galeazzo, qui naquit en janvier 1517, eut titre de chambellan et de chevalier de la clé d'or. La parole de Valdès le troubla ; il fréquenta chez lui, fut assidu aux prédications de

1. BERTOLLOTTI, p. 43.

2. CANTU, *Eretici*, vol. II, p. 81. NICOLAO BALBANI, *Vita di Caracciolo*, Genève, 1587, trad. par VINCENZO MINUTOLI, d'après Balbi, Genève, 1681, et par TEISSIER DE L'ESTANC, Amsterdam, 1681. *News from Italy of a second Moses or the Life of Galeacus Caracciolus from the Italian, by Th. Beza, and then into English by* CRASHOW, Londres, 1608. J. B. G. GALIFFE, *Notices généalogiques sur les familles genevoises*, Genève, 1884, vol. V. Du même, *Le Refuge italien de Genève*, Genève, 1881. DE THOU, *Histoire Universelle*, Londres, 1734, vol. IX, p. 534, chap. LXXXIV.

Jean Antoine Caraccioli, évêque de Troyes, né au commencement du XVIe siècle, devint également protestant. Il était le troisième fils du maréchal de France, né en 1480, mort à Suze en 1550. Voir ARTURO PASCAL, Rome, 1915.

Le cardinal Marino Caraccioli, né en 1462, avait été envoyé par Léon X en Allemagne pour obtenir de l'empereur qu'il lui livrât Luther.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Vermiglio, partagea leurs idées avec l'ardeur d'un néophyte; dès ce moment son plus grand désir fut d'abandonner la vie qu'il menait pour s'adonner tout entier aux méditations religieuses; mais bien des obstacles s'y opposaient; son rôle à la cour était considérable; son père était un adversaire résolu des tendances nouvelles et fondait sur son fils les plus grandes espérances; sa femme, Vittoria, héritière du duché de Nocera, le détournait de ses desseins.

Cependant ses fonctions de chambellan l'amenaient à faire de fréquents voyages en Allemagne et, comme Vergerio, il y apprit à apprécier les promoteurs du mouvement protestant; en 1542 il se trouva assister à la diète de Ratisbonne au cours de laquelle la suprématie du Saint-Siège fut discutée ainsi que la question du célibat des prêtres. A chaque fois qu'il repassait les Alpes, il se sentait plus gagné aux idées des novateurs; une visite qu'il fit à Vermiglio dans sa retraite de Strasbourg, décida de sa vocation. Alors que le plus bel avenir lui semblait réservé et qu'une vie toute de luxe et de plaisirs s'ouvrait devant lui, à l'âge de trente-cinq ans, en 1551 (21 mars), il abandonna famille et patrie, n'emportant que 2.000 ducats [1]. Plusieurs de ses amis persuadés par lui résolurent de l'accompagner, mais leur zèle ne dura guère et, arrivés aux confins du royaume, ils abandonnèrent Carocciolo et rentrèrent chez eux. « Un homme de maison

1. En février 1551, Bullinger écrit à Calvin qu'il l'a chargé de lui porter des lettres. CALVIN, *Opera*, vol. XIV, col. 43.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ancienne et de grand parentage, dit Calvin, florissant en honneurs et en biens, ayant femme noble et chaste, belle compagnie d'enfants, repos et concorde en sa maison, bref, heureux en tout ce qui concerne l'état de cette vie, pour se ranger sous l'enseigne du Christ a volontairement abandonné le lieu de sa naissance, n'a point fait difficulté de laisser sa seigneurie, un pays fertile et plaisant, grand et riche patrimoine..., a quitté père, femme, parents et alliés et, après avoir abandonné tant d'allèchements du monde, se contentant de notre petitesse, vit frugalement et selon la façon du commun peuple[1]. »

De ce moment, commença pour lui une existence toute de traverses et d'angoisses ; il s'était d'abord rendu à Augsbourg (26 mai 1551), mais l'empereur Charles-Quint l'ayant mis hors la loi, il se réfugia à Genève (8 juin) où Lattanzio Ragnone, le confident de Carnesecchi, arriva deux jours plus tard ; celui-ci le mit en rapport avec Calvin.

Sa fuite eut, comme celle d'Ochino mais pour de tout autres raisons, un grand retentissement en Italie ; sa haute situation mondaine donnait un tel poids à sa résolution que tout fut mis en œuvre pour le ramener ; l'Église et sa famille unirent leurs efforts ; le Saint-Siège lui donna un sauf-conduit avec lequel il vint à Vérone où son père s'était rendu ; sa femme aussi accourut ; il y eut de tragiques entrevues ; on lui représenta que, par

1. *Commentaires sur l'Epître aux Corinthiens*, Strasbourg, 1546, en latin et en français, Genève, 1547. Cf. CANTU, *Eretici*, vol. II, p. 82.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

son obstination, il compromettait l'avenir des siens, car l'empereur s'apprêtait à confisquer ses biens; qu'en se montrant moins intransigeant, « il sauverait son père du tombeau, sa femme du désespoir, ses enfants du déshonneur et la ville de Naples de l'affliction ». Caracciolo demeura cependant inébranlable dans ses intentions (juin-avril 1553).

Lorsque Paul IV monta sur le trône deux ans après, Colantonio le sollicita en faveur de son fils qui se trouvait être, par sa mère, neveu du pape; il obtint qu'il pourrait résider en territoire vénitien; bien plus, le Saint-Siège lui aurait permis, s'il avait repris sa vie antérieure, de vivre à sa guise et de ne s'astreindre à aucune pratique de l'Église catholique. Son père vint le presser d'accepter; leur rencontre eut lieu à Mantoue; Caracciolo repoussa toutes les sollicitations et son père dut s'éloigner; il l'accompagna jusqu'à la frontière du pays vénitien, après quoi il s'en fut à Ferrare où Francesco Porto le présenta à la duchesse, si accueillante aux protestants. Il rentra à Genève le 14 octobre 1555.

Calvin célébra sa fermeté en dédiant la deuxième édition de ses *Commentaires sur les psaumes* « au très illustre Seigneur et plus noble encore par sa vertu que par sa haute naissance, Galeace Caracciolo » (13 janvier 1556)[1].

Une dernière épreuve était réservée à Caracciolo; sa femme voulut, encore une fois, tenter de le rame-

1. Dans l'édition de 1558, la préface est une autobiographie apologétique.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ner ; une entrevue fut convenue à Lesina, sur la côte dalmate, en face du rivage napolitain mais, au lieu de sa femme, ce furent ses deux fils, Colantonio et Carlo, qui vinrent le trouver, sa femme n'ayant pu, disait-elle, affronter le voyage ; Caracciolo se décida alors à l'aller rejoindre dans leur château de Vico[1] ; cette détermination n'était pas sans quelque danger ; il est vrai que la cité de Coire avait récemment accordé à Caracciolo le droit de cité, faveur rare qui lui conférait une sorte d'immunité, car le Saint-Siège avait grand intérêt à ne pas entrer en conflit avec les Ligues grises. Toute la famille de Caracciolo était assemblée dans le château ; son père, sa femme, ses enfants s'épuisérent à lui arracher quelques concessions; quand il partit, sa plus jeune fille, âgée de douze ans, « jeta de si sensibles cris que le cœur le plus barbare n'aurait pu se défendre de s'en laisser attendrir[2] ». Rien ne put ébranler sa décision.

Cependant Calvin était dans l'appréhension, car il redoutait d'une part que Caracciolo ne tombât entre les mains de l'Inquisition pendant son voyage en Italie et, d'autre part, son absence de Genève avait amené un certain désarroi dans la communauté.

Les protestants italiens de Genève avaient commencé par se réunir dans la chapelle du cardinal d'Ostie (1542), puis dans le temple de la Made-

1. Ville maritime de la Capitanate, dite *della Baronia,* pour la distinguer des autres.
2. Balbani, *Vie de Caracciolo,* Genève, 1681, trad.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

leine[1]; Celso Martinengo de Brescia devint leur ministre; à sa mort survenue en juillet 1557, de graves discussions éclatèrent au sujet du dogme de la Trinité; Calvin pensa y mettre fin en rédigeant une « confession de foi »; elle fut loin d'être acceptée de tous; Francesco de Padoue, Nicolo Gallo, Valentino s'élevèrent bruyamment contre la doctrine que Calvin voulait imposer et la querelle envahit toute la ville; Calvin lui-même en fit part à Caracciolo en le priant de hâter son retour (19 juillet 1558)[2].

Mais bientôt Caracciolo mit Calvin dans un étrange embarras; il s'ouvrit à lui de son désir de prendre femme à Genève; ayant rompu tout lien avec sa première femme, il se considérait comme dégagé; Calvin hésitait; c'était la première fois qu'un cas pareil se présentait; il craignait en prêtant les mains aux désirs de Caracciolo de provoquer un grand scandale dans l'Église protestante tout entière et, s'il mettait obstacle à son dessein, de le rebuter, de l'irriter, de le rejeter peut-être dans le giron de l'Église catholique. De violentes discussions s'engagèrent à ce sujet à Genève et dans les nombreuses églises qui suivaient Calvin. Les uns rappelaient que l'Évangile de saint Mathieu dit (XIX, 6) que ce que Dieu a uni ne doit pas être séparé par l'homme, et que saint Paul a écrit, dans sa première aux Corinthiens (VII, 12) : « Si un homme fidèle a une

1. J. B. G. GALIFFE, *Le refuge italien*, Genève, 1881.
2. *Lettres françaises de Calvin*, publiées par J. BONNET, Paris, 1854, vol. II, p. 206. CALVIN, *Opera*, vol. XVII, col. 255.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

femme infidèle et qu'elle consente à vivre avec lui, qu'il ne se sépare point d'elle. » Mais d'autres rappelaient ce passage du même évangile (XIX, 29) : « Quiconque aura quitté à cause de mon nom ses frères, ou ses sœurs, ou son père, ou sa mère, ou sa femme, ou ses enfants, ou ses terres, ou ses maisons, recevra le centuple et héritera de la vie éternelle », et ils en concluaient que Caracciolo ayant quitté sa femme, avait droit d'en reprendre une.

L'affaire fut portée devant le consistoire ecclésiastique et devant les magistrats civils ; le sénat genevois mit Vittoria en demeure de venir ou de donner ses raisons dans un délai de deux mois[1], après quoi il accorda au marquis une sentence qui le libérait de son premier mariage et « le mettait en possession d'en contracter légitimement un nouveau[2] ».

Il s'agissait en fait pour Caracciolo d'épouser une veuve d'une quarantaine d'années[3], Anna Framery, venue tout récemment de Rouen à Genève par suite de ses opinions religieuses. Le mariage se fit en janvier 1560 et « ils vécurent en union de volonté comme de religion ». Ils vécurent d'ailleurs pauvrement, car Galeazzo avait renoncé à ses biens comme à ses titres. Cependant les personnages de marque qui passaient par Genève tenaient à honneur d'aller chez lui ; c'est ainsi qu'il reçut la visite

1. CALVIN, *Opera*, vol. XVII, col. 509, mai 1559.
2. BALBANI, trad., p. 136.
3. Caracciolo avait quarante-trois ans.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'Ottavio Farnèse, d'Alfonso d'Este, fils de Renée de Ferrare, et du prince de Salerne.

Calvin mort (1564), il y eut quelques difficultés entre Caracciolo et le consistoire qui redoutait sa trop grande influence, mais il ne quitta point Genève; les siens cependant n'avaient pas renoncé à le détacher de sa foi; un théatin lui fut envoyé qui lui offrit de l'argent, la réhabilitation, la sécurité; il lui annonça que son fils était entré dans les ordres et recevrait sans doute avant peu d'amples bénéfices si l'attitude de son père n'y mettait obstacle. Mais cette tentative ne réussit pas mieux que les autres. Le consistoire finit par expulser le moine. Longtemps après, on envoya à Caracciolo un fameux prédicateur, mais, quand il parvint à Genève, Carracciolo était mort (7 mai 1586), à l'âge de soixante-neuf ans.

En 1566, un de ses fils, Nicolao Antonio, marquis de Vico, fut poursuivi pour diverses peccadilles sentant l'hérésie; il avait accepté de recevoir des lettres de son père et même récompensé les personnes qui les avaient apportées, au lieu de les faire arrêter; il avait dit que, s'il en possédait les moyens, « il aurait agi comme le doit un fils à l'égard de son père, en lui faisant tenir quelque somme »; d'autre part, il avait secouru et caché chez lui des hérétiques et entre autres, malgré les avis de sa mère et de tous les siens, un certain Giovanni Verdoni qui n'observait aucunement les jeûnes et abstinences; bien plus, il avait fait disparaître des pièces compromettantes pour lui et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

trouvé des témoins en sa faveur; en conséquence, il fut condamné à une amende de 500 ducats en faveur de l'hôpital S. Giovanni de Naples, « afin, dit l'acte, qu'il apprenne à vivre désormais avec moins de témérité et de malignité. » Il dut, pour s'acquitter de cette amende de 500 ducats, en verser 948 plus 6 giuli, à cause des droits[1] (20 mars 1566)!

Flaminio.

Parmi ces ardents prédicateurs et ces théologiens avisés, se rencontra un poète, délicat et instruit, Marco Antonio Flaminio[2]; il fut lié d'amitié avec les plus déterminés hérésiarques et on le tient pour hérétique[3], mais, s'il partagea leurs pensées, ce fut le plus ingénument du monde; plus que pour aucun autre, on peut dire de lui qu'il était un hérétique sans le savoir.

Son père, Giannantonio, s'était fait un nom dans les Lettres; à vingt et un ans, en 1485, il enseignait la littérature à Serravalle, dans la province de Trévise; c'est là que naquit Marcantonio, en 1498; quand il avait seize ans, son père le chargea de porter au pape Léon X qui venait d'être élu, un

1. *Rivista Christiana*, an. VII (1879), fasc. XII, p. 497.

2. Tiraboschi, vol. VII, lib. III, § xxx, p. 1354. Cantu, *Eretici*, vol. I, p. 399. Gyraldus, *De Poetis nostrorum temporum*. J. Addington Symonds, *Renaissance in Italy*, Londres, 1904, vol. II, p. 364.

3. En Italie, on qualifiait d'hérésiarques non seulement les créateurs d'hérésies mais ceux qui les propageaient; l'Inquisition établit des catégories très nettes à ce sujet.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

recueil de Sylves, en même temps qu'une lettre au cardinal Cornaro; le jeune homme fut présenté au pape, lui lut les vers dont une partie était de de lui et l'autre de Giannantonio et en reçut des éloges sans doute mérités, mais dont on était prodigue alors à la cour pontificale. Quelques années plus tard, il revint à Rome, soutint contre le pape une discussion qui remplit l'assistance d'admiration pour son savoir ainsi que pour l'élégance et la facilité de sa parole, et s'en retourna comblé de présents et d'applaudissements. Bien accueilli partout, recherché par les plus fameux écrivains de ce temps, Castiglione, Sannazarro et Sadeleto, Flaminio passa plusieurs années à parcourir l'Italie, résida à Naples, à Rome, à Urbino; se trouvant à Gênes, il fut l'hôte de Sauli, comme lui lettré, philosophe et humaniste. L'évêque de Vérone, Giberti, le prit à son service; Giberti était un esprit des plus fins, grand amateur de l'antiquité et adepte sur quelques points des idées nouvelles, lesquelles étaient d'ailleurs assez librement discutées à Vérone; Flaminio dut y être initié, s'il n'avait déjà appris à les connaître à Naples dans l'entourage de Valdès. Pendant son séjour à Vérone, il traduisit, en latin, une partie de la *Métaphysique* d'Aristote et la dédia au pape Paul III (1536)[1]. Soit penchant, soit

1. M. Antonii *Paraphrasis in duodecimum Aristotelis librum*, Venise, 1536. Réimprimé à Paris en 1547. Le 19 novembre 1537, Paul III accorda à Flaminio le privilège de la vente de son *Paraphrasis in duos et trigenta psalmos*, pour une période de dix ans. Les contrevenants étaient menacés d'excommunication et d'une amende de 100 ducats. *Arch. Vat.*, Arm. 41, vol. VIII, n. 162.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nécessité, il s'adonnait à des travaux de traduction, seulement il prit dès lors pour texte, non plus des œuvres profanes, mais les Écritures saintes ; ainsi, il mit les psaumes en odes latines, ouvrage qui fut plus tard inscrit dans l'Index, mais dont personne ne mit alors en doute la parfaite orthodoxie et que l'on considéra comme une merveille. Sa santé l'avait ramené à Naples vers la fin de l'année 1538, alors précisément qu'on s'y passionnait pour les problèmes théologiques. L'influence de ce milieu détermina sa vocation. Déjà, en 1537, il écrivait à Pietro Pamfilio, écuyer tranchant de la duchesse d'Urbino[1], qu'il avait dit adieu à toute étude, hormis celle des livres saints et qu'il se proposait de consacrer le reste de sa vie à méditer sur la foi chrétienne : « Quand les chaleurs seront passées, lui disait-il, je relirai avec soin, s'il plaît à Dieu, le Nouveau Testament et les œuvres de saint Augustin[2]. » Il entra dans le cercle choisi qui s'était formé autour de Vittoria Colonna[3] et du cardinal Pole ; Carnesecchi rapporte dans un des interrogatoires, qu'il passait

1. Giulia Varano, fille de Caterina Cibo et femme de Guidobaldo II della Rovere.

2. Dionigi Atanagi, *De le Lettere di tredici nomini illustri*, Rome, 1554. Vergerio publia en 1555 une réfutation de cet ouvrage.

3. Quand elle mourut, en 1547, il fit ces vers en son honneur :

Son esprit était pur, ses mœurs étaient pures.
Sa vertu était active, son humeur d'une sainte,
Son âme céleste, son érudition rare,
Sa parole plus suave que le nectar,
Sa noblesse passait toute autre, son aspect
Etait plein de dignité ; opulente,
Ses biens et sa demeure appartenaient aux gens de bien.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des heures en causeries avec la marquise alors qu'elle s'était retirée à Viterbe[1].

Les véhémentes prédications de Savonarole avaient certainement frappé son esprit dans sa jeunesse; il lui dédia ces vers :

Tandis que les flammes cruelles, Jérôme, dévorent tes mem-
La foi, ses sacrés cheveux épars, [bres,
Pleure et dit : O, flammes cruelles, épargnez,
Épargnez, ce sont nos entrailles que ce bûcher dévore.

Ce n'est pas à dire que Flaminio eût adopté complètement les idées de ses amis; on n'a guère pu relever dans ses écrits que des omissions; ainsi, après avoir recouvré la santé grâce aux prières du cardinal Carafa, il lui adressa ces vers :

Touché de mon sort, le grand
Carafa, Carafa l'honneur de l'Italie,
Tendit au Ciel ses deux mains
Demandant avec beaucoup de larmes
A Dieu mon salut, et voilà que s'enfuit
La dure fièvre et la douleur au côté,
Que mes forces reviennent... [2].

Or, on vit une preuve de son adhésion aux idées nouvelles dans le fait que Flaminio attribue sa guérison à Dieu seul et ne mentionne pas l'intervention des saints; par conséquent, disait-on, il ne croyait point à l'efficacité de leurs prières... On lui reprochait que, à l'encontre de tous les autres

1. Cependant il trouvait fort mauvais, comme on le verra plus loin, que les femmes se mêlassent de discuter les questions théologiques.

2. Ant. Caraccioli, *De Vita Pauli IV...*, Cologne, 1612, p. 33.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

poètes, de Vittoria Colonna entre autres, il n'adressait jamais d'ode à la Vierge[1] et aussi qu'il professait un trop vif amour pour le Christ...

Voici quelques-uns des vers qu'il consacre à la louange du Christ et qui montrent la vivacité du sentiment qu'il professait à son endroit : Dernières strophes d'un sonnet[2] :

O moi, méchante et vile créature,
Vaisseau rempli de honte et de déshonneur,
Comment pourrais-je espérer le bonheur
Qu'il a promis en sa gloire future?

Au moins j'entends si je veux prendre garde
A la grandeur de mon vice et forfait,
Car d'autre part si je pense et regarde

Qu'il a pour moi en la croix satisfait,
Je pourrai lors avoir bonne espérance
D'avoir des cieux quelquefois jouissance.

1. Voici les titres de quelques-uns de ses sonnets qui ont été traduits en vers, en 1569, par la sœur S. Anne de Marquetz, religieuse à Poissy, sous le titre : *Les Divines Poésies de Marc Antoine Flaminius,* à Madame Marguerite, sœur du roi.

Sonnets.

De l'Amour divin.
Encore à ce propos.
De la beauté et excellence de Dieu.
A ce même propos.
Que l'âme vit par charité.
Que rien ne nous peut séparer de l'amour de Dieu.
Pour inviter toute créature à louer Dieu.
Comparaison de la grâce de Dieu au Soleil.
Du désir de parvenir avec Dieu.
Pour invoquer l'aide de Jésus-Christ.
Combien heureux sont ceux qui portent leurs croix suivant Jésus-Christ.
Hymne à la louange de Jésus-Christ.
Combien est douce et salutaire la continuelle méditation des plaies et tourments de Jésus-Christ.
A Jésus-Christ, sonnet...

2. Traduction citée ci-dessus.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'autre poésie a pour titre :

Pour louer et raconter les bénéfices de Jésus-Christ.

Tu as souffert des plaies douloureuses,
Mille tourments et peines langoureuses,
Etant en croix et tout exprès à fin
Que moi, ayant par le serpent malin
Eté jadis cruellement navré,
Voir à la mort sans remède livré,
J'eusse à présent cause de m'éjouir
Pouvant de vie éternelle jouir.

En fait Flaminio dut, dans son commerce avec tant de novateurs notoires, échanger des propos qui, à Rome, sous le pontificat de Pie V, lui auraient valu une étroite prison, ou d'être emmuré pour la vie, mais qui, en son temps, ne dépassaient pas la mesure et exprimaient l'opinion commune.

Sa correspondance le montre éloigné des idées extrêmes, acceptant presque tout ce qu'il était convenu d'accepter[1]. A l'abbé Anisio, il écrivait que ceux qui s'en tiennent aux arguments de la raison doutent à juste titre de l'immortalité de l'âme, mais que les vrais chrétiens n'en doutent

1. Dans la vie de Paul IV, Caraccioli se porte garant de son orthodoxie d'après le dire de personnes qui s'étaient entretenues avec lui (p. 58). Dans une lettre, il dit : « Si nous ne voulons pas faire naufrage au milieu de ces écueils si dangereux, humilions-nous devant Dieu ; ne nous laissons pas entraîner par aucun raisonnement, si vraisemblable et convaincant qu'il paraisse, à rejeter l'Eglise catholique, répétant avec David : « *Vias tuas, Domine, demonstra mihi.* » SCHELHORN, *Amenitates Hist. Eccles.*, p. 191. Cf. ce que dit également Flaminio touchant l'Eucharistie dans la lettre citée dans ATANAGI, *Lettere di Tredici huomini illustri...*, Rom., 1554, p. 304.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pas; il lui conseille de relire le traité de Alberto Pighi sur la *Hierarchia Ecclesiastica* et le pamphlet de Roffense (cardinal Giov. Fischer) contre Œcolampade, et il s'abandonne à une longue dissertation sur la présence réelle, au cours de laquelle il cite Bucer qui, dit-il, après l'avoir niée s'est rétracté. A Lelio Tonelli, secrétaire du duc de Florence, il rappelle que chacun doit porter sa croix; les vrais chrétiens, dit-il, la portent volontiers « pour régner avec Jésus-Christ »; ceux qui n'ont pas l'esprit de Dieu la fuient (31 novembre 1549). A une femme avec laquelle il avait débattu quelque grave question de foi et qu'il semble s'être permis de tancer assez vertement, il écrit le lendemain pour réitérer sa semonce : « Il arrive, dit-il, qu'on censure les prédicateurs et les théologiens, ceci est coupable chez les hommes, mais plus encore chez les femmes à qui il a été ordonné non qu'elles enseignent, mais qu'elles apprennent en silence » (31 décembre 1547). Ceci ne l'empêchait pas de s'entretenir des plus épineux problèmes de théologie avec ceux même qui les abordaient le plus hardiment; un jour, il eut un entretien de ce genre avec le « protonotaire Carnesecchi »; le sujet en avait été « le sacrement de l'autel et l'usage de la messe »; le lendemain, Flaminio après s'être recueilli lui envoie ses raisons ainsi que Carnesecchi l'en avait prié, « car, dit Flaminio, il faut pouvoir expliquer son avis à chacun » et il conclut que les raisonnements philosophiques ne peuvent conduire à la vérité sur ce point et qu'il faut s'en tenir aux enseignements de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'Église (1er janvier 1543). Dionigi Atanagi écrit dans son recueil de lettres publié en 1554 : « Seul Flaminio comprit et apprécia Jésus et la vérité mais pas sous toutes ses formes, parce que Dieu ne découvre et ne révèle ses trésors que peu à peu; ce qui est certain, c'est que Flaminio comprit la justification par la foi en Christ et la certitude de notre salut, tandis qu'il ne comprit pas le sens de l'Eucharistie ou n'eut pas le courage de le préciser. » Évidemment, sur cette importante controverse, Flaminio n'eut pas, au gré de ses amis protestants, les lumières qu'ils auraient souhaité[1].

Flaminio avait suivi, à Trente, le cardinal Pole[2] comme familier, ce semble, et non comme secrétaire, peut-être parce qu'il ne lui convenait pas de participer aux travaux d'un concile où la plupart des doctrines qu'il professait allaient être condamnées; il y demeura longtemps; c'est de là qu'il dédia au cardinal Farnèse sa traduction en vers latins de trente psaumes de David publiée en 1546. Au reste, ses poésies sont pleines d'élans de reconnaissance envers ces deux cardinaux qui, à son dire, le comblaient de bienfaits; et ils n'étaient pas les seuls; le cardinal Rodolfo Pio lui fit un présent; le cardinal Sforza lui remit une dette, le cardinal Accolti lui donna une coupe. Il mourut à Rome, le 18 février 1550 et avec lui moururent,

1. Les griefs de l'Inquisition contre Flaminio se trouvent résumées dans l'extrait de son procès que donne Corvisieri dans l'*Archivio Soc. Rom. di St. Patria*, vol. III, an. 1880, p. 274.

2. On sait que le cardinal Pole fut suspecté d'hérésie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dit Manuzio, « le charme, la bonté et la gloire ». Quelque temps auparavant, il avait envoyé à Carnesecchi, qui alors résidait à Paris, le manuscrit de son poème intitulé : *De rebus divinis,* qu'il avait dédié à Marguerite, duchesse de Savoie; Robert Estienne le publia l'année même de sa mort.

Paleario [1].

Aonio Paleario fut un lettré de même que Flaminio et aussi un jurisconsulte éminent; son père s'appelait Matteo della Paglia, sa mère Chiara Gianarilla; il reçut le nom d'Antonio; della Paglia devint Paleario comme plus élégant, Antonio s'abrégea en Aonio comme plus académique; ses ennemis dirent, au reste, plus tard qu'il avait fait ce changement pour supprimer dans son nom le T qui lui rappelait la Croix dont il avait horreur [2]. Il

1. Dal Canto, *Aonio Paleario,* Rome, 1910. Giuseppe Morpurgo, *Aonio Paleario,* Città di Castello, 1912. J. G. Gurlitt, *Leben des A. Paleario, eines Märtyres der Warheit,* Hambourg, 1905. Jules Bonnet, *A. Paleario,* Paris, 1863. M. Young, *The Life and Times of Paleario, or a History of the italian Reformers in the XVI Century,* Londres, 1860. Mennerich, G. T., *Biographie de Aonio Paleario,* thèse, Strasbourg, 1861. Cantu, *Eretici,* vol. II, p. 452. Christ. Hare, *Men and Women of the Italian Reformation,* chap. XVIII. Jac. de Laderchis, *Annales Eccles.,* ad an. 1571 (Continuation de Baronius), Rome, 1728. Préface de ses œuvres, éditées par Wetstein, Amsterdam, 1676. *Rivista Cristiana,* années 1876 et 1877.

2. On expliqua cette transformation par son amour pour la poésie :

Aonius qui nunc es, eras Antonius olim
Aonii Aonidum dat tibi nomen amor.
Quin et amans Tulli, merito quem Tullius hostem
Sensit, ab hoc renuis nomen habere viro.

(*Menagiana,* vol. I, p. 215.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

naquit en l'an 1503[1] à Veroli, petite ville épiscopale de la campagne de Rome. Ennio Filonardi, qui en était évêque et devint cardinal[2], le prit en affection et dirigea ses études; à Rome, un noble en fit son bibliothécaire et il put s'adonner à son goût pour les classiques parmi lesquels il préférait Cicéron et Aristote; il étudiait ainsi depuis six ans quand survint le sac de 1527; que devint-il alors, on ne sait; il semble n'avoir pas quitté ou avoir bientôt rejoint son poste, car ce fut peu après qu'il eut une malaventure dont le souvenir lui resta longtemps amer; son protecteur l'accusa d'avoir copié un travail relatif à Tite-Live pour se l'approprier. Il quitta Rome, hésitant s'il irait à Pérouse y suivre les cours des professeurs de philosophie, ou à Padoue pour entendre Benedetto Lampridio qui commentait Aristote, ou bien à Sienne. Il commença par Pérouse, mais les études lui parurent si barbares dans les écoles de cette ville, on y parlait, dit-il, un si mauvais latin qu'au bout de quelques mois, il s'en fut à Sienne; là aussi, il trouva que la pureté du langage souffrait de si cruelles atteintes qu'il se décida, en 1531, à gagner Padoue où Lampridio avait formé une sorte d'académie particulière, fort attaquée des uns, entre autres par Bembo, exaltée par les autres. Il assista aussi aux cours de l'Académie publique, où il étudia la jurisprudence.

Bientôt l'occasion se présenta à lui de faire

1. Voir la discussion de Morpurgo à ce propos, p. 27.
2. Il fut créé cardinal en 1536.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

preuve de sa science nouvelle. Son ami Antonio Bellanti le sollicita de le défendre contre une accusation criminelle dont il était l'objet. Paleario, qui avait déjà quitté Padoue et se trouvait à Bologne, revint à Padoue et plaida si éloquemment la cause de Bellanti et avec tant de science juridique, qu'il la gagna, mais il se perdit lui-même. L'âpreté de son éloquence lui avait fait des ennemis qui s'acharnèrent à la décréditer; il dut plaider contre eux, les écrasa et leur animosité s'en accrut. Bembo l'engagea cependant à rester à Padoue où il continua ses études philosophiques et composa son poème sur l'*Immortalité des âmes* qu'il dédia à Ferdinand, roi des Romains et qui fut alors, selon la mode si bénévole du temps, qualifié d'immortel et de divin[1], étrange mélange de principes chrétiens et de philosophie païenne qui commence par une glorification de la sagesse et du pouvoir du Créateur et se poursuit par une invocation à Aristote pour guider l'auteur dans le labyrinthe des mystères de la foi... [2].

Cependant Rome attirait Paleario; il s'y rendit et fut l'hôte de l'évêque de Veroli, Filonardi, devenu depuis le 11 décembre 1534 gouverneur du château Saint-Ange et qui y fut remplacé par Ugolino en 1537. On le choyait, on le fêtait; à l'académie des Vignajuoli (des Vignerons) et dans d'autres, on lisait des vers de lui avec recueillement, on le

1. Voir plus loin ce qu'en disait Sadoleto.
2. *De Animarum immortalitate*, Lyon, 1536, Francfort, 1631.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

comparait à Lucrèce, et Sadoleto déclarait que son œuvre était empreinte « d'esprit chrétien, de pure religion et pleine de piété envers Dieu ».

Pendant un séjour qu'il fit à Colle, dans le val d'Elsa, il se rencontra avec Marietta Guidotti qu'il épousa plus tard. La vie lui aurait été très douce sans les inimitiés qu'il avait soulevées; il aurait voulu enseigner à Sienne, il en fut empêché; un moine vint prêcher à Colle et soutint de telles erreurs que Paleario ne put les entendre sans y répliquer, et l'on se prit à l'accuser d'attaquer l'Église. D'ailleurs, lors de son séjour à Sienne, Ochino l'avait conquis comme tant d'autres; il lui paraissait maintenant qu'il avait mieux à faire que de montrer toute sa vie le grec et le latin à des écoliers et il s'adonna avec ardeur aux controverses religieuses. Ses opinions devenaient suspectes; les tribunaux inquisitoriaux de Rome et de Florence enquêtèrent sur lui. Certes, il n'était pas en tout point hérétique; le mariage par exemple lui paraissait un sacrement, mais il n'admettait pas qu'on prêtât serment même devant la justice. Son ami, le cardinal Sadoleto, faisait tous ses efforts pour l'empêcher de se compromettre tout à fait. « Quand je te lis, lui écrivait-il après avoir reçu son poème sur l'Immortalité, je suis tellement ému que je me sens comme enflammé et transporté d'un élan incroyable... En mon nom et au nom de Bembo, je ne te demande pas, je te supplie, d'écouter ceux qui t'aiment; nous sommes dans des temps où il faut se consacrer aux études auxquelles on est invité

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à s'appliquer, non à celles dont on est détourné[1]. » Mais c'était là ce qui répugnait le plus à Paleario. Plus tard il écrivait à Bartolommeo Ricci : « Dieu m'est témoin que je déplore chaque jour davantage mes insipides travaux d'interprète d'auteurs grecs et latins... J'ai toujours estimé qu'il est honteux pour un homme capable de choses plus élevées, d'abdiquer son indépendance et de prostituer ses talents en reproduisant la pensée d'autrui. Mais la modicité de mon patrimoine m'oblige à rester dans une condition pour laquelle je n'ai aucun goût[2]. »

Sadoleto le sauva de ce premier orage et il put demeurer quelque temps sans être inquiété. Mais à Sienne, où il se rendit ensuite, une cabale fut montée contre lui ; la populace, conduite par les moines, se porta vers l'évêché pour réclamer son exil ou sa condamnation. L'évêque, Francesco Bardini, lui était favorable et le défendit un temps jusqu'au jour où, inquiet, il fit engager une procédure centre lui[3] ; le sénat le traduisit à sa barre ; il y prononça une belle harangue cicéronienne dans laquelle il accentue sensiblement ses opinions ; on l'accusait, disait-il, d'avoir pensé comme les théologiens allemands, mais il y en avait d'excellents, tels que Œcolampade, Érasme, Mélanchton, Bucer ; aucun théologien italien ne serait assez niais pour soutenir qu'il n'y avait pas de bonnes

1. *Epist. libri XXVII*, vol. II, p. 369. TIRABOSCHI, vol. VII, p. 1390.
2. BONNET, p. 207. Dans *l'Oratio XII, De Felicitate,* il se plaint de la réserve qu'il avait dû s'imposer dans ses cours.
3. *Opera*, éd. 1728, p. 96.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

choses dans leurs œuvres; elles sont tirées des premiers Pères de l'Église et des commentaires des Pères grecs, de telle façon que celui qui les accuse, accuse par là même Origène, Cyrille, saint Irenée, saint Augustin et saint Jérôme. « Je n'approuve pas, ajoutait-il, tout ce que disent les Allemands, mais je les loue d'avoir ressuscité les bonnes Lettres latines, éclairé les études divines enveloppées d'ombres jusque-là, imprimé des livres latins, grecs, chaldéens. On m'a reproché d'avoir composé un livre en italien dans lequel je montre les bienfaits que nous avons tirés de la mort du Christ[1]; tout ce que j'y affirme, c'est que Celui en qui réside la divinité ayant répandu si abondamment sa vie pour notre salut, il ne nous est pas permis de douter de la volonté céleste; nous devons au contraire nous promettre toute tranquillité et repos après la mort; une autorité ancienne et certaine nous instruit que les maux ont pris fin, que toute souillure est effacée pour ceux qui, se tournant vers Christ crucifié, se fient à ses promesses et mettent toutes leurs espérances en Celui qui ne trompe pas. »

Malgré ses hardiesses, le tribunal renvoya Paleario sinon absous, du moins sans qu'aucune censure ne fût portée contre lui[2].

Cependant sa situation devenait difficile; il n'avait plus de chaire ni même d'élèves particuliers; on le suspectait, on s'éloignait de lui. En

1. C'est pourquoi le traité *Del Beneficio* lui a été attribué.
2. « *Nec absolutus nec damnatus.* »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

revanche, sa réputation d'orateur éloquent, de juriste habile et de théologien se répandait partout. La rivale de Sienne, Lucques, voulut l'avoir comme maître dans son université; elle lui offrit d'y enseigner l'éloquence et d'être en même temps son « orateur », c'est-à-dire son ambassadeur quand besoin serait, et son porte-parole dans les occasions solennelles; deux fois par an, il devait prononcer une harangue pour rappeler les plus beaux moments de l'histoire municipale et encourager les citoyens à se dévouer à leur patrie (1547) [1].

Bembo et Sadoleto, qui d'ailleurs moururent l'un et l'autre en cette année, lui avaient recommandé d'accepter cet emploi, en l'engageant toutefois, comme ils l'avaient déjà fait, à se montrer prudent; il ne suivit guère leurs conseils, car l'année suivante, il composait un libelle contre les papes et leurs entours qui devait être remis au représentant de l'empereur au Concile de Trente. Dans ses « Vingt témoignages », il expose les dogmes du protestantisme; le dernier Témoignage est une invective contre les vices du clergé. A vrai dire, ce factum ne fut publié que vingt-cinq ans après sa mort et, par conséquent, cinquante ans après avoir été écrit, mais des copies manuscrites couraient le pays et la substance en était connue de tous [2].

1. *Orationes ad Senatum populumque Lucensem*, Lucques, 1552.
2. *Aonii Paleariii Verulani actio*. Comme on l'accusait d'être un novateur, il se défendait assez adroitement en disant que, tout

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Paleario professa plusieurs années à Lucques, il entretenait une active correspondance avec des hérétiques notoires : Curione, Lampridio, Mellino, Alciat, comme naguère avec Sadoleto et Bembo, qui eux n'avaient eu que quelque pente à la critique. En 1555, il se rendit à Milan où il fit un cours d'éloquence ; il y demeura dix ans. Malgré ses opinions qu'il ne dissimulait plus guère et la hardiesse de ses écrits, les procédures engagées naguère contre lui demeuraient suspendues[1]. Mais l'heure des grandes épreuves allait arriver. La réaction religieuse avait commencé. La terreur régnait alors partout en Italie parmi les protestants. « Les gens paisibles, écrit Paleario, qui vaquaient à leurs occupations habituelles, étaient soudain saisis, envoyés à Rome, jugés, livrés au bras séculier. Le joug qui pesait sur chacun était si lourd que beaucoup trouvaient la vie à charge. » Paleario prit la précaution d'envoyer en lieu sûr, à Bâle, le manuscrit de son dernier ouvrage. Pour lui, il quitta Milan et se retira à Faenza, car par une de ces anomalies dont l'histoire du protestantisme en Italie fournit tant d'exemples, cette ville qui était précisément terre d'Église, s'offrait à lui servir d'asile ; il est vrai que la population y était très encline aux idées nouvelles. Cependant les griefs de l'Inquisition contre Paleario deve-

au contraire, il n'y avait rien de si antique que la vérité. *Opera*, éd. 1728, p. 336.

1. Le 23 février 1560 le procès que l'Inquisition de Milan avait commencé fut abandonné. B. Fontana, *Archiv. Soc. Rom. Stor. Patria*, vol. XIX, an. 1896, p. 171 et suiv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

naient plus précis et plus nombreux; un troisième procès fut entrepris et il eut à subir plusieurs interrogatoires[1]. On lui reprochait même des paroles prononcées trente-cinq ans auparavant; le 9 août 1567, le pape, saint Pie V, écrivait au P. Angelo de Crémone, chef de l'Inquisition en Lombardie, de surveiller Paleario et de l'envoyer, si possible, à Rome pour y être interrogé; la date de cet interrogatoire était fixée au 20 août et Paleario serait tenu de déposer caution s'il voulait rester libre. Une correspondance s'engagea entre le P. Angelo et Paleario; il arguait que sa santé ne lui permettait pas le voyage, qu'il lui fallait l'agrément du sénat milanais pour s'éloigner et, qu'en outre, il ne se trouvait pas en position de payer ses dettes avant de partir. L'affaire traîna. Le 27 mars 1568, le cardinal de Pise demandait des instructions à l'empereur de qui dépendait le Milanais; on ne sait quelle réponse fit Maximilien II; toujours est-il qu'après tant de tergiversations, le Saint-Siège se décida à agir. Paleario fut arrêté et envoyé à Rome. Il ne douta pas qu'on le menait à la mort : « *Fatis ad majora vocantibus* ». En d'autres temps, il avait écrit : « Nous ne sommes pas à une époque où un chrétien peut mourir dans son lit; ce n'est pas assez d'être accusé, traîné en prison, battu de verges, il faut nous laisser brûler sur un bûcher si notre martyre peut faire éclater la vérité. »

1. Le premier eut lieu le 19 avril 1567.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le premier interrogatoire est du 16 septembre 1568; d'autres suivirent, très espacés; les procès d'inquisition duraient longtemps; il se passait quelquefois un an entre deux comparutions; on comptait beaucoup sur l'énervement d'une longue captivité pour provoquer les aveux ou les repentirs. Les charges relevées contre Paleario étaient les suivantes, toutes fort graves : refus de croire à la prééminence du pape, au purgatoire, aux jeûnes, à la messe, à la confession, au libre arbitre, à la prédestination.

Le 19 juillet 1569, le juge le mit en demeure de reconnaître ses erreurs dans les dix jours et de rentrer dans le sein de l'Église. Il refusa de se rétracter disant : « Dans l'amour du prochain et la reconnaissance de la gloire de Dieu, on ne peut errer. » Le 20 août, il réitéra son refus; le 4 octobre, on mit à ses côtés deux théologiens « avec lesquels, dit-il, je fus d'accord sur un grand nombre de points et en désaccord sur quelques-uns ». Paleario soutenait, entre autres choses condamnables, que lorsque le souverain pontife fait périr des hérétiques, il pèche mortellement. Il fut alors mis au secret et il y resta sept mois. Quand on le crut suffisamment démoralisé, on lui dépêcha un jésuite qui obtint une rétractation, le 10 avril 1570. Il reconnut que le pape peut désigner « des ministres séculiers qui tuent les hérétiques et même les tuer personnellement[1] ». Néanmoins le tribu-

1. De Thou, liv. XXXIX, § 9. Ed. Londres, 1734, vol. V, p. 132. Voltaire, éd. Beuchot, vol. XVII, p. 353, n. 1. Article de Comba,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nal inquisitorial dont il avait dit que c'était « un poignard levé sur tous les gens de Lettres », le déclara coupable; sa sentence portait qu'il serait revêtu du sanbenito; il s'y refusa, sur quoi les inquisiteurs le déclarèrent impénitent et le livrèrent au bras séculier pour qu'on lui infligeât le supplice du feu. Les chefs d'accusation avaient été ramenés à quatre : il avait nié le purgatoire et blâmé les ensevelissements dans les églises, disant qu'il valait mieux enterrer les morts hors des murs des cités; il avait tourné en ridicule la vie des moines et soutenu que la justification s'acquérait par la seule foi en la misericorde divine.

Le dimanche 2 juillet 1570, il fut confié à la confrérie de la Miséricorde qui avait mission de préparer à la mort les condamnés et le lendemain, après qu'il se fut confessé et repenti, au dire des moines qui l'assistèrent, il fut pendu puis brûlé sur le pont Saint-Ange. Avant de mourir, il avait remis aux frères de la Miséricorde un testament et deux lettres; l'une était pour sa femme; elle ne manque pas d'élévation, quoique, même en ce moment, il n'ait pu s'abstenir d'user de ces élégances de style et de ces oppositions de mots auxquelles on se plaisait alors : « Je ne voudrais pas que tu prisses du déplaisir à mon plaisir, écrivait-il, et que mon bien te fît du mal. L'heure est venue pour moi de passer de cette

Paleario si ritratto mai, dans *Rivista Christiana*, avril 1879, p. 145.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vie à mon Seigneur et Père, Dieu... Songe à notre famille, élève-la et conserve-la dans l'amour de Dieu. J'ai soixante et dix ans, je suis vieux et inutile. » La seconde lettre était pour Lampridio et Fedro, ses fils : « Il a plu à Dieu, leur disait-il, de m'appeler à lui par une voie que vous trouverez amère et dure, mais si vous l'examinez bien, vous comprendrez que, puisqu'elle me comble de contentement et de joie, vous aussi devez la trouver excellente[1]...

Les œuvres de Paleario, réunies et imprimées par ses admirateurs, passèrent longtemps pour des modèles de littérature néo-classique.

Celio Secondo Curione.

Celio Secondo Curione[2] naquit, le dernier de vingt-trois enfants, en 1503 ; son père s'appelait Giacomo Roterio et avait été surnommé Curione parce qu'il était de Chieri; sa mère, Charlotte de Montrolier, avait été longtemps dame d'honneur de Blanche de Savoie. Celio Curione tenait d'elle le goût des actions risquées et une grande impétuosité de parole qui le mit plus d'une fois en péril.

A neuf ans, orphelin, il fut envoyé à Turin afin d'y poursuivre ses études; comme il montrait une

1. D. Orano, *Liberi Pensatori...*, p. 39, 40. Cod. Vat. Urb., 1091, fol. 416.

2. Tacchi-Venturi, p. 308. Bibliographie. *Encyclopédie des Sciences religieuses,* vol. III, p. 541. *Realencyklopädie*, vol. IV, p. 353.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

intelligence précoce, on lui fit suivre les cours de l'université et ce fut dans ce milieu qu'il apprit d'abord à connaître les doctrines qui commençaient à se propager. Son père lui avait légué, comme à son fils préféré, une bible manuscrite ornée de miniatures; ils s'y initia aux Écritures saintes. Quelques-uns des livres de Luther, *les Indulgences, la Captivité de Babylone*[1], le traité de Zwingle sur la Vraie et fausse religion, dont les exemplaires se répandaient alors de plus en plus, lui tombèrent sous les yeux et achevèrent de le convaincre de l'excellence des arguments soutenus par les protestants; ses lectures le frappèrent même tellement qu'il résolut de se rendre en Allemagne et se mit en route avec trois compagnons, mais l'évêque d'Ivrée, Bonifacio Ferrerio, instruit de leurs projets, les fit arrêter et Curione, enfermé pendant deux mois dans la citadelle de Capranno, fut ensuite placé dans un couvent. Le séjour qu'il y fit, loin de le détacher des idées qui peu à peu s'emparaient de lui, leur donna plus de force, car les moines étaient tout adonnés à la superstition et en vivaient. On raconte que Curione s'amusait à leurs dépens; il remplaça dans un reliquaire les reliques par une Bible et ce fut un beau scandale quand la substitution fut découverte. Il s'évada.

On s'inquiétait peu à Milan de ce qui se passait en Piémont en sorte que Curione put y obtenir une chaire, y professa et s'y maria. Le marquis de Mont-

1. *De Indulgentiis*, 1517. *De Captivitate Babylonica*, 1520.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ferrat, Giovanni Giorgio, qui avait été évêque, l'appela auprès de lui et il resta son commensal tant qu'il vécut; puis, ses frères et ses sœurs étant tous morts de la peste à l'exception de l'un d'eux, il retourna en Savoie recueillir leur héritage. Un jour qu'un moine dominicain prêchait à Turin contre Luther et lui imputait des maximes qu'il n'avait jamais soutenues, d'après les uns, il lui cria qu'il en avait menti ; d'après les autres, il demanda l'autorisation de lui répondre et montra que ses accutions étaient fausses. Ce pourquoi il fut de nouveau arrêté par ordre de l'Inquisition et mis dans une prison sévère. Il s'en échappa encore. Des légendes coururent à ce sujet. On raconta qu'il avait présenté au géôlier qui l'attachait une fausse jambe. La vérité semble être qu'il soudoya ses gardiens. Mais Curione avait intérêt qu'on crût à une évasion en quelque sorte miraculeuse; il en fit un récit à cette fin. « Pour cet événement, écrivit-il plus tard, je ne fis pas vœu de visiter Compostelle ou Jérusalem, car ce sont là des idolâtries, ni de garder ma chasteté que Dieu seul peut accorder ; je me consacrai tout à Jésus, notre libérateur. »

Curione obtint ensuite une chaire à Pavie et y professa trois ans, sans être inquiété, car ses élèves faisaient bonne garde autour de lui; cependant on le savait un ardent propagateur des idées luthériennes et le pape insistait auprès du sénat de Milan pour qu'il mît fin à ce dangereux enseignement ; informé de ces démarches Curione estima prudent de gagner Venise, puis Ferrare où la duchesse

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'accueillit des mieux. Il y prolongea durant un an son séjour et y devint le maître d'Olimpia Morata qu'il contribua à attirer vers le luthéranisme. Cependant la duchesse avait obtenu pour lui une chaire à Lucques, il s'y rendit mais les démarches du Saint-Siège l'empêchèrent d'en profiter longtemps ; il se réfugia à Lausanne, revint chercher sa femme et ses enfants à Lucques, faillit de très peu être pris, retourna en Suisse et s'y fixa ; on raconta que les souverains le réclamaient à leurs cours ; le duc de Savoie le voulait à Turin, le roi de Transylvanie à Weissembourg, l'empereur Maximilien à Vienne ; mais il demeura fidèle à la ville de Bâle où il s'était fixé et où, pendant plus de vingt ans, ses cours attirèrent nombre d'élèves ; il y mourut le 25 novembre 1569.

Curione avait contribué à répandre le luthéranisme, non seulement par ses leçons, mais par ses écrits ; il fut un infatigable écrivain ; son *Pasquin en extase* eut un grand retentissement comme on a vu ; il publia une *Institution de la religion chrétienne,* une *Histoire de Spiera,* une *Traduction des Cent dix Considérations de Valdès,* il commenta Aristote et composa un *Thesaurus linguae latinae ;* il traduisit en latin vingt livres de l'Histoire de Guicciardini[1] ; il fut en correspondance avec tous les grands esprits du temps. On l'avait accusé d'être antitrinitaire, il prit soin de démentir cette accusation dans son testament, qui existe à Bâle.

1. Voir à l'Appendice sa bibliographie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Giulia Gonzaga[1].

Dans le groupe relativement nombreux des femmes qui donnèrent dans la réforme, Giulia Gonzaga, comtesse de Fondi, se distingue par l'ardeur de ses convictions et la netteté de sa séparation d'avec l'Église catholique; elle fut une véritable protestante et dépassa en audace son maître Valdès. Sa famille était illustre et ancienne, ce qui ajoutait du poids à ses actes; pendant des années, les Gonzaga avaient dominé à Mantoue; cinq d'entre eux étaient devenus cardinaux, d'autres, chefs d'armées ou vice-rois. On ne sait exactement quand et où naquit Giulia. Elle avait environ quatorze ans lorsqu'on lui fit épouser, en 1526, Vespasiano Colonna qui était âgé de quarante ans, manchot, boiteux et veuf; elle au contraire passait, avec d'autres de ses contemporaines d'ailleurs, pour la plus belle des femmes d'Italie; Cariteo et Molza ont vanté à l'envi ses attraits; le père de Tasse, Bernardo, parle de ses cheveux blonds et bouclés, de son front haut et serein, de son teint délicat, de sa voix angélique, de la grâce de ses mouvements; Carnesecchi raconte dans l'un de ses interrogatoires que le cardinal Morone, étant *in minoribus*, c'est-à-dire avant d'avoir reçu la pourpre cardinalice, était allé la voir à Naples « à cause de la renommée de sa vertu et de sa beauté qui était telle

1. Karl Benrath, *Giulia Gonzaga*, Halle, 1900. Bruto Amante, *Giulia Gonzaga*, Bologne, 1896. Giuseppe Paladino, *Giulia Gonzaga*, Naples, 1909. Reumont, *Vittoria Colonna*, p. 144.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que chaque homme de distinction qui passait par Naples tenait à honneur de la visiter » ; Falco s'exprime sur ses qualités en termes hyperboliques ; de son vivant même, car les légendes se formaient et se propageaient vite, on raconta qu'un pirate babaresque, Chaireddin Barbarossa, avait entrepris une expédition pour l'enlever et la livrer au sultan Soliman ; à la vérité, il débarqua au village de Sperlonga dans l'intention de piller Fondi qui appartenait aux Colonna ; Giulia, qui se trouvait dans le château de cette ville, s'enfuit et bien lui en prit, car les habitants furent emmenés en esclavage ; le cas était fréquent alors (1534).

Le récit de cette aventure fut illustré bientôt de détails tragiques ; on raconta qu'un serviteur ayant été prévenir Giulia du danger qu'elle courait, l'avait trouvée dormant nue comme c'était la coutume ; elle le récompensa, mais le fit poignarder ensuite. Elle était veuve lors de cet événement (depuis 1528), de même que Vittoria Colonna et Caterina Cibo, ces autres adeptes de la réforme ; et ceci contribua apparemment à leur vocation ; la douleur, le dégoût de la vie, le vide de leur existence et sans doute aussi un penchant naturel poussaient ces femmes à se livrer aux méditations pieuses ; d'esprit élevé, ayant une grande curiosité de toutes choses et poussées par leur éducation classique à raisonner et à approfondir, elles voulaient s'éclairer ; Giulia avait précisément connu Valdès à Fondi et elle le retrouva à Naples où elle était venue s'établir ; elle fit partie de son cercle et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

s'y rencontra avec Flaminio, Ochino, Carnesecchi ; Valdès qui était en relation de lettres avec le cardinal Ercole Gonzaga [1], lui raconte sa première visite à Fondi et combien il fut frappé de la beauté et de la bonté de Giulia. « Quelle pitié, ajoutait-il, qu'elle ne soit pas souveraine du monde entier ! » (Lettre du 8 septembre 1535). Valdès avait trouvé une âme à consoler et surtout à diriger.

Giulia était partagée entre sa vie mondaine et ses aspirations religieuses et ce conflit la tourmentait terriblement. Un jour qu'elle sortait avec Valdès d'un sermon où Ochino avait parlé de la vie éternelle, toute émue encore des paroles qu'elle venait d'entendre, elle lui exposa ses doutes et ses angoisses, ajoutant que l'éloquence d'Ochino soulevait en elle les sentiments les plus contradictoires et lui donnait une terreur affreuse de l'enfer et une grande ambition d'aller au paradis ; Valdès lui répondit que trois voies conduisaient à la connaissance de Dieu, l'Ancien Testament, la Lumière naturelle et le Christ. « Chaque jour, lui dit-il, il vous faut employer chaque moment à méditer sur le monde, sur vous-même, sur Dieu, sur Jésus-Christ, sans vous astreindre à des pratiques superstitieuses. Ayez constamment deux images devant vos yeux, la perfection chrétienne et votre propre imperfection. » Pour la mieux guider, il écrivit pour elle un livre qu'il lui dédia, l'*ABC chrétien* (1536).

Pendant que les grands du monde, les prêtres,

1. On possède sa correspondance pour les années 1535 à 1537.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les artistes célébraient sa beauté, lui disait-il, elle recherchait, sans la pouvoir trouver, la paix du cœur; or elle ne réussirait à en jouir qu'en se conformant aux paroles de l'apôtre saint Jean dans l'épître aux Colossiens, c'est-à-dire en se détournant des choses terrestres et en ne s'occupant que des choses célestes. « L'amour fait disparaître la peur; la foi est l'arbre, l'amour en est le fruit; la foi ne consiste pas en émotions passagères, mais dans un sacrifice constant et entier. La perfection chrétienne ne s'obtient pas seulement en accomplissant des actes conformes en tout à la loi, mais par la force avec laquelle on cherche et on conserve le commerce avec Dieu. » S'adressant à une princesse adulée, fort avant dans le siècle, attachée encore au Saint-Siège, Valdès n'allait pas dans son *ABC* aussi loin que dans ses autres œuvres théologiques; ainsi il expliquait à Giulia qu'il était loisible de se rendre à la messe pourvu que ce ne fût pas au détriment de ses pratiques charitables, d'assister aux sermons où l'on prêchait le Christ, mais non à ceux où l'on se perdait en subtilités et où l'on racontait des fables; il lui recommandait la lecture de l'Évangile, des *Colacions* de Cassien [1], des Saints Pères, de la *Descendance du Christ,* et lui rappelait qu'il faut agir non en vue d'une récompense, mais pour l'amour de Dieu. Giulia était par avance acquise à ces doctrines. L'ascétisme monacal ne

1. *Collationes Patrum.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lui paraissait pas le seul chemin qui conduisît vers Dieu. Toutefois pour méditer plus à son aise sur les grands problèmes qui tourmentaient son âme et pour s'isoler du monde, elle demanda au pape Paul III et obtint de se retirer avec plusieurs servantes dans le cloître de S. Francesco ; ces sortes d'autorisations s'accordaient encore assez facilement; elle était dispensée de se soumettre à la règle des religieuses. Ses opinions en matière de foi se précisaient; elle ne se bornait plus comme Vittoria Colonna ou même Renée de France, à souhaiter une réforme de l'Église catholique; plus tard, elle écrivait à Carnesecchi : « Du temps que la religion chrétienne était la nôtre... » L'influence de Valdès se faisait de plus en plus sentir et dura jusqu'à sa mort, c'est-à-dire jusque vers 1540. Giulia dirigeait maintenant le mouvement protestant dans le royaume de Naples; sa correspondance répandait ses idées; les écrivains qui défendaient les doctrines nouvelles la consultaient et lui dédiaient leurs ouvrages, elle employait son crédit à encourager certains prélats, suivait attentivement les discussions du concile de Trente, se tenait constamment informée du sort de ceux de ses amis qui étaient en fuite ou retenus en prison, correspondait secrètement avec maint hérétique. Carnesecchi lui écrivait trois fois par semaine en employant un chiffre dont on a retrouvé le secret innocent. Flaminio traduisit pour elle son *Commentaire sur les Psaumes* et le *Livre des Considérations*. Des chagrins domestiques la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rejetaient de plus en plus dans la méditation; elle était en procès avec une fille de son mari; une tragédie effrayante s'était accomplie dans sa famille, presque sous ses yeux; son neveu Vespasiano avait épousé, en 1550, Diana Cardona, fille d'un noble sicilien, il la soupçonna de n'avoir pas repoussé les avances de son secrétaire, Annibale Ranieri, le fit assassiner et enferma sa femme dans la chambre où gisait son cadavre en lui donnant l'ordre de boire un poison qu'il avait fait préparer. Elle obéit et mourut.

Giulia n'était pas sans courir des dangers personnels; des tumultes populaires éclatèrent à Naples quand le pape chercha à y établir l'Inquisition (mai 1547); la ville fut bombardée; Giulia se réfugia à Ischia, où Vittoria Colonna, qui venait de mourir, avait si longtemps vécu. La révolte vaincue, l'Inquisition fonctionna et Giulia en fut une des victimes; la première dénonciation date du mois d'avril 1550; on ne s'était pas contenté d'attaquer ses tendances religieuses; sa conduite était également critiquée; on lui imputait les légèretés de ses demoiselles d'honneur et l'on insinuait même que ses rapports avec Valdès n'avaient point été uniquement spirituels. Son biographe contemporain, Filonico Alicarnasseo, accepte cette accusation, mais il était moine et tout son récit semble tendancieux. Quoi qu'il en soit, l'Inquisition, sans incriminer encore une princesse si réputée, la surveillait, l'environnait, lui envoyait même, à ce qu'elle affirmait, des agents tenta-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

teurs (Lettre du 24 avril 1553 à Ferrante). D'ailleurs, son confident Carnesecchi était poursuivi; ses amis Galeazzo Caracciolo, Isabella Brisegna, auraient été traduits devant le Saint-Office s'ils étaient demeurés à Naples; son majordome Perez fut arrêté; deux de ses serviteurs s'échappèrent au moment où l'on allait les saisir; le cercle se resserrait autour d'elle. On lui conseilla de fuir, elle s'y refusa. L'Inquisition hésita longtemps par crainte des conséquences; elle atermoyait encore lorsque Giulia mourut, le 19 avril 1566, dans ce même couvent de S. Francesco où elle avait passé une bonne partie de son existence et qui lui appartenait. Nul doute que si elle avait vécu quelque peu encore, elle n'eût pas échappé aux rigueurs de l'Église. La preuve en est que le pape Pie V[1], qui n'était pas sans avoir percé ses véritables pensées, ordonna au vice-roi de Naples, dès que sa succession fut ouverte, de mettre sous séquestre le couvent de S. Francesco; on fouilla ses papiers parmi lesquels furent découvertes quantité de lettres compromettantes, dont quelques-unes de Carnesecchi dans lesquelles il lui recommandait la lecture des œuvres de Valdès; d'autres étaient chiffrées; le pape se fit aussitôt envoyer ces documents et déclara hautement que s'il les avait connus plus tôt, il aurait bien certainement fait brûler vive la comtesse.

C'était la seconde fois qu'elle échappait aux

1. Élu le 7 janvier 1566.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rigueurs de l'Église; Carnesecchi lui écrivait en 1559, le 9 septembre, que la mort de Paul IV (18 août 1559) l'avait sauvée de la prison[1]. L'accalmie qui prévalut durant le pontificat de Pie IV lui avait seule permis de finir ses jours en paix.

Elle laissa par testament 9.000 à 10.000 écus sur le mont de piété de Venise, au cardinal Morone, dont elle avait été la constante amie dans la bonne comme dans la mauvaise fortune[2].

Caterina Cibo, duchesse de Camerino[3].

Caterina Cibo ou Cybo était petite-fille du pape Innocent VIII, par son père, Franceschetto et nièce de Léon X, par sa mère Maddalena de Médicis, fille de Laurent le Magnifique; elle était née le 13 septembre 1501 dans les environs de Florence; belle à ravir, elle était aussi des plus intelligentes, d'une de ces intelligences précoces si fréquentes alors et qui font notre étonnement aujourd'hui; venue à Rome, elle y apprit de bonne heure le latin, le grec et l'hébreu, ce qui lui permit plus tard d'étudier les livres saints dans le texte original. On la fiança à douze ans au duc de Camerino, Giovanni Maria Varano, qui avait vingt ans de

1. Déposition de Carnesecchi dans son procès.
2. Lettre de l'envoyé à Rome du duc de Toscane, Averardo Serristori, en date du 16 mai 1566. Cf. lettre de Rabbi, en date du 26 juin. AMANTE, p. 394.
3. FRANCESCO SERDONATI, *Alcune Vite di Donne celebri*, Padoue, 1872. B. FELICIANGELI, *Notizie... sulla vita di Caterina-Cybo-Varano Camerino*, 1892.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

plus qu'elle et qu'elle épousa en 1520; elle en eut une fille, Giulia, en 1523; il mourut en 1527. Les traverses de Caterina avaient déjà commencé.

Situé entre l'Ombrie, les Marches et les Abruses, le duché de Camerino était fort convoité; comme son homonyme, Caterina Sforza, la duchesse de Camerino eut à subir des sièges, se défendit avec héroïsme, fut captive, déjoua les intrigues de ses ennemis, perdit et reprit son duché; c'était une maîtresse femme, une virago dans l'acception italienne du mot. Mais sa principale occupation fut la réforme, l'épuration à tout le moins, de l'Église; elle s'y adonna avec l'énergie qu'elle mettait à toute chose. Réfugiée à Florence, elle se lia avec tous ceux qui se préoccupaient de l'avenir de la religion; elle forma un salon littéraire et philosophique où fréquentaient Marcantonio Flaminio, Ochino, Firenzuola, Berni, lequel lui dédia son poème *De Orlando Innamorato* qui n'était pas exempt de tendances hérétiques[2]; le moine Firenzuola lui dédia ses *Conversazioni sull' Amore,* où perce un certain penchant vers les idées nouvelles; Ochino lui dédia ses sept Dialogues dans lesquels il traite de l'Amour de Dieu, des moyens d'être heureux, de la conversion du larron sur la Croix, des vœux monastiques. « Il n'y a qu'un ordre qui puisse vous satisfaire, lui dit Ochino

1. De Reumont, *Vittoria Colonna,* p. 150. Amante, *Giulia Gonzaga,* p. 305. Christopher Hare, *Men and women of the Reformation,* p. 59.
2. Il fut fortement amandé après la mort de Berni.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans le septième des Dialogues, car il est parfait à tous les points de vue; on n'y change pas de demeure, mais de mœurs; on n'y change pas de vêtements mais de vie; on ne se sépare pas de sa chevelure, mais de ses mauvaises pensées; on prie avec son cœur et non avec ses lèvres... » A quoi la duchesse est censée répondre assez naïvement qu'elle voudrait bien devenir parfaite, mais sans se donner trop de peine[1].

De même que Vittoria Colonna, elle s'intéressait vivement aux capucins; elle connut Matteo da Bassi quand il vint dans les Marches avec Francesco da Cartoceto prêcher la réforme de l'ordre des Franciscains; il allait pieds nus dans les rues de Camerino criant : « Miséricorde, miséricorde! » et provoquait de nombreuses vocations (juillet 1528); sa tentative l'intéressait d'autant plus qu'elle souhaitait ardemment cette réforme des mœurs qui lui semblait le salut de l'Église. Quand Bassi eut été enfermé sur l'ordre du Chapitre provincial des frères de l'Observance, elle obtint sa délivrance; quand Ochino fut devenu le chef des capucins, elle l'appuya de tout son pouvoir dans ses luttes contre le Saint-Siège. « Je crois, déposait Carnesecchi au cours de son procès, le 26 juillet 1566, qu'elle a été l'amie d'Ochino avant et après sa fuite. » Aussi était-elle surveillée de très près;

1. Ces Dialogues furent publiés en 1542, du vivant de Caterina et elle n'éleva aucune protestation, ce qui montre qu'elle en acceptait les tendances, encore qu'elles fussent très nettement hostiles aux doctrines strictement catholiques.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ses entretiens avec le cardinal Pole, avec Giberti, avec les chefs du mouvement réformiste, étaient connus à Rome; elle fut considérée comme hérétique avérée et dangereuse : « *Heretica, Sectatrix Haereticorum et Doctrix Monialium Haereticarum*[1]. » Au reste Caterina Cibo était très liée avec Giulia Gonzaga dont l'exemple dut hâter sa conversion. Si elle ne fut pas poursuivie, c'est sans doute à cause de ses hautes parentés. Elle mourut le 17 février 1557.

Vittoria Colonna[2].

Vittoria Colonna, veuve à trente-trois ans du marquis de Pescara (mort en 1525), chercha d'abord à se consoler en composant de beaux sonnets en l'honneur de son mari, puis en se plongeant dans la dévotion; sa douleur l'avait conduite au recueillement, le recueillement la mena aux spéculations pieuses, mais sa dévotion ne fut pas essentiellement réduite aux pratiques extérieures dont se contentaient la plupart des Italiennes de ce temps,

1. *Compendio de' Processi del S. Officio,* publié par Corvisieri, dans l'*Archivio della Soc. Romana di Storia Patria* (1880).

2. A. DE REUMONT, *Vittoria Colonna. Carteggio di Vittoria Colonna,* par Ermanno Ferrero et Giuseppe Muller. LE FÈVRE-DEUMIER, *Vittoria Colonna,* Paris, 1856. HENRY ROSCOE, *Vittoria Colonna,* Londres, 1868. CANTU, *Eretici,* vol. I, p. 410. Art. de K. BENRATH dans *Rivista Cristiana,* vol. VI, 1876, p. 49. DOMENICO TORDI, *Vittoria Colonna supplemento al Carteggio,* Turin, 1892. *Vittoria Colonna in Orvieto,* Pérouse, 1895. *Il Codice delle Rime di Vittoria Colonna appartenente a Margherita d'Angoulême...,* Pistoia, 1900 et autres brochures. CAMPORI, *Vittoria Colonna.* JEAN J. WEISS, *Vit. Colonna,* Frarrenfeld, 1916.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

elle avait trop d'ouverture d'esprit, un sentiment trop élevé des choses de la religion pour ne pas aspirer plus haut. Ce n'est pas à dire qu'elle ne se crût par obligée à certaines austérités; sa mère, Agnese de Montefeltro, était morte au retour d'un pèlerinage à Notre-Dame de Lorette des privations qu'elle s'était imposées[1] et Vittoria tenait d'elle à ce point de vue; elle poussa si loin les macérations que son ami, son meilleur conseiller, le cardinal Pole, dut intervenir pour qu'elle les modérât, lui rappelant ces paroles de saint Paul à Timothée : « *Corporis exercitatio admodum valet ad pietatem.* » Elle n'avait plus alors que la peau sur les os, comme le dit plus tard Carnesecchi au cours de l'un de ses interrogatoires. Ce ne fut que sur les pressantes injonctions de Pole qu'elle songea à conserver « ce tabernacle de Dieu » pour « le rendre tel qu'elle l'avait reçu ». Sa ferveur était si connue que le Saint-Siège lui permit de disposer d'un autel portatif; il lui donna l'autorisation de se faire accompagner de seize personnes, dont deux confesseurs, quand elle forma le projet de se rendre en terre sainte, pèlerinage qu'elle ne put d'ailleurs pas accomplir. « Tu as entrepris ce voyage, disait le bref daté du 13 mars 1537, malgré l'avis de tous tes proches et les périls qui en sont inséparables, tu mets l'amour de Jésus-Christ au-dessus de toute affection humaine, tu montres un cœur masculin dans un corps féminin... » Quelques-unes de ses

1. Erminda Tordi, *Agnesina di Montefeltro*, Florence, 1908.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

strophes sont empreintes d'un catholicisme profond et des plus orthodoxes[1]. Mais son intelligence qu'elle avait des plus vives, la portait à examiner par elle-même les enseignements de l'Église. Le cardinal Pole lui disait en vain qu'il ne convient pas de chercher à pénétrer les mystères de la religion et que son devoir était « de se renfermer dans les limites qui s'imposaient à son sexe[2] ». Vittoria se prit à scruter ses sentiments et à interroger des théologiens. Elle se rapprocha de ceux qui, comme elle, cherchaient à éclairer leur conscience et à sauver l'Église en l'épurant. Il ne lui échappait pas que le désarroi dans lequel elle était tombée en compromettait l'avenir. Dans un de ses sonnets, elle dit :

Je vois d'algues et de fange ta barque si chargée,
Pierre, que si quelque vague
Du dehors l'assaille et l'entoure,
Elle pourrait chavirer et courir grand risque[3].

Pour sauver le Saint-Siège qu'elle tenait en grande vénération, elle voulait à tout prix remédier aux abus et c'est pourquoi elle unit ses efforts avec ceux des novateurs. Ses amis, Ochino, Priuli, Flaminio, Vermiglio, les cardinaux Morone et Pole, étaient parmi les plus ardents adeptes de la Réforme.

1. Bartolomeo Fontana, *Nuovi documenti sulla Fede di Vittoria Colonna*, Rome, 1888. Article paru dans le *Bulletin de la R. Soc. di Sloria Patria.*
2. *Carteggio*, p. 340.
3. *Rime Sacre*, Sonnet CXXXVII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le Saint-Siège la considéra comme hérétique, cela est incontestable, mais seulement vers la fin de sa vie ; elle passa alors pour une dangereuse propagatrice des idées nouvelles et les couvents où elle avait séjourné, de même que les personnes qui l'avaient fréquentée, devinrent suspects.

Elle admira Valdès ; elle fut en correspondance avec Marguerite de Navarre ; elle eut pour confidentes Giulia Gonzagaet Caterina Cibo ; Carnesecchi fut de son intimité ; il lui avait été présenté par le cardinal Palmieri en 1534 ; vingt-six ans plus tard, il se rappelait encore avec délice ces entretiens où l'on discutait entre esprits également sincères et bien intentionnés, sur la providence, sur la grâce, sur la prédestination et sur l'humilité que l'on louait « comme la base de toute vertu ». « Je l'ai connue et honorée comme il convenait à sa grande vertu », disait encore Carnesecchi.

Cependant Vittoria Colonna ne peut être rangée parmi les protestantes italiennes ; elle est un exemple de ces âmes très franches, très simples qui, dans leur grand désir d'empêcher la ruine du catholicisme, agissaient de concert avec ceux qui en rêvaient l'anéantissement et prenaient dans les deux partis ce qui convenait le mieux à leurs aspirations et à leurs tendances[1]. Les cas de ce genre étaient fréquents ; ceux qui ont voulu faire de Vittoria Colonna une adversaire du Saint-Siège, une luthérienne, se méprennent tout autant que

1. Bartolomeo Fontana, *Nuovi Documenti vaticani sulla Fede e sulla Pietà di Vit. Colonna*, Rome, 1888.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ceux qui nient son penchant aux idées nouvelles. « La marquise, dit Carnesecchi, attribuait la justification en grande partie à la grâce et à la foi. Dans ses actes et dans toute sa conduite, elle faisait beaucoup de cas des œuvres, distribuant d'abondantes aumônes selon le conseil que lui avait donné le cardinal (Pole) auquel elle croyait comme à un oracle; elle agissait d'une part comme si la foi seule avait pu la sauver, d'autre part, comme si son salut dépendait uniquement des œuvres; un jour, elle me rapporta qu'ayant demandé au cardinal son opinion sur la justification, elle ne put en obtenir aucun éclaircissement. » Et il ajouta qu'un de ses sonnets tendrait à faire croire qu'elle admettait la prédestination absolument.

Les sonnets spirituels de Vittoria Colonna qui furent publiés à part à Venise en 1546, sont au nombre de deux cent sept; elle composa également un *Capitolo* en *terza rima* ayant pour titre *Il trionfo del Cristo*. Sa foi profonde ne lui inspira que des vers médiocres; ils n'ont ni élan, ni élévation; chose curieuse, on n'y sent nullement l'intensité des sentiments qui l'animaient. Ses vers à la mémoire de son époux ont tout autre allure.

Ces sonnets ont le tour que voici :

Quand la mer orageuse s'élève et entoure
De son impétueuse fureur un ferme écueil,
Si elle le trouve inébranlable, son orgueil
Se brise et l'onde retombe sur elle-même.

Telle je suis, si contre moi la profonde
Eau mondaine s'irrite comme contre un écueil,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Je lève les yeux au ciel et je la dépouille
D'autant mieux de sa rigueur qu'elle est plus forte,

Et, si alors, le vent du désir
Tente un nouvel assaut, je cours au rivage
Et d'un câble tressé d'amour et de foi,

J'attache ma nef à ce à quoi je me fie,
A la pierre vive de Jésus, de telle sorte
Qu'à mon gré, je puis regagner le port.

Si, avec les armes célestes, j'avais vaincu
Et moi-même et mes sens et la raison humaine,
J'irais d'un autre cœur, haute et lointaine,
Hors de ce monde et de ses honneurs fallacieux.

Sur les ailes de la foi, ma pensée ceinte
D'un espoir désormais point caduque ni vain,
Sortirait de cette vallée malsaine,
Par la vraie vertu, élevée et emportée.

J'ai l'œil fixé sur le but meilleur
De notre course, mais je ne vole pas encore
Sur le droit chemin, assurée et légère.

J'aperçois les signes avant-coureurs du soleil,
Je découvre l'aurore, mais par les détours sacrés [encore.
Aux demeures divines, à la vraie lumière je n'entre pas

D'obscur brillant, de faux vrai,
D'inique juste, d'ennemi héritier,
Hardi par amour, fort par foi,
Impérieux à la guerre, humble dans la paix,

C'est ce que peut accomplir la face vivante de l'Éternel,
Quand elle gouverne le haut siège
De la toute-puissance, et elle fait une riche proie
Du trésor qui plaît aux sens débiles.

Elle ouvre la chaude et éternelle lumière
Entourée de rayons, éclairant tout autour
Nos brumes et fondant la glace.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et tandis qu'elle enflamme et éclaire,
On chemine tranquille en cette clarté
Qui montre les lacs cachés.

A IGNACE DE LOYOLA.

Si le nom seul du Christ, peint dans le cœur,
Suffit à rendre fort et plein de toute valeur
Un serviteur fidèle à ce point, que sa vigueur
A toujours, dans la guerre, remporté la victoire,

Combien plus valamment Ignace a affronté
Les tourments, les bêtes et la douleur,
Ayant ce nom sculpté en lettres d'or en son cœur,
Certain alors de n'être plus vaincu...

Telle que ces vers la montrent, telle était assurément Vittoria Colonna, fille très soumise de l'Église romaine, mais très soucieuse aussi d'en assurer l'avenir en la réformant dans ce qu'elle avait de blâmable[1].

Son ardeur à défendre les capucins n'eut pas d'autre raison; elle vit dans leur discipline la réalisation de ses désirs[2]; si on les considérait comme luthériens, répétait-elle, c'était uniquement parce qu'ils prêchaient la liberté de l'esprit et l'austérité des mœurs et que « leur vie parlait pour eux »[3]. Son immixion dans les affaires intérieures de l'ordre

1. B. Fontana, *Documenti Vaticani sulla Fede e sulla Pietà di Vittoria Colonna*, Rome, 1888. « Le 26 février 1538, fra Cornelio prêcha dans l'église de S. Francesco, devant la marquise de Pescara, femme très dévote à Dieu », dit Rainieri dans sa chronique, p. 35. C'était évidemment l'opinion commune alors.
2. *Carteggio*, p. 139.
3. *Carteggio*, p. 108, n.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

n'avait d'autre but que d'en assurer la prospérité. Quand Lodovico de Fossombrone, soutenu par le pape, se trouva en compétition avec Bernardino da Asti qui représentait les tendances indépendantes de l'ordre, Vittoria prit parti pour celui-ci et, grâce à son intervention, un chapitre fut convoqué dans lequel Lodovico se vit dépouillé de ses fonctions au profit de Bernardino[1]. De même elle protégea Ochino devenu chef des capucins; on ne sait quand et où elle le connut, peut-être à Rome au printemps de l'année 1534; sa grande éloquence dut la séduire et leur admiration commune pour Valdès, les rapprocher. Elle prit Ochino en quelque sorte sous sa protection, le recommandant dans de nombreuses lettres, soit au cardinal Gonzaga, soit au duc Ercole d'Este, le mari de Renée de Ferrare, soit au cardinal Bembo. « Je vous le recommande, écrivait-elle en 1537, au cardinal Gonzaga, non parce qu'il est en butte à toutes sortes d'embûches, mais pour le bien de tant d'âmes que ses prédications touchent et conduisent dans la bonne voie. »

C'est à Ferrare, en 1537, alors qu'elle se rendait à Venise pour passer en terre sainte, que Vittoria connut Renée de France. Sans doute, elle ne partagea jamais ses doctrines calvinistes, mais le séjour de dix mois qu'elle fit dans cette cour où l'on parlait assez librement de choses de la foi, ne dut pas être sans influence sur ses sentiments; la familia-

1. B. Fontana, *Documenti Vaticani di Vittoria Colonna per difesa dei Cappucini*, Rome, 1886. *Carteggio*, p. 108, n. 4.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rité était grande entre les deux femmes. Son ambassadeur écrivait au duc de Mantoue, à la date du 8 juillet (1537) : « La marquise est allée ce matin, en négligé, voir la duchesse; elles se sont entretenues longuement. » Peu de jours après, le 19, Vittoria tenait sur les fonds baptismaux la fille de Renée, Eleonora, celle dont on imagina de dire plus tard que Tasse était tombé éperdument amoureux.

Une des raisons qui avaient déterminé Vittoria Colonna à ce long séjour était son désir de trouver un établissement pour les capucins; le duc Ercole n'y mettait pas d'opposition, encore que Ochino ne lui parût pas un hôte fort souhaitable; il aurait voulu qu'on lui donnât à entendre que le séjour de Mantoue lui conviendrait infiniment mieux, car les doctrines religieuses qui y prévalaient répondaient aux siennes, et il s'y trouvait un hôpital de la Miséricorde où il pourrait donner libre cours à son amour du prochain. Mais Vittoria insista et le duc finit par s'entendre avec un noble ferrarais, Alfonso Trotti, qui céda une maison et un terrain, près du fleuve; le 18 août, Ochino en prit possession en compagnie de quelques-uns de ses disciples.

De Ferrare, Vittoria se rendit à Florence, puis aux bains de Lucques où elle se retrouva avec Carnesecchi; « J'eus là, dit-il dans son procès, occasion d'être admis dans la familiarité de la duchesse et, depuis lors, je restai en relation d'amitié avec elle jusqu'à sa mort. » Ainsi la marquise se liait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de plus en plus avec les protagonistes de la réforme et avec ceux qui y étaient indulgents, les Morone, les Pole, les Bembo. La haute situation qu'elle s'était acquise dans le monde littéraire où l'on ne la qualifiait plus que la « divine poétesse », l'illustration de sa race, faisaient d'elle un personnage de grande influence ; sa correspondance la montre conseillant, stimulant, interrogeant, décidant. Elle dut contribuer grandement à la diffusion du sentiment protestant. A Rome, elle connut Michel-Ange alors qu'il peignait le *Jugement dernier*. Le vieillard s'éprit pour la poétesse d'un amour pur et violent qu'il exprima en sonnets dont le tour n'est pas sans grâce. Ils conversaient des heures à cœur ouvert, d'art, de philosophie, de morale. Et cela suffit pour qu'on répétât que Michel-Ange s'était converti au protestantisme pour complaire à Vittoria [1].

Elle passa les trois dernières années de sa vie dans le couvent de S. Caterina, à Viterbe, où elle réunissait autour d'elle quelques hommes éminents ; le cardinal Pole, alors en disgrâce, venait l'entretenir de théologie ; parfois Priuli, Bartolommeo Stella, Flaminio, assistaient à ses controverses. La marquise interrogeait Pole sur les tentations que font subir à l'homme la chair, le diable et le siècle ; elle répandait autour d'elle, parmi les

1. P. De Bouchaud, *Les Poésies de Michel-Ange et de Vittoria Colonna*, Paris, 1912. G. Thomas, *Michel-Ange poète*, Paris, 1892. A. Lanneau Roland, *Michel-Ange et Vittoria Colonna*, Paris, 1875.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nonnes, ses vues sur la façon de sauver l'Église. Le mystère de la prédestination et de la justification lui donnait aussi de grands soucis; il semble bien que, sur ce point, elle ne pensait pas comme l'Église romaine, car lorsqu'elle apprit que le cardinal Pole, malade d'un catarrhe, n'avait pu prendre part à la séance du concile de Trente où la doctrine protestante sur ce point, avait été formellement condamnée, elle s'écria que Dieu avait miraculeusement empêché par ce moyen le cardinal de voter un tel décret, d'où chacun inféra, dit Carnesecchi dans l'interrogatoire qui précéda immédiatement son supplice, que le cardinal et la marquise blâmaient cette décision; d'ailleurs, tel fut aussi, du moins en ce qui concernait le cardinal, le sentiment qu'exprimèrent Priuli et Flaminio à leur retour de Trente[1]. Cependant Vittoria ne suivait pas les protestants jusque dans les conséquences extrêmes qu'ils tiraient de leurs théories.

L'attitude d'Ochino commençait à l'inquiéter[2]. Il lui arriva de demander à quelqu'un qui revenait de Milan, quelle impression y avait faite le prédicateur et, sur la réponse qu'on lui donna que chacun était très édifié par ses sermons et qu'on le tenait pour un parfait chrétien, elle soupira : « Dieu fasse qu'il le demeure ! » De fait, ce fut peu après qu'elle reçut la lettre du 22 août 1542 dans laquelle Ochino l'informait de sa fuite.

Vittoria passait de plus en plus pour partager

1. *Carteggio*, p. 342.
2. De Reumont, p. 220.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les idées des réformistes[1]; on s'efforçait de répandre cette conviction au dehors; un agent du duc de Ferrare se procura un recueil de ses sonnets et le montra au roi François Ier pour le convaincre de la réalité des accusations portées contre elle; toutefois le roi, qui savait à quoi s'en tenir, se contenta de rire et dit « qu'il connaissait le bon renom de la marquise »[2].

Elle mourut fort soupçonnée par l'Église et l'âme tranquille dans le couvent de Viterbe, le 25 février 1547.

Un graveur hollandais d'origine, Francisco, qui l'avait vue à Rome quelques années auparavant, donne d'elle ce portrait qui, s'il n'est sans doute pas d'une exacte vérité, montre au moins l'effet qu'elle produisait sur ceux qui l'approchaient : « La marquise de Pescara, dit-il, est une des femmes les plus remarquables et les plus célèbres qui se trouvent en Europe; de manières nobles autant qu'elle est belle, instruite dans la langue latine[3], fort intelligente, elle possède toutes les qualités et tous les avantages qui rendent aimable une femme.

1. Les accusations portées par l'Inquisition contre la marquise se trouvent indiquées dans les extraits publiés par Corvisieri dans l'*Archivio Soc. Romana di Stor. Patria,* vol. III, an. 1880, p. 279.

2. Cantu, *Eretici,* vol. I, p. 411, 427, donne quelques-uns des sonnets dans lesquels, à son sens, se découvre le penchant de la marquise pour les idées luthériennes; leur lecture et celle des autres sonnets qu'il ne cite pas ne conduit pas à une conclusion aussi nette.

3. En effet, ses lettres sont pleines de latinismes et même de membres de phrase en latin; quand l'expression lui manque en italien, elle la trouve en latin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Depuis la mort de son héroïque époux, elle mène une vie retirée et modeste. Rassasiée par la splendeur de sa vie passée, elle n'aime plus maintenant que Jésus-Christ et les sévères études, se répandant en largesses envers les femmes pauvres; elle est un modèle de véritable piété catholique. »

Renée de France, duchesse de Ferrare[1].

Renée de France, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, apporta à Ferrare les tendances qu'avaient développées en elle son maître Lefèvre d'Etaples et les exemples nombreux que lui avaient offert, en sa jeunesse, la cour et la ville; on était volontiers frondeur et sceptique autour de François Ier durant la première partie du règne. Dès son arrivée à Ferrare, en 1528, elle avait alors dix-huit ans, Renée se mit à protéger les novateurs. Ce n'est pas qu'elle ne fût une fervente catholique; elle portait sur elle le cordon dont saint François de Paule se ceignait les reins; elle se fit envoyer de Chartres deux chemises semblables à celles de la Vierge que l'on conservait dans le trésor de la cathédrale. Un jour qu'elle avait manqué le sermon,

1. Voir notre ouvrage sur *Renée de France, duchesse de Ferrare*, Paris, 1896. CHRISTOPHER HARE, *Men and Women of the Italian Reformation*, Londres, 1914, p. 84. E. MASI, *Saggi di Storia e di critica*, Bologne, 1905. FONTANA, *Renata di Francia*, Rome, 1889-1899.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

elle pria le prédicateur de venir dans ses appartements le lui répéter; elle appela de Rome un moine pour prêcher le carême et lui fit remettre 63 livres; elle se disait « la très dévote et très humble fille de Sa Sainteté ». Mais, d'autre part, elle mit tout en œuvre pour faire réussir l'œuvre que les huguenots avaient entreprise à Ferrare, tant à cause de sa communion d'idées avec eux que par rancune contre le Saint-Siège. « Possible, dit Brantôme, que se ressentit des mauvais tours que les papes avaient faits au roi son père en tant de sortes; elle renia leur puissance et se sépara de leur obéissance ne pouvant faire pis, étant femme. » Au reste, la plupart des novateurs qui venaient à Ferrare étaient des Français et, en les secourant, Renée faisait acte de patriotisme autant que d'anti-papisme.

Cette bienveillance à leur endroit fut la cause des premiers froissements entre elle et son mari, car celui-ci lui reprochait ses dépenses « immodérées et mal considérées » pour leur venir en aide.

Calvin aurait-il été parmi ceux des protestants français que Renée accueillit à Ferrare? Il avait quitté la France après la publication de son fameux traité sur l'*Institution de la Religion chrétienne*[1] et d'aucuns pensent qu'il vint se cacher un temps chez la duchesse; il est certain qu'au printemps

1. Calvin reconnait sans doute avec trop de modestie, dans la préface qu'il mit à son commentaire sur les Psaumes, que le courage n'était pas son fait : « *Ego qui natura timido ac pusillo animo me esse fateor.* »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de l'année 1536 un personnage mystérieux parut à Ferrare; à plusieurs reprises Renée le reçut de nuit et s'entretint longuement avec lui. Un moine franciscain, questionné plus tard par un juge de l'Inquisition, affirma avoir assisté durant le carême, la nuit, dans une pièce du palais, à un colloque au cours duquel un Français avait tenu devant la duchesse et quelques autres personnes le langage le plus violent contre le catholicisme, niant la suprématie du pape, l'autorité de l'Église et le franc arbitre. Troublé par ces étranges propos, le moine n'en n'avait pas d'ailleurs, ajoutait-il, très bien compris le sens. Peu après un incident éclata; le vendredi saint 14 avril, au moment où, dans une des principales églises de la ville, l'officiant présentait la croix aux fidèles, suivant la coutume, un jeune chantre, appartenant à la maison de la duchesse, sortit en proférant d'affreux blasphèmes. Ce fut le commencement d'une série d'intrigues, de procédures, de démarches diplomatiques et de luttes domestiques entre Renée et son mari, dans lesquelles intervinrent le roi de France, l'empereur d'Allemagne, la Sérenissime République et le souverain pontife. Un événement heureux et qu'il faut supposer accidentel, permit à tous de sortir à leur honneur de cette épineuse affaire : le principal accusé, celui qui semble avoir préparé une machination dans laquelle le petit chantre n'était qu'un complice, s'évada; était-ce Calvin, ou le chanoine Du Tillet son confident, venu avec lui à Ferrare, ou un nommé Bouchefort, on ne peut le savoir, car

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les pièces relatives à cette affaire ont été systématiquement lacérées ou bien ont disparu.

Dans cette conjoncture Renée s'était, pour la première fois, mise en opposition directe avec son époux et son adresse avait triomphé, dans plus d'une rencontre, de la ténacité du duc.

Vers le même temps, le poète Marot était l'hôte de la duchesse; il avait quitté la France à la suite de l'affaire des « placards » et s'était réfugié auprès de la reine de Navarre qui, trouvant sa présence compromettante, l'avait adressé à Renée; il arriva donc à Ferrare. Marot se défendait d'être luthérien :

De luthériste ils m'ont donné le nom,
Qu'à droit ce soit je leur réponds que non.
Luther pour moi des cieux n'est descendu,
Luther en croix n'a point été pendu...

Mais il détestait la cour de Rome et déclarait bien haut que jamais il n'accepterait le joug

De la paillarde et grande mérétrice
Avec qui ont fait fornication
Les rois de la terre et dont potion
Du vin public de son calice immonde,
A si longtemps énivré tout le monde.

Renée le prit comme secrétaire; on lui donnait la « nourriture », il fournissait en retour son « écriture », c'est-à-dire ses vers, car ses fonctions de secrétaire semblent avoir été purement honorifiques. Lors de sa querelle avec le duc, il plaignit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Renée dans une pièce de vers adressée à la reine de Navarre et qui ne manque pas de grâce :

Ah! Marguerite, écoute la souffrance
Du noble cœur de Renée de France.
Puis, comme sœur, plus fort que d'espérance
Console-la.

De cent couleurs en une heure elle change
En ses repas poire d'angoisse mange,
Et en son vin de larmes fait mélange
Tout par ennui.

Ennui reçu du côté de celui
Qui dut être sa joie et son appui,
Ennui plus grief que s'il venait d'autrui
Et plus à craindre.

Mais si Marot peignait si bien les malheurs de Renée, il n'eut garde de les partager et, lorsqu'il vit venir l'orage, il s'en fut aussitôt à Venise.

Cependant la cour de Ferrare devenait de plus en plus un lieu de refuge, tout au moins temporaire, pour les calvinistes fuyant la France. Ferrare formait comme un îlot calviniste au milieu de l'Italie luthérienne ou catholique. La présence de Vittoria Colonna, qui arriva à Ferrare l'année qui suivit le premier heurt entre Renée et son mari (1537), fit sans doute qu'on s'occupa plus que jamais, dans l'intimité de la duchesse, de controverses religieuses; Vittoria ne convertit pas son amie au luthéranisme, mais son exemple, les entretiens qu'elles eurent ensemble, durent inévitablement la pousser à creuser plus avant les questions qui se

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

posaient déjà dans son esprit. Son aversion pour la cour romaine allait croissante ; elle fit peindre dans son livre d'Heures une miniature dans laquelle on voit un cardinal qui ramasse un jeu de cartes, des moines jouant aux dés et, au fond, une église entourée de flammes, sur la façade de laquelle était une horloge marquant la fin des temps. Cependant au loin on doutait de la solidité des sentiments de Renée; Calvin, qui la traitait comme sa disciple et avait à cœur de ne pas laisser s'éteindre son zèle, lui écrivait des lettres où les reproches se mêlaient aux encouragements; il lui recommandait de ne pas assister à la messe « pour la grande abomination que c'était » ; il la mettait en garde contre les confesseurs qu'on plaçait à côté d'elle, tandis que le duc, le roi de France et le pape s'efforçaient par la ruse ou la violence de mater ses résistances. Renée désespérait tantôt les uns, tantôt les autres. Quand Paul III passa par Ferrare, en avril 1543, elle se montra pleine de soumission et de respect à son égard; elle fut admise, sur sa prière, au baise-pied; aussi obtint-elle du pape un bref par lequel, « en raison de la foi éprouvée » dont elle avait donné des marques certaines, il la soustrayait en matière de foi à toute autre juridiction que celle de l'Inquisition romaine (5 juillet 1543). En même temps, elle donnait des gages à ses amis calvinistes, les secourait de son mieux, même en s'exposant de sa personne. En 1549, elle prit en main la défense d'un jeune homme, d'un enfant presque, Camillo Fannio ou

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Fanino, que ses opinions trop ouvertement avouées avaient mis en grand danger.

Tout jeune, Camillo Fannio s'était adonné à la lecture de la Bible et elle lui avait inspiré des doutes sur quelques-uns des enseignements de l'Église; il s'en ouvrit un peu trop ouvertement, ce pourquoi l'inquisiteur ferrarais le fit jeter en prison; mais on intercéda pour lui, il fit des concessions; on dit même qu'il se rétracta et il fut remis en liberté. A la vérité il était loin d'avoir renoncé à ses idées ; loin de là, il entreprit, sans souci du danger, d'évangéliser les Romagnes dont il était originaire ; il prêchait à merveille. « De ceux qui purent l'aller voir, écrit un de ses biographes, plusieurs disaient qu'il devait avoir le diable au corps et qu'il parlait avec tant de force qu'il fallait bien que ce fût quelque diablerie qui le possédât. » Le Saint-Siège s'émut et le fit arrêter une seconde fois ; il se trouvait alors sur les terres du grand-duc, à Bagnacavallo, en sorte qu'on l'amena à Ferrare ; il y fut jugé et condamné à être brûlé vif, comme relaps. Cependant le duc qui, pour bon catholique et fidèle sujet du pape qu'il fût, tenait à montrer une certaine indépendance, ne se hâta nullement de faire exécuter la sentence ; la prison de Fannio fut même le temps de son triomphe ; ceux qui pénétraient jusqu'à lui, et ils étaient nombreux, étaient frappés de sa résignation, de son inébranlable conviction, de la puissance de sa dialectique ; la persécution dont il était l'objet le grandissait ; Olimpia Morata, Lavinia della Rovere

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le visitaient fréquemment et puisaient dans son entretien une conviction plus solide et plus raisonnée. On l'isola. On lui offrit de lui faire grâce, de lui donner la liberté s'il abjurait; il refusa. « Le Seigneur ne veut pas, répondait-il à sa femme, à ses enfants, à sa sœur, que je le renie pour l'avantage de ma famille. »

Dès les commencements, Renée s'était intéressé à Fannio, au « Povero Fanin », comme elle l'appelait. C'était pour lui complaire autant que par raison politique que le duc Ercole avait différé son exécution (octobre 1549). Mais si on avait pu faire accepter des délais au pape Paul III, il n'en alla plus de même quand Jules III fut monté sur le trône pontifical; dès le 19 avril 1550 (il avait été élu le 8 février), le souverain pontife informait l'envoyé ferrarais à Rome qu'il n'entendait plus être joué et voulait que l'exécution de Fannio eût lieu sans plus de délai. Ercole chercha encore des atermoiements; l'ordre d'exécuter Fannio émanait du feu pape; il fallait le renouveler; mais la confirmation arriva aussitôt, le 31 mai (1550), formelle, inexorable; il s'agissait d'un relaps, d'un zélateur que la prison n'avait pu obliger à se taire. Ercole ne pouvait reculer; toutefois, comme il ne voulait pas avouer que sa volonté avait été forcée, il quitta presque furtivement la ville. Renée avertie accourut tout aussitôt de sa résidence d'été; bien qu'elle fût elle-même très menacée et soumise à une surveillance étroite, elle voulut tenter un dernier effort et adressa au duc une lettre où elle lui disait,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

après l'avoir entretenu de fruits et de légumes : « Je suis toujours à Ferrare, au logis bien chaud, et m'y tient l'inquisiteur lequel toutefois me sollicite fort de m'en aller. Ce n'est pas pour me faire plaisir, mais pour faire tout le contraire de ce que je lui ai demandé, et le pis qu'il pourra, encore que le porteur lui ait parlé de votre part. Et ne songe au scandale et honte de tout votre pays, sujets et serviteurs. Quant à moi, je porterai mieux mes lamentations que le pauvre père et pauvres petits enfants et mère d'isseux. Je vous supplie, Monsieur, avoir pitié et les ôter des mains si cruelles. »

Rien n'y fit et la volonté du pape prévalut.

Le 22 août, à la pointe du jour, Fannio fut conduit au lieu du supplice. Comme on lui présentait un crucifix, il répondit : « Que voulez-vous que je fasse de ce Christ de bois alors que je l'ai vivant dans le cœur? » Il disposa lui-même la corde qui devait l'étrangler. La légende voulut que le bourreau touché de sa fermeté, se fût converti.

Une autre exécution suivit celle de Fannio, ce fut celle d'un prêtre sicilien nommé Domenico Giorgio qui fut pendu à une des fenêtres du palais ducal comme « luthérien et hérétique ». Cependant le duc Ercole, craignant d'une part de mécontenter sa femme et, partant, la Cour de France, de l'autre, de s'aliéner le Saint-Siège, hésitait à prendre énergiquement parti contre les novateurs ou à fermer les yeux comme il l'avait fait plus ou moins jusqu'alors. Il finit par trouver un moyen habile de se tirer d'embarras, il demanda au roi Henri II de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lui envoyer un inquisiteur de sa main. Revêtu en quelque sorte de l'investiture royale, il pourrait agir à sa guise sans que Renée et son parti pussent protester en France; l'inquisiteur désigné fut Mathieu Ory ou Oriz, pénitencier du pape, chef de l'inquisition du royaume de France depuis vingt ans; il avait mission non seulement de sévir contre les hérétiques ferrarais et d'y extirper le mal par tous les moyens, mais aussi et surtout d'agir contre la duchesse « pour réduire et ramener au troupeau de Jésus-Christ ladite dame qui s'est laissée précipiter au labyrinthe de ces malheureuses et condamnées opinions, contraires et répugnantes à notre sainte Foi et religion ». Ory partit de France en juin 1554. Aussitôt arrivé à Ferrare il manda Renée qui s'était retirée à son château de Consandolo et l'entreprit; elle n'avait pas encore, si elle les eut jamais, les convictions d'une protestante convaincue; elle hésitait entre Genève et Rome, entre ses tendances non douteuses et les traditions de sa race et de son entourage. Sa résistance ne fut donc pas irréductible et Ory pensa l'avoir amenée à ses fins, car elle assista à la messe, ce qu'elle n'avait pas fait depuis douze ans, et même, dit-on, se confessa. Mais cette concession n'était, au fond, qu'apparente.

Calvin qui n'osait pas trop se fier sur la fermeté de la duchesse, lui avait dépêché le ministre Morel, seigneur de Colonges, l'un des hommes en qui il avait le plus de confiance et très profond dialecticien. Il dut arriver vers le 15 août; Renée se trouva alors sollicitée par ces deux hommes,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

habiles tous les deux et intéressés également à l'emporter, dont l'un usait de menaces qui, elle ne l'ignorait pas, n'étaient que trop à redouter, et l'autre d'arguments qui avaient tout pouvoir sur elle; en sorte qu'elle restait incertaine.

Pour arriver à vaincre définitivement sa résistance, l'inquisiteur la priva de ses serviteurs et lui enleva la garde de ses enfants. Elle ne céda pas; alors il la fit comparaître devant un tribunal. Sa correspondance, dont le duc semble s'être départi en faveur des juges, était accablante. On ne possède sur le jugement que des rapports incertains, les pièces du procès ayant disparu[1]. Il se pourrait que Renée eût été effectivement condamnée à la prison, car dès le lendemain, le 7 septembre, elle était conduite sous escorte, par l'évêque Rossetti et le chevalier Ruggieri, du palais S. Francesco où ele était logée, au vieux château qui, depuis des années, servait de prison plutôt que d'habitation. Ses biens auraient été confisqués; sa bibliothèque, qui contenait une centaine d'ouvrages défendus, fut brûlée; le tribunal avait condamné en même temps vingt-quatre de ses serviteurs qui avaient pris la fuite. Durant une semaine, du 7 au 13 septembre, les choses restèrent en l'état; Renée n'avait auprès d'elle que deux femmes à la dévotion du duc; des sentinelles veillaient à sa porte. Mais, le 13 sep-

1. Dans un article de la revue *Études*, J. Pra présente au point de vue spécial à cette revue les événements ci-dessus et fournit quelques documents intéressants. Numéro de septembre 1915.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tembre, un revirement subit se produisit dont les circonstances exactes et la cause restent mystérieuses; Renée fut rendue à la liberté; son accusateur Ory fut en quelque sorte congédié. On affirma que la duchesse avait assisté au service divin, mais l'officiant disait qu'il ne l'avait pas vue, qu'elle avait communié, mais l'envoyé florentin écrivait au duc qu'il n'en était rien. On racontait qu'elle avait reconnu l'Église catholique et non la romaine. En fait Renée avait sans doute, comme il lui arriva plus d'une fois au cours de son existence, sacrifié aux nécessités du moment. Le vendredi 21 septembre, elle se confessa; le dimanche, le P. Pelletier « eut la joie de lui donner le pain des Anges ». Les gardes qui veillaient autour de Renée furent levées, ses filles lui firent rendues, les gentilshommes de la Cour purent de nouveau lui rendre leurs hommages. Olimpia Morata la traita de « tête légère » et Calvin écrivit à son propos à Farel que « la constance est une vertu bien rare parmi les grands ». L'envoyé florentin pensait qu'elle s'était simplement jouée de la crédulité du duc. Il semble d'ailleurs que le Saint-Siège ne s'y soit guère trompé; un auditeur de Rote devant passer par Ferrare peu après, Paul IV, qui venait de succéder à Jules III, lui défendit de saluer la princesse; à la vérité, Renée avait repris son commerce de lettres avec Calvin et d'autres protestants; elle accueillait, comme devant, ceux d'entre eux qui passaient par Ferrare. Le duc en avait des soupçons. Son représentant à Rome pria le « gé-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

néral des inquisiteurs » de faire mettre à la question un luthérien qu'il venait de lui livrer afin de savoir de lui si « depuis que l'an passé Madame a témoigné de son désir de revenir à la foi catholique, elle a échangé des lettres avec des hérétiques ou si elle leur a envoyé de l'argent ainsi qu'elle le pratiquait auparavant ». Calvin était revenu de ses préventions et écrivait à la duchesse autant pour la fortifier dans sa foi que pour la complimenter. L'une de ses lettres lui fut remise par Galeazzo Caracciolo, marquis de Vico, qui, depuis qu'il s'était exilé de son pays, se risquait parfois, comme on l'a dit, dans le nord de l'Italie.

Ce fut d'ailleurs très ouvertement qu'il alla voir la duchesse; elle l'envoya chercher en carrosse à la frontière. Un autre réformé, Pietro Gelido dit *Il Pero,* qui dut plus tard, en 1562, s'exiler pour sa foi, avait de fréquents entretiens avec elle.

Cependant les répressions continuaient dans tout le Ferrarais; le Saint-Siège avait ordonné aux autorités ecclésiastiques de faire un examen sévère des personnes, quel que fût leur rang, qui étaient soupçonnées de professer des idées ultramontaines; on devait recueillir contre elles des témoignages, au besoin par la torture; la procédure, tenue secrète, devait être envoyée à Rome où les jugements seraient rendus; un hérétique, jeté en prison, parvint à s'échapper par une ouverture que ses coreligionnaires pratiquèrent dans la muraille; un autre, venant de Faenza, fut saisi dans la maison où il se cachait et condamné; un autre encore, arrêté à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lugo et envoyé à Ferrare, fut brûlé; à son propos, le pape avait écrit à Ercole de bien se garder de de le livrer aux frères mineurs parce que, disait-il, « ils favorisent les hérétiques ». Beaucoup fuyaient. « Des lettres que j'ai reçues récemment d'Italie, écrivait Olimpia Morata à Sinapio, m'informent que les chrétiens sont traités à Ferrare avec une excessive cruauté. La persécution n'épargne aucun rang, disait-elle encore; on condamne les uns à la prison, les autres à l'exil; le reste est obligé de s'éloigner par crainte d'un sort plus cruel. »

Renée n'osait intervenir. Faut-il en conclure qu'elle avait trahi « la cause »? Se sentant impuissante, elle renonça sans doute à la lutte et put très bien penser que s'abstenir de manifester publiquement ses opinions n'était pas y renoncer et qu'il lui était permis, comme à tant d'autres, de suivre les rites de l'église catholique, d'en accepter au besoin les sacrements, sans renoncer pour cela à travailler à en corriger les abus et à en redresser les erreurs. Le duc lui donna pour confesseur un jésuite, pour aumônier un jésuite.

A la vérité, Renée avait repris autant qu'avant ses relations avec Calvin; il lui écrivait, à la date du 2 février 1555 : « Pour ce que je ne suis pas encore aujourd'hui assuré de votre état, seulement je vous manderai ce mot que je pense bien qu'il vous a fallu fléchir du droit chemin pour contenter le monde, car c'est un mauvais signe que ceux qui vous faisaient la guerre si âprement pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vous détourner du service de Dieu, maintenant vous laissent en paix, et, de fait, le diable en a tellement fait ses triomphes, que nous avons été contraints de gémir et de baisser la tête sans nous enquérir plus outre. » Cet aveu fait, le prédicateur entreprend d'encourager Renée à ne se point abandonner : « Comme notre bon Dieu est toujours prêt à nous recevoir à merci et, quand nous sommes tombés, nous tend la main afin que nos chutes ne soient point mortelles, je vous prie de reprendre courage et, si l'ennemi, pour un coup, à cause de votre faiblesse, a eu quelque avantage sur vous, qu'il n'ait pas la victoire du tout gagnée, mais qu'il sente que ceux que Dieu a relevés sont fortifiés au double pour soutenir tout le combat. » Et Calvin ne se bornait pas à ces encouragements ; il donnait à Renée le conseil « d'ordonner tellement sa maison que les bouches de tous les médisants soient closes ».

Soit par précaution, soit parce qu'elle ne s'était pas encore détachée entièrement de ses anciennes croyances, Renée continuait à distribuer des aumônes aux religieuses et aux moines qui passaient par Ferrare aussi bien qu'aux prédicateurs qui venaient pour le carême ; son orfèvre, Jacques Vignon, reçut 36 bolognini « pour l'or et la façon d'une vierge d'or émaillée » qu'il avait faite pour elle. D'autre part, le chapitre des largesses secrètes est important ; elle prend 100 écus, en mars 1557, « pour faire don à son bon plaisir ». Sa correspondance nous la montre demandant en même

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

temps des services au cardinal Carafa et des conseils à Calvin. Peut-on taxer Renée de duplicité? Elle était probablement aussi sincère et aussi partagée que l'avait été Vittoria Colonna et tant d'autres. Les femmes s'entendent à merveille à accommoder les contraires. D'ailleurs la situation difficile de Renée allait prendre fin; le duc mourut subitement, le 3 octobre 1558. A son lit de mort, il fit jurer à Renée qu'elle romprait tout rapport avec des hérétiques, mais elle se désola aussitôt de sa faiblesse et consulta Calvin, lequel lui répondit que, parce qu'elle avait offensé Dieu en faisant ce serment, elle n'était nullement tenue de le garder « non plus qu'un vœu de superstition ».

Le duc avait laissé à sa femme le château de Belriguardo et ses dépendances, à condition qu'elle y vécut « en bonne et fidèle catholique ». A cela elle ne pouvait consentir; en outre, elle se sentait suspecte à la cour de son fils; aussi prit-elle, malgré l'avis de Calvin, le parti de quitter l'Italie pour venir s'établir dans son château et sa terre de Montargis. Là, libre désormais de toute contrainte, elle put accueillir les ministres calvinistes et les nombreux partisans de la réfome qui bientôt accoururent de toutes parts auprès d'elle. Elle mourut dans son château, le 15 juin 1575, en hérétique impénitente, ce pourquoi son fils ne fit point sonner les cloches de Ferrare et mena un deuil discret et presque honteux : Ferrare resta longtemps encore un centre d'hérésie[1].

1. En 1568, eut lieu l'arrestation de seize hérétiques; plusieurs

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Olympia Morata[1].

Olimpia Morata fut un des principaux personnages de la cour de Ferrare et l'une des plus charmantes figures de la réformation italienne ; son père, Fulvio Peregino, avait professé brillamment dans plusieurs universités et le duc Alfonso le donna un temps pour maître à son jeune fils. Olimpia naquit en 1526. Elle fut une enfant prodige et, chose rare, demeura une femme distinguée. A quinze ans, elle traduisait sans peine Homère et Virgile et composait en latin et en grec des odes et des élégies qui sont une aimable réminiscence de l'antiquité ; on les considérait dans son entourage comme des chefs-d'œuvre. L'un de ses maîtres et son plus passionné admirateur, Curione, rappelait en ces termes, longtemps après, ses succès littéraires : « Alors nous l'entendions déclamant en latin, improvisant en grec, répondant avec esprit

étaient des médecins, d'autres des moines ; ils furent condamnés les uns à mort, les autres aux galères, à être emmurés, à la prison perpétuelle. L'un d'eux fut reconnu innocent par la cour de Rome et se fit moine. LUIGI NAPOLEONE CITTADELLA, *Notizie relative a Ferrare*, Ferrare, 1868, p. 390.

1. J. BONNET, *La Vie d'Olympia Morata*, Paris, 1864. G. L. NOLTENIUS, *Dissertatio historica de Olympiæ Moratæ vita...*, Francfort, 1731. CHRISTOPHER HARE, *Men and Women of the Reformation...*, Londres, 1814, p. 149. O. WILDERMUTH, *Olympia Morata*, Stuttgart, 1854. D. SCHWARZLOSE, *Olimpia Morata*, Erfurt, 1899. Son portrait *Almanacco ital.*, an IV, Florence, 1899. B. FONTANA, *Renata di Francia*, Rome, 1893, p. 283.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à toutes les questions qui lui étaient adressées. On eût dit une de ces doctes vierges de la Grèce ou de Rome auxquelles on pouvait justement la comparer. » Celio Calcagnini lui écrivait en 1540 : « J'ai lu les fables que tu as traduites du toscan en latin, dans un style élégant et orné ; je n'ai éprouvé qu'un regret en terminant cette lecture, c'est qu'elle fût sitôt finie. »

Sa précocité fit qu'elle se mit à songer aux choses sérieuses de la religion à un âge où l'esprit des jeunes filles est généralement occupé d'objets plus frivoles. C'était le moment précisément où ces questions passionnaient le plus les esprits. Tout contribuait à pousser Olimpia à les examiner dans un sens favorable aux novateurs. Outre son père, Curione et Calcagnini, Olimpia avait eu pour maîtres le médecin Sinapius et son frère Giovanni qui tous deux penchaient pour la réforme. Le duc avait un moment exilé Fulvio, soit qu'il eût censuré un ouvrage de Bembo, soit parce qu'il ne cachait pas assez ses idées luthériennes ; quand il revint à Ferrare en 1539, sa maison devint un centre où se réunissait tout ce que Ferrare comptait d'esprits enclins aux idées nouvelles. La duchesse Renée, que de telles tendances n'alarmaient pas, plaça deux ans après (1541) Olimpia auprès de sa fille aînée Anne qui devait épouser le duc de Guise. Olimpia avait alors quinze ans ! Anne était, elle aussi, une prodigieuse enfant s'il faut en croire les historiographes de la maison d'Este, car « à l'âge où l'on connaît à peine l'idiome maternel, elle récitait des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

passages de Démosthène et de Cicéron, traduisait les fables d'Ésope, étonnait par ses reparties ceux qui la questionnaient ». Une sincère amitié s'établit entre Olimpia et Anne : « Tu sais dans quelle familiarité nous avons vécu ensemble tant d'années », écrivait plus tard Olimpia. Renée lui confia plus tard ses deux autres filles, Lucrèce et Éléonore.

Cependant Olimpia continuait ses études ; la philosophie l'attirait, elle « s'enivrait de ce poison », dit-elle ; elle y puisa une scepticisme fréquent alors chez les érudits ; elle en fait l'aveu dans un de ses dialogues : « Je m'étais égarée, écrit-elle, jusqu'à croire que l'univers était le jouet du hasard et qu'il n'y avait ni régulateur ni Dieu. » Mais bientôt l'adversité l'obligea à abandonner les études philosophiques et fut cause qu'elle revint aux méditations pieuses et aux doctrines professées dans son entourage. Comme Fulvio était tombé très malade, sa fille s'était consacrée à lui et avait dû abandonner la cour ; quand elle y revint après sa mort (1548), Anne, son élève et sa compagne, l'avait quittée pour se marier et la duchesse, qui naguère encore traitait Olimpia avec une extrême bonté et lui prêtait sa litière, la renvoya avec la dernière dureté [1] ; sa misère devint des plus grandes. C'est alors qu'elle se mit à l'étude des

1. Il semble que sa disgrâce fut provoquée par Boisec, le nouvel aumônier de la duchesse ; elle paraît le donner à entendre et Sinapius le dit sans déguisement, *Corpus Reformatorum*, vol. XIV, p. 699 ; lettre à Calvin, décembre 1553. Peut-être aussi le parti calviniste intrigua-t-il contre cette luthérienne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

livres saints, étude qui lui avait jusqu'alors répugné. « Combien il m'a été nécessaire d'être mise à l'épreuve de l'infortune, écrivait-elle ; je n'avais aucun goût pour les choses divines; si j'étais demeurée plus longtemps à la cour, c'en était fait de mon salut. » Elle fit dès lors de la méditation des livres saints « sa joie, son étude, son application ». Elle a dépeint avec autant de grâce que de sincérité, ses hésitations, ses combats, le désir ardent qui la tourmentait de connaître la vérité, sa joie infinie quand elle crut l'avoir trouvée : « Une lumière divine a lui dans l'obscurité de mon âme et son éclat, que rien ne saurait ternir, me tient lieu de tous les trésors. »

Mais Olimpia ne devint pas calviniste à l'exemple de Renée ; elle s'inspira beaucoup plus des idées de Valdès, d'Ochino et de Luther que des doctrines qui prévalaient dans l'entourage intime de la duchesse.

Elle eut la hardiesse de traduire en latin deux des contes de Boccace dans lesquels on a vu une censure de l'Église ; l'un est celui où il est parlé de ce juif qui, pour avoir vu à Rome toutes les ignominies du clergé, se fait catholique en disant qu'une Église qui, si mal desservie, ne périt pas, doit être la bonne ; l'autre est l'histoire du fripon qui se fait passer à son lit de mort pour un saint et dont la dépouille opère autant de miracles que celle d'un véritable saint. Au surplus, deux ans après la mort de son père, en 1550, elle épousa un Allemand, André Gunthler, venu à Ferrare pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

y étudier la médecine et qui était un luthérien convaincu.

Jules III occupait le trône pontifical ; la réaction s'accentuait; Olimpia et son mari durent quitter l'Italie pour l'Allemagne ; Sinapius les y avait devancés[1]. Des misères sans nombre les y attendaient ; le pays était dévasté par la guerre ; il fallut errer de ville en ville[2]; la ville de Schweinfurt, patrie de Gunthler, où il avait cherché un refuge avec Olimpia, fut assiégée et mise à sac ; Olimpia perdit tout ce qu'elle possédait et jusqu'à ses manuscrits. « J'entrai, écrit-elle, dans un village voisin les pieds nus bien que le sol fût couvert de neige, les cheveux épars, avec un manteau en lambeaux qui n'était pas même à moi et que m'avait prêté une dame, et je semblais une reine parmi celles qui, plus malheureuses encore, partagaient mon sort. » Elle mourut à Heidelberg où son mari avait obtenu une chaire de médecine, le 7 novembre 1555. On a d'elle un dialogue sur le bonheur ! « Nous donnons infiniment de soin à l'ornement de notre corps périssable, dit-elle, nous nous plaisons à parcourir dans un char magnifique attelé de chevaux admirables le court chemin qui est notre vie et ne songeons nullement à prendre place dans le char de la foi qui seul peut nous conduire de la terre au ciel. Nous peinons pour convertir nos tentes d'un

1. Il recommandait en ces termes Olimpia à Calvin, en décembre 1553 : « Matronam valde doctam et piam Coelio Secundo natam filiola mea. » CALVIN, *Opera*, vol. XIV, col. 688.

2. Lettre de Sinapius à Calvin, janvier 1557. *Ibid.*, vol. XVI, col. 357.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jour en demeures magnifiques et nous ne donnons pas une pensée au céleste séjour qui est au delà de tout rêve humain... Les plus grandes adversités sont faciles à supporter quand la durée en est courte, or quoi de plus bref que notre vie ? Elle n'est qu'un souffle, qu'une vapeur éphémère. Il n'y a sur la terre aucun vrai bonheur et l'âme, après s'être épuisée à la poursuite de biens périssables, ne peut trouver de repos qu'en Dieu... Cherchez le Christ en lisant les Écritures et vous le trouverez. »

Tels furent les principaux messagers de la parole protestante en Italie. Leur effort, qui se continua pendant plus de trente années à travers tout le pays, contribua au moins autant à l'extraordinaire développement de la réforme que l'irritation produite par les abus ou bien le détachement des choses de la foi.

La tâche fut rude pour le Saint-Siège quand il entreprit sérieusement de rétablir son autorité et d'extirper « l'hérésie », mais son triomphe fut complet car, dans la lutte, il apprit le secret de vaincre. L'épreuve n'avait pas été vaine. Que l'on compare les papes de la fin du xve siècle et ceux de la fin du xvie siècle, Sixte IV et Sixte V, Alexandre VI et saint Pie V, Léon X et Grégoire XIII, le concile du Latran et celui de Trente, l'Église avant et après la crise. On a dit qu'en 1789 une évolution aurait épargné à la France une révolution; parmi les causes diverses qui amenèrent la disparition du protestantisme en Italie et que l'on se propose

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'exposer dans la seconde partie de ce travail, la transformation de la cour pontificale et du clergé que réclamaient si vivement les propagateurs des idées nouvelles, ne fut pas l'une des moins agissantes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

APPENDICE

TRADUCTION DE QUELQUES PASSAGES DES POLÉMISTES DE LA RÉFORME DIALOGUES D'OCHINO

DIALOGUE VII.

Que Jésus s'est acquitté pour les péchés des élus, comme devait le faire le Messie, et comment il s'est acquitté.

JACOB, OCHINO.

— J. Je suis revenu pour que nous examinions si le Messie doit s'acquitter [*sit satisfacturus*] pour les péchés des élus. Je ne le crois pas, car je ne vois pas que cela ait été exprimé par Dieu. Je trouve que Dieu doit charger le Christ du poids de nos péchés ou encore que celui-ci a été tué pour nos péchés; les Écritures disent aussi qu'à l'arrivée du Messie, Dieu fera tomber nos vices à nos pieds et les jettera au fond de la mer. Mais que le Messie doive s'acquitter pour les péchés de ses élus, c'est ce que je ne vois nulle part dans l'Ancien Testament. Dans le Nouveau Testament, j'ai bien trouvé que le Christ nous a réconciliés avec Dieu, qu'il a expié nos péchés et les a lavés de son sang, mais non qu'il s'est acquitté

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pour nos péchés. Je ne puis comprendre que tu n'hésites pas à affirmer, et même à vouloir prouver cette opinion. — O. Je le répète, et je te le prouverai. Les Écritures sont d'ailleurs remplies de cette vérité; elle a été exprimée par le Saint-Esprit dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament; je me contente de l'exprimer en d'autres termes. Dieu nous commande de croire à ce qui, dans les Écritures, est nécessaire à notre salut, mais non pas de répéter ces vérités dans les mêmes termes. — J. On devrait pourtant reprendre les expressions mêmes, du moins par respect. — O. Mais alors ne devrions-nous pas tous parler en hébreu ou en grec, les Écritures ayant été écrites en ces langues? — J. Je veux dire seulement que si l'on a écrit en hébreu ou en grec une phrase qui signifie en latin : qu'il appartient au Messie de nous délivrer ou de nous racheter de nos péchés, tu n'as pas le droit d'employer à la place de ces mots celui de « s'acquitter », qui n'a pas le même sens. Vous êtes cependant si minutieux [*superstitio*] que si quelqu'un ne dit pas que le Christ s'est acquitté pour nos péchés, même s'il emploie les propres expressions des Écritures, vous le tenez pour hérétique. Il est donc évident que vous voulez qu'on croie à plus de choses qu'on n'en trouve dans les Écritures. Et vous commettez une pareille erreur quand vous prétendez, en dehors de toute parole divine, que le Christ a obtenu pour nous la félicité, comme si le Christ avait contraint Dieu à nous l'accorder comme un droit, toute intervention de la grâce divine étant ainsi supprimée. — O. Quand nous disons que le Christ s'est acquitté, nous ne faisons qu'expliquer plus clairement la parole de Dieu. — J. La langue hébraïque est assez riche en mots pour pouvoir tout

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

expliquer; la langue grecque l'est encore davantage. Le Saint-Esprit, d'autre part, est capable de choisir les expressions les plus claires; et il n'est pas douteux qu'il ne l'ait fait, étant soucieux avant tout de la gloire de Dieu et de notre salut. — O. Cependant Jésus lui-même a expliqué la Loi. — J. Oui, mais parce que les Juifs l'avaient altérée. Mais vous, en disant que le Messie s'est acquitté, vous employez une expression fausse, qu'on ne trouve nulle part dans les Écritures, pas même en termes équivalents. Je vais le prouver. Si Jésus s'était acquitté, il l'aurait fait en qualité de Dieu (puisque vous le croyez tel), comme Dieu et homme ou comme homme. Comme Dieu, c'est impossible : celui qui s'acquitte doit avoir contracté une dette, et Dieu ne peut avoir de dette envers lui-même; à supposer qu'il en eût, il ne pourrait s'en acquitter, ne pouvant se donner à lui-même quoi que ce soit qu'il n'eût déjà en sa possession. — O. La dette du Christ est toute volontaire; il s'est choisi lui-même cette obligation de s'acquitter pour nos péchés. — J. Il ne pouvait le faire sans y contraindre en même temps le Père et le Saint-Esprit qui sont unis par le même désir et la même charité. — O. Cependant leurs trois personnes sont distinctes; le Christ a pu adopter seul cette charge. — J. Non. Le rôle qu'adopte une des personnes divines doit être adopté par les autres. — O. Elles l'adoptent sans doute, mais seul le Christ doit s'acquitter, ayant choisi lui-même ce rôle. — J. S'il en était ainsi, le Père et le Saint-Esprit ne l'auraient pas adopté. — O. Comment en effet l'auraient-ils fait? — J. Il est cependant naturel que, si le Fils a décidé de se faire homme et de mourir sur la croix, et de s'acquitter pour nos péchés, les deux autres personnes divines

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aient adopté cette décision. De même, quand Dieu a entrepris de créer le monde, sa volonté a été adoptée par le Fils et le Saint-Esprit, qui ont créé le monde comme lui. En outre nos péchés avaient offensé également les trois personnes divines, unies dans la même majesté et la même bonté. Nous avions donc à nous acquitter envers toutes trois, et le Fils avait à s'acquitter envers lui-même; il devait à la fois s'irriter et ne pas s'irriter contre nous. D'ailleurs, comment aurait-il pu s'acquitter? Par sa Passion? Mais, en tant que Dieu, il ne pouvait souffrir. D'autant plus que les souffrances que nous endurons volontairement ne sont acceptées par Dieu qu'en raison de la foi ou de l'amour qui nous y poussent. Or, d'une part, le Christ n'a pu posséder la foi, la foi étant inséparable de l'imperfection, et, d'autre part, s'il a été en effet animé d'un immense amour envers Dieu, il ne pouvait s'acquitter grâce à lui, car il n'en eût pas moins été animé s'il n'avait pas accepté la charge de l'acquitter pour nos péchés. Ses obligations envers Dieu existaient de toute façon antérieure à cette mission. Le rôle de Dieu est donc de pardonner à nos péchés, et non de s'acquitter pour eux. — En second lieu, on ne peut pas dire que votre Jésus se soit acquitté comme Dieu et comme homme, c'est-à-dire en partie comme Dieu, en partie comme homme. — **O.** Mais nous ne voulons pas scinder cette double nature.

— **J.** Vous ne pouvez cependant confondre en Jésus la nature divine avec la nature humaine. En tant que Dieu, il est un. Vous ne pouvez lui attribuer une action qui serait la manifestation d'une nature humaine, qui ne peut exister en lui. Vous dites que Jésus s'est acquitté comme Dieu et homme. Comme

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dieu, nous avons vu que c'était impossible. Je vais montrer qu'il ne pouvait le faire comme homme. Certains prétendent faussement que les péchés des hommes étaient si nombreux et si grands qu'ils n'auraient pu s'en acquitter dans cette vie par quelques châtiments que ce fût, ni apaiser la colère divine. Et qu'ainsi Dieu chargea le Christ de nos péchés, non pas en ce qui concerne la faute même, mais en ce qui concerne le châtiment. Dieu devait ainsi apaiser par le châtiment du Christ, la colère qu'il avait ressentie du fait de nos péchés. C'est une erreur. Dieu souverainement heureux et immuable ne peut se troubler, ni s'irriter. Ce n'est pas un sentiment de colère, mais l'amour qui l'a poussé à sacrifier le Christ, comme disent saint Paul et saint Jean. — D'autres disent qu'il fallait que votre Jésus fût un homme parfait, pour que, grâce à ses forces, à sa patience, à sa persévérance supérieures aux nôtres, il pût supporter un châtiment que nous n'aurions pu endurer. Mais ceux qui estiment qu'il s'est acquitté par sa Passion, exagèrent autant qu'il est possible ses souffrances non seulement corporelles mais morales, en disant que sur la Croix il a subi le châtiment des fautes des damnés eux-mêmes.

— O. Tel n'est pas mon avis. Il est évident que le Christ n'est pas demeuré éternellement sur la Croix, à la façon dont les damnés demeureront en Enfer. En outre, nos souffrances n'étant acceptées de Dieu qu'en raison de l'amour de Dieu qui nous les inspire, on doit dire que le Christ a souffert en proportion non pas de nos péchés, mais de l'amour avec lequel il a supporté cette souffrance.

— J. D'autres disent que la malignité de nos péchés est en proportion de la bonté et de la majesté de celui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que nous offensons, elle est donc infinie. La créature, incapable d'une infinie bonté, ne pouvait donc pas s'acquitter à leur sujet. Dieu aurait ainsi uni la nature humaine à la nature divine pour que sa participation à l'infinie vertu divine lui permît de s'acquitter pour l'infinie perversité de nos péchés.

— O. Cette opinion n'est pas la mienne. Je ne crois pas que, grâce à ce mélange de natures, l'âme du Christ ait pu être douée d'une infinie vertu, ni accomplir des actes d'une infinie perfection, en dehors de toute aide gratuite de la grâce divine.

— J. Je suis de cet avis. Si la créature pouvait accomplir des actes d'une infinie perfection, elle ne serait plus une créature.

— O. Évidemment. Mais je veux t'expliquer comment le Christ s'est acquitté pour les péchés des élus. L'homme ayant péché, la justice divine ne pouvait obliger Dieu à punir nos péchés d'un châtiment qui leur fût proportionné. La justice divine n'est pas, en effet, supérieure mais seulement égale à Dieu et approuve ce que Dieu a décidé pour la satisfaire. C'est ainsi que Dieu a décidé la mort du Christ comme châtiment de nos péchés.

— J. Ce n'est pas en effet parce que la mort du Christ était juste que Dieu l'a voulue, mais parce qu'il l'a voulue qu'elle a été juste. Je crois cependant que les actions de Dieu sont justes non seulement parce qu'il le veut ainsi, mais parce qu'elles sont conformes au jugement juste de la raison humaine créé par lui. C'est ainsi que l'arrangement du monde nous apparaîtra raisonnable au jour du jugement. Si donc Dieu avait décidé d'absoudre les hommes moyennant une réparation, il l'aurait choisie telle qu'elle pût être estimée juste par le jugement humain. Or le Christ ne me

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

paraît pas avoir souffert autant qu'il était juste que les élus de Dieu souffrissent dans la vie future pour tous leurs péchés. Je ne puis donc accorder qu'il se soit acquitté.

— O. Je t'ai déjà dit que la réparation (*satisfactio*) était en proportion de l'amour qui l'inspire.

— J. Mais la perversité des péchés des élus était infinie.

— O. Non pas par leur nature même, mais en raison du déshonneur qu'elles causaient à Dieu. Or tous les péchés des élus ont causé beaucoup moins de déshonneur à Dieu que la mort du Christ ne lui a donné de gloire.

— J. Enfin, comme homme, le Christ n'a pu en aucune façon s'acquitter. S'acquitter, c'est en effet proprement rendre spontanément ce que l'on doit ou l'équivalent de ce qu'on doit, et non pas donner quelque chose qu'on doive déjà pour d'autres raisons. Supposons que le Christ en tant qu'homme ait pu honorer Dieu au point que cet honneur ait été supérieur à la honte dont Dieu avait été atteint par les péchés des élus. Même ainsi, il n'aurait pu s'acquitter envers Dieu. En raison seulement de sa bonté suprême, Dieu a droit à un suprême amour, et je ne parle pas des bienfaits innombrables et immenses que Jésus avait personnellement reçus de Dieu ; comment donc Jésus aurait-il pu en outre s'acquitter pour nos propres péchés et mériter notre félicité ? En souffrant pour la gloire de Dieu, il ne pouvait donc acquitter notre dette, même s'il avait été mille fois crucifié.

— O. On peut dire que le Christ, en mourant sur la Croix, s'est acquitté de deux façons : d'abord en obéissant à la volonté de Dieu, ensuite parce que Dieu a volontairement accepté son supplice et sa mort comme

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

une réparation suffisante de nos péchés. Et ainsi c'est seulement grâce à un bienfait de Dieu que cette mort a été suffisante.

— J. S'il en est ainsi, il ne s'est pas acquitté au sens propre du mot. Il ne convient donc pas d'employer ce terme impropre, que le Saint-Esprit n'a pas adopté, ni de regarder comme hérétiques ceux qui ne l'emploient pas.

— O. Si cependant celui qui doit dix pièces d'or n'en avait qu'une seule, et que son créancier, par bonté, l'acceptât en paiement du tout, on pourrait dire que le débiteur s'est entièrement acquitté de sa dette. Ainsi a fait le Christ.

— J. Ceux-là ont donc fait erreur qui ont prétendu que la mort du Christ était suffisante en elle-même, ne fût-ce que pour les péchés des élus. La grâce de Dieu était en outre nécessaire. Et par suite la mort du Christ était inutile; Dieu, dans sa bonté, aurait pu se contenter même d'une seule prière du Christ pour le rachat de nos péchés.

— O. Sans doute. Mais il a choisi expressément cette mort pour que le Christ manifestât ainsi un plus grand amour, et que cet amour produisît de plus grands fruits.

— J. On pourrait encore dire que si les péchés des élus ont été imputés, non pas à eux-mêmes, mais au Christ, celui-ci n'a pas eu à s'acquitter pour nous, puisque ces péchés ne nous étaient pas imputés.

— O. Le Christ s'est acquitté à la fois de nos péchés, puiqu'ils avaient été commis par nous, et des siens, puisque ces péchés lui étaient imputés. En tout cas, pour conclure, si ce terme : s'acquitter, n'est pas exprimé dans les Écritures, cependant son sens s'y trouve, comme je l'ai dit, et l'on peut l'employer.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

— J. Pour moi, je crois que Dieu a voulu la mort du Christ dans notre intérêt, afin que, voyant combien notre péché l'avait offensé puisqu'il a voulu cette mort pour nous en racheter, nous soyons pris de remords ; afin que, comprenant ainsi son amour paternel pour nous, nous l'aimions ; enfin pour nous prouver qu'il n'était pas irrité contre nous comme nous le pensions. Mais je ne crois pas qu'il ait voulu cette mort à titre de réparation ; elle n'eût pas été un bien pour nous.

— O. Mais si, puisqu'elle nous a délivrés du diable et nous a rachetés.

— J. Je ne pourrai jamais croire que le Messie devait nous racheter.

— O. Reviens demain, et je te le prouverai.

— J. Je veux bien.

DIALOGUE VIII.

Comment Jésus nous a rachetés [*redemerit*] et achetés, comme devait le faire le Messie.

JACOB, OCHINO.

— J. Me voici revenu, et, à la réflexion, je trouve qu'il est impossible que le Messie doive nous acheter et nous racheter. De même que quelqu'un de vivant ne peut être appelé à la vie sans être mort, de même on n'a pas à acheter ce que l'on possède en propre. De même un homme déjà libre ne peut être racheté ou affranchi. — Or l'homme appartient à Dieu. Aurait-il commis d'innombrables péchés et se serait-il en outre donné à un autre qu'il ne cesserait d'appartenir à Dieu. Il ne peut, étant une créature de Dieu, disposer de lui, même à sa guise. De plus, si Dieu lui-même donnait l'homme à un autre, il ne pourrait se priver lui-même

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de sa domination sur lui. Il ne pourrait mettre fin à ce pouvoir sur ses créatures qu'en les réduisant à néant ; encore ce pouvoir subsisterait-il, et Dieu conserverait la faculté de les créer de nouveau et d'en disposer à sa guise. L'homme ne peut être l'esclave que de Dieu. On doit donc avouer que le Messie n'aura pas à nous acheter ou à nous racheter, pour que nous soyons à Dieu.

— O. Mais cet avis est contredit par la parole de Dieu qui dit, par la bouche de David, qu'il a pris soin de racheter son peuple... [Nombreuses citations des Écritures où figure ce terme : « racheter » (*redimere*) ou celui de rédempteur.]

— J. J'avoue que, grâce au Messie, nous serons rachetés de nos péchés. Mais, dans les Écritures, ce terme « racheter » [*redimere*] équivaut à « délivrer » [*liberare*]. On ne doit donc pas croire que le Messie nous rachètera à un certain prix. C'est ainsi qu'Isaïe a dit : « Vendus pour rien, vous serez également rachetés pour rien. »

— O. Tu ne comprends pas la pensée d'Isaïe qui est celle-ci : Vous vous êtes vendus vous-mêmes au diable pour rien. Car, en vous achetant, il ne nous a donné que les satisfactions mondaines, qui ne sont que de veines ombres négligeables. De même nous avons été rachetés pour rien, non pas en ce qui concerne le Christ, qui nous a achetés de son sang, mais en ce qui nous concerne, puisque nous avons été délivrés par un pur bienfait du Christ. D'ailleurs, dans le Nouveau Testament, il est dit qu'il nous a non seulement rachetés, mais rachetés en payant [*pretio*]. Saint Pierre, saint Jean et saint Paul disent aussi qu'il nous a rachetés de sa vie et de son sang.

— J. Je ne vois pourtant pas comment il a été, je ne

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dis pas nécessaire, mais seulement possible que Dieu achète son propre bien.

— O. Sache donc que nous sommes tous coupables, et par suite esclaves du péché. Nous étions aussi esclaves des passions qui dominaient en nous; et enfin, du diable, que le Christ a appelé le maître de ce monde... [Citations des Écritures.] « Nous t'appartiendrons et nous serons tes esclaves, dit saint Mathieu, si tu nous procures les plaisirs du monde. » Cette servitude a été la plus malheureuse, car nous étions les esclaves de Satan, notre plus grand et notre plus cruel ennemi, et en même temps, de nos passions, qui sont insatiables. De tous les bienfaits qu'ont reçus les Juifs, j'entends les bienfaits corporels, nul n'a été plus grand que leur délivrance de l'esclavage en Égypte, que la Pâque est destinée à commémorer. Or le bienfait du Christ nous délivrant de la servitude du péché est infiniment plus grand. Toutes les servitudes des Juifs, y compris celles qu'ils subissent depuis quinze cents ans, ne sont rien en comparaison de celle qui nous soumet à Satan et au péché.

Cependant les hommes charnels, stupides et déments dans le domaine des choses spirituelles, ne connaissent pas leur misère. Ils ne savent pas que la mort éternelle sera le châtiment de leur péché. Cette misère était si grande que, pour nous en faire sortir, il a fallu la mort du Christ, et ceux qui ne reconnaîtront pas son insigne bienfait subiront des peines éternelles. Non seulement le Christ nous a délivrés de notre misère, et cela pour l'éternité, mais encore il nous a délivrés sans notre aide. S'étant fait homme, il nous a secourus en tant que frère, mais aussi parce que la loi de Dieu et de la charité le lui commandait, Dieu ayant remis notre salut entre ses mains. —

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pourtant Dieu n'était pas obligé de nous racheter. Si l'on dit que ses promesses le liaient, je répondrai que ces promesses n'étaient dictées que par son libre amour et sa pure bonté. Enfin Jésus nous a rachetés loyalement, comme il convenait à sa grandeur et à sa majesté, et de deux façons : par son sang et par la force. Plus fort que Satan, il a en outre enlevé à ce dernier les armes sur lesquelles il comptait, et il a annulé l'écrit qui témoignait contre nous en le fixant à la Croix et en triomphant des empires et des pouvoirs de ce monde.

— J. Je ne comprends toujours pas, pourquoi il était nécessaire que Dieu rachetât ses élus. Comme je l'ai dit, Dieu juste ne pouvait abandonner son pouvoir sur ses créatures et particulièrement sur ses élus. Il n'avait donc pas à les racheter. S'ils se sont donnés à Satan, leur donation était vaine, puisqu'ils ne s'appartenaient pas. Pour la même raison, ils ne pouvaient pas se vendre. Si Satan les avait achetés en les payant des biens de ce monde, il ne les aurait pas payés sur ses propres biens, toutes choses appartenant à Dieu. Cette vente eût d'ailleurs été malhonnête : nous eussions été achetés à un prix de beaucoup moitié moindre que notre valeur ; et si le diable nous avait trompés, il n'aurait pu nous posséder en toute propriété. De plus, si le Christ avait triomphé du diable par la force, cette victoire n'aurait pas été glorieuse, mais plutôt honteuse, puisqu'il était de beaucoup le plus fort. Et enfin comment a-t-il pu se faire que le même Jésus achète d'une part ses élus, et de plus les mette de vive force en liberté?

— O. Dieu, comme tu l'as dit, n'a jamais perdu son pouvoir sur les élus, et Satan n'a jamais pu avoir sur eux un pouvoir légitime. Aussi le sang du Christ, en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nous rachetant, n'était-il pas destiné au diable, comme on l'a cru, mais aux élus, pour lesquels il a été versé. Et si le Christ a employé la force pour nous racheter, ce n'a pas été contre le diable, mais contre les élus eux-mêmes.

S'étant détourné de Dieu et s'étant tourné vers le monde, l'homme ne pouvait se délivrer des biens du monde par ses propres forces ; il était entièrement prisonnier du péché et de Satan. Il ne répondait pas à l'appel de Dieu. Aussi Dieu résolut-il de le contraindre par l'amour et de lui faire en quelque sorte une douce violence ; il lui donna la plus grande preuve de son amour en sacrifiant son fils unique, afin que l'amour de Dieu devenant supérieur en l'homme à l'amour du monde, le contraignit à se porter tout entier vers lui. C'est ainsi que le Christ a dit : « Si je suis élevé de terre, c'est-à-dire placé sur la Croix, j'attirerai tout à moi, l'homme avec toutes ses pensées et tous ses désirs. » Il nous a donc ramenés à lui par la force de l'amour, malgré la résistance de notre chair et de notre illusoire sagesse. C'est donc contre nous seuls qu'il a fait usage de la force. Et il est exact de dire qu'il nous a achetés du sang de son fils, sans lequel nous ne nous serions jamais soumis volontairement à lui.

— J. Mais à qui Dieu a-t-il donné en paiement le sang de son fils.

— O. Aux élus, pour lesquels il l'a fait couler. C'est ainsi que saint Paul dit qu'il n'a pas épargné son propre fils, mais l'a donné en notre faveur à tous.

— J. Cependant Dieu n'était pas débiteur du sang de son fils, pour racheter les élus à ce prix ; et les élus n'étaient pas créanciers de ce sang pour se vendre à Dieu.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

— O. Sans doute. Mais, pour conquérir les élus par l'amour, il a dû les acheter du sang de son fils. Et les élus, pour se vendre à Dieu ou plutôt pour retourner vers lui, ont dû recevoir en paiement le sang du Christ. On peut dire, par suite, que Dieu s'est donné à lui-même en paiement le sang de son fils, dans la mesure où il a voulu le faire couler pour sa propre gloire.

— J. Dans quel but Dieu nous a-t-il payés d'un tel prix que le sang du Christ?

— O. Afin que nous ne vivions pas sous l'empire de la chair, orgueilleux de notre libre arbitre, afin que nous ne soyons pas les esclaves des hommes, afin que nous vivions et que nous mourions pour le Christ.

— J. Mais les élus seront-ils les débiteurs du Christ, s'il les rachète et leur rend la liberté en vue d'en faire ses esclaves?

— O. Si un galérien est racheté par un homme puissant pour que, s'attachant à lui par l'affection, il le serve, il n'est pas douteux qu'il n'en reçoive un grand bienfait. Or le bienfait dont jouissent les élus est supérieur à celui-là dans la proportion où nos misères morales sont plus cruelles que les misères corporelles, et où l'asservissement du Christ est plus doux que l'asservissement aux hommes. En outre Dieu, qui possède tout, n'a pas besoin de notre esclavage. Et si la cause suprême pour laquelle il nous élit est sa propre gloire, il sait que nous ne pouvons concourir à cette gloire en dehors de notre intérêt moral et de notre propre gloire. C'est pourquoi, si les Juifs firent preuve d'une grande ingratitude envers lui en abandonnant la manne en Égypte pour revenir à leur nourriture d'aulx et de cèpes, quelle ne serait pas la nôtre si nous quittions le Christ pour retourner à Satan.

— J. Dis ce que tu voudras. Je ne puis, pour moi,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

voir en Jésus le Messie. Le Messie doit nous délivrer de nos péchés, or le Christ ne l'a pas fait. Si l'on juge en effet des péchés par les maux qui en résultent dans le monde, il me semble que le monde n'a jamais été plus corrompu, et principalement en ce qui vous concerne, vous chrétiens, qui êtes au pouvoir de l'Antéchrist.

— O. Je me charge de te prouver que la colère de Dieu a été apaisée par Jésus, et que nous sommes réconciliés avec lui. Mais ce sera pour demain.

DIALOGUE IX.

Que Jésus a apaisé la colère de Dieu et nous a réconciliés avec lui comme devait le faire le Messie.

JACOB, OCHINO.

— J. Me voici revenu, pour que nous continuions à examiner si Jésus a été le Messie. S'il est établi qu'il a apaisé Dieu, je l'admettrai volontiers. Je sais bien que saint Paul le prétend. [Diverses citations.] Mais je ne crois pas saint Paul. Je pense qu'en étudiant les Écritures, il a remarqué que le Messie devait surtout venir pour nous réconcilier avec Dieu par sa mort. En voyant que Moïse, Aaron, Samuel, David ont réussi à apaiser Dieu, en voyant que les prières des saints ont eu le même pouvoir, il ne pouvait douter que les prières du Messie ne dussent être encore bien plus efficaces, et capables de calmer la colère divine. Il avait remarqué d'autre part que Dieu avait coutume d'être apaisé par la mort des méchants (Acan lapidé; les premiers du peuple crucifiés par Moïse). Il a donc sans doute pensé que Dieu devant charger le Messie de toutes nos iniquités, ainsi que l'a annoncé Isaïe, il serait apaisé par sa mort. Mais saint Paul ne prouve pas que la colère de Dieu ait été apaisée par Jésus.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pour commencer par les Juifs, pour lesquels Jésus a dit qu'il était particulièrement venu, l'événement a prouvé que Jésus n'avait pas apaisé Dieu à notre endroit. Dieu n'a jamais paru plus irrité contre nous que depuis cette époque. Il manifeste également sa colère contre vous-mêmes, qui êtes au pouvoir de l'Antéchrist, et contre les Mahométans. Je ne puis donc croire que Jésus ait été le Messie.

— O. Pour élucider ce point, il faut d'abord examiner si Dieu peut être irrité et de quelle manière. Ensuite, si nous établissons qu'il a été irrité contre le monde, nous examinerons s'il a été apaisé par le Christ. Certains impies ont dit que la seule occupation de Dieu était sa propre contemplation; pour ceux-là Dieu ne peut s'irriter, puisqu'il ne peut rien trouver en soi-même que d'agréable. D'autres ont dit qu'il n'examinait hors de lui que les corps célestes, lesquels, ne comportant pas de défauts, ne peuvent exciter sa colère. Quelqu'un a même dit que Dieu portait attention à toutes ses créatures et particulièrement à l'homme, mais que l'ayant créé libre, il ne pouvait être offensé par aucune de ses actions. Mais ceux qui ont la connaissance de la vérité disent que Dieu prend souci de toutes ses créatures et par-dessus tout de l'homme, auquel il a donné une loi, et contre lequel il s'irrite si cette loi est enfreinte.

— J. Eh bien, de quelle façon s'irrite-t-il?

— O. Sa colère ne se manifeste pas par un changement, car il est parfaitement simple; ni par une plainte, car il ne cesse d'être parfaitement heureux; mais seulement par des actes qui sont la punition des coupables.

— J. Ce n'est pas là s'irriter véritablement.

— O. Sans doute. Mais Dieu, voyant notre ignorance

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et notre faiblesse et voulant se faire comprendre de nous, s'est abaissé jusqu'à parler notre langage dans les Écritures. Il a dit non seulement qu'il s'irritait ou qu'il s'apaisait, mais encore qu'il se repentait, qu'il se plaignait, qu'il s'écartait ou se rapprochait de nous, qu'il nous voyait ou qu'il nous entendait, toutes choses qui doivent s'entendre, au figuré, de ses actions. C'est ainsi que nous disons qu'il est irrité, quand il nous punit. Et les Écritures nous fournissent des exemples éclatants et terribles d'une telle colère.

— J. Je voudrais savoir pourquoi Dieu inflige des châtiments aux coupables.

— O. Parce que c'est juste, non pas que la justice oblige Dieu à punir, car il lui est supérieur, mais parce qu'il le veut ainsi, et que ce qu'il veut ne peut pas ne pas être juste. Il ne punit pas pour supprimer la faute du pécheur, car, même s'il le punissait sans discontinuer, il ne pourrait faire qu'il n'ait péché [*non efficeret ut non peccavissent*].

On ne doit pas dire non plus qu'il punit pour apaiser sa colère, car sa colère est juste et non mauvaise. Il veut seulement attirer notre attention sur nos péchés et faire des exemples. Il nous fait rentrer en nous-mêmes, afin que, devenus plus prudents, nous le craignions. Enfin il exerce notre patience et nos autres vertus chrétiennes pour les perfectionner. En tout cas il ne s'irrite pas, et ses châtiments sont inspirés par son amour pour nous. C'est ainsi qu'il donna un avertissement à David par la mort de son fils, et il menaça même de punir les crimes des parents sur leurs enfants jusqu'à la troisième et à la quatrième génération.

— J. Comment donc peut-on dire que la colère de Dieu doive être apaisée par le Messie?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

— O. Dieu ne peut s'irriter qu'à cause de nos péchés, et quand il a décidé de nous punir, il ne change pas d'avis. Le Messie amènera donc un changement non pas en Dieu, mais en nous-mêmes, en nous rendant meilleurs. Et ainsi Dieu cessera d'être irrité, car il ne trouvera plus rien en nous que de bon. — Pour parler d'abord des réprouvés et de leur malignité, je dis que Jésus a apaisé la colère de Dieu en leur procurant tous les moyens d'éviter de pécher; s'ils succombent donc, c'est par leur faute et non par celle du Christ ou par celle de Dieu. Et j'avoue que, s'ils ont persévéré jusqu'à la mort dans le péché, non seulement le Christ n'a pas apaisé la colère de Dieu, mais il n'a même pas intercédé, sachant qu'il eût été inutile d'agir contre les décisions irrévocables de Dieu. Je crois aussi que le Christ leur a obtenu des châtiments moins sévères qu'ils ne le méritaient, pour ce qui est de cette vie. — Pour ce qui est des élus, le Christ a apaisé la colère de Dieu à leur égard, en obtenant que Dieu ne les punisse pas des peines éternelles que méritaient leurs péchés, et cela non seulement en assumant lui-même le fardeau et la punition de ces péchés, mais encore en les amenant à s'amender dès cette vie et à mourir sans péché.

— J. Si les péchés des élus avaient été, comme tu l'as dit, suffisamment expiés par le Christ, Dieu ne les punirait pas dans cette vie, comme il le fait.

— O. Il ne les punit pas pour les péchés qu'ils ont déjà commis, et que le Christ a expiés; mais pour les amener à cesser de pécher désormais et à se repentir de leurs fautes. Et, en punissant le Christ sur la Croix pour les péchés des élus, Dieu a puni au moins aussi sévèrement les élus régénérés par leur amour pour lui, car ils ont souffert des douleurs éprouvées par le Christ.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

— J. Tu m'as bien montré de quelle façon Dieu peut s'irriter ou s'apaiser; mais tu ne m'as pas prouvé qu'il ait été, en fait, apaisé par le Christ et qu'ainsi celui-ci soit bien le Messie; le mal règne en effet plus que jamais dans le monde.

— O. L'adversité ou la prospérité ne peuvent témoigner de la colère ou de l'apaisement de Dieu. Il les répartit sans distinction entre les bons et les méchants, et souvent, en excellent père, il châtie plus sévèrement ses propres enfants que ses bâtards.

La meilleure preuve de son amour pour nous est s'il nous préserve du péché. Et ce précieux bienfait ayant été accordé aux seuls chrétiens et par l'entremise du Christ, on doit avouer que celui-ci est bien le Messie.

— J. Si vous viviez saintement, la raison serait valable; mais je vois que votre conduite est semblable à celle des autres hommes, et quelquefois pire. Et ceux d'entre vous qui sont regardés comme les plus saints ne vivent pas, à ce qu'il semble, autrement que ne pourraient le faire bien des hommes ayant de bonnes mœurs. Pour que je croie que Jésus a été le Messie, il faudrait que je trouve chez vous une remarquable sainteté, et que je reconnaisse en outre que Jésus est bien celui qui vous l'a procurée.

— O. Il n'est pas en mon pouvoir de te le prouver mais je t'invite à te recommander à Dieu et à lui demander qu'il te procure la connaissance de lui-même par l'entremise du Messie; il ouvrira les yeux de ton âme et fera en sorte que tu te sentiras réconcilié par Jésus avec son Père.

— J. Je le ferai. Mais, toi aussi, prie Dieu pour moi.

— O. Je te le promets.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

DIALOGUE X.

Ceux qui ont été régénérés par Jésus-Christ pèchent-ils encore par la suite?

JACOB, OCHINO.

— J. Étant donné qu'il est, à mon avis, de la plus haute importance, pour savoir si votre Jésus a été le Messie, d'examiner si ceux qui ont été régénérés par lui ont continué, ou non, à commettre des péchés par la suite, je voudrais que nous nous occupions de cette question. Je crois, quant à moi, que, après la venue du Messie, ceux qui croiront en lui ne pécheront plus. Ceci est prouvé par les Écritures. Celui qui est né de Dieu [*natus ex Deo*], dit saint Jean, ne pèche pas; il se préserve lui-même et s'abstient de pécher. Celui qui demeure, dit-il ailleurs, attaché au Christ par la foi, ne pèche pas; celui qui pèche ne l'a pas vu ni connu. Et il ajoute : « Quiconque est né de Dieu ne commet pas de péché, car la semence de Dieu demeure en lui, et il ne peut pécher par ce fait qu'il est né de Dieu. »

Or comme je vois que vos saints, après la venue du Christ, et même les premiers d'entre eux, bien que croyant en lui, ont cependant tous péché, comme vous le dites vous-mêmes, je suis obligé de dire que Jésus n'a pas été le Messie. [Citations de Daniel, d'Ézéchiel, de David, de Sophonias, de Jérémie, disant tous que le péché doit disparaître chez ceux qui auront été rachetés par le Messie.] Saint Jean, saint Pierre expliquent que cette semence incorruptible qui préserve ceux qui sont « nés de Dieu » est la parole divine qui demeure éternellement en eux. De même que l'Enfant prodigue a été porté à offenser son père avant d'avoir éprouvé sa bonté, et, après avoir compris son amour,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lui est ensuite demeuré attaché, de même celui qui grâce à l'enseignement de l'Évangile, a éprouvé quels sont la bonté et l'amour de Dieu, ne peut jamais plus s'écarter de lui en l'offensant. Rien, dit saint Paul, ne peut nous arracher à notre amour pour Dieu. [Réponse analogue de saint Pierre à Jésus demandant à ses disciples, après le départ des Capharnaïtes : « Est-ce que vous aussi, vous voulez me quitter? »] Ceux qui ont été rachetés par le Christ comprennent l'immense bienfait dont ils lui sont redevables, et, conquis par son amour, ne peuvent l'offenser de nouveau.

— O. Mais cette opinion est contredite par l'exemple de David qui, après avoir été régénéré, a de nouveau, et gravement, péché.

— J. Certains nient que David ait été régénéré. Il s'agit là d'un bienfait si grand qu'il n'a pu, ni ne doit être accordé à quiconque qu'après la venue du Messie, qui doit prouver et rendre sensible à l'esprit par des actes extraordinaires cette immense bonté de Dieu. Aussi les hommes qui ont vécu et vivront avant la venue du Messie ont été et seront plus épris d'eux-mêmes que de la gloire de Dieu. Ils ne peuvent entrer dans le royaume spirituel de Dieu, ni comprendre sa bonté ni son amour singuliers. David, Abraham, Isaac, Jacob n'ont adoré et aimé le vrai Dieu qu'en raison des bienfaits qu'ils avaient reçu ou attendaient de lui ; il en sera de même jusqu'à la venue du Messie.

— O. Et cependant David a dit : « qui puis-je aimer, hormis toi, et dans le ciel, et sur terre? » Ce qui semblait signifier : Tu me suffis.

— J. Il a voulu dire qu'il n'adorait nul autre que lui, ni au ciel, ni sur terre.

— O. Bien au contraire, s'il était encore un être charnel, c'est lui-même qu'il adorait.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

— J. Sans doute; mais on a coutume d'appeler idolâtres non pas ceux qui s'adorent eux-mêmes, mais ceux qui adorent, en dehors d'eux-mêmes, une certaine créature. David a donc voulu dire que ni au ciel, ni sur terre il n'avait l'espoir d'obtenir aucun avantage qui ne dérivât de Dieu. Il n'était donc animé que par l'amour de soi et n'avait pas été racheté.

— O. Non. Il a voulu dire que sa seule joie et son seul désir étaient la gloire de Dieu, et cela parce que, ayant été racheté, il n'avait d'amour que pour Dieu.

— J. Tu cherches vraiment à le rendre trop parfait. De tels hommes ne peuvent exister sur terre avant la venue du Messie.

— O. Que dirais-tu de saint Pierre qui a péché même après l'Ascension du Christ et après avoir reçu l'Esprit Saint? Nous devons pourtant croire qu'il était alors régénéré.

— J. Je dis que cela prouve de façon évidente que Jésus n'était pas le Messie. Il eût régénéré ses disciples et surtout Pierre, qui n'aurait pas péché par la suite.

— O. Tu te trompes en croyant que les régénérés ne pèchent plus.

— J. C'est pourtant ce qu'ont prétendu, comme je l'ait dit, les prophètes, les apôtres et par exemple saint Jean.

— O. Il faut comprendre ses paroles. On a dit que les biens de ce monde ne sont pas de vrais biens, et qu'ainsi en être privé n'était pas un mal de même que les posséder n'était pas être heureux; mais l'imagination de chacun le trompe. C'est ainsi que nous nous croyons, en rêve, heureux ou malheureux. On dit qu'il en est de même en ce qui concerne nos péchés. Dieu n'étant pas exposé à la souffrance ne peut être

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

offensé ni dans sa personne, ni dans sa gloire, qui ne dépend pas des hommes. Et comme pécher n'est autre chose qu'offenser Dieu, il s'en suivrait que l'on ne peut véritablement pécher à son égard. Les hommes ne pécheraient donc qu'autant qu'ils s'imagineraient à tort que Dieu est offensé par eux et qu'ils agiraient en contradiction avec leur trompeuse conscience. Mais les régénérés qui connaissent cette nature de Dieu, ne pèchent pas, quel que soit leur genre de vie, car ils savent que Dieu ne peut être offensé et n'agissent pas, par suite, contrairement à leur conscience.

— J. Et que penses-tu de cette opinion?

— O. Quelle est fausse et impie. Dieu n'a pas envoyé le Christ pour nous ouvrir les yeux et nous faire comprendre que les péchés ne sont pas des péchés; mais pour nous en délivrer et nous amener à y mettre fin. Je sais bien que la gloire de Dieu ne dépend pas de nous, mais je sais aussi qu'il veut être honoré par les hommes, et qu'il ne veut pas que nos hommages aillent à un autre. Ceci provient également de son amour pour nous qui lui fait réclamer en échange tout notre amour. Et ainsi ce n'est pas seulement parce que nous pensons offenser Dieu que nous l'offensons, mais parce que nous désobéissons à ses commandements.

— J. Moi non plus, je ne peux admettre cette opinion. C'est pourquoi je te prie de me dire si les paroles de saint Jean n'ont pas été interprétées d'une autre façon.

— O. Quelqu'un a dit que l'homme régénéré a une telle connaissance de l'amour de Dieu pour lui, que, même s'il pèche et s'il offense Dieu, il sait que Dieu ne lui en tiendra pas rigueur. Au contraire,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'homme charnel pèche, parce que, ne connaissant pas l'extrême amour de Dieu pour lui, il croit qu'il subira un châtiment.

— J. Cette opinion te plaît-elle?

— O. Nullement. Les régénérés savent qu'ils pèchent et d'autant plus gravement qu'ils ont une plus grande connaissance de Dieu et en ont reçu de plus grands bienfaits. S'ils s'estimaient à l'abri du châtiment, ils prouveraient qu'ils n'ont pas été élus, et qu'ils ne comprennent pas l'amour de Dieu manifesté dans la personne du Christ. S'ils le comprenaient, en effet, ils éviteraient de l'offenser. En disant que l'homme né de Dieu ne pèche pas, saint Jean a voulu dire, non pas qu'il est à l'abri du châtiment, mais bien qu'il ne commet plus désormais de péchés.

— J. C'est aussi mon avis. Mais n'y a-t-il pas encore une autre interprétation de la parole de saint Jean?

— O. Certains ont dit que les régénérés ne pèchent plus, parce qu'en eux, même si la chair pèche, l'esprit ne pèche cependant pas. Saint Paul a dit : Ce n'est pas moi qui agis ainsi, mais le péché qui habite en moi; car je sais que le bien n'habite pas en moi, c'est-à-dire dans ma chair. Et le Christ a dit : L'esprit est agile, mais la chair est faible.

— J. Cette opinion-là non plus ne me paraît pas acceptable. Si l'on entend par chair notre corps en lui-même, sans tenir compte de l'âme, on ne pourra pas dire qu'elle pèche véritablement si du moins, comme l'a dit notre Jésus, tous les péchés viennent du cœur, c'est-à-dire de la volonté et par suite de l'âme. Et d'autre part, si l'on entend par esprit l'âme, il sera également faux de dire que l'âme ne pèche pas, tous les péchés volontaires et tous les mauvais désirs naissent de la volonté, et par

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

suite de l'âme. En effet, après la mort, le corps ne pèche plus et même n'a pas de mauvais désirs. — Si l'on entend par la chair l'homme tout entier en tant qu'il recherche immodérément les biens de ce monde, et par l'esprit, l'homme en tant qu'il le recherche en s'aidant du contrôle de la raison, on ne peut pas dire que l'esprit, c'est-à-dire cet homme intérieur et doué de raison, ne pèche pas; beaucoup d'hommes commettent des péchés en connaissance de cause et malgré la répugnance de leur conscience. En parlant de ce genre d'hommes charnels, saint Paul dit qu'ils font le mal qu'ils ne veulent pas faire, et ne font pas le bien qu'ils veulent faire. — Enfin, si l'on entend par la chair l'homme tout entier, en tant qu'il s'aime lui-même plus que Dieu, et, par suite, autant qu'il est charnel; et par l'esprit l'homme tout entier, en tant qu'il aime Dieu plus que lui-même, et, par suite, en tant qu'il est spirituel, il est vrai de dire que l'homme spirituel ne pèche pas, puisqu'il aime Dieu plus que lui-même. — Mais il reste à savoir si un tel homme peut perdre l'esprit qu'il possède et pécher ainsi, non comme spirituel, mais comme charnel.

— 0. On croit généralement que les régénérés aussi longtemps qu'ils vivent sur terre, peuvent pécher et pèchent parfois, encore que Dieu puisse favoriser à ce point certains d'entre eux, qu'ils s'abstiennent entièrement de pécher. On explique, en outre, que saint Jean, en disant que celui qui est né de Dieu ne pèche pas, a voulu dire qu'il ne peut pécher au point de mériter la mort [*peccare ad mortem*]. S'il pèche, il ne peut pas ne pas se relever et se sauver, car il fait partie des élus, qui, le Christ l'a dit, ne peuvent périr. De tels hommes, dit-on, prouvent qu'ils sont élus par ce fait qu'ils possèdent cette foi vive et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

purifiante qui n'est donnée qu'à eux. Les régénérés ont acquis la connaissance de la bonté divine, un goût et un sens spirituel qui leur vient du Christ, et enfin une preuve de leur élection qui est le sceau du Saint-Esprit. En eux demeure comme un germe de la parole du Saint-Esprit. Ils ne pèchent donc jamais, ou, du moins, ils ne sont que très rarement entraînés, et ceci, non pas lourdement comme une pierre, mais légèrement comme une plume, leur conscience les retenant. Mais le fait qu'ils pèchent est prouvé par la parole d'Ézechiel, qui dit que, si le juste a dégénéré et est devenu impie, Dieu oubliera toutes ses vertus.

— J. Je crois, quant à moi, qu'après la venue du Messie, les régénérés ne pécheront plus. Le diable, a dit saint Jean, ne les atteindra plus. Le même saint Jean dit ailleurs que celui-là pèche qui n'a pas vu ni connu Dieu. Ce qui revient à dire que, s'il l'avait connu, il ne pécherait plus. Et saint Paul a dit, dans sa lettre aux Hébreux : Nous sommes devenus les compagnons du Christ, pourvu que nous puissions tenir votre personnage jusqu'au bout. » Ce qui veut dire : Celui qui tombe montre par là qu'il n'a jamais eu la foi vive et qu'il n'a pas été un membre du Christ, participant à son esprit.

— O. Quand saint Jean dit que celui qui est né de Dieu n'est pas atteint par le diable, il ne veut pas dire qu'il ne peut pas être tenté par lui, le diable ayant même osé tenter le Christ; mais il veut dire que le diable ne peut le frapper et l'asservir comme c'est le cas de ceux qui, en raison de leurs péchés, ont mérité d'être privés de la faveur divine.

De même, quand il dit que celui qui pèche n'a pas vu Dieu, il faut l'entendre des yeux de la foi, et saint

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Jean ajoute « et n'a pas connu ». Il péche en effet comme s'il n'avait jamais eu la connaissance de Dieu. Et c'est dans le même sens que saint Paul nous dit que nous prouvons que nous participons à la nature du Christ quand nous persévérons dans la foi et dans les bonnes actions.

— J. Qu'est-ce que saint Jean entend par péchés dignes de la mort [*peccatum ad mortem*]?

— O. Certains prétendent qu'il désigne les péchés mortels, et non les péchés véniels, mais ils se trompent; s'il est vrai que les légers péchés sont eux-mêmes des péchés mortels en raison de leur malignité. D'autres ont dit qu'il s'agissait seulement des péchés des réprouvés, par l'effet desquels ils sont destinés à la mort éternelle.

— J. Et si je vois quelqu'un commettre un péché, dois-je prier Dieu pour lui?

— O. Assurément.

— J. Mais il appartient peut-être à la catégorie des réprouvés, et ne se repentira jamais de son péché.

— O. On dit qu'il faut prier Dieu en ces termes : « Seigneur, je vous supplie de pardonner l'homicide, par exemple, de cet homme, à moins qu'il ne doive en éprouver aucun remords, et que vous l'ayez destiné à la mort éternelle. »

— J. Cette opinion n'est pas exacte; elle prétend que saint Jean entend par péchés dignes de la mort ceux en punition desquels les réprouvés doivent être punis de la mort éternelle; or nous ne pouvons, pendant la vie, les distinguer de ceux des élus. Saint Jean dit que nous devons prier pour ceux qui ne commettent pas de péchés mortels; il entend donc par péchés mortels des péchés qui non seulement sont évidents et faciles à distinguer pour tous, mais encore ne

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

doivent pas attendre de pardon de la part de Dieu, et ces péchés ne sont donc pas autre chose que les péchés contre le Saint-Esprit [*peccatum in spiritum sanctum*].

— O. Je répète et je répéterai que le péché contre l'Esprit-Saint ne peut pas être reconnu par nous. Dieu l'a voulu ainsi pour que nous n'ayons pas de raison de désespérer de notre salut ni de celui d'autrui ; nous devons toujours conserver l'espoir, quels que soient le nombre et l'importance des péchés commis. Je prétends donc que saint Jean entend par péché mortel, non pas le péché contre l'Esprit-Saint, que nous ne pouvons reconnaître, mais le péché dans lequel le coupable demeure sans remords jusqu'à la mort. Pour un tel péché, nous ne devons pas prier, du moins après la mort du pécheur, l'espoir nous étant ordonné jusque-là.

— J. Je pense que les hommes charnels et non régénérés pèchent parce qu'ils sont naturellement portés vers les biens de ce monde, et que les hommes spirituels et régénérés, qui ont renoncé au monde, ont une sorte de propension spirituelle vers les choses divines et, par suite, ne pèchent plus.

— O. Tu estimes que l'on pourrait trouver des hommes en qui soient mortes les mauvaises passions, et qui, par suite, ne pèchent plus.

— J. Je crois qu'il en sera ainsi après la venue du Messie.

— O. Mais le Messie est bien venu et c'est le Christ, et pourtant il ne nous a pas délivrés du péché, s'il est vrai qu'en nous demeure le péché originel, qui toutefois ne nous est pas imputé.

— J. Je ne sais ce que tu entends par péché originel, ni si Jésus nous en a, ou non, délivrés. Dis-moi donc quel il est.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

— O. C'est là la matière d'un long développement. Viens demain, et nous en parlerons.

— J. Je veux bien.

DIALOGUE XI.

LIVRE I.

Jésus nous a-t-il délivrés du péché originel?

— J. Qu'est-ce que le péché originel? S'il existait véritablement, Dieu nous en aurait parlé dans les Écritures. Or il n'en est pas fait mention avant saint Augustin, qui a dû l'imaginer pour combattre la théorie de Pélage sur le libre arbitre.

— O. Il en est bien parlé dans les Écritures, mais sous d'autres noms; c'est le péché, la loi du corps, le désir. Les hommes lui ont encore donné d'autres noms : le défaut de justice, la faiblesse de la nature, etc. On l'appelle originel parce que seul il tire entièrement son origine d'Adam, les autres péchés provenant en outre de la volonté humaine.

— J. En quoi consiste ce péché, et comment le contractons-nous?

— O. Je trouve sur ce sujet environ quinze opinions différentes, beaucoup d'hommes s'étant trompés en s'écartant des Saintes Écritures.

1re OPINION. Le péché d'Adam a infecté tout son corps; en procréant des enfants, il leur a donc transmis cette souillure. — J. Cette opinion ne me plaît pas. Le péché n'est pas une tare physique durable; il ne dure pas, même si celui qui l'a commis reste exposé à un châtiment. Et d'ailleurs, en ce cas, Jésus ne serait-il pas né lui-même dans le péché originel? — O. Non, le corps de la Vierge ayant été puri-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fié avant qu elle ne conçût Jésus. — J. Pourquoi, en ce cas, Dieu n'aurait-il pas purifié de même le corps de ses élus, surtout après la mort du Christ qui nous a, dites-vous, rachetés? En tout cas, en admettant que le corps ait été contaminé, l'âme n'a pas pu l'être. — O. Dieu, disent ces gens, a créé l'âme pure; elle a été corrompue par le contact du corps. — J. On ne peut cependant pas dire que la lèpre contamine l'âme du lépreux.

2e OPINION. D'autres ont estimé que l'âme d'Adam a été corrompue, et que l'âme est un principe corporel et divisible, bien que très subtil. Si l'âme, disent-ils n'était pas étendue, elle ne pourrait donner sa forme [*informare*] au corps. Cette âme corrompue s'est donc matériellement transmise aux descendants d'Adam. Quand Dieu a dit : « Croissez et multipliez », il l'a entendu non seulement des corps, mais aussi des âmes. Il s'est d'ailleurs reposé le septième jour, n'a plus rien créé, et a laissé à l'homme le pouvoir de le faire. Nos âmes se reproduiraient à la façon de celles des animaux. — J. Je n'approuve pas cette explication. L'âme raisonnable est un principe spirituel et indivisible; elle ne dépend pas du corps. Sinon elle mourrait à la façon de l'âme des bêtes. Après le septième jour, Dieu n'a pas créé de nouvelles espèces, mais il a créé de nouvelles âmes; à moins que d'admettre qu'il ait créé à l'origine toutes les âmes qui viendraient une à une dans les corps lors de leur procréation; elles seraient ainsi toutes semblables à celle d'Adam.

3e OPINION. On dit que le péché originel est la privation de la justice [*justicia*] originelle qui devait exister en nous, de cette droiture [*rectum*] dont parle l'Ecclésiastique qui fait que notre âme est entièrement soumise à la volonté divine, les facultés inférieures de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'âme à la raison, et le corps à l'âme. En péchant, Adam s'est privé de cette justice, et, comme Dieu l'avait destinée également à ses descendants, il les en a privés. C'est là ce qu'il faudrait entendre par péché originel. — J. Bien que spécieuse, cette opinion ne me convient pas. Cette privation serait le résultat de la rébellion de la volonté d'Adam. Or Adam n'a pu transmettre à ses descendants ce péché de sa volonté qui est indivisible, comme l'âme raisonnable elle-même. Si le péché originel est en nous, ce n'est pas que nous puissions avoir en nous une partie de l'âme ou du corps d'Adam. Il ne peut être en nous que si Dieu a voulu que les descendants d'Adam y fussent prédestinés. Ainsi Dieu serait le véritable auteur de ce péché. Or, s'il est permis à Dieu de punir en nous le péché de nos premiers parents, il peut le faire en nous infligeant une douleur, mais non un péché. Le péché ne peut d'ailleurs venir de Dieu.

4e OPINION. D'autres soutiennent que le péché originel est bien la privation de cette justice originelle, mais ils entendent par justice une qualité accidentelle donnée à Adam, grâce à laquelle il aurait été attaché davantage à Dieu qu'à ses créatures. Cette qualité aurait été donnée à Adam à la condition que, par son obéissance, il la conservât pour lui-même et la transmît à ses descendants. En la perdant, il nous en a privés. — J. Je crois que si Adam, avant le péché, était plus attaché à Dieu qu'à ses créatures, c'était par l'effet non pas de qualités périssables et accidentelles, mais en raison de sa connaissance de Dieu ainsi que d'un goût et d'un sentiment du spirituel. D'ailleurs, si cette justice était une qualité, elle devait exister ou dans son âme ou dans son corps, Si elle existait dans son âme, elle était indivisible comme l'âme elle-même, et Adam

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

n'aurait pu nous la transmettre, même s'il n'avait pas péché. Si elle existait dans le corps, je ne vois pas comment elle aurait pu faire préférer à Adam Dieu au monde. Enfin, en privant les descendants d'Adam, il ne pouvait faire que cette privation, qui était son œuvre, fût chez eux un péché.

5e OPINION. Le péché originel serait l'ignorance de Dieu, source de tous les péchés. Si nos premiers parents n'avaient pas péché, nous vivrions tous dans la connaissance vive (*viva*) de Dieu, à l'abri du péché. — J. Je crois que Dieu a créé nos premiers parents parfaits en ce qui concerne les dons naturels, mais non en ce qui concerne les dons surnaturels; je ne crois donc pas qu'ils aient été créés avec la connaissance vive de Dieu. Il est en effet vraisemblable que les anges auraient eu, en ce cas, la même foi justifiante, et tous auraient été sauvés, ce qui est contredit par l'existence des démons. En disant que le diable ne s'était pas maintenu dans la vérité, le Christ a voulu dire seulement qu'il n'avait pas conservé la pureté et la sincérité naturelles dans lesquelles il avait été créé. — Si nos premiers parents avaient possédé la vive connaissance de Dieu, Ève l'aurait possédée, et, faisant ainsi partie des élus, n'aurait pu être trompée par la ruse du serpent. Sans doute les élus peuvent être trompés avant de posséder cette foi vive, comme l'a été saint Paul, mais non après. Dieu n'aurait pu en priver Ève avant qu'elle n'eût péché, et alors qu'elle en avait besoin. La possédant, elle n'aurait pu se détourner elle-même de Dieu. Et si certains élus ont pu pécher après avoir acquis cette foi vive en Dieu, ce n'a pu être qu'à la suite d'un autre péché. Nos premiers parents n'ont donc pas eu cette connaissance surnaturelle de Dieu. — Si l'on dit que l'homme a été créé à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'image de Dieu, il faut l'entendre du pouvoir que Dieu lui a donné sur les autres créatures. Quand saint Paul vous exhorte à adopter la personnalité du nouvel homme sous le rapport de la justice et de la sainteté, il entend par nouvel homme le Christ, et non Adam. Les hommes ne peuvent, d'après lui, posséder ces qualités naturelles au moment de leur naissance, mais seulement après avoir été régénérés, récréés. — O. Nous sommes d'accord sur le fond : le péché originel n'est pas l'ignorance de Dieu. Je m'abstiendrai donc de critiquer quelques points moins justes de ton argumentation.

6e OPINION. Le péché originel consiste dans les désirs et les appétits immodérés et pernicieux qui sont en nous, et qui sont le châtiment du péché d'Adam. Ils ont corrompu par hérédité et notre corps et notre âme. — J. En ce cas, le péché originel n'existerait pas chez les enfants, qui ne connaissent pas de tels désirs. — O. Si, à l'état de propension. — J. Mais ces désirs, étant naturels, ne seraient pas répréhensibles : nous les trouvons de même chez les animaux. Ils sont d'ailleurs variables avec le tempérament ou l'état de santé de chacun; or le péché originel ne pourrait être plus grand chez les uns que chez les autres. Chez Ève et chez Adam, le désir qui les perdit fut non pas le péché originel, car ils n'avaient pas encore péché, mais seulement un désir naturel; il est semblable chez nous. Pourquoi nos désirs auraient-ils pour origine la désobéissance d'Adam, et non pas plutôt l'amour immodéré de sa femme et de lui-même qui en fut la cause? Pourquoi le péché d'Adam seul a-t-il souillé ses descendants, et non pas ceux de tous nos autres ancêtres? Pourquoi la seule désobéissance d'Adam et non pas ses autres péchés? Ce ne peut être que parce

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que Dieu l'a voulu ainsi, et ce ne serait donc ni par notre faute, ni par celle d'Adam que le péché originel existerait en nous. C'est donc Dieu qui serait l'auteur du péché, ce qui est absurde. En outre est-il vraisemblable que Dieu, qui est la bonté même et qui nous pardonne même nos graves péchés, nous ait imputé celui commis par un autre, et nous en châtie éternellement? Les enfants qui meurent avant l'âge adulte, ne possédant pas encore le jugement, ne peuvent avoir été coupables. Quant aux adultes, s'il est vrai que la foi soit un don gratuit de Dieu, ils ne peuvent être coupables s'ils ne la possèdent pas. Les désirs et les tendances sont donc naturels en nous, et Dieu les a mis en nous pour nous exercer à la vertu. Il n'a pas défendu que nous les éprouvions, mais seulement que nous nous laissions pousser par eux à des actes répréhensibles, avec l'assentiment de notre volonté. Dieu n'a pu nous interdire d'avoir des désirs, puisque lui-même les a mis en nous, puisqu'il nous les a donnés pour nous exercer à la vertu, et, d'autre part, il ne nous aurait pas interdit de nous y laisser aller, s'il ne nous avait en même temps donné la raison qui nous permît de leur résister. — O. Et pourtant la parole divine nous enseigne que l'homme a été créé juste. Il faut donc avouer que les mauvais désirs sont nés en nous non pas du fait de Dieu, mais par suite du péché d'Adam. — J. L'homme a été créé juste en considération de la volonté divine, règle suprême de ce qui est juste et bon, et c'est ainsi qu'il a paru bon à Dieu de mettre en nous de semblables désirs. Cette volonté est d'ailleurs explicable même pour notre raison humaine, la difficulté de lutter contre nos désirs étant le meilleur exercice pour acquérir la vertu. Plus les hommes sont délicats par nature, et plus ils sont exposés à ces désirs.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

De même ces désirs et ces agitations sont plus nombreux et plus violents chez l'homme que chez les animaux. Et s'ils existent chez les animaux, c'est pour les porter à chercher ce qui leur est nécessaire, ou à éviter ce qui leur est nuisible. — O. Si tous les hommes naissaient en proie à une fièvre quelconque, et la conservaient jusqu'à leur mort, on serait tenté de croire cette fièvre naturelle, parce qu'on n'aurait jamais vu personne qui en fût exempt. Il en est même des désirs, dont nous savons pourtant, par la parole de Dieu, qu'ils ne sont pas tels. — J. Et pourtant Adam et Ève, qui n'avaient pas le péché originel, ont connu ces désirs; Jésus de même, qui a eu un moment le désir de vivre malgré la volonté de son père. Les désirs ne sont pas tous mauvais; sinon tous devraient éviter le mariage. Dieu ne nous a pas interdit de désirer, mais seulement de désirer le bien d'autrui. Enfin les désirs ne sont pas mauvais s'ils sont immodérés; ils motivent ainsi l'effort de la raison, et donnent du prix à notre victoire sur eux. — O. Cette opinion est contraire à la parole de Dieu. Je te le prouverai en te montrant que le péché originel consiste bien dans ces désirs véhéments et insatiables, après que nous aurons examiné et réfuté toutes les autres opinions relatives à sa nature.

7e OPINION. Certains prétendent qu'il ne peut y avoir d'autres péchés que les péchés actuels, commis volontairement et par des êtres doués de jugement. C'est seulement par analogie que l'on peut parler de péchés originels, nos péchés ressemblant à ceux d'Adam. — J. Mais Ève a péché avant Adam, et, avant eux encore le diable. D'autre part, quand quelqu'un se met en colère, on ne peut dire qu'il imite Adam, dont nous ne voyons nulle part qu'il ait péché de cette manière.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Je n'approuve donc dans cette opinion que cette affirmation que nos péchés ne peuvent être qu'actuels.

8e OPINION. Nos péchés ne peuvent être qu'actuels, mais si on les appelle originels, ce n'est pas qu'ils imitent celui d'Adam, mais parce qu'ils tirent de là leur origine. Si Adam n'avait pas péché, aucun de ses descendants n'aurait péché. — J. Rien ne le prouve. Comment les descendants d'Adam et Ève auraient-ils pu être plus à l'abri que ceux-ci avant leur péché?

9e OPINION. Le péché originel n'est autre chose que le tort qui nous a été causé par le péché d'Adam, à savoir la perte du Paradis terrestre. Et l'on explique que le terme péché est souvent employé dans les Écritures pour celui de châtiment du péché.

10e OPINION. Dieu a donné à Adam et à ses descendants non seulement le Paradis terrestre, mais encore le royaume spirituel de la grâce, à la condition qu'il ne mangerait pas les fruits de l'arbre de la science. C'est la privation de ces biens qui constitue le péché originel.

11e OPINION. Dieu avait promis à Adam, non seulement le Paradis terrestre et le royaume spirituel de la grâce, mais encore le royaume de la gloire.

12e OPINION. Certains distinguent entre les châtiments que nous subissons dans cette vie par suite du péché originel, et les simples dommages que nous en éprouvons dans notre vie future. Les enfants qui meurent dans le péché originel ne subiraient donc aucun châtiment ni aucune douleur; ils pourraient même goûter une sorte de plaisir à contempler Dieu et ses œuvres.

13e OPINION. D'autres prétendent que dans l'autre vie, les hommes subissent non seulement des dommages mais encore de véritables châtiments; le péché

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

originel n'est pas un véritable péché, mais seulement les châtiments que nous éprouvons dans cette vie et dans l'autre du fait du péché d'Adam. — J. J'admets que nous éprouvions ainsi des dommages, mais non des châtiments ; cela ne serait pas conforme à la justice, ou plutôt à la raison de Dieu. Il ne peut vouloir que nous naissions coupables. — O. Je répondrai à tout ceci à la fin.

14e OPINION. Les souffrances que nous éprouvons sont naturelles; nous les aurions éprouvées même si Adam n'avait pas péché; mais son péché nous les a rendues plus pénibles. La mort et toutes nos misères sont ainsi non seulement des choses naturelles, mais encore le châtiment du péché d'Adam. Dieu ajoute pourtant à cela certaines peines extraordinaires, soit pour rendre sa gloire manifeste, soit pour nous punir de nos propres péchés. Pour ce qui est de l'autre vie, l'enfant qui meurt avant l'âge adulte est privé du royaume du ciel dont il n'est pas digne par nature, mais il n'est atteint d'aucun châtiment parce qu'en fait il n'a pas péché.

15e OPINION. Le péché originel n'est pas un péché. Seules sont des péchés les fautes commises volontairement et effectivement. Dieu n'a jamais exercé de châtiment au delà de la 3e ou de la 4e génération. Les souffrances que nous subissons actuellement sont le châtiment de nos propres péchés ou de ceux de nos ancêtres sans remonter plus loin que quatre générations. Le péché originel ne serait qu'une invention de certains théologiens, en particulier saint Augustin qui voulait réputer la théorie de Pélage sur le libre arbitre. — J. C'est bien là mon opinion. — O. Elle est cependant en contradiction avec les Écritures. Saint Paul a dit que par la faute du seul Adam, le péché à pénétré

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans le monde, et, par suite du péché, la mort; Moïse aussi, en qui tu as confiance, en disant que Dieu avait menacé Adam de la mort, s'il désobéissait. — J. Mais Dieu parlait de la mort spirituelle; en fait Adam n'est pas mort le jour de son péché. Dieu seul est immortel. L'homme était mortel avant le péché. — O. Si Adam n'avait pas péché, Dieu nous aurait donné l'immortalité. — J. En ce cas la terre n'aurait pu contenir tous les hommes, ni les nourrir. — O. Dieu aurait pu, au bout d'un certain temps, nous rappeler successivement à lui sans nous faire mourir. — J. Je crois de même que les plantes et les animaux meurent sans être atteints par le péché originel, les hommes aussi meurent naturellement.

— O. Je ne nie pas que saint Paul ne parle de la mort spirituelle, mais il parle aussi de la mort temporelle. Il dit aussi que le péché est l'aiguillon de la mort, c'est-à-dire que la mort ne nous tourmenterait pas si le péché n'existait pas. La mort est donc un effet de la colère de Dieu; elle n'est pas naturelle. — J. Il veut dire au contraire que notre mort, quoique naturelle, ne nous tourmenterait pas si nous n'avions commis personnellement des péchés. — O. Saint Paul a ajouté : « La mort a atteint tous les hommes, parce que tous ont péché », ce qui veut dire : ont péché en la personne d'Adam. — J. Cela veut dire seulement : ont péché en imitant Adam, et il s'agit bien de leurs péchés personnels. — O. Non, puisque les enfants meurent avant même d'avoir péché. — J. On peut répondre qu'ils meurent par la faute des péchés actuels de leurs ancêtres en remontant jusqu'à la quatrième génération. Je prétends d'ailleurs qu'ils ne meurent ni à cause de leurs propres péchés, ni à cause de ceux de leurs ancêtres, mais seulement parce que la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mort est naturelle. — O. David demande cependant à Dieu d'oublier les fautes de sa jeunesse. Le péché existe donc bien chez les enfants, et non pas le péché actuel, puisqu'ils ne possèdent pas encore le jugement, mais bien le péché originel. — J. David voulait parler, non pas des péchés de son enfance, mais de ceux de sa jeunesse. Il est de même question de la jeunesse et de l'âge adulte dans tous les passages des Écritures où il est parlé de la dépravation du cœur humain. Et quand Isaïe dit : « Je sais que tu es méchant dès le sein », il veut parler du peuple hébreu au sein de la synagogue, avant qu'il n'eût été éclairé par les miracles de Dieu. — O. Saint Paul dit que nous avons été les fils de la colère, c'est-à-dire dignes du supplice ; il s'agit évidemment du péché originel mis en nous par la faute d'Adam. — J. S'il s'agissait du péché originel, saint Paul dirait non pas nous étions, mais nous sommes fils de la colère, le péché originel subsistant jusqu'à la mort, non seulement chez les hommes charnels, mais même chez les hommes régénérés. Si les enfants morts avant l'âge adulte ne peuvent être sauvés que grâce à l'assistance du Christ, cela vient non pas du péché originel, mais de ce qu'il est nécessaire pour chacun de bénéficier d'une nature spirituelle, surpranaturelle et miraculeuse que seul le Christ peut nous donner. — O. Jésus n'aurait pas décidé de mourir pour régénérer l'homme, si celui-ci n'avait pas été souillé du péché. — J. Cette régénération était nécessaire non seulement pour les hommes adonnés au péché, mais même pour les hommes conformes à la nature et pourvus de bonnes mœurs. D'autre part saint Paul, en parlant de tous les péchés, ne nomme pas le péché originel. — O. Saint Paul a dit que, de même que tous les hommes ont été rendus

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

coupables par la désobéissance d'un seul, de même ils ont été en grand nombre sauvés par l'obéissance d'un seul, à savoir du Christ. D'autre part, David dit de lui-même qu'il a été conçu par sa mère dans le vice et dans le péché. — J. David veut dire qu'il est né avec des appétits naturels et charnels, qui devaient le porter au péché. — O. Saint Paul a dit qu'il commettait le mal qu'il ne voulait pas commettre ; et que ce n'était pas lui-même qui agissait ainsi, mais bien le péché habitant en lui. — J. Il a voulu montrer le pouvoir des désirs naturels dans leur conflit avec la raison. — O. On pourrait peut-être dire que ces désirs immodérés sont, chez les animaux eux-mêmes, le résultat du péché d'Adam ; car les animaux, après avoir été soumis à l'homme dans le Paradis terrestre, lui sont ensuite devenus hostiles par la volonté de Dieu et pour sa punition. — J. Saint Paul dit que la chair est en lutte avec l'esprit ; c'est donc que l'homme tout entier n'a pas été corrompu par le péché d'Adam ; sans quoi, l'esprit ne résisterait pas à la chair. — O. Saint Paul ne parle que des hommes régénérés. — J. En ce cas le péché originel n'est pas, comme vous le dites, attaché à l'homme jusqu'à sa mort. — O. Saint Paul entend ici par esprit l'homme tout entier, en tant qu'il est attaché à Dieu seul, et par chair, l'homme tout entier en tant qu'il n'est attaché qu'à son propre intérêt. D'où le conflit de ces deux principes, et de là vient que les mauvais désirs soient absents chez l'homme qui s'adonne à la seule gloire de Dieu. Certains s'appuient sur cette parole de saint Jean : « Si nous prétendons que nous sommes exempts de péché, nous nous trompons. » Mais j'avoue que saint Jean parle ici des adultes et des péchés réellement commis par eux. En tout cas, ces désirs effrénés constituent

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bien le péché originel, et si le Christ ne nous en a pas délivrés, c'est pour notre bien. — J. En parlant ainsi, vous prouvez que le Christ n'est pas le Messie, puisque celui-ci doit nous délivrer de tous nos péchés, et par conséquent du peché originel, à supposer qu'il existe. Tous les prophètes l'ont affirmé. — O. Le Nouveau Testament prouve bien que le péché originel existe, et que Jésus nous en a délivrés comme de tous les autres péchés, et qu'il est donc bien le Messie. — J. Mais vous êtes vous-mêmes en contradiction avec ces textes quand vous prétendez que tous les hommes sont conçus dans le péché originel, même depuis la venue du Christ, et ne peuvent en être délivrés avant la mort. — O. C'est que Dieu a voulu que les mauvais désirs demeurassent en nous pour nous exercer à la vertu. Mais Dieu ne punit pas ce péché originel, ni même les péchés actuels chez les élus ni dans cette vie, ni dans l'autre. — J. Je ne puis comprendre comment Dieu aurait pu laisser en vous, pour vous exercer à la vertu, des désirs que vous affirmez être des péchés. Si ces désirs et ce péché originel sont un instrument de perfection, Jésus, qui ne les a pas subis, n'aurait pu être parfait. Enfin, le péché ayant subsisté après la venue du Christ, il est évident que celui-ci n'est pas le Messie. Le Messie doit circoncire nos cœurs et, en supprimant en nous les mauvais désirs, détruire ainsi la racine du péché. — O. Tu avoues donc que ces désirs sont bien vicieux et non naturels, puisqu'il faut les détruire. — J. Je veux parler non pas des désirs eux-mêmes, mais des coupables approbations qui leur sont données par l'âme. Dieu a mis en nous ces désirs naturels pour trois raisons. D'abord pour nous porter à assurer, de même que les animaux, notre existence et celle de notre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

race (désirs de manger, de nous défendre, de nous reproduire). Ensuite pour nous exercer à la vertu ; le Christ lui-même a connu ces désirs véhéments, celui de la gloire par exemple, mais il leur a résisté. Enfin pour que, connaissant par nous-mêmes combien il est pénible de leur résister, nous soyons miséricordieux envers autrui. — O. Ces désirs sont bien naturels en nous, mais ils sont vicieux et proviennent du péché d'Adam. Les Écritures disent qu'il faut que notre cœur soit circoncis. Cela ne serait ni nécessaire, ni possible, si nos désirs étaient bons et venaient de Dieu. — J. Il faut entendre par là seulement la nécessité de réfréner ces désirs, et non de les supprimer tout à fait. Si ce sont des péchés, Jésus, en ne les supprimant pas, a prouvé qu'il n'était pas le Messie. Si j'étais chrétien, et si je voulais prouver que Jésus est le Messie et que le péché originel existe, je dirais que le péché originel consiste dans les coupables approbations à nos désirs, et que de cela nous avons été délivrés par lui. — O. Je serais assez de cet avis, mais l'expérience prouve qu'après la venue du Christ, ces adhésions ont existé même chez les chrétiens baptisés et par suite régénérés. — J. Il faudrait alors examiner s'ils ont été véritablement régénérés. — O. Ce serait nous faire tomber presque tous dans le désespoir. — J. Et ce serait un bien pour nous tous que de désespérer de nous-mêmes. Le danger est que nous nous croyions de véritables chrétiens, régénérés et spirituels, quand nous ne sommes que charnels, à part de rares exceptions. — O. Nous disons que Jésus nous a délivrés de nos péchés dans ce sens qu'il ne nous en sera pas tenu compte en vue d'un éternel châtiment. — J. Mais nous savons déjà qu'il ne sera pas tenu compte aux élus de leurs péchés, et cela non pas à cause du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Christ, mais par suite d'un pur bienfait de Dieu. Le Messie devait donc venir pour nous délivrer non seulement du châtiment, mais aussi et surtout du péché lui-même. Ceci est établi par les Écritures. Je crains vraiment que nous ne fassions comme les « Papani » qui, ne connaissant qu'une foi hésitante, prétendent qu'il ne peut y en avoir d'autre, et qui, quand on leur dit que la foi vive et véritable est stable, répondent que nous portons les hommes à désespérer. Ainsi faites-vous en prétendant que les mauvais désirs ne peuvent être radicalement supprimés en nous. Et vous vous contentez de cette satisfaction qu'il ne sera pas tenu compte de vos péchés. — O. Saint Paul a cependant dit de lui-même, et après avoir été régénéré : « Je ne fais pas ce que je veux, mais je fais ce que je hais, et ce n'est pas moi qui agis ainsi, mais le péché qui est en moi. » — J. Il montre ainsi qu'il y a en nous deux hommes : l'un extérieur qui ne désire que les plaisirs bas et mondains; l'autre intérieur qui, comprenant la justice de la loi de Dieu, l'approuve et, aimant Dieu de toute son âme, désire lui obéir. C'est l'homme extérieur qui domine l'homme intérieur. Ce conflit existe même chez les hommes régénérés, qui n'ont donc pas été délivrés par le fils de Dieu, comme cela avait été cependant promis. Et cependant saint Paul dit au sujet des régénérés : « Ils ne sont exposés à aucune damnation, ceux qui obéissent en Jésus-Christ non pas au pouvoir de la chair, mais à celui de l'esprit. » Ce qui voudrait dire qu'en ceux-là ne subsistent pas le péché originel ni les péchés actuels. Jésus nous aurait ainsi délivrés du péché grâce à la loi de l'esprit vital, et nous aurait ainsi rendus justes. Au lieu de cela, vous prétendez que l'homme, même régénéré, est incapable d'obéir à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la loi de Dieu, et vous soutenez que votre Messie n'aurait pu vous délivrer du péché, mais seulement de son châtiment, et vous aurait permis d'atteindre le bonheur sans le mériter. Vous affirmez que les hommes ont été, après la venue du Christ, semblables à ce qu'ils étaient auparavant, c'est-à-dire coupables et injustes. Aussi saint Augustin avait-il d'abord avoué que les paroles de saint Paul ne visaient que l'homme charnel. C'est seulement ensuite, pour détruire le libre arbitre des Pélagiens, qu'il a prétendu qu'il s'agissait de l'homme spirituel, et qu'il l'a présenté comme incapable d'obéir à la loi de Dieu.

Pour me résumer, je crois que le péché originel n'existe pas; que, s'il existait, le Messie nous en délivrerait, que les désirs qui sont en nous sont naturels et ne sont pas des péchés, si ce n'est en ce qui concerne les actes qui peuvent en résulter, que nous pouvons les combattre, et qu'ils existent chez les hommes spirituels et régénérés, mais non chez les bienheureux, chez lesquels ces désirs n'ont plus d'utilité. — O. Et moi je crois que Dieu a créé l'homme juste, que nos péchés et nos désirs viennent du péché d'Adam et que Jésus n'a pas voulu nous en délivrer pour nous exercer à la vertu. — J. Le Messie ne peut venir que pour nous libérer complètement du péché, et nous permettre d'obéir à la loi de Dieu. — O. Nous ne pouvons, en cette vie, obéir à la loi de Dieu. — J. Je te prouverai le contraire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

TRAITES DU CARDINAL CONTARINI

contenus dans ses œuvres publiées par son neveu Luigi à Paris en 1571.

(*Extraits.*)

Réfutation des articles ou propositions de Luther.

Je désire avant tout me rendre à tes désirs. Je vais donc m'efforcer de te parler en quelques mots des articles ou propositions des Luthériens qui ont été débattus par eux avec l'empereur à la diète d'Augsbourg.

Le premier article, sur lequel Luther insiste le plus, dit que l'homme est « justifié » par sa foi, non par ses œuvres. La « justification », pour les chrétiens, est le fait d'arriver à la participation de la « justice » divine, qui n'appartient pas à l'homme par nature, mais lui est accordée par la grâce divine. Étant donné que, par cette « justification », nous acquérons une nouvelle nature et que nous devenons en quelque sorte divins, nous avons besoin, pour parvenir à ce nouvel état, d'une naissance nouvelle. Cet état spirituel n'étant pas sensible, cette naissance, elle aussi, est non pas sensible, mais spirituelle. C'est ce que le Christ a très expressément expliqué à Nicodème dans l'Évangile, après lui avoir dit que celui auquel

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'eau et le Saint-Esprit n'auront pas donné une naissance nouvelle ne pourra pas entrer dans le royaume des cieux. La « justification » n'est donc pas autre chose que cette génération spirituelle qui nous fait participer à la nature divine. Nous ne pouvons mériter par nos actions d'être adoptés au nombre des fils de Dieu avant d'avoir été régénérés de cette façon. Nos actions ne peuvent en effet dépasser les limites de la nature qui en est le principe. Or, avant notre régénération, le principe de nos actions est la nature de l'homme né du péché, et même cette nature altérée plus encore. Nous ne pouvons donc nous élever grâce à elles au-dessus de l'homme, et il est juste de dire que nul ne peut être justifié par ses propres actions. Nous sommes au contraire formellement justifiés par l'effet de la grâce qui est une sorte de qualité spirituelle insufflée par Dieu en notre âme. — Mais de même que, comme le prouvent les philosophes et la raison, une action ne peut se produire que dans un milieu propice, une disposition de l'âme est nécessaire pour recevoir cette grâce, et n'est autre que la foi par laquelle nous allons vers Dieu. Et, j'appelle ici foi non pas un état ou autre vertu de l'intellect, mais un mouvement véritable de cet intellect par lequel il est porté à croire en Dieu et en Jésus-Christ. [Citations de saint Jean et de saint Paul.] Cette foi ne consiste pas seulement à croire que Dieu existe et que ce qu'il dit est vrai; une telle foi existe même chez les démons et chez les hommes les plus corrompus; mais elle est celle par laquelle nous sommes portés vers Dieu, et il est nécessaire que de bonnes actions en découlent. Une foi sans actes est une foi morte, comme dit saint Jacques. Et il dit également qu'Abraham a été justifié par ses actes, pour avoir

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mené son fils Isaac au sacrifice, et non pas par sa foi seule.

Le deuxième article des Luthériens est relatif aux bonnes actions. Ils les déclarent nécessaires pour que nous nous purifiions du péché que nous avons contracté du fait d'Adam, mais insuffisantes à nous procurer la vie bienheureuse et éternelle. De cette assertion, il faut approuver, à mon avis, la première partie. Par l'habitude des bonnes actions, nous acquérons des vertus grâce auxquelles nous assainissons la partie inférieure de notre âme, et nous la prédisposons à la pureté. La deuxième partie, au contraire, doit être l'objet d'une distinction. Nos bonnes actions sont de deux sortes : celles qui précèdent l'action de la grâce, et sont œuvres purement humaines, — et celles qui la suivent. Les premières, qui ont pour principe la nature humaine encore corrompue par le péché, ne peuvent évidemment pas nous mériter la vie bienheureuse. Les autres procèdent à la fois : 1° de l'âme et des forces humaines; 2° de la grâce et des vertus divines qui en dérivent. Étant l'œuvre d'une âme humaine, elles ne peuvent mériter la vie divine, puisqu'elles ne peuvent dépasser les limites de la nature humaine. Mais en tant que dérivant de la grâce et de l'essence divine, elles nous donnent droit à participer à la vie éternelle. Jésus dit ainsi à un jeune homme, dans l'Évangile selon Matthieu : « Si tu veux entrer dans la vie, observe tes devoirs », ce qui voulait dire que, par l'observation de ses devoirs on mérite la vie éternelle. [Contarini cite d'autres exemples tirés de l'Évangile selon saint Matthieu.] Jésus a dit dans le même Évangile : « Invitez à votre table non pas des riches, mais des pauvres, desquels vous n'avez rien à attendre en compensation,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

afin que vous trouviez le paiement de votre action dans la résurrection des justes. » [Autres citations des Écritures prouvant qu'une récompense est réservée à nos actions dans la vie éternelle.]

Le troisième article des Luthériens est relatif au péché originel. Les plus sensés d'entre eux disent que le péché originel, dont nous sommes souillés en naissant, nous porte au mal à ce point que nous ne puissions accomplir aucune bonne action : la loi de Moïse d'une part, et la raison d'autre part nous ont été données par Dieu pour nous permettre de connaître notre mal, et pour nous amener à recourir à la grâce de Dieu, que la foi seule, et non nos actions, nous permettra d'obtenir. Cette opinion, légèrement corrigée et interprétée par le bon sens, est acceptable. Le péché originel n'est autre que la privation de la « justice » et de la grâce divine que Dieu avait primitivement accordées à Adam et à sa descendance, et dont nous sommes déchus par la désobéissance d'Adam. Cette justice amenait toutes les forces inférieures de l'âme à obéir à la raison, et permettait au corps de se conserver immortel. Privés de la grâce, les descendants d'Adam ne pouvaient désormais parvenir à la vie éternelle; privés de la « justice », ils ont hérité d'un corps entièrement mortel, et l'âme, n'obéissant plus à la raison, est entraînée désormais vers le mal. Bien que ne pouvant pas être contrainte, l'âme est en effet facilement portée au mal, la privation de la grâce divine l'ayant affaiblie. Ce défaut de l'âme, les chrétiens l'appellent, non pas un péché mortel ni véniel, ces péchés étant le résultat de nos actions, mais un péché originel qui est en nous parce que nous sommes solidaires de notre premier parent. Des exemples de cet ordre nous sont fournis par

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la société civile. Les descendants d'un homme qui s'est rendu coupable d'un méfait envers l'État, seront privés, bien qu'innocents, des titres qui avaient été accordés à cet homme et à ses descendants.

Cet emploi du mot péché se rencontre chez saint Paul (Épître aux Romains) : « Ce n'est pas moi qui fais cela, c'est le péché qui est en moi. » D'autre part, dans la loi de Moïse, les victimes offertes en rémission des péchés sont appelées « péchés ». Il est dit dans Osée : « Les prêtres mangent les « péchés » du peuple, c'est-à-dire les victimes offertes pour ces péchés. Ces paroles des saintes Écritures peuvent facilement se concilier avec l'opinion des Luthériens. S'ils estiment que le péché originel est notre œuvre, ils se trompent; ils se trompent de même s'ils nous y croient encore exposés après le baptême par la corruption des forces inférieures de l'âme. Mais s'ils appellent péché les résultats de ce péché qui subsistent dans la partie inférieure de notre âme, ils sont d'accord avec saint Paul qui appelle ce défaut de notre âme le « corps du péché », et nous exhorte à le mortifier avec diligence. Quant à leur opinion que nous sommes incapables de bien agir, nous allons l'examiner avec la question du libre arbitre.

Le quatrième article des Luthériens est relatif au libre arbitre, que Luther appelle l'arbitre esclave (*servum arbitrium*). Luther, ayant lu dans les Écritures que nous ne pouvons faire le bien sans l'aide de Dieu, et voyant les Pélagiens considérés comme hérétiques pour avoir estimé que, grâce au libre arbitre, nous pouvons faire le bien sans le secours de Dieu, prétend que nous ne sommes pas libres, et va jusqu'à dire que Dieu souverainement bon récompenserait ou punirait en nous des actes qui ne sont que les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

siens. Quel homme de bon sens peut soutenir que Dieu est l'auteur de nos mauvaises actions? Le mal qui est châtiment est sans doute une bonne action de Dieu, parce que la justice est nécessaire. Mais quant au mal qui est péché, c'est folie de dire que Dieu en est l'auteur. Le péché ne peut exister que par suite d'un défaut; il dérive d'une cause non pas efficiente, mais déficiente, et ne peut être imputé à la cause première, qui est au delà de toute pensée indéfectible. — Quant à prétendre que nous ne possédons pas le libre arbitre parce que nous ne pouvons faire le bien sans le secours de Dieu, c'est commettre une confusion. Le libre arbitre ne s'oppose pas à la grâce divine, ni la grâce divine au libre arbitre. Dieu n'est pas la cause de chaque chose, du moins la cause nécessaire ou contingente, mais la cause suprême qui dirige et tempère ces causes contingentes et naturelles. La raison le prouve. Le libre arbitre est le libre jugement et l'option libre d'un but; il ne procède pas d'une empreinte physique, mais d'un jugement de notre esprit, lequel n'est pas, comme nos instincts, porté vers un bien particulier, mais vers le bien universel. Il est toutefois soumis à la cause première. Nos actions libres sont, soit dignes de la vie éternelle, soit seulement de caractère humain, et en ce cas de deux ordres, bonnes ou mauvaises. Nos mauvaises actions procèdent du libre arbitre, mais non de Dieu. Nos bonnes actions purement humaines procèdent elles aussi du libre arbitre, mais non sans le secours de Dieu. Enfin nos bonnes actions dignes de la vie éternelle dérivent nécessairement de la cause première qui nous tourne vers Dieu, sans que notre libre arbitre en soit supprimé. Nous pouvons pécher et périr par notre faute,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mais nous ne pouvons être sauvés sans le secours de Dieu, qui ne supprime pas notre libre arbitre, mais le rend plus parfait. [Citation d'Osée, de saint Paul, de l'Évangile, prouvant cette influence divine.] Luther a donc raison de dire qu'il nous faut avoir recours à Dieu pour faire le bien, et que la loi de Moïse nous permet seulement de connaître notre faiblesse et de faire appel à la grâce divine.

Le cinquième article des Luthériens est relatif au sacrement de la confession. Les Luthériens ne le conservent que pour les péchés qui tourmentent la conscience; les autres, nous ne pouvons, disent-ils, les connaître. Pour les premiers, la confession est nécessaire, à cause de l'efficacité de l'absolution qui est en raison de la croyance que nous avons en elle. Ils ne nient pas que la contrition ne soit nécessaire, mais prétendent que nous ne sommes pas tenus à une pénitence. Dieu, une fois qu'il nous a donné sa grâce, ne peut nous infliger un châtiment éternel, ni même temporaire. Aussi nient-ils même le Purgatoire. — Pour ce qui est de l'efficacité de l'absolution, ils ont raison. Pour ce qui est de confesser seulement les péchés qui tourmentent la conscience je crois qu'on peut ramener cette opinion à la vérité. Si les Luthériens prétendent qu'il ne faut pas insister sur les scrupules dont Satan tourmente la plupart des hommes honnêtes et pratiquants, et qu'une confession générale suffirait pour ces péchés, ils me paraissent avoir raison. Mais s'ils estiment que seuls les péchés très graves doivent être confessés, et que les autres, même mortels, peuvent être tus, ils se trompent. Le prêtre ne peut remettre des péchés qu'il ignore. Et comment un chrétien ignorant ou aveuglé par l'amour de soi pourrait-il juger clairement de la gravité de ses fautes? Il faut donc conser-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ver la confession, coutume qui nous vient du Christ, et que toutes les Églises chrétiennes ont conservée. — Quant à la nécessité de la pénitence, elle est prouvée par la raison et par les Écritures. Dans tout péché mortel, d'une part, nous nous détournons du bien suprême et immuable, et nous méritons ainsi un châtiment éternel; d'autre part, nous nous portons vers un lieu instable, et nous méritons un châtiment, mais temporaire. La première de ces fautes est remise par l'absolution, la seconde exige une pénitence. Cette distinction est justifiée par les faits. Il existe trois lois : la loi naturelle, mise en nous par Dieu ; au-dessus d'elle, la loi divine ; au-dessous, la loi civile. Une même faute, l'homicide ou le vol, peut tomber sous le coup de ces trois lois. Or le criminel ou le voleur, une fois absous par le prêtre, relève encore de la loi naturelle et de la loi civile. Il en est ainsi de la faute que nous commettons en nous tournant vers le bien instable, et pour laquelle nos théologiens déclarent nécessaire une peine temporaire. D'autre part, nous pouvons nous appuyer sur l'exemple des saints qui se sont imposés des pénitences pour leurs péchés. [Citations des Écritures.]

Le sixième article des Luthériens est relatif à l'invocation et au culte des saints. Il soutiennent, conformément aux Écritures (saint Jean, saint Paul), que Jésus doit être le seul médiateur entre Dieu et nous. — On peut répondre que les saints sont comme nous citoyens de la cité de Dieu, et que leur amour pour nous nous garantit leurs prières. Or leur prière a plus de valeur que la nôtre (saint Jacques). Ils sont plus chers que nous au Seigneur, et plus proches de lui. — Toutefois l'abus de leur culte peut mener à la superstition ; il appartient de le réprimer, mais avec douceur,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en tenant compte des circonstances et des mœurs des peuples.

Le septième article des Luthériens est relatif aux vœux monastiques et au célibat des prêtres. Ces institutions, disent-ils, sont contraires à la parole de Dieu : « Croissez et multipliez ». En fait, elles sont physiquement inapplicables ; l'exemple des moines et des prêtres le prouve.

Il n'est cependant pas douteux que la vie de célibat ne soit la plus propre à la contemplation. Les soucis domestiques, le plaisir amoureux nous en écartent. [Citations d'Aristote, d'Averroës, de saint Paul.] La vie de célibat supérieure à l'autre, doit être celle des hommes plus parfaits qui constituent cette hiérarchie ecclésiastique. L'Église chrétienne y gagne en solidité ; cette solidité ne peut être basée que sur un vœu par lequel l'homme se consacre à la contemplation de Dieu. Jésus l'affirme dans l'Évangile, en parlant de ceux qui se sont faits eunuques en vue du royaume des cieux, c'est-à-dire qui se sont privés, par un vœu de chasteté, du pouvoir d'engendrer. [Citation analogue de saint Paul sur les veuves.] — Pour ce qui est du précepte de Dieu dans la Genèse, il a été donné à Adam et à Noë en tant que pères du genre humain mais, de même que tout homme n'est pas tenu d'être cultivateur, tout homme n'est pas tenu d'avoir des enfants. La trop grande multitude de citoyens nuirait d'ailleurs au bien de la cité. — Quant à l'impossibilité matérielle du célibat, elle est contredite par l'exemple de milliers d'hommes et de femmes. Si, à notre époque, des scandales sont commis, la faute en est aux abbés qui devraient être plus difficiles dans le choix des nouveaux venus. — Enfin le célibat des prêtres, institué, je l'avoue, par l'Église seule, convient mieux à leur ministère spirituel. Là encore,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

je n'approuve pas l'admission de n'importe qui dans les ordres ecclésiastiques.

Le huitième article est relatif au canon de la messe, que les Luthériens désapprouvent tout à fait. Nous paraissons, disent-ils, offrir à Dieu un nouveau sacrifice, ce qui est en contradiction avec la parole de saint Paul : « Dieu a sanctifié par son seul sacrifice tous les hommes qui vont vers lui, et nous n'avons pas de nouvelle victime à offrir pour nos péchés. » Ils blâment aussi la fréquence des messes. Ils prétendent enfin que, sinon tous les assistants, du moins la plus grande partie d'entre eux devraient recevoir l'Eucharistie des mains du prêtre. — Plût au ciel que les chrétiens eussent conservé l'amour du prochain et l'humilité que recommande le Christ; il serait facile de s'entendre ; mais l'orgueil et l'entêtement nous aveuglent. Le sacrifice du Christ suffit sans doute à sauver tous les hommes passés ou à venir. Mais c'est son véritable corps et son sang que nous trouvons dans l'Eucharistie et dans le calice. [Citations de l'Évangile et de saint Paul.] Dans le sacrifice de la messe, nous offrons à Dieu non pas une nouvelle victime, mais celle qui lui a déjà été offerte. La nouveauté n'existe qu'en apparence. La victime reste la même, et c'est là la pure offrande dont parle Malachie quand il dit au nom de Dieu : « Mon nom est grand parmi les nations et partout m'est offerte une pure offrande. » Au sujet du trop grand nombre de messes qui amène l'irrespect, les Luthériens n'ont pas tout à fait tort, et ce serait peut-être un bien pour la majesté de la religion si les messes n'étaient pas dites à la légère et un peu partout, surtout par des prêtres ignorants ou mauvais, ni dans des édifices privés et profanes.

Le neuvième article des Luthériens a trait à l'absti-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nence de viande le vendredi, le samedi, pendant les Quatre-Temps et en d'autres circonstances. Le Christ, disent-ils, nous a délivrés des prescriptions de la loi de Moïse. La foi est suffisante pour que nous méritions le royaume des cieux, lequel, a dit saint Paul, « n'est pas un aliment ni une boisson ». Ils désapprouvent enfin que l'Eucharistie ne soit pas donnée aux laïques, sous les deux espèces, conformément aux préceptes du Christ. — Tout d'abord, il ne s'agit là que d'institutions de l'Église, modifiables au besoin. Il ne s'ensuit pas qu'elles soient mauvaises. Saint Paul prêche la soumission aux autorités supérieures, lesquelles dérivent de Dieu. D'ailleurs, l'abstinence de viande et le jeûne élèvent l'âme : pourquoi ceux qui peuvent les supporter ne les observeraient-ils pas? Il s'agit là, en outre, d'une coutume très ancienne et que les chrétiens des églises les plus diverses observent aujourd'hui. — Le Christ ne l'a pas prescrite? Mais n'a-t-il pas annoncé que le Saint-Esprit enseignerait aux apôtres beaucoup de choses qu'il ne pouvait leur enseigner lui-même. Par le jeûne, nous suivons l'exemple du Christ, qui a jeûné pendant quarante jours. — Sans doute, le royaume des cieux « n'est pas un aliment ni une boisson », et nous ne faisons pas, comme les Judaïsants, de distinction entre les aliments purs et les aliments impurs. Nous avouons en outre que ces préceptes appliqués avec étroitesse d'esprit, sont sans profit. Ce n'est pas une raison pour les supprimer. — La critique par les Luthériens de ce fait que l'Eucharistie est donnée aux laïques sous une seule espèce est surprenante. Ils avouent eux-mêmes que le corps et le sang du Christ se trouvent par concomitance soit sous les espèces du pain seul, soit sous celles du vin. L'Église a voulu éviter les scandales qui se produisaient autrefois lors de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

communion sous les deux espèces. — Enfin, pour ce qui est du pouvoir des papes et des évêques, il est évident qu'il doit y avoir dans l'Église des chefs ayant le pouvoir de juger et de punir dans le domaine spirituel. Sans pasteurs, l'Église serait moins armée que la société civile. Cette liberté que les Luthériens réclament engendrerait la pire servitude, celle des bons dominés par les mauvais, dont parle Platon. [Nombreuses citations des Écritures justifiant le pouvoir coercitif des chefs de l'Église.] Les chrétiens forment un seul corps dont nous sommes les membres; il ne doit donc y avoir dans l'Église qu'un seul Pontife qui maintienne sur terre cette unité. La nécessité de sa présence prouve à la fois notre faiblesse qui a besoin d'un chef visible, et notre dignité, les hommes, dirigés par un homme, étant ainsi les auteurs de leur propre bonheur. — Pour ce qui est des abus de tout ordre qui ont pénétré dans l'Église du Christ, et que les Luthériens critiquent âprement, je n'ai rien à dire; je ne puis que prier Dieu le père, le fils et le Saint-Esprit de sauver l'Église à coup sûr chancelante, et d'inspirer l'âme des prélats de l'Église, afin que, faisant taire un moment leur amour d'eux-mêmes, qui est le plus grand mal, ils corrigent les vices manifestes et se corrigent eux-mêmes. Nul besoin d'un concile, de discussions ni de syllogismes, ni de citations des Écritures pour apaiser ces agitations luthériennes; il suffirait de bonne volonté, d'amour de Dieu et du prochain et d'humilité d'âme pour renoncer à notre cupidité, à notre faste, et pour en revenir aux préceptes de l'Évangile. Avec de telles armes, nous convaincrions sans peine les Luthériens, et mêmes les Turcs et les Juifs. Tel est le devoir, tel doit être le seul souci des prélats chrétiens; s'ils les négligent, s'ils veulent s'appuyer sur la faveur des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

princes et sur la dialectique, ils n'obtiendront guère de résultat, à mon avis.

J'ai dit ce que je pensais. Si j'ai commis une erreur sur quelque point, je promets de me soumettre sans retard à l'autorité de l'Église catholique romaine.

De la justification.

Il importe avant tout de bien expliquer le sens des mots « *justificatio* » et « *fides* ». Être justifié n'est pas autre chose que devenir juste, et par suite être regardé comme tel. Mais il y a plusieurs sens du mot justice. C'est d'abord une vertu particulière qui règle nos actions envers autrui; son objet est le juste et l'équitable. C'est aussi une vertu universelle qui dirige les actions de chacun en vue du bien commun; elle consiste à obéir aux lois : c'est la justice légale. En dehors de ces deux espèces de justices, il y a celle dont parle Platon dans sa *Politique*, et qu'Aristote, dans le 5e livre de l'*Éthique*, appelle « la justice ainsi nommée par métaphore ». Il s'agit de l'équilibre des forces de l'âme, ainsi établi que chacune y joue le rôle qui lui est prescrit par la nature, les forces inférieures étant soumises à la raison. Cette justice est à la base de toutes les vertus; c'est elle qui constitue l'homme de bien. Mais nous cherchons ici non pas une justice purement humaine, mais une justice qui convienne à des fils de Dieu, à des hommes admis à participer à la nature divine. C'est la justice chrétienne, qui nous justifie aux yeux de Dieu, les autres nous justifiant aux yeux des hommes. De même que l'éducation d'un campagnard serait insuffisante s'il devenait familier du prince, de même ces justices humaines sont insuffisantes pour un homme admis à participer à la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nature divine. — Expliquons maintenant le second terme contenu dans le mot justification, le terme « faire ». Il est pris dans deux sens. Quand on dit que la santé « fait » l'homme sain, il ne s'agit que d'une cause formelle; quand on dit que le médicament « fait » l'homme sain, il s'agit d'une cause efficiente. — Le mot foi, lui aussi, a plusieurs sens. Il signifie parfois ce à quoi l'on croit, comme il est dit dans le symbole d'Athanase : « Ceci est la foi catholique. » On appelle aussi de ce nom cette tendance qui nous porte à croire à ce qui nous a été enseigné par Dieu; quelquefois même, l'acte lui-même par lequel nous croyons. On appelle encore foi la confiance, la confiance conjugale par exemple. Mais nous devons appliquer ici cette confiance à ce que Dieu nous a promis. Ce sens de confiance dans la promesse divine est lié au sens d'espoir, bien que l'espoir se rapporte à l'avenir, tandis que la confiance se rapporte au présent et au passé; aussi prend-on souvent ces deux mots l'un pour l'autre, comme le fait remarquer Damascène dans son 4e livre. Saint Paul emploie souvent le mot foi dans le sens de confiance; il dit ainsi d'Abraham, dans son Épître aux Romains : « Il ne fut pas affaibli par la méfiance [*diffidentia*] mais soutenu par la foi [*fide*]. » — Ajoutons encore que le terme être justifié, même interprété comme l'effet d'une cause efficiente, peut être encore compris de deux façons, dans son vrai sens quand il s'agit de quelqu'un qui d'injuste devient juste, dans un sens moins exact en parlant de celui qui passe d'une justice moins grande à une plus grande justice.

Venons-en maintenant à l'explication de la justification elle-même, et d'abord de celle par laquelle un impie adulte devient juste d'injuste qu'il était. La

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cause efficiente de cette justification est, à n'en pas douter le Saint-Esprit. Celui-ci agit en éclairant notre intelligence et en mettant en mouvement notre volonté, qui sont les deux agents de toutes nos actions humaines, si elles sont libres et volontaires. Notre volonté se tourne ainsi vers Dieu; mais elle ne peut le faire qu'en se détournant d'abord de l'impiété et du péché. Ce premier mouvement de notre âme est la foi. Il part de la volonté qui amène l'intelligence à croire aux promesses divines, et y gagne cette confiance ferme qui fortifie à son tour la volonté. Cette promesse de Dieu à laquelle nous croyons, est que nos péchés nous sont remis, et que l'impie est justifié grâce au mystère du Christ. L'âme qui se détourne du péché pour se tourner vers lui, Dieu la purifie en lui insufflant l'Esprit-Saint, et il adopte l'homme au nombre de ses fils; il fait nôtre toute la justice du Christ. Pendant cette préparation de notre âme nous pouvons faire le bien, si l'occasion s'en présente. Toutefois la justification n'est pas le fruit de nos actions, mais de notre foi, non pas que nous méritions notre justification par notre foi et parce que nous croyons, mais parce que nous la recevons par l'intermédiaire de notre foi [*per fidem*]. (Citations de saint Paul, en particulier celle-ci, de la Lettre aux Hébreux. » Celui qui s'approche de Dieu doit croire, parce que c'est en croyant que nous parvenons à cet objet). » Les protestants appellent ce fait *apprehensio*, non pas dans le sens de compréhension intellectuelle, mais pour signifier que nous parvenons à prendre possession de ce que nous avons atteint par notre propre mouvement. Nous atteignons d'autre part à deux justices; l'une qui nous est inhérente, grâce à laquelle nous devenons justes et nous sommes admis à participer à la nature

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

divine; l'autre qui ne nous est pas inhérente, et qui nous est donnée avec le Christ, que j'appellerais la justice du Christ et qui nous fait participer à tous ses mérites. Laquelle des deux nous est donnée la première, c'est ce que je n'examinerai pas ici; pas plus que la question de savoir laquelle se produit la première, de la rémission de nos péchés ou de l'infusion de la grâce. Que Dieu nous ait donné le Christ et tous les biens avec lui, c'est ce qu'affirment saint Paul et saint Augustin.

Nous sommes justifiés par la foi, non pas d'une façon simplement formelle, mais bien d'une façon efficiente; la foi rend l'homme « juste », car, par elle, nous parvenons à l'une et l'autre justice. Et, de même que tout mouvement est imparfait s'il n'aboutit pas à son terme, de même le mouvement de la foi est imparfait s'il ne nous mène à la « charité ». Sans elle, la foi ne suffit pas à nous justifier.

Mais puisque nous parvenons par la foi à deux justices différentes, d'une part à cette justice inhérente, à cette charité et à cette grâce qui nous font participer à la nature divine, et d'autre part à cette justice du Christ qui nous est accordée en don parce que nous nous sommes confondus avec lui, il nous reste à savoir laquelle des deux nous justifie aux yeux de Dieu. C'est évidemment la justice du Christ. L'autre justice, qui est attachée à nous, ne peut nous garantir du péché et nous oblige à recourir à la prière quotidienne. La justice du Christ est stable; elle ne contient rien qui puisse offenser les regards de Dieu. Saint Paul a dit ainsi : « J'ai tout laissé pour m'enrichir du Christ, n'estimant pas ma justice, mais celle qui nous vient de la foi du Christ. » [Citations de l'Apocalypse.] — De là vient que nous voyons des hommes qui, plus ils

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avancent en sainteté, et moins ils sont satisfaits d'eux-mêmes. Devenus plus clairvoyants, ils se rendent compte de la faiblesse de cette sainteté et de cette justice inhérente, et de la nécessité pour eux de recourir au Christ et à la grâce qu'il accorde. Ceux qui sont baptisés, dit saint Thomas, sont baptisés par la mort du Christ, et sont ensevelis avec lui; ils renaissent ainsi comme lui pour une nouvelle vie. Nous recevons ainsi en don la Passion et les mérites du Christ. Et c'est sur cette justice du Christ que nous devons nous appuyer.

Mais tu vas dire que cette affirmation contredit les textes que j'ai cités dans ma lettre. Le premier est cette parole de David dans le Psaume 17 : « Juge-moi, Seigneur, d'après ma justice et d'après mon innocence, d'après la pureté de mes mains, car j'ai suivi les voies du Seigneur, etc. » Il peut sembler que David s'appuie ici sur sa justice personnelle et sur son innocence. Mais ces paroles ainsi comprises seraient non seulement orgueilleuses, mais mensongères. Comment cet homme qui avait été adultère et avait tué son ami intime pour s'emparer de sa femme, aurait-il pu dire sans mentir de telles paroles? En réalité, ce psaume a été composé par David après la défaite de ses ennemis, qu'il traita avec miséricorde, et c'est à cela seulement qu'il fait allusion. Au contraire, quand il parle pour lui-même, David rend grâces à Dieu de lui avoir pardonné toutes ses iniquités. — Cet autre texte : « Notre justice sera d'observer tous ces préceptes », n'est pas non plus en contradiction avec mon affirmation. Il est exact que notre justice humaine, qui est la justice légale dont j'ai parlé plus haut, consiste à observer les prescriptions de la loi, et, bien que nous recherchions une justice supérieure, il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

n'est pas douteux, comme l'a dit saint Paul, que nous devions d'abord obéir à cette loi humaine. — Dans cette citation : « Dieu regardera comme justice le fait d'avoir rendu au pauvre le dépôt qu'il vous a confié », il s'agit de la vertu particulière qui consiste à rendre à chacun son dépôt, et avant tout au pauvre qui en a davantage besoin, mais cette vertu ne peut suffire à nous justifier devant Dieu; sans quoi, beaucoup de Juifs et plus encore de mahométans seraient justifiés. De toute façon, il ne peut y avoir de doute sur la phrase que j'ai écrite, et sur laquelle catholiques et protestants se sont mis d'accord.

Pour ce qui est de l'autre mode de justification, par laquelle un homme, de juste qu'il était déjà, devient plus juste encore, j'ai quelques mots à ajouter. Tout animal, toute plante doit croître pour parvenir au développement parfait correspondant à sa nature; ils meurent inévitablement sans cela. De la même façon, celui qui, par la foi, est parvenu à la charité, et est devenu une nouvelle créature en Jésus-Christ, doit progresser s'il ne veut bientôt déchoir et laisser échapper l'une et l'autre justice qu'il a acquises. Ce progrès se fait grâce aux bonnes actions intérieures et extérieures, qui, inspirées par la charité et par l'Esprit divin, font elles-mêmes progresser notre charité. Les dons du Christ ne peuvent demeurer sans emploi. Leur usage accroît la charité et la grâce, qui, à leur tour, augmentent la foi, car nous croyons davantage et nous avons plus de confiance en celui que nous aimons mieux. Nous nous justifions ainsi de plus en plus. La première justification, par laquelle nous devenons une nouvelle créature en Jésus-Christ, est l'œuvre du Saint-Esprit; la seconde est le résultat de nos actions. Il est donc également vrai de dire que nous sommes,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ou que nous ne sommes pas justifiés par nos œuvres.

Ratisbonne, 25 mai 1541.

Du libre arbitre.

Tu m'as demandé dans ta lettre, et notre cher Aloisius m'a demandé en ton nom, mon avis sur cette question du libre arbitre. Je le ferai, bien que je ne me dissimule pas la difficulté de cette question. J'étudierai d'abord le point de vue philosophique, ensuite le point de vue catholique du problème. Ne sois pas inquiet du mot philosophie; je ne m'attacherai pas à cette vaine philosophie que répudie saint Paul, mais à celle qui nous permet la connaissance de tout ce qui est soumis à l'intelligence, et est en nous comme une parcelle de la splendeur divine qui n'a pas été complètement éteinte par le péché.

Voyons d'abord quel est le sens du mot libre. De même qu'un esclave est un homme qui n'est pas maître de lui et dépend dans ses actes de la volonté de son maître, l'homme libre est celui qui est maître de lui-même et n'obéit qu'à sa volonté. Appliquons cette définition aux êtres inanimés. Nous pouvons soit élever, soit faire tomber une motte de terre ou une pierre. De ces deux mouvements le second est naturel, le premier est violent et tout à fait contraire à la liberté. Le second se rapproche davantage de la liberté, l'objet étant mu en partie par son propre poids; mais cette pesanteur lui a été elle-même imposée par celui qui lui a donné l'existence. Suivant l'expression des philosophes, les êtres de cette catégorie ne sont pas mus par eux-mêmes, mais par leur cause génératrice. Venons-en aux animaux bruts (*bruta animantia*),

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui se meuvent d'eux-mêmes, car ils sont mis en mouvement par les données de leurs sens que suivent, soit une appétition, soit une répulsion. En ces animaux, nous commençons à trouver le jugement (*arbitrium*), mais non le libre arbitre, car ils subissent l'impression des objets extérieurs sans connaître la fin de leurs mouvements, et sans apprécier l'importance des intermédiaires qui les en séparent. Ils suivent la nature à la façon du petit enfant qui suit sa nourrice ou son pédagogue quand ils le conduisent à l'école, et qui ne sait pas dans quelle vue il fait ce chemin. Il faut donc conclure que ces animaux se meuvent d'eux-mêmes, et que, par suite, leur mouvement est plus libre que celui des êtres insensibles, mais que, s'ils agissent en vertu de leur décision (*arbitrio*), ce n'est pas là le libre arbitre. — Venons-en maintenant au libre arbitre de l'homme. Si les animaux n'ont pas le libre arbitre, c'est que leur pouvoir de connaître et de désirer est trop borné. Pour qu'un être soit doué du libre arbitre, il faut qu'il puisse connaître toutes les choses, et juger de leur importance et de leur valeur réciproques, ce qui ne peut être donné à qui ne connaît la nature du bien universel. Il faut également qu'un tel être soit capable de se porter vers le bien universel et ne soit pas attiré uniquement, ce qui est le fait des bêtes brutes, par des biens particuliers appropriés à sa nature. La décision des animaux, bornée par des limites très étroites, ne peut être un libre arbitre. Chez l'homme, au contraire, l'intelligence est très vaste, puisqu'elle peut tout comprendre; et la volonté, qui s'étend à tout ce qu'atteint l'intelligence, se porte vers le bien de toute espèce et vers le bien universel lui-même en toute connaissance du but qu'elle poursuit et avec le libre choix des moyens qui l'y font parvenir. —

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Voyons comment ce libre arbitre se développe ou, au contraire, déchoit au point de tomber en servitude. Ajoutons d'abord un mot à ce qui précède. Nous avons étudié jusqu'ici seulement en général la nature de notre volonté et de notre libre arbitre. Il faut maintenant l'appliquer aux objets particuliers. Le but que poursuit notre volonté est le bien universel, que nous appelons tantôt béatitude (*beatitudinem*), tantôt bonheur (*felicitatem*). Mais comme, dans notre état actuel, nous ne savons où placer cette béatitude et ce bonheur, et comme notre propension naturelle a été corrompue, les hommes diffèrent d'avis sur la nature de ce bonheur. Or cette véritable fin est Dieu, et seul devra être considéré comme possédant le libre arbitre l'homme qui place en lui tous ses biens. S'il en est qui s'écartent de cette fin véritable pour se tourner vers d'autres, il ne faut pas voir là l'effet du libre arbitre, mais plutôt d'une impuissance et d'une faiblesse. Cette erreur n'est pas une preuve de liberté, puisqu'au contraire elle supprime notre liberté et la réduit en esclavage. — Il est ainsi facile de voir comment progresse et comment déchoit notre liberté. Nous conservons libre notre volonté si elle ne se détourne pas de Dieu pour se porter vers une fin inférieure. Elle s'amoindrit si elle choisit comme fin suprême un bien particulier, et, si elle s'y fixe trop longtemps, elle devient esclave. Et enfin, être privé du pouvoir de revenir vers le vrai bien, est pour elle l'asservissement complet. Nous conservons pourtant alors le libre arbitre et la propension vers le bien universel, et c'est pourquoi celui qui est ainsi asservi agit encore, à l'inverse des animaux, d'après son jugement propre.

Abordons maintenant un problème certes très délicat

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que nous éluciderons aussi clairement que possible. Sans s'expliquer pourquoi, les philosophes ont reconnu par expérience que l'homme est enclin au mal dès sa naissance, non seulement pour ce qui est des appétits des sens, mais encore par la propension de sa volonté. Aristote dit ainsi que tout citoyen, quelles que soient ses vertus et ses dignités, doit rendre compte de ses actions devant le peuple, car si toute liberté était laissée à chacun, la perversité native des hommes ne pourrait être réfrénée. Platon a même été jusqu'à imaginer je ne sais quelles expiations nécessitées par ce défaut originel.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que de la volonté, en laquelle réside surtout le libre arbitre; mais ce libre arbitre s'étend de là à nos tendances et même aux mouvements de notre corps.

Si nous abordons maintenant le point de vue catholique de la question, nous comprendrons clairement ce qu'ils n'ont qu'obscurément soupçonné, et nous connaîtrons la véritable expiation à laquelle ils ont songé. Nous savons que l'homme, que Dieu avait créé juste, a été corrompu par suite de la jalousie du Diable. Dans cet état de justice originelle, l'homme était porté par sa volonté non seulement vers le bien universel, mais même vers Dieu seul, sa fin suprême. N'étant emprisonné par aucune limite, sa volonté pouvait s'étendre aux biens de toute espèce qui se trouvent réunis en Dieu avec une ineffable aisance, et n'y peuvent être en conflit réciproque. Ce conflit existe au contraire dans la nature, au point que les contraires se corrompent et se détruisent l'un l'autre. Aussi en se détournant de Dieu pour aller vers les biens particuliers, la volonté a-t-elle été atteinte d'une pernicieuse blessure; l'intelligence a été aveuglée au

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

point de prendre le point de départ de son travail dans une tendance corrompue de la volonté. Dans l'état de justice originelle, nos tendances obéissaient sans peine à la raison. Quand notre volonté s'est détournée de Dieu, nos tendances se sont libérées du pouvoir de la raison. De là des désirs, des craintes et des maladies morales innombrables. Notre intelligence, obscurcie, a adopté comme fin la recherche des plaisirs et l'éloignement des douleurs. C'est cette corruption que les chrétiens ont appelée le péché originel. Les philosophes, l'ayant reconnue par l'expérience, ont pensé pouvoir y remédier par la morale philosophique et par l'étude de la vertu. Mais cette maladie morale résidant dans le principe même des actions humaines, c'est-à-dire dans le fait que l'homme s'est détourné de sa véritable fin, ne pouvait être guérie par aucun remède, pas plus que les maladies corporelles qui contaminent le premier principe de la vie. — Aristote a voulu trouver ce remède dans une bonne éducation. Il affirme d'autre part que le bonheur doit nous venir de Dieu, mais que nous pourrions l'accroître et améliorer nous-mêmes par l'habitude de bien agir et par notre science. — Platon dit en de nombreux endroits que notre bonheur nous vient de la bienveillance divine. On voit où nous font parvenir la nature et cette philosophie morale qui, sans dépasser les limites qui lui sont prescrites, contemple les œuvres de Dieu. Elle nous mène presque à la connaissance de la vérité; mais la splendeur de la foi nous fait comprendre parfaitement ce dont la philosophie ne nous avait donné qu'une connaissance obscure. — Pour en venir à la vérité catholique nous avons besoin d'un secours extérieur, qui est celui de Dieu, pour nous guérir de notre mal moral. Seul Dieu est capable, en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nous inspirant l'Esprit-Saint, de tourner vers lui notre volonté, et c'est par la foi que nous obtenons la grâce d'être guéris. En nous demeurent cependant quelques traces de ce mal aussi longtemps que nous restons exposés au péché dans la prison de ce corps mortel.

De la Prédestination.

Je ne puis m'empêcher de dire ce que je pense sur cette difficile question, dans l'espoir que ces paroles seront utiles.

Il faut avant tout remarquer que l'Église du Christ se trouve actuellement scindée en deux sectes, plus soucieuses de leur gloire particulière que d'honorer Dieu et d'être utiles au prochain. Les uns, se targuant du titre de catholiques, s'efforcent de trop bien établir le libre arbitre, et, dans leur ardeur à combattre les Luthériens, penchent dangereusement vers l'hérésie des Pélagiens. Les autres, s'appuyant sur saint Augustin sans observer sa modération ni son amour de Dieu, proposent au peuple des dogmes obscurs qu'ils ne comprennent pas eux-mêmes.

Pour éclairer notre sujet, notons d'abord que la bonté et la majesté divines, infinies, simples et par-dessus tout unes, renferment en elles tous les genres et toutes les espèces de causes. De ces causes, les unes sont contingentes, les autres nécessaires, les unes gouvernées par le libre arbitre, les autres soustraites au libre arbitre, certaines fortuites. Mais toutes sont contenues dans cette cause première et régies par elle, bien que celle-ci ne fasse corps avec aucune d'entre elles. L'exemple d'un roi dirigeant les différents ministres et fonctionnaires de son royaume après

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

leur avoir distribué leur fonctions, peut faire comprendre mieux cette vérité. Toutes les causes, efficientes ou inférieures, doivent leur pouvoir, non leurs défauts, à Dieu, cause première qui les produit; elles sont les instruments grâce auxquels Dieu produit tous les effets particuliers. Ainsi Dieu produit les effets nécessaires par des causes nécessaires; les effets contingents par des causes contingentes; les effets libres par des causes libres, etc. Quant à lui, cause première, il dépasse à ce point les natures particulières que notre intellect ne peut le concevoir. — D'autre part, la divine bonté en créant toutes les choses, leur a donné non seulement le moyen de parvenir au but qui leur est prescrit par leur nature, mais même le pouvoir de le dépasser. Ainsi l'air et l'eau, en dehors de leur forme et de leur rôle, ont encore la qualité d'être transparents et de pouvoir contenir de la lumière, laquelle lumière, cependant, étant le propre des objets célestes, dépasse de beaucoup leur nature. De même certains animaux excitent notre étonnement par la façon dont ils se montrent supérieurs à leur propre nature. Toutefois ces animaux ou ces choses, en dehors de l'impulsion première qui leur vient de la cause première, ont besoin pour se mouvoir de l'action d'une cause extérieure; les chiens, les chevaux, etc., ont besoin de l'homme qui les dresse. — Enfin, la nature des choses créées étant tantôt bonne, tantôt mauvaise, les actes qui en émaneront seront eux-mêmes tantôt bons, tantôt mauvais. — Ajoutons encore que l'effet du pouvoir efficient de Dieu, procédant d'une action simple et une qui se confond avec la substance divine, ne peut être contenu dans aucune partie du temps. Cette action de Dieu est supérieure à tous les temps et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les dépasse tous. Comme dit saint Augustin, la Divinité est plus ancienne et plus récente que toutes choses : plus ancienne parce qu'elle existe, et non pas a existé, avant toutes choses; plus récente parce qu'elle existe, et non pas existera, après toutes choses et après le jour du jugement dernier. Son action dépasse de beaucoup les limites de notre entendement.

Venons-en à la question de la grâce, de la prédestination et du libre arbitre. Dieu a créé l'homme doué de toutes les perfections de la nature, et lui a donné, outre la grâce divine, cette justice-là même que nous appelons originelle, par laquelle les facultés inférieures de l'âme obéissent à la raison; il lui a rendu accessible la félicité divine, qui dépasse de si loin la nature humaine. Il a ainsi permis à l'homme, avec l'aide de la grâce, de dépasser les bornes de sa nature. Mais, à la suite du péché, l'homme, privé de la grâce divine et de la justice originelle, a commencé à connaître la rébellion de la chair contre le pouvoir de la raison; sa volonté s'est détournée de Dieu et il s'est laissé dominer par l'amour de soi, origine de tous ses maux. De là vient la propension au mal que les Écritures et Aristote lui-même ont souvent constatée. — Cependant Dieu qui, dans cette simple unité dont nous avons parlé, se soucie de faire parvenir les êtres inférieurs, quoique multiples et divers, à leurs fins réciproques, a voulu de même ramener l'homme non seulement vers sa fin propre, mais même vers cette participation à la félicité divine, qui dépasse tellement la nature humaine. Mais le libre arbitre seul n'est pas capable de nous y faire parvenir; il nous faut l'aide de Dieu qui doit diriger notre volonté. Ajoutons à cette faiblesse naturelle la maladie morale que nous avons contractée par

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

suite du péché d'Adam, et qui nous a amenés à nous tromper sur notre véritable fin. — S'étant détournée de Dieu, notre volonté n'aurait pu d'aucune façon se diriger, non seulement vers cette fin qui la dépasse, mais même vers sa fin naturelle. Nous trouvons des exemples de ceci dans la nature. Les défauts et les maladies qui n'atteignent pas le premier principe de l'action, peuvent être corrigés ou guéris; ceci est vrai de nos connaissances comme de notre constitution physique. Il ne nous aurait pas suffi de connaître notre véritable fin, car la propension vers cette fin vient plutôt d'une affection naturelle pour cette fin, que de sa connaissance.

Il ne faut pas dire toutefois que notre libre arbitre a été détruit par cette propension vers le mal. De même que nous ne pouvions dire que les anges en sont dépourvus parce qu'ils sont incapables de se détourner de Dieu, de même nous devons dire que les damnés le possèdent eux aussi, quoique corrompu et dépravé: les uns et les autres se dirigent vers les fins qu'ils ont choisies. — A la suite du péché originel, l'homme possédait donc bien le libre arbitre, mais corrompu et affaibli. Il ne pouvait en conséquence parvenir par ses propres forces ni à ses fin naturelles, ni à ses fins divines. Dieu, ayant résolu de lui porter secours, voulut d'abord lui donner la conscience de sa maladie morale. L'homme étant tombé dans l'idolâtrie, Dieu lui donna une loi écrite, non pas que l'homme fût capable de l'observer avec l'aide de ses seules forces, mais pour que, reconnaissant grâce à cette loi son péché et sa déchéance, il perdît confiance en lui-même et plaçât tout son espoir en Dieu; pour qu'ensuite, bénéficiant, grâce au Christ, d'une seconde naissance, celle-ci spirituelle, il pût se conduire de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

façon à mériter le bonheur éternel. Mais, bien que nous ayons ainsi en nous dès notre existence terrestre, une sorte de commencement de la vie éternelle, nous n'en conservons pas moins dans les parties inférieures de notre âme, dans notre volonté et dans notre intelligence des restes de cette corruption originelle. Nous ne sommes que convalescents et il nous faut souvent recourir au médecin. Les Écritures sont pleines de cette doctrine. Notre jugement, réduit en servitude par le péché, n'est pas libre; mais le Christ, qui seul en est capable, le délivre de cette servitude. — Les Luthériens prétendant que nous n'avons point du tout le libre arbitre et que Dieu nous prescrit des devoirs que nous ne pouvons observer, des hommes se sont dressés contre eux, qui, se déclarant les défenseurs de la vérité catholique et du libre arbitre, ont peu à peu exalté l'homme, rabaissé la grâce divine et ont versé dans les erreurs des Pélagiens.

J'en viens maintenant à ceux qui, dès qu'ils ont lu quelque œuvre de saint Augustin, prétendent enseigner à la multitude des doctrines qu'elle ne peut comprendre, et qu'eux-mêmes n'ont peut-être pas bien saisies. Cette excellente coutume de donner au peuple des enseignements tombe dans un abus évident. Pour remonter à l'origine de cet abus, il faut se reporter à l'époque de saint Paul. Alors la religion chrétienne à peu près répudiée par les Juifs, commença à se répandre parmi les gentils, et dès ce moment, le malheur vint de l'orgueil qui a déjà causé chez l'homme le premier péché. Les Gentils ont voulu expliquer ce fait que Dieu paraissait avoir appelé vers lui les nations, mais repoussé les Juifs. En revanche les Juifs vantaient leur race, comme étant particulièrement chère à Dieu, et comme issue

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'Israël auquel des promesses ont toujours été faites dans les Écritures. Mais quelques-uns d'entre eux reprochèrent à Dieu de n'avoir pas été fidèle à ces promesses. Ces conflits se produisirent surtout à Rome, et ce fut, pour saint Paul, l'occasion de sa lettre aux Romains. Il se proposait de rabattre l'orgueil des uns et des autres, et de prouver que nous sommes sauvés, non pas par nos mérites, qui sont nuls, mais seulement par la miséricorde divine et par la nouvelle naissance spirituelle que nous devons au baptême; de prouver également que ni la loi naturelle, ni la loi de Moïse ne peuvent nous suffire si nous voulons obéir aux prescriptions divines, et qu'elles ne peuvent que nous donner la conscience de notre faiblesse, et nous décider à nous réfugier par la foi vers le Christ. Après avoir exposé cette doctrine dans le détail au début de sa lettre, saint Paul s'étant aperçu vers le neuvième chapitre, que beaucoup d'Hébreux s'étaient détournés du Christ dans l'idée que Dieu n'avait pas tenu ses promesses à leur égard, se décida à rabattre leur orgueil. Il écrivit un long exorde (*instituta præfacione immensi*) dans lequel il professait l'ardent désir d'assurer le salut des Juifs. Il s'attacha aussitôt à détruire leurs calomnies par lesquelles ils accusaient Dieu de mensonge, ou du moins d'impuissance à tenir ses promesses. Il commença par dire que les promesses de Dieu n'avaient pas été faites pour les seuls descendants effectifs d'Abraham et d'Israël, mais bien pour les héritiers spirituels de ces patriarches. Pour prouver que Dieu reste fidèle à ses promesses, saint Paul dut dépasser le cercle des actions humaines, qui sont contingentes, et se reporter vers cette simplicité suprême de la divinité, laquelle renferme en elle et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

concilie, tout en leur laissant à chacune sa nature propre, toutes les causes inférieures et contingentes, et qui contient en soi tout le passé et tout l'avenir. Dans le monde divin, il ne peut se produire d'effets contingents et il ne saurait rien y avoir de plus sûr et de plus constant que la volonté divine. Dieu ne peut que tenir ses promesses envers les descendants spirituels d'Abraham, et les sauver non pour leurs mérites antérieurs à l'action de la grâce sur eux, mais par l'effet de sa seule bonté. — Ainsi saint Paul obtenait à la fois deux résultats : il justifiait Dieu, et réprimait l'orgueil de l'homme; il nous amenait à être uniquement occupés de ne pas nous montrer oublieux de son immense bienfait à notre égard. Mais comme l'homme, dans son arrogance, pourrait demander pourquoi Dieu destine les uns et non les autres à la vie éternelle, saint Paul s'élève contre une semblable prétention. Comment l'homme ose-t-il critiquer Dieu? Le créateur n'a-t-il pas le droit d'organiser le monde comme bon lui semble? Dieu nous mène dans la voie de la foi, non dans celle de l'orgueil. La chute du peuple hébreu vient de son mépris de la foi du Christ, et de sa prétention de s'appuyer sur ses propres œuvres et sur l'étude de la loi. Comme les autres peuples, les Juifs doivent se soumettre à la foi évangélique. Et, répudiant l'arrogance de ceux qui imposent leurs doctrines à la faible mentalité de la foule, c'est avec le plus profond respect que saint Paul s'écrie : « O profondeur de la sagesse divine! Combien incompréhensibles sont tes jugements! » Dans sa hiérarchie céleste, Denys, disciple de saint Paul, parle d'après le témoignage d'Isaïe, qui vit le Seigneur sur son trône, des séraphins qui se couvrent le visage de leurs ailes en présence de Dieu,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

se contentant du rang que Dieu leur a accordé, et ne voulant rien connaître davantage, et des prophètes qui, se voilant la face, chantent les louanges du Seigneur. Et de misérables hommes seraient assez fous pour vouloir scruter les desseins de Dieu? Bien plus, ces hommes prétendent qu'ils peuvent se livrer au plaisir, puisqu'ils sont prédestinés et ne peuvent pas ne pas être sauvés. Ils ont entendu dire par leurs docteurs de la foi que Dieu se plaît même aux péchés des hommes prédestinés; si au contraire, disent-ils, nous sommes réprouvés, même les bonnes actions des réprouvés offenseraient Dieu!

Avant de combattre la folie de ces gens, je crois pouvoir dire qu'ils ont sans doute lu certains passages de saint Augustin, et qu'ils se seront appuyés sur eux parce qu'ils les avaient mal compris. A l'époque de saint Augustin et de saint Jérôme vivait Pélage, dont la vie et les mœurs paraissent avoir été parfaitement honorables. Satisfait plus qu'il ne convenait de sa propre vertu, il fut porté à attribuer à la nature humaine et au libre arbitre plus de pouvoir qu'ils n'en ont. Il alla jusqu'à prétendre qu'un bon chrétien peut éviter de lui-même les moindres péchés, le péché étant volontaire, et notre jugement étant libre. Il ne niait pas la grâce, mais disait que le présent de Dieu consistait à nous donner une nature telle qu'elle nous permît de faire tout ce qu'il nous plairait. Il ajoutait que l'exemple du Christ nous montrait clairement la bonne voie. — Cette doctrine de Pélage fut vivement combattue par saint Jérome et surtout par saint Augustin, qui est fréquemment invoqué par ces illustres harangueurs d'Évangile dont j'ai parlé. Saint Augustin, remarquant que cette doctrine de Pélage était contraire à celle de la grâce, et qu'elle favorise l'or-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gueil humain, s'attacha à prouver, par de nombreuses citations des Évangiles, que la grâce est nécessaire pour guérir notre libre arbitre, et, en somme, tout ce que j'ai exposé dans la première partie de cette discussion. La grâce doit nous permettre, dit-il, de parvenir à la connaissance de la loi ; elle ne peut porter remède à notre nature, ni nous faire parvenir à la dignité de descendance divine. — En parlant de la grâce saint Augustin a été amené à discuter la question de la prédestination, qu'il serait plus juste d'appeler destination, puisqu'elle a été établie dans cette éternité divine qui dépasse toute mesure du temps. Saint Augustin a donc recherché pourquoi la grâce n'est pas accordée par Dieu à tous les hommes. — Il a d'abord affirmé, avec saint Paul, que les jugements de Dieu nous sont inconnaissables, mais qu'ils sont dictés par la plus grande justice. — Il a expliqué, en second lieu, que, les hommes ayant été exposés par le péché originel à des châtiments perpétuels, il a plu à la divine bonté de faire preuve de miséricorde envers certains d'entre eux, auxquels il a accordé la grâce ; les autres, conformément à la justice, sont exposés aux peines que le péché a méritées : ce sont les réprouvés. Quant à la raison de cette distinction, nous l'ignorons, mais elle est juste. — Cette opinion de saint Augustin ne me satisfait aucunement. Et d'abord le péché originel ne voue pas l'homme à la damnation perpétuelle; il le prive de la félicité divine, mais lui conserve la fin et la connaissance dont est capable la nature des hommes qui meurent avant le baptême dans le péché originel. Toutefois ce dogme n'était pas encore précisé à l'époque de saint Augustin. — Ensuite le fait que nous naissons tous fils de la colère (*filios iræ*), comme l'affirme saint Augustin, n'est pas une

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

raison suffisante pour que nous soyons réprouvés; s'il en est ainsi, partout où il y a réprobation, il y aurait une cause de réprobation. Or les anges ne sont pas souillés du péché originel, et pourtant certains d'entre eux sont prédestinés, d'autres réprouvés. La cause de la réprobation n'est pas telle que le conçoit saint Augustin. Elle amoindrirait d'autre part la bonté divine, s'il était exact que quelques-uns seulement des réprouvés soient relevés.

Aussi de nombreux théologiens, et parmi eux saint Thomas, ont-ils critiqué la doctrine de saint Augustin. Saint Thomas affirme que Dieu frappe sans cesse à la porte de notre cœur : il conduit à leur salut ceux qui lui ouvrent, les autres demeurent dans leur aveuglement et dans leur détresse, et sont damnés, non pas à cause du péché originel, mais à cause de ce péché actuel. — Mais ce fait d'ouvrir notre cœur dépendant de nous, on pourrait croire que la grâce divine ne se produit pas antérieurement à nos bonnes actions. J'ai donc pensé à un exemple qui éclaire la doctrine de saint Thomas, ce principe étant bien établi que Dieu est l'auteur de notre prédestination et de notre salut, et que nous sommes nous-mêmes les auteurs de notre damnation pour n'avoir pas voulu répondre à l'appel de Dieu. Supposons les hommes semblables à des briques; ces briques sont naturellement portées, non pas vers le ciel, mais vers la terre. Supposons encore que ces briques aient ce pouvoir inné d'ajouter, s'il leur plaît, une nouvelle pesanteur à leur pesanteur naturelle. Lorsque quelqu'un voudra les soulever, si elles ne résistent pas, elles s'élèveront en effet ; mais si elles font appel à leur nouvelle pesanteur, elles resteront à terre. Il en est ainsi des hommes. Dieu cherche à attendrir la dureté de tous les cœurs, afin

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de les tourner vers lui. Quelques-uns lui opposent d'eux-mêmes une nouvelle dureté et sont ainsi réprouvés par leur faute ; les autres sont choisis pour être sauvés, non pas pour des actes, des volontés ou des pensées précédant la grâce divine, mais grâce à la seule miséricorde divine.

Cette raison me paraît plus probante qu'aucune autre; elle n'explique pourtant pas suffisamment pourquoi les uns sont élus et les autres, réprouvés. Elle prête aux élus un acte antérieur à la grâce divine, à savoir qu'ils n'opposent à Dieu aucune dureté, bien qu'il ne s'agisse que du fait d'éviter de mal faire, que l'on peut rencontrer même chez des hommes méchants. — On pourrait d'autre part estimer que la volonté divine est moins efficace à l'égard des réprouvés. Pour résoudre cette difficulté, Damascène a pensé qu'il y avait peut-être en Dieu d'abord une volonté, qu'il appelle antécédente, de sauver tous les hommes en leur accordant la grâce; puis, une volonté conséquente par laquelle il condamne ceux qui résistent aux appels du Saint-Esprit et sauve au contraire ceux qui acceptent avec humilité la grâce qui leur est offerte. Beaucoup de textes des Saintes Écritures pourraient être cités à l'appui de ce raisonnement. — Mais il vaut mieux imiter saint Paul et les séraphins, et nous écrier : « O profondeur de la sagesse divine ! Combien incompréhensibles sont tes jugements ! » Je voudrais que telle fût l'attitude de ces harangueurs, si l'occasion se présente à eux d'entretenir le peuple de ces sujets ardus, bien que ce soit là une entreprise de fol orgueil et de grande témérité. Saint Augustin a sans doute loué de semblables entreprises, mais elles s'expliquaient alors par l'hérésie des Pélagiens, qui avait accaparé de nombreuses âmes; et saint Augustin a dit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ailleurs que nul n'avait le droit de critiquer la prédestination, à moins d'oser déclarer en même temps la guerre à la vérité.

Nous nous sommes efforcé jusqu'ici de rechercher la raison de cette distinction des élus et des réprouvés. Cette discussion ne suffit pourtant pas à démasquer la folie de ceux qui prétendent qu'il est sot d'observer les prescriptions de la continence et de la sobriété, et qu'il vaut mieux lâcher les rênes à tous nos désirs, puisque le nombre des élus et des réprouvés a déjà été fixé par Dieu ; qui soutiennent que rien de ce que font les élus, si pervers que ce soit, ne peut déplaire à Dieu ; que rien de ce que font les réprouvés ne peut lui être agréable. C'est là le pivot même de toute la discussion. C'est là la coupe mortelle que l'adversaire de notre salut nous tend, pleine d'un poison qu'il a distillé en utilisant les oracles les plus purs qui devraient, en nous prouvant notre faiblesse, nous inciter à implorer le secours de Dieu. Avec quel art, détournant les mots de leur sens, il abuse de l'arrogance et de l'ignorance humaine !

La folie de ces gens consiste surtout à prétendre que le salut ou la condamnation de chacun ayant été fixés dans cette unité et dans cette simplicité qui constitue l'essence divine, elle ne peut plus être contingente, mais manifestement nécessaire, et qu'il n'y a plus place à ce sujet pour la volonté humaine ou pour la Providence. — Mais dans cette éternité divine, n'y a-t-il que le nombre des élus et des réprouvés qui soit déterminé de façon précise? N'en est-il pas de même de tout ce qui touche à la conservation de notre existence matérielle ou au gouvernement des États? Or, dans cet ordre de choses, nous ne voyons rien qui ne soit fortuit et contingent : la vie et la mort de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chacun, les richesses, la pauvreté, la santé, la maladie. Et pourtant la loi éternelle est le principal auteur de toutes ces contingences, et dans cette simplicité suprême de l'esprit éternel, il ne peut y avoir rien que de défini. Pourquoi donc, tourmentés par la maladie, ces gens-là mandent-ils les médecins et observent-ils si soigneusement leurs prescriptions : Leur guérison ou leur mort n'est-elle pas fixée d'avance? Prenant texte des saints mystères qui nous ont été révélés par le Saint-Esprit pour prouver la souveraineté de la grandeur divine et pour exciter notre humilité, ils pensent pouvoir franchir les limites de la région divine, et résister à la volonté de Dieu ! « Il m'est permis, disent-ils, de me laisser aller à mes penchants ; je dois être sauvé, si j'ai été élu. » Je ne crains pas d'affirmer, au contraire, que tu seras précipité dans les supplices de l'éternelle prison, car ce n'est pas la voie du salut, mais celle de la mort éternelle que tu as choisie. Le terme de la vie terrestre n'est-il pas, lui aussi, fixé? Pourquoi donc n'observes-tu pas, dans l'administration de tes affaires civiles, le même principe que tu as adopté en vue de la vie éternelle?

Pour démasquer la supercherie de ces hommes, il est utile de se rappeler ce que nous avons dit au sujet de l'action divine, qui est la plus simple, la plus immuable, la plus précise ; qui, opérant dans l'éternité, ne peut être située ni dans le passé, ni dans l'avenir; qui renferme en elle toutes les causalités nécessaires, fortuites, libres ou déterminées. Notre esprit ne peut s'élever à la comprendre; il ne peut rien concevoir hors du temps et des causalités particulières. Il confond ainsi l'essence divine avec sa propre essence temporelle, et conçoit l'action divine en proportion de sa petitesse et de sa faiblesse. De là vient son erreur mi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sérable au sujet du très profond mystère de la prédestination. — Pour que l'erreur de nos soi-disant sages soit plus manifeste, je veux leur poser une question. D'abord pensent-ils que le salut ou la damnation de Pierre ou de Jean soient absolument décidés? Ils me répondront certainement oui, et à juste titre, s'ils rapportent ma question à la nature de l'être divin, en qui tout est fixé de façon immuable. En second lieu, estiment-ils que Pierre ou que Jean, s'ils sont sauvés, goûtent dès maintenant la félicité du royaume des cieux, ou, damnés, sont déjà tourmentés des supplices de l'enfer? Ils répondront certainement non, bien que l'être divin, en qui leur salut, ou leur perte, je ne dis pas *sera,* mais *est* décidé, embrasse tout ce qui doit nous arriver dans l'avenir. Il est donc évident qu'ils ont répondu à ma première question en pensant à l'être divin, alors qu'elle avait en vue notre être humain, qui comporte une distinction entre le passé et l'avenir. Comme le mot de prédestination comporte un sens d'antériorité, dans le sens du moins que nous comprenons en disant qu'une cause précède son effet, ces savants hommes ont accordé que Pierre ou que Jean avaient été prédestinés. Mais notre être humain étant très différent de l'être divin, quand j'ai demandé si Jean était déjà sauvé ou damné, c'est-à-dire s'il était déjà parvenu au terme qui lui était fixé, la supercherie provenant de ce terme ambigu est nettement apparue et il est devenu évident que, lorsque nous disons que le salut ou la perte d'un homme sont décidés, nous ne songeons pas à l'être divin, mais à notre être humain, dans lequel rien n'est en réalité fixé relativement aux contingences futures. — Et c'est en vertu de cette confusion que les événements contingents nous paraissent provenir d'une nécessité quel-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

conque. Dans l'ordre des causes naturelles, ces effets-là seuls sont nécessaires qui sont déjà contenus d'une façon précise dans leurs causes; les autres sont contingents pour la raison inverse. Notre erreur vient de ce que nous voulons réduire l'être divin, pour pouvoir le comprendre, aux limites étroites de notre intelligence. Nous devons avouer que, dans l'ordre humain, les actions, les causes, les événements sont contingents. Nous devons abandonner le sentier du libre arbitre, et nous appuyer seulement sur la miséricorde divine pour recevoir le secours de la grâce divine. Nous parviendrons ainsi seulement à être élus. Je pourrais citer de nombreux passages des Écritures. Tous, en parlant de notre salut et de notre damnation, affirment que rien n'est encore définitif. Nous ne devons pas organiser notre vie chrétienne autrement que notre existence civile. — Le mystère de la prédestination ne nous a été enseigné que pour exciter notre admiration pour la grandeur de Dieu, et notre reconnaissance envers sa bonté, qui, par l'aide de la grâce préalable, dirige toutes nos actions.

Je tiens à dire encore un mot de la doctrine exécrable de ces hommes fous qui prétendent que même les mauvaises actions des élus plaisent à Dieu, et que même les bonnes actions des réprouvés lui sont odieuses. Je m'étonne qu'ils aient l'impudence d'interpréter ainsi une parole que l'un des Pères de l'Église a sans doute prononcée avec raison, si on l'interprète sans parti pris : Dieu ne peut être favorable aux crimes des hommes qu'il s'attache à supprimer. La vérité est que les hommes honnêtes et les élus, qui sortent de la boue de leurs péchés, y gagnent un grand profit : conscients de leur faiblesse, ils s'humilient et deviennent plus attentifs à éviter les occa-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sions de pécher. Ce ne sont donc pas les mauvaises actions des élus qui plaisent à Dieu, mais bien les élus eux-mêmes, une fois amendés.

Tous ces paradoxes soutenus devant le peuple non seulement sont inutiles, mais dangereux. Je termine donc en exhortant tes concitoyens à chasser de leur État ces dogmes pernicieux inventés par le démon, et introduits dans l'Église par des hommes inconsidérés. Il faut empêcher des harangueurs de discuter sur la prédestination ou sur la prescience divine. Si pourtant la nécessité s'en présente, qu'ils aient soin de ne pas nuire au peuple, mais seulement de lui être utiles.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

VERMIGLI

Livres ayant appartenu à Pierre Martyr Vermigli et se trouvant actuellement dans la bibliothèque publique et universitaire de Genève [1].

[Biblia Hebraea].
Eliae Levitae canticum, et Grammatica hebraea.
Seb. Munster. Dictionarium chaldaicum.
Saint Jean Chrysostome. Opera, graece.
{ [*Justin Martyr*. Œuvres], graece.
{ *Clément d'Alexandrie*. Opera, latine.
Basile [Opera], graece.
{ *Epiphanius* [Œuvres], gr.
{ *Athénée*. Deipnosophistae, gr.
{ *Théodoret*. De providentia.
{ *Gratarolus*. De literat. conserv. valetudine.
Damascène, Jean. Ortodoxae fidei explicatio, gr. et lat.

1. Je dois communication de cette liste à l'obligeance de l'éminent directeur de la bibliothèque publique et universitaire de Genève, M. Fr. Gardy. Sur tous les livres indiqués figurent soit le nom de Vermigli, soit des notes de sa main. La bibliothèque en possède probablement d'autres, mais l'identification en est incertaine. L'accolade indique des ouvrages reliés ensemble en un volume. Cf. FRÉD. GARDY, Les livres de Pierre Martyr Vermigli conservés à la Bibl. de Genève, extrait de l'*Indicateur d'Histoire suisse*, 1919, n° 1.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Grégoire de Naziance. Opera, gr. et lat.
Origène. Opera, lat.
Epiphanius. Opera, lat.
Tertullien. Scripta, lat.
Saint Jérôme. Opera, lat.
Saint Irénée. Opus, lat.
Cyprien. Opera, lat.
Hilaire. Opera, lat.
Basile. Opera, lat.
Ambroise. Opera, lat.
Eusèbe. Historia ecclesiastica etc., lat.
Saint Augustin. Opera, lat.
Thomas d'Aquin. Quæstiones disputatae.
Léon, pape. Opera, lat.
Calvin. Comment. in Acta.
Mélanchton. Opera, lat.
Paul Manuce. In epist. Cic. ad Brutum.
D° d° ad Atticum.
Epistolae clarorum virorum.
Bibliander. Chronicon.
Bullinger. Festorum dierum J. C. sermones.
M. Bucer. De regno Christi.
Bullinger. In Apocalypsim.
Rod. Gualther. In acta apost.
Oecolampade. Quod non sit onerosa christ. confessio paradoxon.
In quo probatur Apost. Petrum Romam non venisse.
Luther. Contra Henricum regem Angliae.
Urbanus Regius. Wider. Andres von Carlstadt.
Zwingli. Von erkiesen und Freyheit der Speisen, etc.
Luther. Sermon von den Heyltumen.
Calvin. opuscula.
12 opusc. de controverse (sur la cène et autres sujets) par Westphal, Bullinger, Calvin, etc., etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Westphal. Defensio.
Liturgia sacra.
Timanius. Sententiae... contra Pelagianos.
Draconites. In obadiam.
Expositio disputationis... mandato Mariæ reginæ Angl.

Westphal. 5 opusc. apologétiques (De Coena, contre Calvin, etc.).

Bèze. Κρεωφαγια.
Calvin. De... coena.
Bullinger. Tractatio verborum Domini.
Epist. ad Polonicas eccl., a Tigur. eccl. ministris.

Bèze. De haereticis...

Musculus. In Genesim
Calvin. D°
} douteux.

Brentius. 5 opusc. (exégèse).

Bullinger. De justificatione.
Velsius.

Psalmi, lat.
Bullinger. Conciones in Jeremiam.
Calvin. Admonitio contra Westphalum.
Bibliander. De lingua hebraea.

Bullinger. Conciones in Jeremiam.
Th. Naogeorgus. In catalogum haereticorum.
De formando studio.

Hermogène. De arte rhetorica.
Bullinger. Sermones Jeremiae.

Bullinger. De coena.
Westphal. Sententiae Augustini.
[*Calvin*]. Admonitio paterna.
Ignatii. Epistulae.

[*Hosius*]. Confessio cathol. fidei.
Hosius. Cathol. doctrinae propugnatio.

[*Gardiner* . De eucharistia.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Th. Naogeorgus. Regnum papisticum.
Sylvula carminum.
Responsio ad Duarenum de ministeriis eccl.
Fr. *Hotman*. De statu primitivae eccl.
Ridleius. De coena.
Confessio doctr. Saxonic. eccl.
Théodoret. Eranistes.
J. a *Lasco*. Forma ecclesiastici ministerii.
Adrianus. De sermone latino.
Albanus Langdailus. Confutatio Ridlei (douteux).
Platon. Opera, gr.
Aristote. Opera, gr.
Plutarque. Moralia, gr.
Aristophane. Comoediae, gr.
Bullinger. De fine saeculi .
Themistius. Orationes.
Michaelis Ephesii. Scolia in Aristote.
Porphyrii institutio; *Aristote*, Categoriae, etc.
Strebæus. In Aristote etica comment.
Aristote. Politica.
Cicéron et autres ; avec commentaires.
Codex Justinianus.
Pandectes.
Azon. Summa.
Balduinus. Constantinus.
Aristote. Metaphysica.
Denys l'Aréopagite. De eccles. hierarchia.
Lucien. Opera, gr.
Démosthène. Λόγοι, gr.
Cicéron. Opera.
In Ciceron. orationes enarrationes.
Caton, Varron. De re rustica.
In Lucretium commentarii.
Alciat. De verborum significatione.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Marc-Aurèle. Vita sua, Xylander interpr., lat.
D° gr.
Polybe. Historiae.
Valère Maxime.
Denys d'Halicarnasse. Antiquit. roman.
Seb. Corrado. Comment. in Cic. de claris. orator.
Tite-Live.
Suétone.
Priscien grammaticus.
Streinnius. Gentium roman. stemmata.
Sotus. De justitia et jure.
Pierius. Hieroglyphica.
G. Budé. Opera.
Sophocle. Gr.
Pindare. Gr.
Cœlius Rhodiginus, lectiones antiquae.
Lascar. De partibus orationis.
Capiton. Institutiones hebraicae.
Hotman. De legibus populi romani.
Manuce. In epist. Cic. ad Atticum.
Linacer. De emend. structura lat. sermon.
Vives. Rhetoricae.
Varennius. Syntaxis ling. gr.
Aristote. Poetica.
Ex Polybii historiis, per Lascarem.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

BIBLIOGRAPHIES

DES PROPAGATEURS DE LA RÉFORME

(PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE).

Principales éditions des ouvrages de Vittoria Colonna [1].

Rime de la divina Vittoria Colonna, novamente stampate. Parme, 1538.

Rime della divina Vittoria Colonna di nuovo ristampate. S. l., 1539.

Rime Novamente aggiuntovi XXIII soneti spirituali et un triumpho della Croce. Venise, 1542.

Rime spirituali. Venise, 1546 et 1548.

Rime della signora Vittoria Colonna... con l'aggiunta delle rime spirituali..., pub. par Lodovice Dolce. Venise, 1552, 1559 et 1560.

Tutte le rime della signora Vittoria Colonna, pub. par Girolamo Ruscelli. Venise, s. d. (1558).

Il primo volume delle Rime scelte..., pub. par Lodovico Doloe. Venise, 1565.

Rime spirituali della S. Vittoria Colonna. Vérone, 1586.

1. Les ouvrages sont classés par ordre chronologique.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Rime di M. Vittoria Colonna..., pub. par Antonio Bulifon. Naples, 1692.

Rime spirituali di M. Vittoria Colonna d'Avalos. Naples, 1693.

Rime di Vittoria Colonna colla vita della medesima..., par Gio. Batta Rota. Bergame, 1760.

Le Rime corrette..., pub. par Ercole Visconti. Rome, 1840.

Sonnetti inediti..., pub. par Domenico Tordi. Rome, 1891.

Stanze de la diva Vettoria Colonna di Pescara... S. l. n. d.

Principales éditions des ouvrages de Coelio Secundo Curione.

Bibliographie : Librorum a C. S. C. ejusque filiis editorum catalogus. Zurich, Museum Helveticum, 1746.

De amplitudine beati regni Dei, Dialoghi, libri duo. Bâle, 1544; s. l., 1554; Gouda, 1614; Francfort, 1617.

Pasquillus ecstaticus non ille prior sed totus plane alter... Genève, 1544 et 1667.

Pasquillus ecstaticus. Bâle, 1544 (?).

Pasquino in estasi. S.l., 1546 et 1550 (?).

Pasquillorum tomi duo. Elemtherapoli (Bâle), 1544.

Les Visions de Pasquille. Le jugement d'iciluy. S. l., 1547.

Pasquine in a trance. Londres, 1550 (?) et 1584.

Pasquillus ecstaticus cui accedit Pasquillus theologaster. Genève, 1667.

Een sar schoone Dialogus... van den Roomschen Pasquillo. Embdem, 1567.

Araneus seu de Providentia Dei libellus vere aureus. Bâle, 1544 et 1549.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Christianae religionis Institutio. S. l., 1549.
Una familiare et paterna Institutione della christiana religione. Bâle, s. d. (1550?).
Francisci Spirae Historia. S. l., 1550.
C. S. Curionis selectarum Epistolarum libri duo ejusdem orationum liber unus. Bâle, 1553.
Epistolae selectae ac Orationes. S. l., 1570 et 1580.
Thesaurus linguae latinae. Bâle, 1561.
C. S. Curionis de Bello Melitensi Historia nova. Bâle, 1567, 1568 et 1596 (1725).
C. S. Curionis, de mirabili suae e vinculis liberatione Dialogus, dans Amaenitates Hist. Eccles., vol. I. Francfort, 1737.
Jeroglifici, ovvero Commentari delle occulte significazioni degli Egizi e d'altre Nazioni, composti da Geo Pietro Valeriano da Boltano di Belluno, accresciuti di due libri da *Celio Agostino Curione*... Venezia, 1602.
Letters and Discourses of. C. c. translated from the Italian edition of 1552. Londres, 1848.
(Annotateur de Juvénal, Sénèque...
Editeur de Olimpia Morata et de Budé.
Traducteur de Valdès et d'Appien.
Commentateur de Cicéron...)

Principales éditions des ouvrages de Marco Antonio Flaminio.

Compendio della volgar gramatica. Bologne, 1521.
Paraphrasis in duodecimum Aristotelis librum. Venise, 1536; Paris, 1547.
Paraphrasis in duos et trigenta Psalmos. Venise, 1538.
Paraphrasis in triginta Psalmos versibus scripta. Paris, 1552 (2e éd.); Florence, 1552.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Paraphrasis in omnes Davidis psalmos versibus expressa. Bâle, 1560 et 1561 (Flaminio et Spinula).

M. A. Flamini et P. F. Spinulae Paraphrasis. Bâle, 1560 et 1561.

In librum Psalmorum brevis explicatio. Venise, 1545; Paris, 1546; Lyon, 1548; Paris, 1549; Lyon, 1552 et 1553; Anvers, 1558; Venise, 1563; Lyon, 1569 et 1576.

Davidis Psalmi aliquot latino carmine expressi. Paris, 1556.

Davidis regis et vatis inclyti Psalmi latinis versibus expressi. Bâle, 1558.

Carminum libri duo. Lyon, 1548.

Carmina quinque illustrium poetarum (Bembo, Castiglione, Flaminio...). Florence, 1549 et 1552.

De rebus divinis carmina, dédiés à Marguerite de Valois, duchesse de Savoie. Paris, 1550; Bâle, 1552; Anvers, 1568.

Carminum prophanorum libri septem, dans H. Fracastori et M. A. Flamino carmina. Vérone, 1740, 1747.

Carmina... édit. F. M. Mancurtuis. Padoue, 1743.

Les divines poésies de Marc Antoine Flaminius, trad. par Anne de Marquetz. Paris, 1568 et 1569.

Hymni..., dans Hymnorum libri tres. Francfort, 1578.

Epistolae aliquot. Nuremberg, 1571.

Alcune Lettere. S. l. n. d.

Doctissimorum nostra aetate Italorum epigrammata. Paris, s. d.

Medita quædam..., dans Bembo Carmina quinque. Bergame, 1753.

Principales éditions des ouvrages d'Olimpia Morata.

O. F. Moratae Latina et Graeca quae habueri potuerunt Monumenta. Bâle, 1558.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Orationes, dialogi, epistolae, carmina tam latina quam, graeca..., pub. par Coelio Secundo Curione. Bâle, 1562.

Opera omnia... pub., par Coelio Secundo Curione. Bâle, 1570 et 1580.

Principales éditions des œuvres de Girolamo Muzio.

La Polvere del Mutio. Milan, 1545, 1550.
Operette morali. Venise, 1550, 1553.
Le Vergeriane. Venise, 1550.
Lettere del Mutio. Venise, 1551; Florence, 1590.
Le Mentite Ochiniane. Venise, 1551.
Il Duello... Venise, 1551.
Il Duello con le Risporte cavalleresche. Venise, 1558.
Le combat de Mutio Justinopalitain avec les responses chevaleresses. Lyon, 1561, 1582.
Risposta... ad una lettera di Francesco Betti. S. l., 1554.
Tre Testimonii fedeli, Basilio, Cipriano, Ireneo. Pesaro, 1555.
Discoso. Pesaro, 1555.
Risporta a Proteo. Pesaro, 1559.
La Faustina. Venise, 1560.
Cattolica Disciplina de' Principi. Rome, 1561.
Il Bellingero riprovato. Venise, 1562.
L'Heritico infuriato. Rome, 1562.
Antidoto cristiano. Venise, 1562.
De Romana Ecclesia tractatus. Pesaro, 1563.
Replica a Giambatista Susio. Ferrare, 1563.
Lettera in confutatione di quello che ha scritto il sig. Susio. S. l. n. d.
Le Malitie Bettine. Pesaro, 1565.
Difesa... della messa. Pesaro, 1565, 1568.
Il Cavaliero. Rome, 1569.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il choro pontificale. Venise, 1570.
Della Historia sacra. Venise, 1570.
Avvertimenti morali. Venise, 1571.
Il gentilhuomo. Venise, 1571, 1575.
Lettere catholiche. Venise, 1571.
Selva odorifera... nella quale si contengono : Discorso se si convenga ragunar Concilio Trattato della comunione de' fideli. Venise, 1572.
La Beata Vergine incoronata. Milan, 1585.
Istoria de' fatti di Federico di Montefeltro. Venise, 1605.
Lettere di G. M. J., Parme, 1864.

Principales éditions des ouvrages d'Ochino.

Ain Gesprech... und ains Gaistlichen oder glaubigen Christen (en flamand). Augsbourg, 1532 (?).
Epistola alli Magnifici della Città di Siena. Genève, 1543.
Epistre de B. Ochin adressée aux magnifiques seigneurs de Sienne. S. l., 1544.
Sermones. Genève, 1543 et 1544.
Prediche novellamente ristampate :
1e parte che contiene L prediche.
2e parte che contiene LXV prediche.
3e parte che contiene LXXIX prediche.
4e parte che contiene LI prediche.
5e parte che contiene L prediche.
Genève, 1543. Bâle, 1562.
Prediche nove predicate... Venise, 1541.
Prediche di B. Ochino di Siena. Genève, 1548; Bâle, s. d., 1562 et 1569 (sous le pseudonyme de Don Serafino di Piagenza).
Sermons of the ryght famous and excellent... B. Ochino. Ipswich, 1548.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Certayne Sermons of the ryght... Londres, 1550 (?).

Fouretene Sermons by A [nne] C [ook] afterwards Bacon. Londres, 1550 (?).

Sermo ex italico... Quid sit per Christum justificari, S. l., 1544.

Sermons... en français nouvellement mis en lumière à l'honneur de Dieu. S. l., 1561.

Prediche nomate laberinti del libero over servo arbitrio. Bâle, s. d.

Dialoghi sette. Venise, 1542.

Expositione di B. Ochino sopra la Epistola di S. Paolo alli Romani. S. l., 1545.

Expositione sopra la epistola di Paolo a i Galati. S. l., 1546.

Risposta alle false calumnie et impie biastemmie di frate Ambrosio Catharino. S. l. (Polito?), 1546.

Tragedia o Dialogo sull'usurpata primazia del vescovo di Roma. Londres, 1549.

A Tragedie or Dialogue of the uniuste usurped primatie of the Bishof of Rome. Londres, 1549.

Sermones tres de Amplitudine misericordiae Dei. S. l., 1550.

Sermones tres de Officii Christiani Principis. Bâle, 1550.

Apologi nelli quali si scuoprono gli abusi enormi della Sinagoga del Papa e de suoi Preti, Monaci e Frati. Genève, 1554.

Dialogus de Purgatorio. Zurich, 1555. S. l., 1556.

Dialogue touchant le Purgatoire. S. l., 1559.

Dialogues, Das ist ein Gesprach von dem Fagfheür... Zurich, 1555.

Syncerae et verae doctrinae de coena Domini. Zurich, 1556.

Liber de Corporis Christi praesentia in Coenae Sacra-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mento, ex Italico in Latinum sermonem translata. Bâle, s. d. (1561).

Disputa del Ochino intorno alla presenza del corpo di Giesu Christo nel sacramento della coena. Bâle, 1561.

Liber de corporis Christi praesentia. Bâle, s. d.

Des Hochgelehrten und Gottsaligen mans B. Ochini von Seniz funff Büchen. S. l. (Augsbourg), 1559.

Il Catechismo overo Institutione christiana in forma di dialogo. Bâle, 1561.

Dialoghi XXX in duos libros divisi... Bâle, 1563.

Tractatio de Polygamia et Divortiis. S. l., 1568.

A Dialogue of Polygamye... rendered into English by a person of quality. Londres, 1657 et 1732.

Principales éditions des ouvrages de Paleario.

Opera ad illam editionem quam ipse auctor recensuerat. Amsterdam, 1696.

De animorum immortalitate libri III. Lyon, 1536; dans Capece, De Principis Rerum. Francfort, 1631.

Poema dell' immortalità degli animi, trad. en italien par Pastore dans Lucrèce. *La Filosofia della natura.* Londres, 1776.

Orationes ad senatum populumque Lucensem. Lucques, 1552.

Actio in Pontifices Romanos et eorum asseclas. S. l., 1606.

Atto di accusa contro i papi di Roma. Turin, 1861.

Epistolarum libri IV, orationes XIV, de animorum immortalitate libri III. Bâle, s. d. (1552?); Lyon, 1552; Bâle, 1573; Brême, 1619.

Epistolae XXV, dans Miscellaneorum ex mss. libris Bibl. Collegii Rom. Societatis Jesu, vol. II. Rome, 1754 et 1757.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Opuscula doctissima, orationes XII, epistolae in quator libros digestae, poema de animorum immortalitate. Brême, 1619.

Epistolae... Palearii, pub. par F.A.C. Grauff. Berne, 1837.

Plaidoyer pour Servius Sulpicius contre L. Murena. Brême, 1619, trad. par A. Péricaud. Paris, 1836.

Concetti di *Aonio Paleari* per imparare insieme Gramatica e la Lingua di Cicerone. Venise, 1562(?).

Principales éditions des ouvrages de Valdès.

(Bibliographie : Bibliotheca Wiffeniana, Spanish Reformers of the two Centuries. Strasbourg, 1874, vol. II; et J. Heep, Juan de Valdès. Leipzig, 1909.)

Due dialoghi l'uno di Mercurio et Caronte... l'altro di Lattantio e di suo archidiacono nel quale si trattano le cose avenute in Roma nell'anno 1527. Venise, s. d.

Dialogo enque particularmente se tratan : las cosas acaccidas en Roma el anno de M.D.XXVII. S.l.n.d.

Sept éditions en italien, la première de 1546; toutes antérieures à la fin du XVIe siècle.

Modo del tenere e insegnare il principio della religione christiana. Rome, 1545.

Alfabeto Christiano che insegna la vera via d'aquistare il lome dello spirito santo. S. l., 1546; Londres, 1850 et 1861. Alfabeto cristiano scritto in lingua spagnola e dallo stesso autografo recto in italiano per Marco Antonio Magno ora ristampata. Londres, 1860-1861.

Dialogo de la Lengua. Saragosse, 1680, dans Juan Francisco Andreo de Uztarroz, Progressos de la Historia. Madrid, 1739, dans Gregoria Mayans, Ori-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gines de la lengua Espanola. Edition séparée. Madrid, 1860.

Le Cento et dieci divine considerazioni, trad. par Celio Secondo Curione. Bâle, 1550; Lyon, 1565; Paris, 1565; Halle, 1860.

Cent et dix consydérations divines, trad. par Claude de Kerquifinen. Lyon, 1563 et 1601.

The Hundred and ten Considerations. Oxford, 1638.

Commentario o Declaracion breve y compendiosa sobre la Epistola de S. Paulo Apostol. a los Romanos. Venise, 1556.

Instruccion cristiana para los ninos, trad. en italien, espagnol, polonais, anglais, allemand.

Lac spirituale... institutio puerorum christiana. Brunswick, 1871.

Spiritual Milk. Londres, 1882.

Commentaires de l'Épître aux Romains, dédié à Giulia Gonzaga; — des psaumes; — de l'Épître aux Corinthiens, dédié à l'archiduc Maximilien d'Autriche; — de l'Évangile de saint Matthieu. Bâle, s. d. et 1549.

Opuscules, translated from the Spanish and Italien by J. T. Batte. Londres, 1832.

Principales éditions des ouvrages de Vergerio.

(Bibliographie : E. Weller, dans Serapeum, 1858, p. 65-78, 81-92, 97-101; Nicéron, Mémoires..., vol. 38, p. 73, et Cantu, Heretici, vol. II, p. 142.)

Primus tomus operum Vergerii adversus Papatum. Tubinge, 1563.

Ad amplissimum cardinalem Marinum Grimanum. Murano, 1528.

Adversus apostas Germaniae (?).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Libellus elegantissimus. Bâle, 1541.
De unitate et pace Ecclesiae. Venise, 1542.
Delle Comissioni, e faculta di Papa Giulio III. S. l., 1548.
Dodici Trattatelli... Bâle, 1549.
Al serenissimo Re d'Inghilterra Edoardo Sesto. De portamenti di Papa Giulio III. Zurinh, 1550.
Le Otto difesioni nelle quali e notata una particella delle superstitioni. Bâle, 1550.
Vergerio a papa Giulio Terzo che a approvato un libro del Mutio intitolato le Vergeriane. S. l. n. d.
Des Faitz et gestes du pape Jules III. Genève, 1551.
La Historia di M. F. Spiera. Tubinge, 1551.
Concilium de emendenda Ecclesia, avec préface de Gregerio, 1551.
Operetta nuova del Vergerio nella quale si dimostrano le vere ragioni che hanno mosso i R. Pontefici ad instituir le belle ceremonie della settimana santa. Zurich, 1552.
Concilium non modo Tridentinum sed omne Papisticum. S. l., 1553.
Fondamento della religione christiana. S. l., 1553.
Delle Camera et statua della Madona chiamata di Loretta. S. l., 1554 (ou 1544 Haym).
De idolo lauretano, Tubinge (?), 1554.
Giudizio sopra la Lettere di XIII nomini illustri, publicate da Dionigi Atanagi. S. l., 1555.
Actiones due secretarii Pauli papa... an concilium sit instaurandum. Pfortzheim, 1556. Deuxième édition avec une troisième dissertation en 1559.
De Gregorio pape ejus nominis primo. Königsberg, 1556.
Retrattatione del Vergerio. S. l., 1556 (ou 1558 Haym).
Istoria di Papa Giovanni VIII. S. l., 1556.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

De natura et usu sacramentorum, S. l. (Tubinge ?), 1559.

Agl' Inquisitori che sono per l'Italia. Tubinge, 1559 (Haym, s. l., 1559).

Vergerii dialogi quatuor. Tubinge, 1559.

Risposta agli studiosi delle buone Arti che sono in Germania. S. l., 1559.

In che modo si portino nel tempo del morire quei che ritengono l'obbedienza della sedia Romana. S. l., 1560.

De nobilium puerorum educatione. S. l., 1560.

Decreto fatto in Trento d'intorno alla Communione. Tubinge, 1562.

Lac spirituale. Institutio puerorum Christianorum Vergeriana. Brunswick, 1864.

Responsio Vergerii ad librum Antechristi Romani. Königsberg, 1563.

Che cosa sieno le XXX messe chiamate di san Gregorio. S. l. n. d. (Haym, s. l., 1555).

De Republica veneta fragmenta. Venise, 1830.

Catalogo dell' Archimboldo arcivescovo di Milano... di P. Vergerio. S. l., 1554.

Delle declinazione che ha fatto il papato solamente da XI anni. S. l. 1562.

Pseudonymes : Athanasius, Hilario, Philarcus.

Principales éditions des ouvrages de Vermiglio (Pietro Martire).

Una semplice dichiarazione sopra gli articoli della Fede Cristiana. Bâle, 1544.

A Discose or traictise of P. M. Vermill. Londres, 1550.

De Sacramento Eucharistiae in celeberrima Angliae schola Oxoniensi habita tractatio. Zurich, 1552.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Disputatio de eucharistiae sacramento habita in Universitate Oxoniensi. Zurich, 1557.

Discorso fatto nella Scuolo Ossoniense... intorno al sacramento dell' Eucaristia. Genève, 1557.

Traitte du Sacrement de l'Eucharistie. S. l., 1562.

Commentarii in Epistolani S. Pauli ad Romanos. Bâle, 1558.

In epistolam S. Pauli apostoli ad Romanos Commentarii. Bâle, 1560.

Defensio... libellos duos de coelibatu Sacerdotum et votis monasticis. Bâle, 1559.

Dialogus de utraque in Christo natura. Zurich, 1561, 1563.

Defensio doctrinae de Eucharistiae Sacramento. S. l., 1562 et 1563.

In primum, secundum et initium tertii libri ethicorum Aristotelis. Zurich, 1563.

In duos libros Samueli... Commentarii. Zurich, 1564, 1575 et 1595.

Preces sacrae ex Psalmis Davidis. Zurich, 1564 et 1604.

Commentarii in librum Judicum. Zurich, 1565, 1571 et 1582; Heidelberg, 1609.

Epistre escrite avant son decedez à un sien amy, trad. du latin en français touchant la cène. S. l., 1565.

In primorum librum Mosis qui vulgo Genesis dicitur Commentarii. Zurich, 1569 et 1579; Heidelberg, 1606.

Melachimi, id est Commentarii in duos posteriores libros... Zurich, 1571; Heidelberg, 1599 et 1612.

Trattato della vera Chiesa Catholica. S. l., 1573.

Epistre à quelques fidèles touchant leur abjuration et renoncement de la vérité. Briefve et chrestienne remonstrance à ceux qui, pour éviter la persécution... ont abjuré la vraye Religion. S. l., 1574.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Loci communes. Londres, 1576; Bâle, 1580 et 1583; Heidelberg, 1603, 1613; Genève, 1624.

The commun places of... Londres, 1583.

In sanctissimam D. Pauli apostoli priorem ad Corinthios Epistolam. Zurich, 1579.

De libero Arbitrio. Zurich, 1587.

Epistre de maistre P. Martyr escrite par l'advis des Pasteurs et docteurs de l'église angloyse. S. l., 1607; Heidelberg, 1603 et 1613; Genève, 1624.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

TABLE DES MATIÈRES

I

Pages.

CARACTÈRE DE LA RÉFORME EN ITALIE..... 1

II

CAUSES QUI FAVORISÈRENT LE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉFORME.

État général du pays. — Peu d'autorité et division du clergé..... 29
L'Humanisme..... 34
Le mouvement philosophique..... 41
Les Etudes Juives..... 56
La Foi..... 70
Attaques contre le Saint-Siège et le clerge..... 82
Abaissement de la valeur du clergé..... 96
Avidité et ignorance du clergé..... 134

III

COMMENT SE RÉPANDIT LA RÉFORME.

Ouvrages hérétiques et réfutations catholiques.... 139
Pasquinades..... 146
Controverse religieuse..... 149
Beneficio di Cristo..... 150
Tragédie du Libre Arbitre..... 157
Sommario della Sacra Scrittura..... 162
Anatomia della Messa..... 169

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pages.

Les Écrits d'Ochino..... 174
Réfutation des doctrines d'Ochino..... 188
Muzio..... 191
Quelques auteurs et ouvrages polémiques..... 193
Les Académies. — Les Universités..... 196
Congrégation du Divino Amore..... 207

La Prédication. — Les principaux apôtres de la Réforme :

Savonarole..... 214
Pallavicino..... 217
Mainardo ou Mainardi..... 222
Valdès..... 223
Bernardino Ochino..... 234
Vermiglio (Pietro Martire)..... 247
Vergerio..... 253
Carnesecchi..... 274
Caracciolo..... 284
Flaminio..... 292
Paleario..... 300
Celio Seconda Curione..... 311
Giulia Gonzagua..... 315
Caterina Cibo, duchesse de Camerino..... 322
Vittoria Colonna..... 325
Renée de France, duchesse de Ferrare..... 337
Olimpia Morata..... 353

APPENDICE.

Traduction de quelques passages des polémistes de la Réforme.

Dialogues d'Ochino..... 361
Dialogue VII..... 361
Dialogue VIII..... 369
Dialogue IX..... 375
Dialogue X..... 380
Dialogue XI (Livre I)..... 389

Traités du cardinal Contarini contenus dans ses œuvres publiées par son neveu Luigi à Paris en 1571 (Extraits).

Réfutation des articles ou propositions de Luther.. 405
De la Justification..... 417

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pages.
Du Libre Arbitre..... 423
De la Prédestination..... 428

Livres ayant appartenu à Pierre Martyr Vermigli et se trouvant actuellement dans la Bibliothèque publique et universitaire de Genève..... 444

Bibliographies des propagateurs de la Réforme (par ordre alphabétique).....
Principales éditions des ouvrages de Vittoria Colonna..... 449
Principales éditions de Cœlio Secundo Curione..... 450
Principales éditions de Marco Antonio Flaminio... 451
Principales éditions d'Olimpia Morata..... 452
Principales éditions de Girolamo Muzio..... 453
Principales éditions d'Ochino..... 454
Principales éditions de Paleario..... 456
Principales éditions de Valdès..... 457
Principales éditions de Vergerio..... 458
Principales éditions de Vermiglio (Pietro Martire). 460

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

TYP. FIRMIN-DIDOT. — MESNIL (EURE)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN